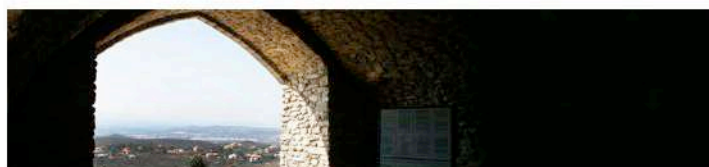




# REVISION 1

## COMMUNE DE MONTESQUIEU DES ALBÈRES



1

## RAPPORT DE PRÉSENTATION

### 1ère PARTIE

*PLU approuvé*

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>LE CONTEXTE HUMAIN .....</b>	<b>10</b>
<b>LE CONTEXTE URBAIN .....</b>	<b>20</b>
<b>LE CONTEXTE ECONOMIQUE .....</b>	<b>84</b>
<b>LE CONTEXTE ASSOCIATIF .....</b>	<b>97</b>
<b>LE CONTEXTE AGRICOLE .....</b>	<b>99</b>
<b>LE CONTEXTE PAYSAGER .....</b>	<b>111</b>
<b>LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE .....</b>	<b>118</b>
<b>L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>124</b>
<b>LA CLIMATOLOGIE .....</b>	<b>125</b>
<b>LA GEOLOGIE ET L'HYDROGEOLOGIE .....</b>	<b>127</b>
<b>LA TOPOGRAPHIE .....</b>	<b>130</b>
<b>L'HYDROGRAPHIE .....</b>	<b>132</b>
<b>L'OCCUPATION GENERALE DES SOLS .....</b>	<b>135</b>
<b>LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE .....</b>	<b>137</b>
<b>LES MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>139</b>
<b>LES RISQUES MAJEURS .....</b>	<b>201</b>

## **PREAMBULE**

La commune de Montesquieu des Albères est un village des Pyrénées Orientales se situant à 13 km d'Argelès-sur-Mer, 29 km de Perpignan, 8 km du Boulou et à 14 km de l'Espagne. D'une superficie de 1 706 hectares, la commune s'étend de la rive droite du Tech aux pieds des Albères, pour 1 142 habitants recensés en 2007.

Celle-ci fait partie de l'arrondissement de Céret et du canton d'Argelès-sur-Mer et est également intégrée au sein de la Communauté de communes des Albères et de la Côte Vermeille qui regroupe 12 communes.

La commune est située à proximité de la RD 618 qui relie la côte au Vallespir et à l'Espagne. Cette voie de transit est rejointe par la RD 61, principale voie d'accès à la commune, et prolongée par la RD 11 jusqu'à Villelongue Dels Monts.

## **1. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES COTE VERMEILLE ILLEBERIS**

---

La commune de Montesquieu des Albères fait partie de la Communauté de Communes des Albères Côte Vermeille Illibéris, créée par arrêté préfectoral en date du 1er janvier 2007

Cette intercommunalité est également constituée par les communes d'Argelès sur Mer, Bages, Banyuls sur Mer, Cerbère, Collioure, Elne, Laroque des Albères, Montesquieu des Albères, Ortaffa, Palau del Vides, Port Vendre, Saint André, Saint Génis des Fontaines, Sorède, Villelongue Dels Monts. La Communauté de Communes regroupe aujourd'hui environ 54 815 habitants sur son territoire et s'étend sur 292 km<sup>2</sup>.

### **Compétences obligatoires**

*Développement économique :*

- Étude, création, aménagement, entretien et gestion des zones ou parcs d'activités industrielles, commerciales, et artisanales d'intérêt communautaire.

*Aménagement de l'espace communautaire :*

- Élaboration, suivi et mise en œuvre du SCOT.
- L'aménagement rural notamment :
- Entretien des chemins de randonnée ouverts au public et répertoriés.
- Réalisation de topo guides.
- Mise en place d'un SIG.
- Actions liées à la politique agricole sur le secteur de la Côte Vermeille.

### **Compétences optionnelles**

*Élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés :*

- Collecte, traitement et valorisation des ordures ménagères.
- Déchets autres que les ordures ménagères (déchèteries) hormis les déchets industriels commerciaux banals (DIB) ou les déchets hospitaliers.
- Centre d'enfouissement technique de classe III.
- Traitement et valorisation des déchets verts et des boues de stations d'épuration.

*Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire*

### **Compétences facultatives**

*Gestion de l'eau en régie :*

- Collecte et traitement de l'assainissement collectif.
- Contrôle de l'assainissement non collectif.
- Production et distribution de l'eau potable.

*Enfance et Jeunesse :*

- Petite enfance : RAM et Crèche.



- Enfance : Accueil de Loisirs.
- Jeunesse : Accueil de Loisirs ados.

*Création, aménagement, entretien et gestion d'équipements à vocation sportive ou culturelle d'intérêt communautaire :*

- Équipements sportifs ou culturels futurs.
- Médiathèques (d'Argelès-sur-Mer, Collioure, Laroque-des-Albères, Montesquieu-des-Albères, Palau-del-Vidre, Port-Vendres, Saint-André, Sorède).

---

## **2. LE PAYS PYRENEES MEDITERRANEE**

---

Le Pays Pyrénées Méditerranée regroupe 6 cantons : les 5 cantons de l'arrondissement de Céret (Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, Céret, Côte Vermeille, Prats-de-Mollo) et le canton de Thuir, soit 57 communes.

Le périmètre définitif de ce Pays a été reconnu en mars 2004 par un arrêté préfectoral. Il rassemble alors près de 84 766 habitants s'étendant de Prats-de-Mollo à Cerdagne, de Thuir jusqu'à la Côte Vermeille, d'Argelès à la frontière espagnole.

Le Pays n'est pas une structure administrative. Il émane de la loi 95-115 du 4 février 1995, dite loi « Pasqua », modifiée par la LOADDT du 25 juin 1999, dite loi « Voynet », et de son décret d'application 2000-909 du 19 septembre 2000.

C'est un territoire librement organisé où s'engage une réflexion collective entre les différents acteurs locaux (élus, professionnels, associations, sociétés civiles,...) sur le devenir du territoire.

Le projet de territoire est défini en concertation avec les représentants des acteurs politiques, économiques, culturels, sociaux et associatifs, regroupés au sein du Conseil de développement. La stratégie issue de cette réflexion est inscrite dans une Charte de territoire, validée par l'ensemble des communes du Pays. Pour le Pays Pyrénées Méditerranée, cette charte a été élaborée en 1999. Les principaux objectifs qu'elle définit sont les suivants :

- Préserver et valoriser les qualités du territoire par la maîtrise de l'évolution des espaces, la promotion de la qualité des produits issus des terroirs et des savoir-faire locaux, l'affirmation de l'identité culturelle catalane.
- Capturer les flux économiques par le renforcement de l'attractivité des pôles économiques et d'échanges du Pays, une meilleure répartition des flux touristiques en diversifiant l'offre du territoire, la consolidation du tissu économique local par des actions collectives.
- Développer les échanges et la coopération transfrontalière en facilitant les échanges de proximité avec l'Espagne, par le développement et la diversification des coopérations régulières entre institutions similaires des deux côtés de la frontière, et, la réalisation de projets communs.
- Articuler le développement des pôles et des territoires en améliorant les liaisons internes au Pays, en coordonnant certaines initiatives économiques et sociales, en assurant la complémentarité des pôles et des services, et, en structurant les coopérations à l'échelle du Pays.

Aujourd'hui, seul existe un Conseil de Développement du Pays Pyrénées Méditerranée sous la forme d'une association 1901 sans pouvoir de décision ou de gestion des fonds publics.

---

### **3. LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL LITTORAL SUD**

---

La commune de Montesquieu des Albères se situe dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) Littoral Sud

Le Schéma de Cohérence Territorial est un document de planification territoriale à l'échelle d'un bassin de vie. Il mutualise les connaissances dans un diagnostic du territoire et définit les orientations par secteurs dans la logique d'un développement harmonieux et cohérent des territoires. Il intervient dans des domaines tels que le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'environnement, l'équilibre social de l'habitat, les transports et les services. Il fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés.

Montesquieu des Albères s'inscrit dans le périmètre du SCOT, approuvé par le comité syndical du 1er juillet 2013. Le SCOT est donc un document de planification territoriale à l'échelle d'un bassin de vie. Il mutualise les connaissances dans un diagnostic du territoire et définit les orientations par secteurs dans la logique d'un développement harmonieux et cohérent des territoires. Il intervient dans des domaines tels que le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'environnement, l'équilibre social et l'habitat, les transports et les services. Il fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés.

Le SCOT impose, en terme de compatibilité, ses orientations aux PLU.

Le PADD du SCOT Littoral Sud est construit autour de deux grandes ambitions :

- Ambition 1 : « Affirmer les fondements de notre identité et l'attachement à notre territoire ».
- Ambition 2 : « Renforcer l'attractivité de notre territoire ».

Dans le respect des orientations définies par le PADD, le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser les-et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Il définit les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables constitue l'expression politique du projet de territoire défini par les élus. Le Document d'Orientations et d'Objectifs constitue sa déclinaison réglementaire, il est composé de dispositions prescriptives (écrites ou graphiques) qui s'imposent par un rapport de compatibilité à un certain nombre de documents dont les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les cartes communales. Ce document comprend également des recommandations ou

préconisations qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre pour atteindre les différents objectifs exposés dans le DOO.

Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services. Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Il justifie les objectifs compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

En ce sens, le rapport de présentation :

- Expose le diagnostic prévu au premier alinéa de l'article L. 123-1 ;
- Analyse l'état initial de l'environnement ;
- Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable, expose les motifs de la délimitation des zones, des règles qui y sont applicables et des orientations d'aménagement. Il justifie l'institution des secteurs des zones urbaines où les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites en application du a de l'article L. 123-2 ;
- Evalue les incidences des orientations du plan sur l'environnement et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

Le présent rapport de présentation est donc constitué de plusieurs parties répondant au Code de l'urbanisme :

- **1.1. Le diagnostic territorial.**
- **1.2. L'état initial de l'environnement.**
- **1.3. Les justifications des choix retenus.**
- **1.4. L'analyse de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers.**
- **1.5. Les incidences du plan sur l'environnement et les mesures prises pour éviter, réduire ou compenser les conséquences dommageables.**



## COMMUNE DE MONTESQUIEU DES ALÈBRES



## LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

# LE CONTEXTE HUMAIN

L'analyse du contexte humain doit permettre de mettre en évidence l'évolution de la commune au niveau démographique par l'étude de différentes données à des échelles territoriales diverses telles que :

- L'évolution démographique générale.
- L'évolution démographique par classes d'âges.
- L'évolution démographique par sexe.
- La population par sexe et par tranche d'âges.

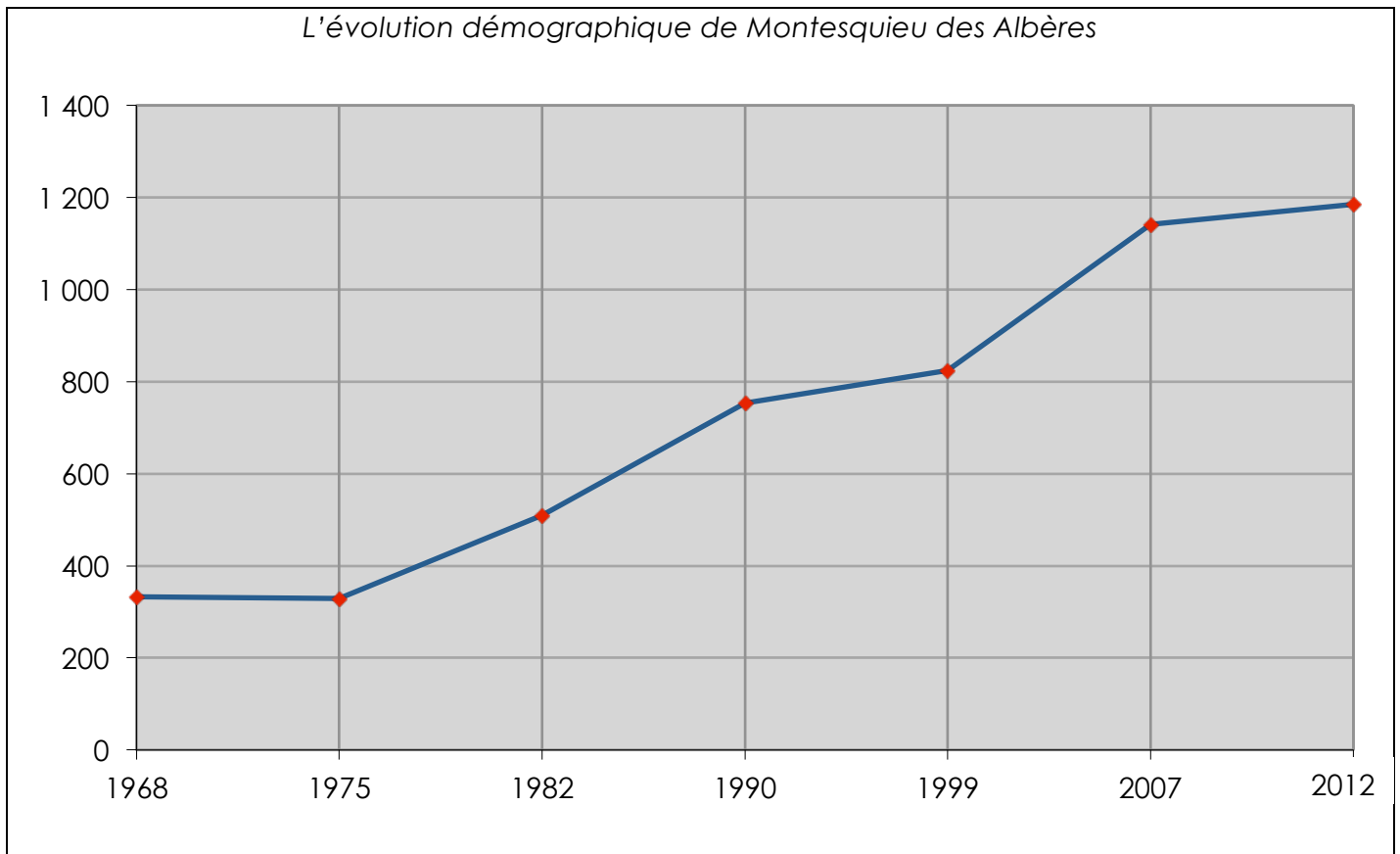
## 1. L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE GENERALE

### 1.1. Démographie

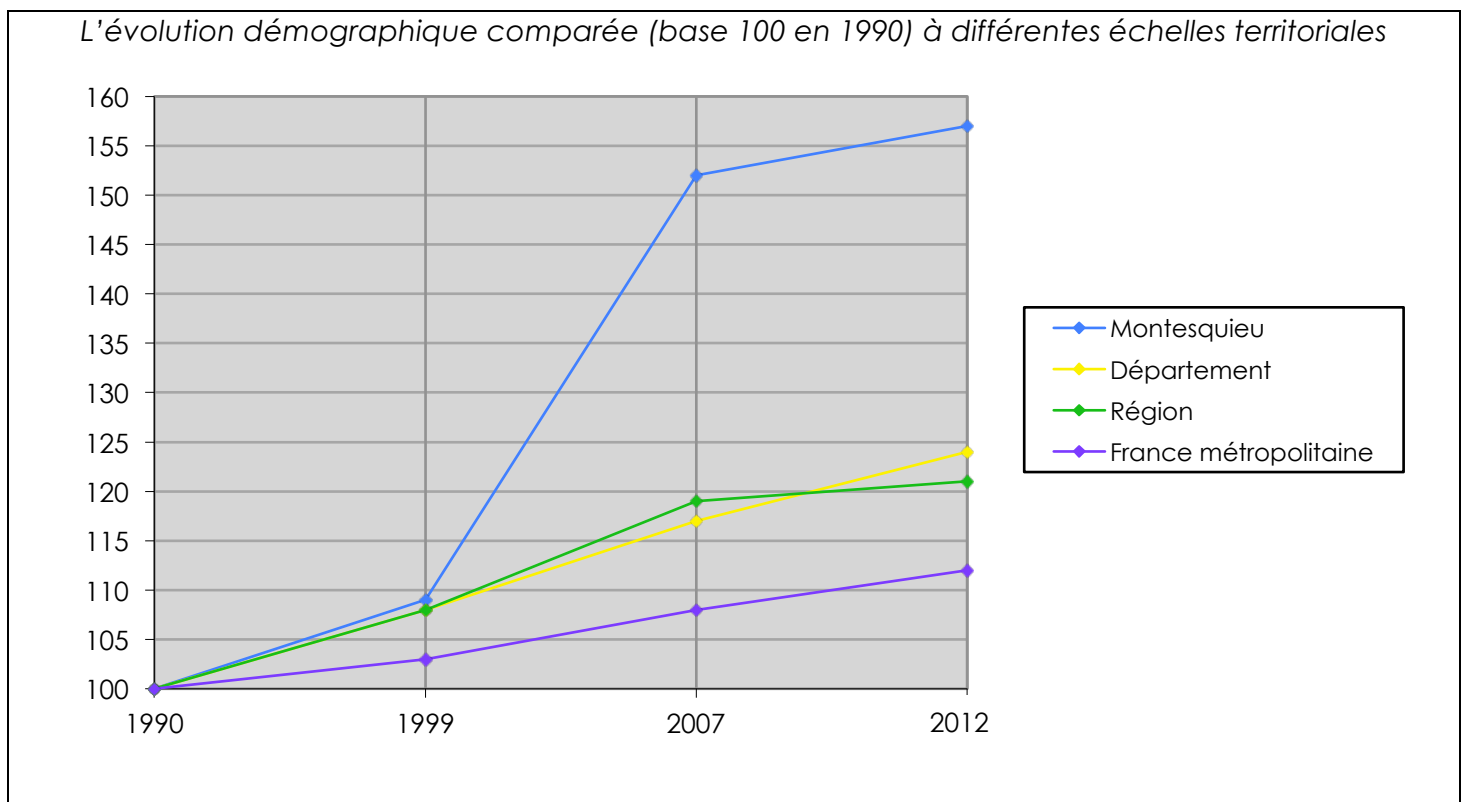
L'évolution démographique  
(source : INSEE recensement de la population 2012)

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2015
<b>Montesquieu des Albères</b> <i>Population</i>	333	329	510	753	824	1 142	1 195	1219
<b>Département</b> <i>Population</i>	281 976	299 506	334 557	363 796	392 930	437 159	457 793	471 038
<b>Région</b> <i>Population</i>	1 707 498	1 789 474	1 926 514	2 114 985	2 296 357	2 560 858	2 700 266	
<b>France métropolitaine</b> <i>Population</i>	49 711 853	52 591 584	54 334 871	56 615 155	58 520 688	63 600 455	65 241 241	

**En 2015, la population est de 1219 habitants (INSEE 2015).**



La commune de Montesquieu des Albères connaît une forte hausse démographique de 1975 à 1990, suivie d'un relatif ralentissement pendant la décennie 1990. Mais dès 1999, l'essor démographique repart pour atteindre 1 195 habitants en 2012 et 1219 habitants en 2015.



L'évolution démographique générale du territoire étudié depuis 1999, est beaucoup plus importante par rapport aux autres échelles territoriales. Ce constat montre la forte attractivité de la commune.

En effet, l'amélioration des moyens de communication permet aujourd'hui aux villages plus ou moins isolés d'être reconquis par une population à la recherche d'un cadre de vie naturel et au calme.

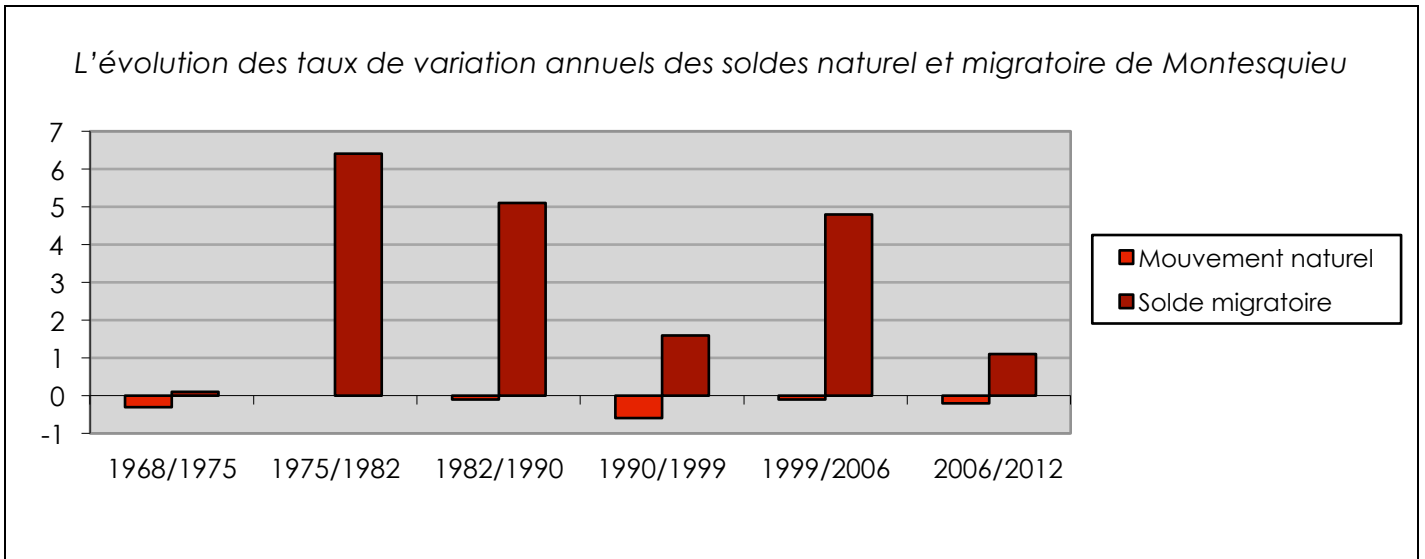
## **1.2. Mouvement naturel et solde migratoire**

*Le mouvement naturel et le solde migratoire  
 (source : INSEE recensement de la population 2012)*

	<b>1968- 1975</b>	<b>1975- 1982</b>	<b>1982- 1990</b>	<b>1990- 1999</b>	<b>1999- 2006</b>	<b>2006- 2012</b>
<b>Solde naturel – Taux d'évolution annuel à Montesquieu</b>	-0,3%	-0,0%	-0,1%	-0,6%	-0,1%	-0,2%
<b>Solde naturel – Taux d'évolution annuel dans le département</b>	+0,0%	-0,2%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	+0,0%
<b>Solde naturel – Taux d'évolution annuel dans la région</b>	+0,1%	+0,0%	+0,1%	+0,1%	+0,1%	+0,2%
<b>Solde naturel – Taux d'évolution annuel en France métropolitaine</b>	+0,6%	+0,4%	+0,4%	+0,4%	+0,4%	+0,4%

<b>Solde migratoire – Taux d'évolution annuel à Montesquieu</b>	<b>+0,1%</b>	<b>+6,4%</b>	<b>+5,1%</b>	<b>+1,6%</b>	<b>+4,8%</b>	<b>+1,2%</b>
<b>Solde migratoire – Taux d'évolution annuel dans le département</b>	+0,9%	+1,8%	+1,1%	+1,0%	+1,5%	+0,9%
<b>Solde migratoire – Taux d'évolution annuel dans la région</b>	+0,5%	+1,1%	+1,1%	+0,8%	+1,3%	+0,8%
<b>Solde migratoire – Taux d'évolution annuel en France métropolitaine</b>	+0,2%	+0,1%	+0,1%	+0,0%	+0,3%	+0,1%



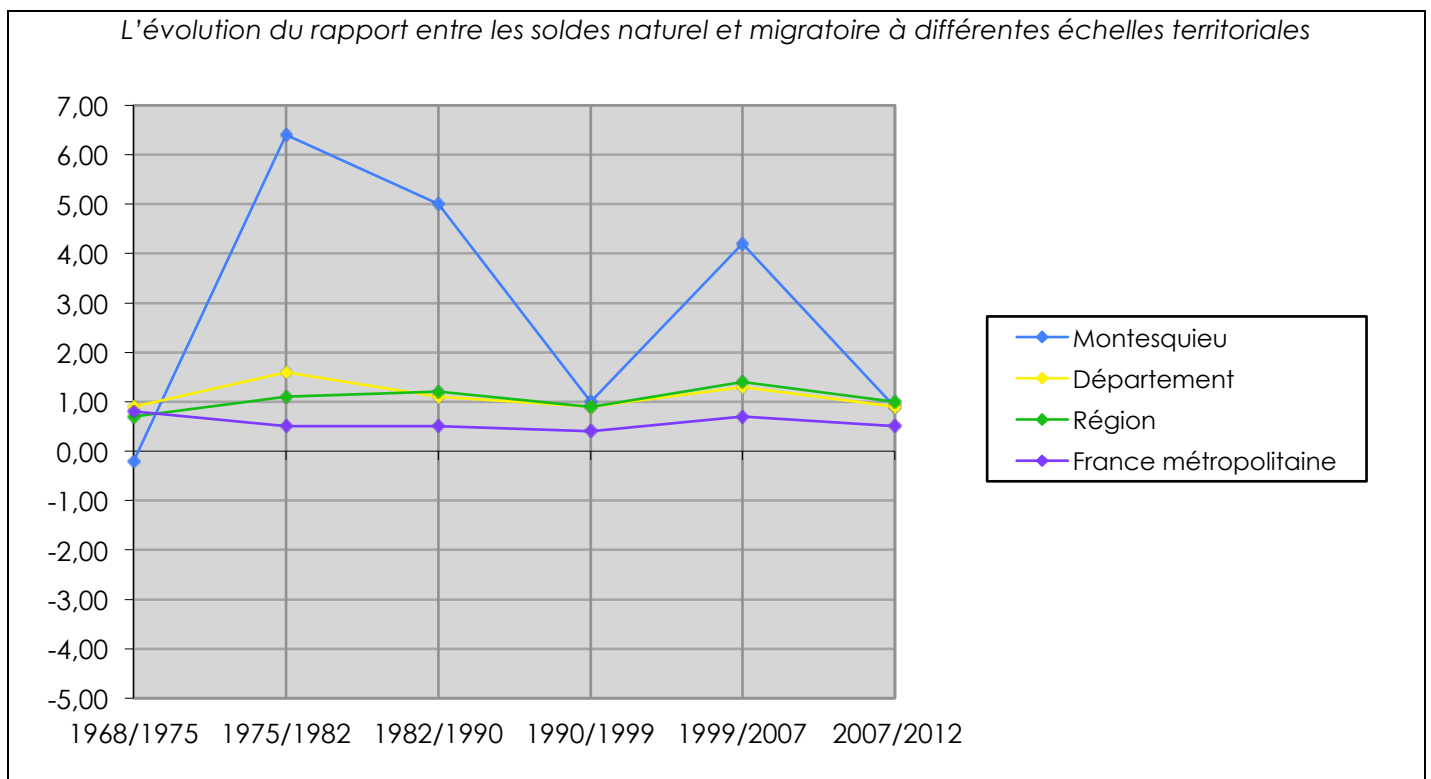


L'analyse de ces données montre que l'essor démographique de la commune, dès les années 1975-1982, dépend d'un solde migratoire largement positif, plutôt que par un solde naturel nul ou négatif.

Cette tendance permet le renouvellement démographique de la commune, mais le mouvement naturel a ralenti jusqu'en 1999, pour reprendre à nouveau 2006.

Le rapport entre le mouvement naturel et le solde migratoire  
 (Source : INSEE recensement de la population 2012)

		1968/1975	1975/1982	1982/1990	1990/1999	1999/2007	2007-2012
<b>Rapport solde naturel/solde migratoire à Montesquieu</b>		<b>-0,2%</b>	<b>+6,4%</b>	<b>+5,0%</b>	<b>+1,0%</b>	<b>+4,2%</b>	<b>+0,9%</b>
<b>Rapport solde naturel/solde migratoire dans le département</b>		+0,9%	+1,6%	+1,1%	+0,9%	+1,4%	+0,9%
<b>Rapport solde naturel/solde migratoire dans la région</b>		+0,7%	+1,1	+1,2%	+0,9%	+1,4%	+1,1%
<b>Rapport solde naturel/solde migratoire en France métropolitaine</b>	+0,8%	+0,5%	+0,5%	+0,4%	+0,7%	+0,5%	



Au regard des diverses données, la progression démographique que la commune a connu dès 1968-1975, et ensuite en 1999, est principalement due à de nouveaux arrivants sur le territoire, plutôt qu'à des naissances, preuve de l'attractivité de Montesquieu des Albères.

Cette tendance n'est pas partagée par les diverses entités territoriales qui semblent atteindre un certain équilibre entre solde naturel et solde migratoire.

## 2. LA POPULATION PAR CLASSES D'AGE

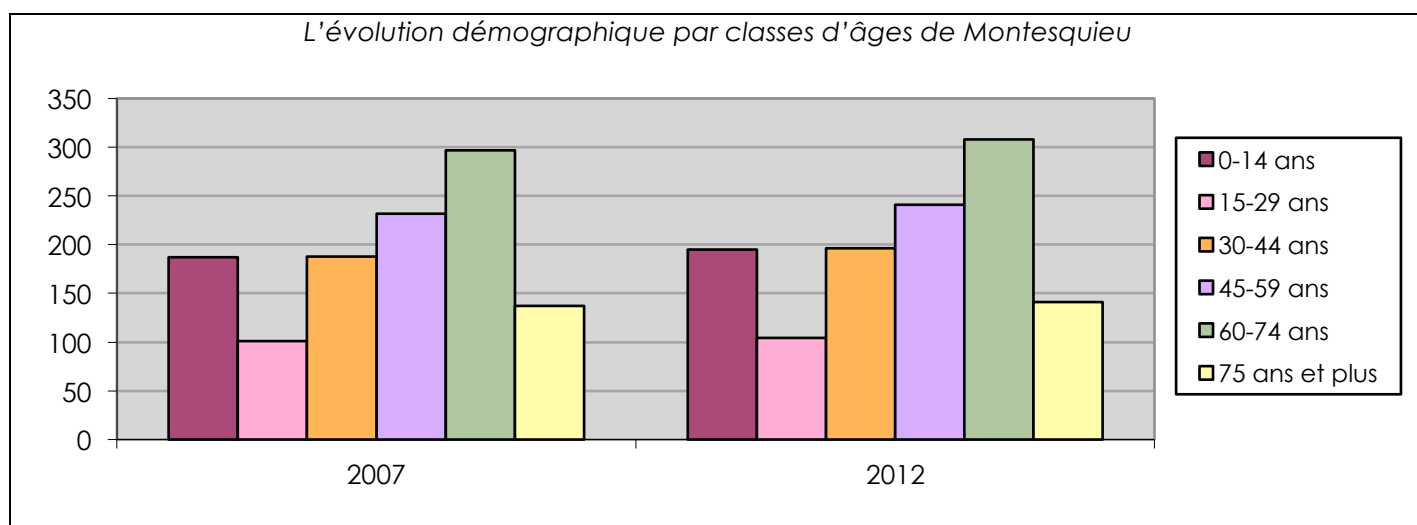
La pyramide des âges, permettant de comparer la structure de la population à différentes échelles territoriales, met en évidence que la population de Montesquieu des Albères est relativement âgée.

En effet, près de 38% des habitants ont plus de 60 ans, alors que, dans le département, cette population représente 29,6%, 26,7% dans la région, et, 23,3% en France métropolitaine.

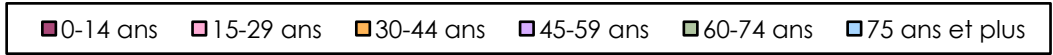
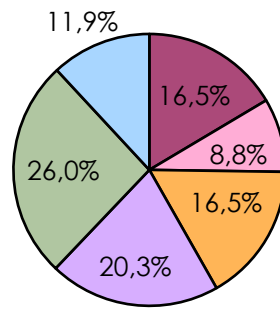
Les jeunes de moins de 15 ans représentent 16,5% de la population de Montesquieu, ce qui est sensiblement équivalent avec la composition de cette tranche d'âge à l'échelle du département et de la région.

*La population par classes d'âges*  
 (source : INSEE recensement de la population 2012)

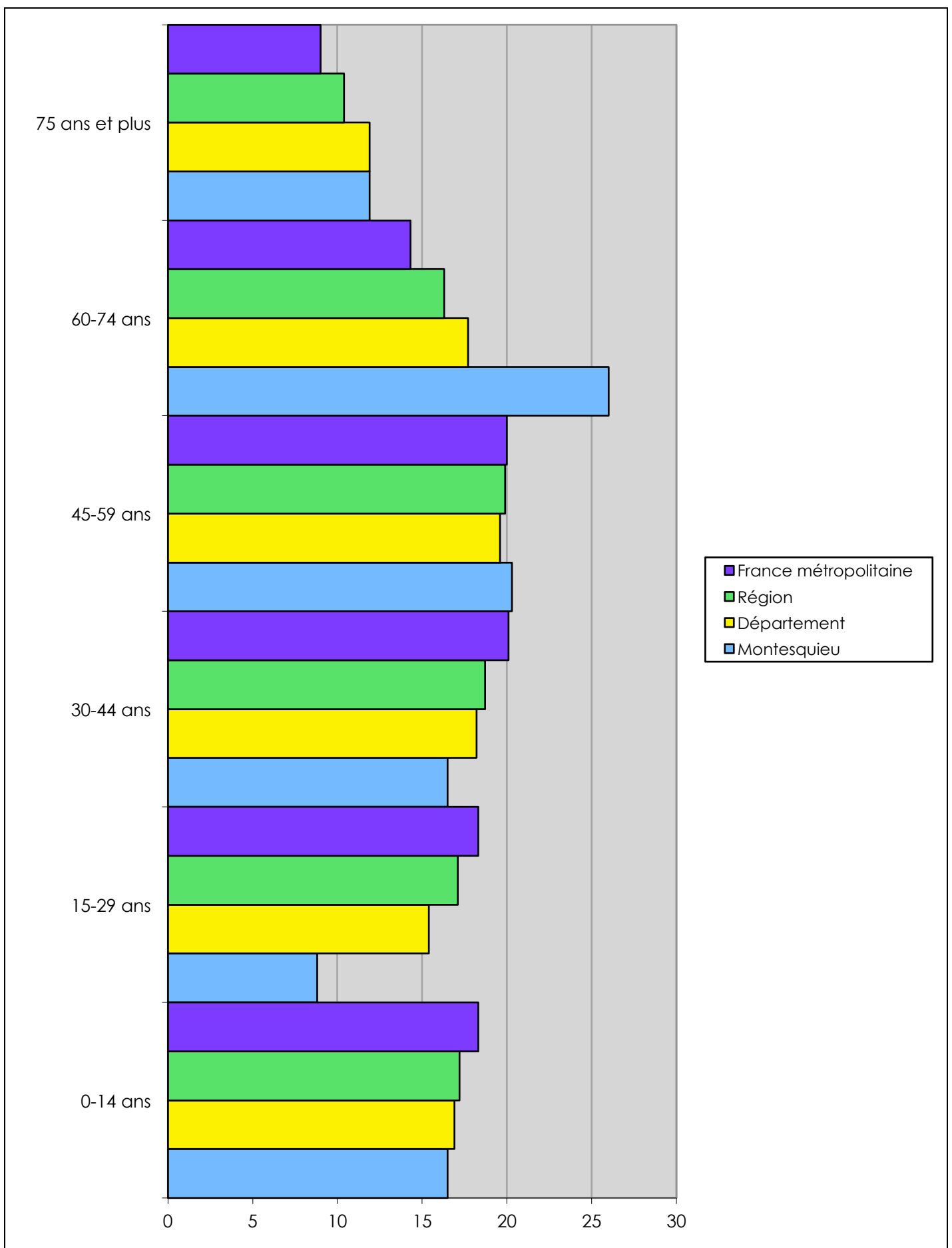
	<b>Montesquieu des Albères</b>	<b>Département</b>	<b>Région</b>	<b>France métropolitaine</b>
<b>0 à 14 ans</b>	186	78 739	465 801	12 081 501
<b>15 à 29 ans</b>	103	69 636	461 705	11 864 581
<b>30 à 44 ans</b>	152	82 393	500 395	12 845 619
<b>45 à 59 ans</b>	265	89 609	536 151	13 051 952
<b>60 à 74 ans</b>	332	82 183	452 617	9 498 564
<b>75 ans et plus</b>	158	55 234	283 597	5 899 023



*La part de la population par tranches d'âges dans la population totale en 2012 de Montesquieu*



La répartition (en pourcentage) de la population par tranches d'âges quinquennales en 2012 à différentes échelles territoriales



Les tranches d'âge de population les plus représentées sur la commune sont la tranche des 45-59 ans avec 20,3 % de la population et la tranche des 60-74 ans qui compte 26 % des habitants.

Comparativement aux divers niveaux scalaires, la part des 60-74 ans est relativement plus importante sur le territoire communal.

A contrario, la part des jeunes de 15 à 29 ans est moins représentée sur la commune (8,8 %) qu'aux échelles départementale (15,4%) et régionale (17,1 %). Ce constat peut s'expliquer par le manque de lieux de formations scolaires et par l'absence d'opportunité de travail.

### **3. LA POPULATION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'AGES**

L'analyse de la population de Montesquieu par sexe et par tranches d'âges montre de façon générale que le nombre d'hommes et de femmes est quasi-équivalent sur ce territoire.

*La population de Montesquieu des Albères par sexe et par tranche d'âges  
(source : INSEE recensement de la population 2012)*

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
<b>0-14 ans</b>	95	91	186
<b>15-29 ans</b>	59	44	103
<b>30-44 ans</b>	70	82	152
<b>45-59 ans</b>	130	135	265
<b>60-74 ans</b>	161	171	332
<b>75-89 ans</b>	69	77	146
<b>90 ans et plus</b>	3	9	12
<b>Total</b>	<b>586</b>	<b>609</b>	<b>1 195</b>

La population la plus représentée fait partie de la tranche d'âge des 60-74 ans et est de sexe masculin.

De manière générale, les hommes sont plus présents sur la commune que les femmes, sauf pour les tranches 30-44 ans et 45-59 ans.

## **CONCLUSION PARTIELLE SUR LE CONTEXTE HUMAIN**

le village de Montesquieu des Albères connaît un accroissement de sa population dans les années 1970, puis dès 1999 avec une augmentation à nouveau importante. L'évolution, depuis 2007, présente une certaine stabilité. Cette augmentation globale est peut être dûe à plusieurs facteurs d'attractivité de ce territoire :

- Position territoriale privilégiée, à proximité du pôle d'emploi du Boulou et de la frontière espagnole.
- L'amélioration des moyens de communication (Internet, voies routières,...).
- La recherche d'un cadre de vie qualitatif aussi bien dans les paysages naturels et urbains offerts que dans le calme du village.
- Les changements de mode de vie.
- Les coûts d'acquisition foncière moins élevés
- Facilité d'accès à la commune par une desserte routière efficace (RD618, RD61, proximité de l'autoroute A9)

La commune de Montesquieu des Albères est à nouveau en position d'accueil de nouveaux habitants, son attractivité a permis à la population de doubler depuis les années 80. L'apport de population est modéré, essentiellement en raison des opportunités foncières restreintes, ou peu adaptées à certaines catégories de populations (jeunes, familles composées de 2 ou 3 personnes...) présentes sur la commune.

Montesquieu des Albères est aujourd'hui une commune qui accueille de nouveaux habitants. Des opportunités foncières nouvelles sont à privilégier, mais l'accueil de populations supplémentaires peut également être permis par la revalorisation de logements vacants. En parallèle, il faut relever que les populations âgées sont bien représentées, et que le territoire ne parvient pas à fixer les jeunes entre 15 et 29 ans. Cela entraîne un vieillissement de la population.

Ce constat peut s'expliquer par l'éloignement du village par rapport à certains établissements scolaires ou par le manque d'activités et d'emplois présents sur le territoire

# LE CONTEXTE URBAIN

Le contexte urbain, analysé au niveau du territoire communal, doit permettre de mettre en avant les potentialités et les problématiques de la commune.

Ce contexte urbain est donc notamment abordé par :

- L'historique de la commune.
- Le développement de la commune.
- Les déplacements et transports.
- Les équipements et services publics.
- Le logement.
- Les ménages.
- Les réseaux.
- La gestion des déchets.

---

## 1. L'HISTORIQUE DE LA COMMUNE

---

### 1.1. Un peu d'histoire

---

Les premières traces de peuplements reconnus sur la commune datent de l'époque romaine. Le territoire serait alors devenue un site militaire.

Au Moyen Age, la lutte contre l'invasion des sarrasins a induit la construction de châteaux médiévaux protégeant les habitants regroupés autour ; c'est l'origine du château de Montesquieu des Albères.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le village est occupé par les révolutionnaires espagnols qui y sont restés près d'un an sans occasionner trop de dégâts.

### 1.2. Le patrimoine historique et culturel

---

- Le château :

La première mention du château féodal date de 1080. Il a été édifié par les seigneurs de San Cristau qui prirent le nom de Montesquieu. Selon l'étymologie du nom, la première partie « Mont » vient d'une montagne, mais pour la suite, aucune explication n'est connue.

Le donjon central forme une imposante bâtisse de 16m de large sur 22m de long, il était la résidence du seigneur. Par la suite, une salle voûtée a été érigée, puis restaurée récemment. L'ensemble est protégé par un mur d'enceinte de 12m de haut.



*Les ruines du château et la salle voûtée restaurée*



*Le mur d'enceinte du château*



- L'Église paroissiale Saint Saturnin

L'église romane de St Saturnin à Montesquieu des Albères, se trouve en contrebas du vieux village

Il s'agit d'un édifice religieux dédié à Saint Saturnin, construit vraisemblablement vers le XII<sup>e</sup> siècle, peut-être au X<sup>e</sup> remanié au XII<sup>e</sup>. Elle est formée d'une nef unique rectangulaire, tout à fait classique, terminée par une abside en hémicycle. Le chevet est orné de double lésènes et de bandes lombardes, des décors là aussi classique des églises soignées dans leurs constructions, entre le XII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle. Son portail en marbre blanc possède toujours les pentures d'origine. Trois inscriptions funéraires, datant du XIII<sup>e</sup> et de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle sont également visibles (1298, 1324, 1374).



Le clocher est un peu particulier. C'est un clocher-tour massif, mais dont les ouvertures donnent un air aérien. Son appareillage est légèrement différent, ce qui tend à prouver qu'il est de construction ultérieure.

L'église est classée Monument Historique depuis 1984. Sa restauration ainsi que l'urbanisation alentour, doit prendre en compte les prescriptions de l'Architecte des bâtiments de France (ABF).

*L'église Saint Saturnin*



- La chapelle au sommet du pic San Cristau (Saint Christophe)

En suivant le chemin de randonnée qui mène au sommet du Pic San Cristau, apparaissent les ruines d'une chapelle médiévale datant du X<sup>e</sup> siècle. Cette localisation dominante permet de profiter d'un superbe panorama.

### **1.3. Le patrimoine communal**

---

#### **1.3.1. Les Jardins**

Témoins d'une activité agricole passée, les jardins et leurs murets en pierres, sont des éléments importants et identitaires de la commune. Ils se situent à l'extrême sud du village et étaient destinés à une exploitation personnelle des habitants. Avec le temps, certains de ces jardins sont laissés en friche.



#### **1.3.2. Les fontaines**

Les trois fontaines présentes sur la commune, sont les vestiges de pratiques anciennes, c'est pour cela qu'elles s'inscrivent dans le patrimoine communal de Montesquieu des Albères. Leur entretien et leur traitement permettent de valoriser le village.

## **2. LE VILLAGE**

---

Le centre historique de Montesquieu des Albères s'est construit autour du château médiéval, érigé en surplomb pour dominer la vallée. Mais la véritable extension de la commune est un phénomène débutant dès les années 1970.

Le territoire communal voit alors apparaître d'une part une poche d'urbanisation diffuse à l'ouest du centre du village, et d'autre part une multitude de petits lotissements certains en continuité directe avec le cœur du village, d'autres peu intégrés au tissu urbain, ce qui engendre une trame urbaine lâche sur l'ensemble de l'espace communal. Des Mas agricoles et des constructions isolées sont aussi présents sur le territoire communal.

### **2.1. Le cœur historique de Montesquieu des Albères**

---

Le développement du village s'est fait dans un premier temps en partie haute du territoire, aux pieds des Albères. L'urbanisation s'est faite de manière concentrique autour des ruines du château surplombant la commune.

*Vue des toits du centre historique*



Le centre ancien du village est caractérisé par un tissu urbain dense et continu, constitué de constructions en R+1 et R+2 en limite des voies publiques. Cette concentration donne un effet de densité et d'étroitesse des rues dont une grande partie n'est pas dotée de trottoirs ni de chaussées distinctes. La faible largeur des voies rend le centre ancien difficilement accessible en automobile, et la pente importante peut être un problème pour les déplacements doux.

*Étroitesse des rues et alignements des constructions en limite de voie*





## **2.2. Le développement du village**

---

Le village s'est ensuite développé sous la forme de maisons individuelles, essentiellement des lotissements, depuis les années 70 à nos jours, notamment autour de l'église Saint Saturnin et en direction du nord du village.

Cette forme de développement engendre un étalement important de l'urbanisation et contribue à un manque d'organisation et de hiérarchisation de ces quartiers récents. D'autres secteurs d'urbanisation sont situés au delà du Saint Christophe, lieux dits « Serrat des las Bruixes », « Della la Fount »... contribuant à déstructurer la trame urbaine du vieux village.

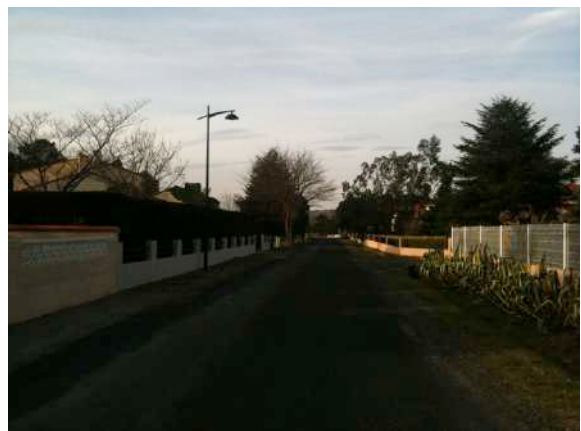
Les lotissements sont essentiellement constitués de constructions individuelles de type villas. Les voies y sont souvent assez larges, mais leur uniformité crée un manque d'identification des axes de circulations principaux.

Au nord du village existe deux entités urbaines très excentrées, à plusieurs kilomètres du centre du village, isolées par la RD618 et la voie TGV : le lotissement des « Trompettes Hautes » en limite du territoire du Boulou(1971) et les lotissements dans le secteur des « Agouillous » (1979).

*Lotissement le long de la RD 61*



*Lotissement « Les Agouillous »*



*Cf. carte « Le développement du village » pages suivantes*



Maître d'ouvrage

**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
DES ALBERES**

3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
mairiemontesquieu66@orange.fr

Maître d'oeuvre

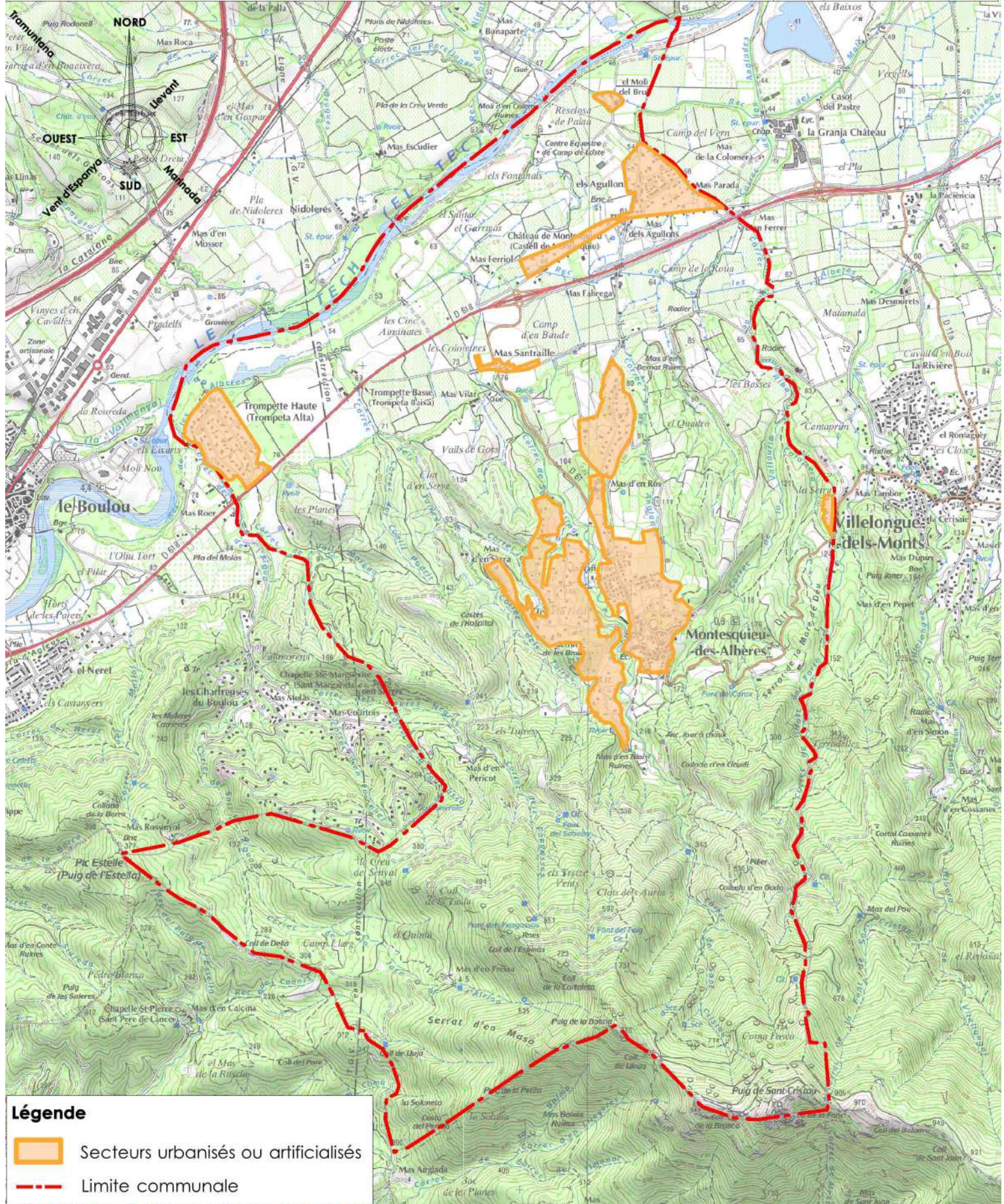
**ARCHI CONCEPT**

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Source(s)/Elaboration  
Archi Concept

Fond(s) de plan  
IGN

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	1/30000	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			



**Légende**

- Secteurs urbanisés ou artificialisés
- Limite communale



### **2.3. Le bâti diffus**

---

Une urbanisation très aérée sur de grandes parcelles s'est développée sur les éperons boisés découpés par les ravins dans les lieux dits : « Las Closes », « Della la Fount », « Serrat de las Bruixes » et « Camp del Mill ».

*Le bâti diffus à l'Est du village*



*Vue de l'éperon boisé depuis le centre ancien du village*



À cela s'ajoute une multitude d'habitations isolées :

- Moulin de Breuil
- Trompettes Basses
- Trompettes Hautes

et de Mas éparpillés sur l'ensemble du territoire communal :

- Mas Santraille
- Mas Vilar
- Mas Tambour
- Mas Fabrega
- Mas Parada
- Mas Rous
- Mas des Agouillous
- Mas Freixe
- Mas d'En Serre

- Mas Ferréol

*Cf. carte « Le développement du village » pages suivantes.*

Cette urbanisation diffuse engendre un mitage de l'espace communal, un coût accru en matière de réseaux ainsi que de nombreux déplacements automobiles. Afin de resserrer le tissu urbain et de réduire les déplacements et les coûts engendrés par de telles réalisations, aujourd'hui très encadrées par les textes réglementaires, la commune devra ouvrir des zones à l'urbanisation en continuité des secteurs urbanisés.

Un élément patrimonial est également présent au sein du secteur des Agouillous, dénommé « le Château ». Edifié en 1780 sur les bases d'un ancien mas catalan datant de 1600. Sa façade et son style architectural sont issus de l'inspiration du célèbre architecte Viggo Dorph Petersen. Le château est entouré d'une grande parcelle avec des arbres masquant en partie la vision vers le bâtiment depuis l'extérieur. Il est aujourd'hui en partie délabré et demeure en attente d'une mise en valeur.

Le Château dans le secteur des Agouillous.





Maître d'ouvrage

**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
DES ALBERES**

3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
mairiemontesquieu66@orange.fr

Maître d'oeuvre

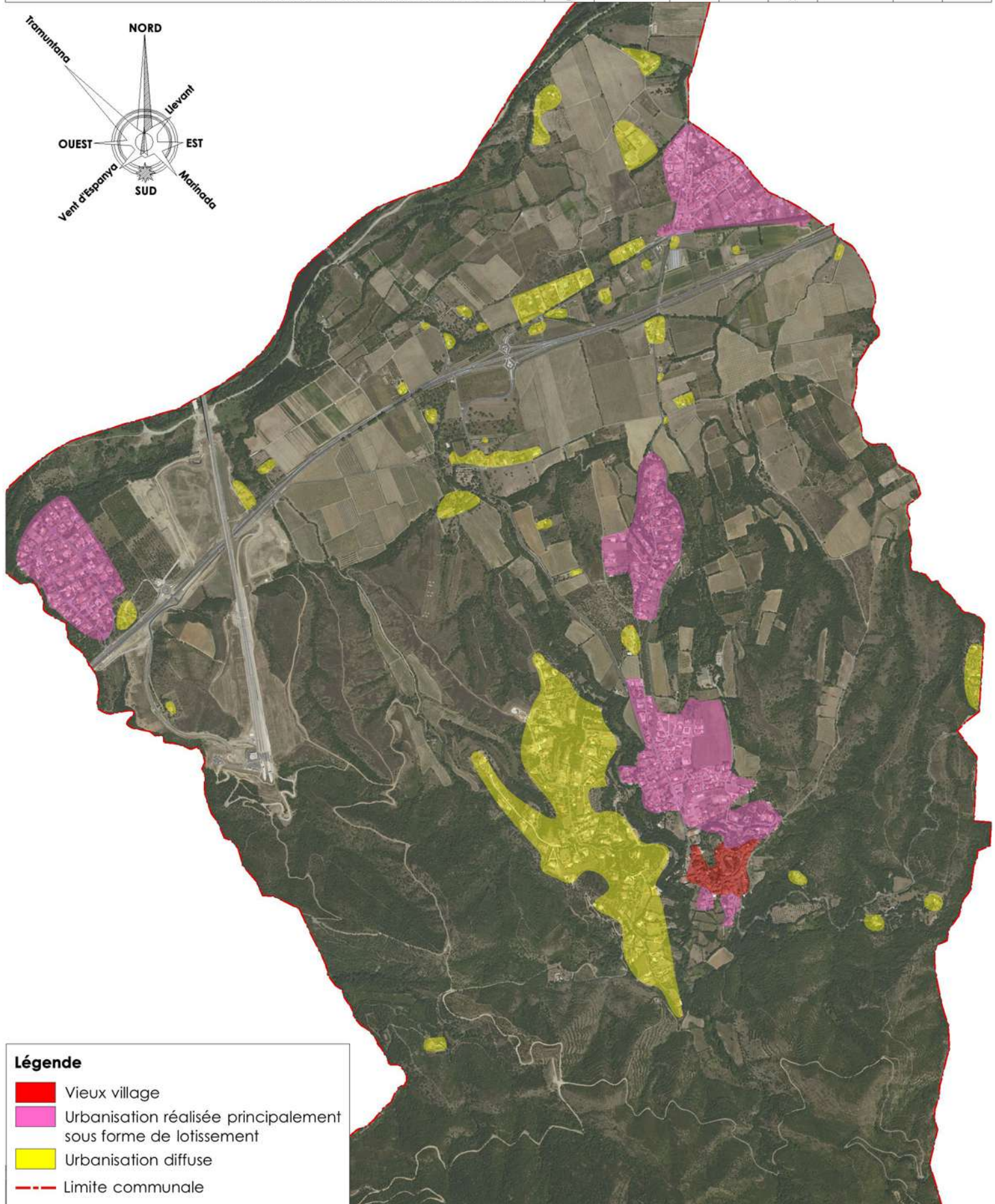
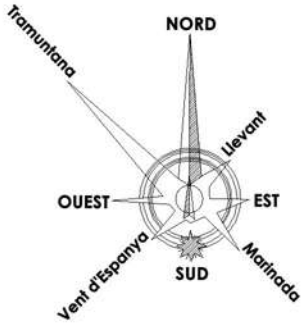
**ARCHI CONCEPT**

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Source(s)/Elaboration  
Archi Concept

Fond(s) de plan  
Photo aérienne

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	1/20000	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			



**Légende**

- Vieux village
- Urbanisation réalisée principalement sous forme de lotissement
- Urbanisation diffuse
- Limite communale



### **3. LES DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS**

---

#### **3.1. Les dessertes routières à l'échelle du territoire communal**

---

Le territoire communal de Montesquieu des Albères est traversé dans sa partie Nord par la RD618 reliant Argelès-sur-Mer au Vallespir et à l'Espagne. Cet axe scinde le territoire communal en deux parties. Son réaménagement en 2006 a permis de supprimer une partie du trafic automobile traversant le secteur des Agouillous. Cependant, cet axe réalisé en surplomb a contribué à couper un peu plus les différentes entités urbaines les unes des autres. La ligne nouvelle TGV, ainsi que la liaison enterrée de la THT France/Espagne a également créé une barrière physique séparant les Trompettes Hautes du reste du territoire.

Le village, qui se situe dans la partie centrale du territoire, est accessible par la RD 61, axe principal de la commune via le « Mas Santraille » ou par la Rue Longue et le « Mas Fabrega ». Ces deux routes se rejoignent au rond-point aménagé à l'entrée du village et constituent les voies de desserte principales du village.

Montesquieu des Albères est également accessible depuis la commune de Villelongue Dels Monts, par la RD11 qui dessert également tous les villages des Albères jusqu'à Argelès-sur-Mer.

Dans la partie haute de la commune, au Sud du territoire, des voies secondaires desservent l'habitat dispersé et les anciens Mas.

Il est à noter également que l'autoroute A9 est à proximité du village, et qu'elle peut être empruntée au niveau du Boulou.

*Cf. carte « Les dessertes à l'échelle communale » page suivante.*



Maître d'ouvrage

**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
DES ALBERES**

3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
mairiemontesquieu66@orange.fr

Maître d'oeuvre

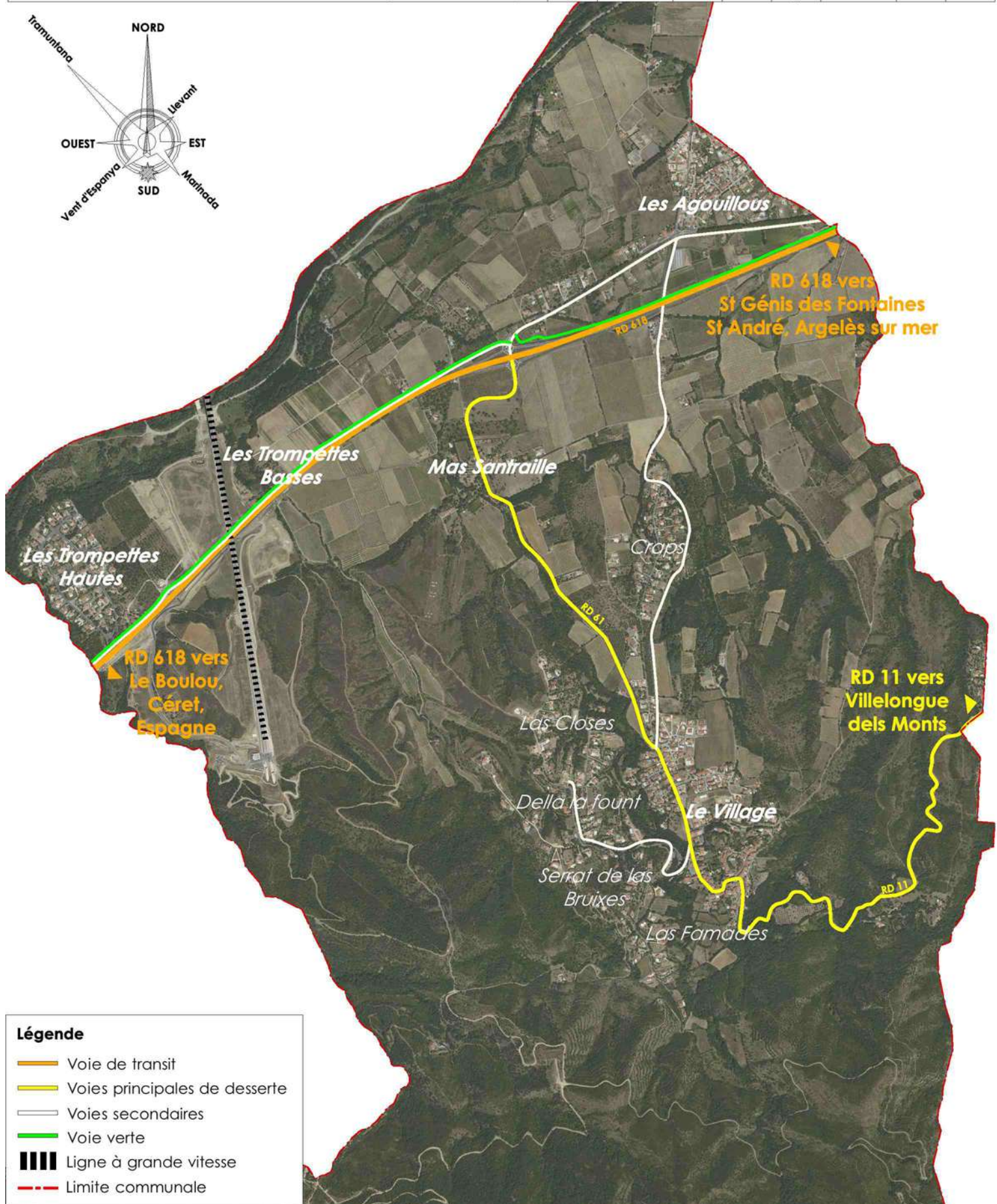
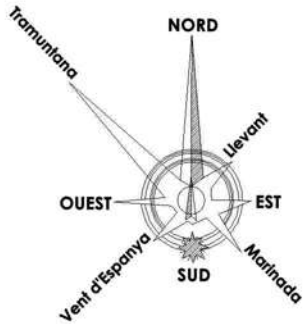
**ARCHI CONCEPT**

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Source(s)/Elaboration  
Archi Concept

Fond(s) de plan  
Photo aérienne

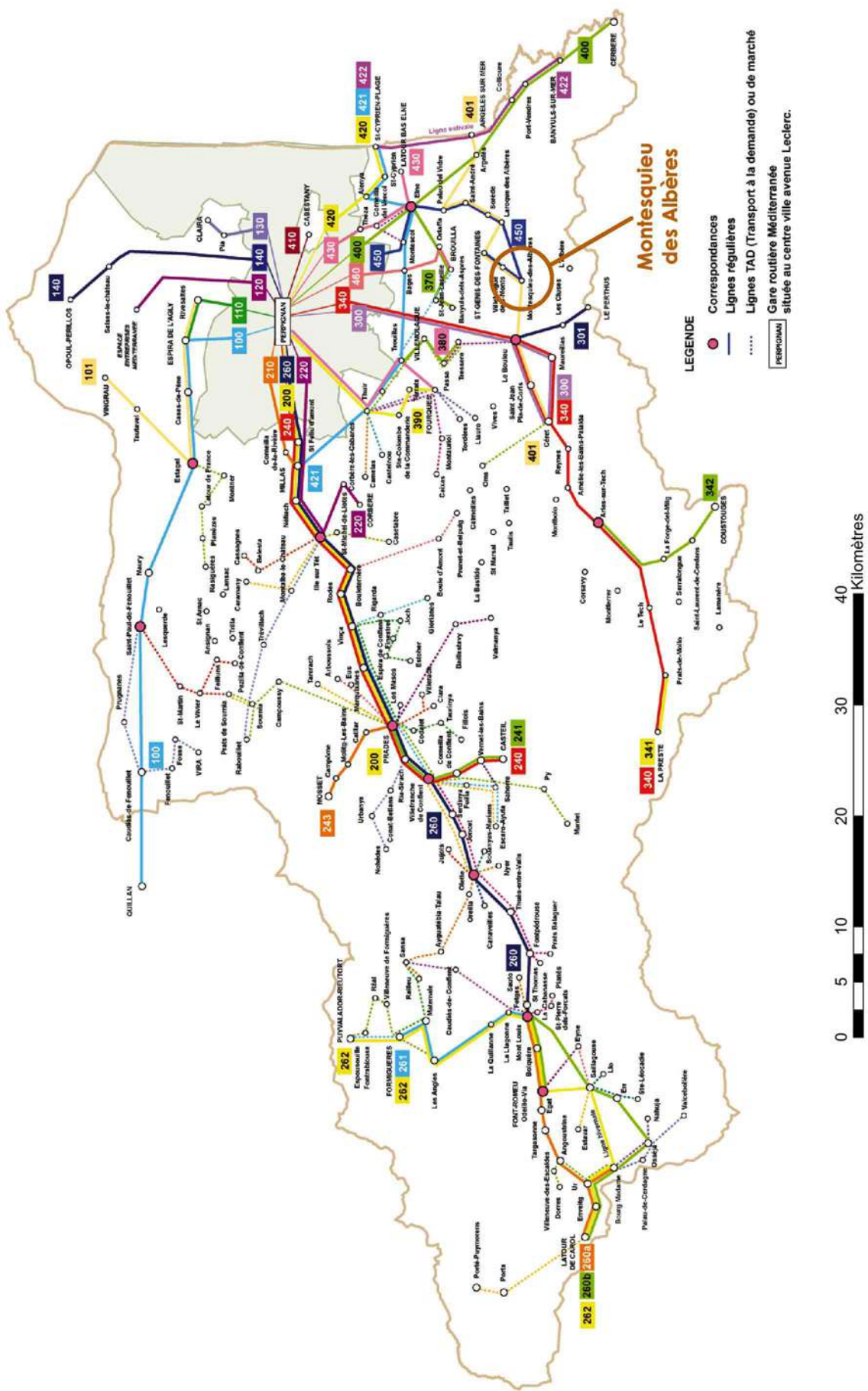
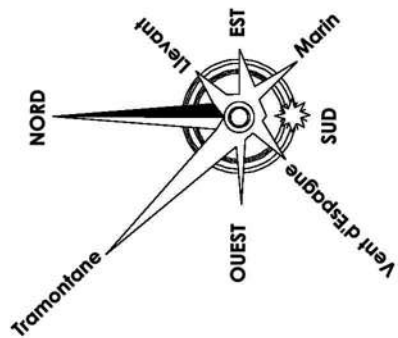
Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	1/20000	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			



### Légende

- Voie verte
- Voies principales de desserte
- Voies secondaires
- Ligne à grande vitesse
- Limite communale





### LES LIGNES DE BUS DEPARTEMENTALES DANS LES PYRENEES-ORIENTALES

3 Grand'Rue  
**Mairie de Montesquieu des Albères**  
 Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
 mairie@montesquieu66@orange.fr

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
 2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
 Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
 Email : contact@archi-concept.fr

**ARCHI CONCEPT**

### REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRESENTATION

Source(s)/Elaboration		Fond(s) de plan	
Conseil Général		IGN BD Cartho	
		Préfecture des P-O	
Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle
21026	ARC	DIAG	A4
Indice	Date	DESS	VISA
A		E	
B		F	
C		G	
		DESS	VISA
		A	

### Légende

- Localisation du territoire étudié
- Correspondances
- Lignes régulières
- Lignes transport à la demande ou de marché
- Gare routière Méditerranéenne située au centre ville avenue Leclerc.

### **3.2.1. Les dessertes bus**

La commune est desservie deux lignes de bus départementaux. La première conduit d'Argelès à Céret, avec un arrêt à Agouillous et le second sur la Grand Rue. La seconde ligne dessert de Montesquieu à Perpignan avec un seul arrêt dans la commune, celui situé à Als Asparissou.

*Cf. carte « Les lignes de bus départementales » pages suivantes.*

### **3.2.2. Les dessertes aériennes**

L'aéroport international de Perpignan- Rivesaltes est à 25 Km de la commune, et celui de Gérone à moins de 70km.

### **3.2.3. Les dessertes ferroviaires**

La commune de Montesquieu des Albères n'est pas desservie par le train, mais il est à noter que le tracé de la LGV Perpignan- Barcelone passe sous les Pyrénées au niveau de Montesquieu des Albères, grâce au Tunnel du Perthus. Cet ouvrage de 8 Km de long est composé de deux tunnels : La Tramontane et le Mistral. Pour un confort acoustique, des avants tunnels d'une centaine de mètres sont élaborés.

Cet ouvrage va permettre d'enfouir la ligne THT contestée depuis des décennies dans les Pyrénées, et de devenir une nouvelle escale pour de nombreux randonneurs qui peuvent surplomber les installations techniques et avoir une vue exceptionnelle sur toute la vallée.

Les gares les plus proches sont celles d'Elne à 11km, d'Argelès sur mer à 12km et de Perpignan, à environ 30 Km.

*Cf. carte « Le tracé de la LGV Perpignan-Barcelone » pages suivantes*



Maître d'ouvrage

**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
DES ALBERES**

3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
mairiemontesquieu66@orange.fr

Source(s)/Elaboration  
Archi Concept

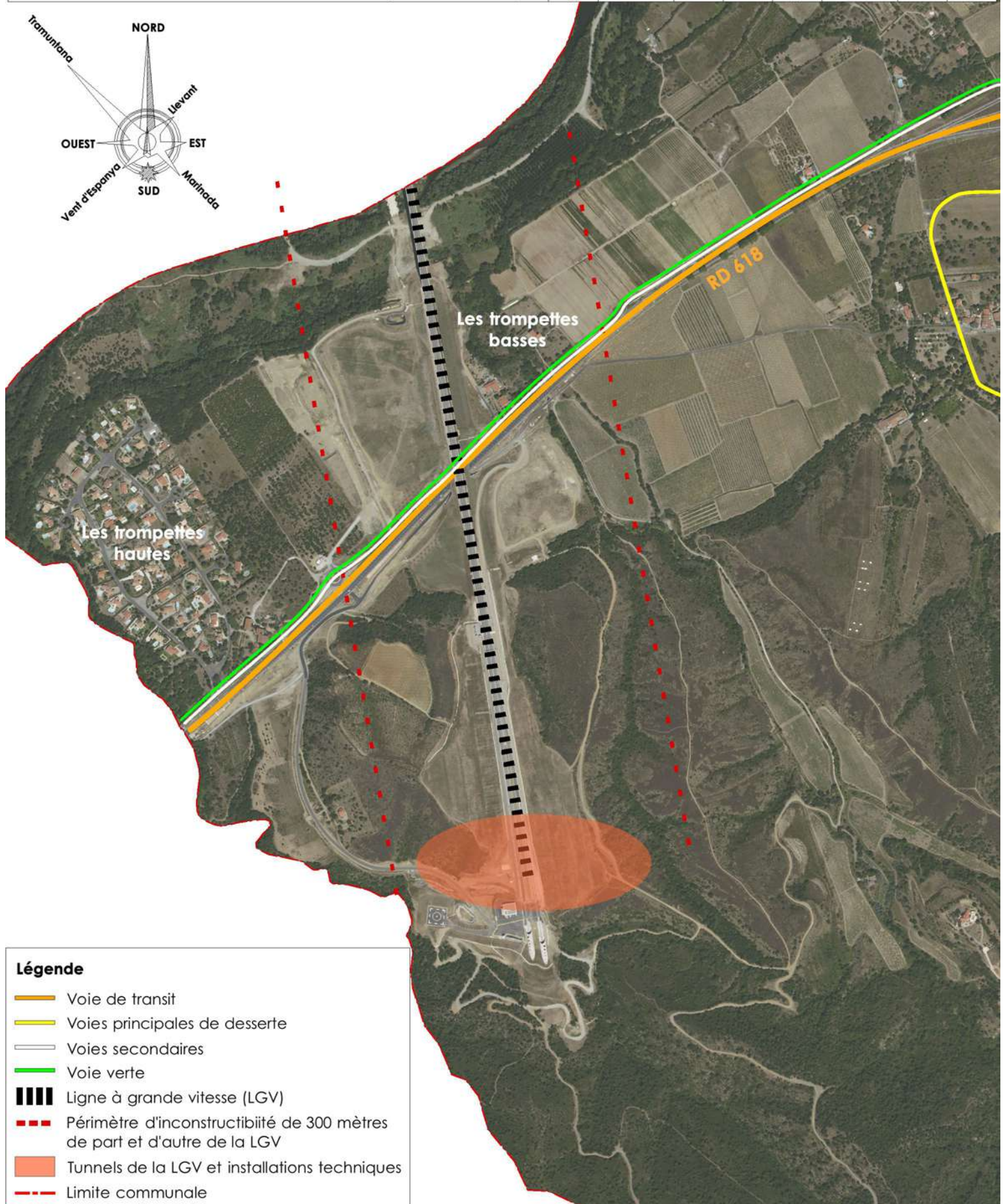
Fond(s) de plan  
Photo aérienne

Maître d'oeuvre

**ARCHI CONCEPT**

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	1/15000	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			



**Légende**

- Voie de transit
- Voies principales de desserte
- Voies secondaires
- Voie verte
- Ligne à grande vitesse (LGV)
- Périmètre d'inconstructibilité de 300 mètres de part et d'autre de la LGV
- Tunnels de la LGV et installations techniques
- Limite communale

### **3.3. La voie verte**

---

Le Pays Pyrénées Méditerranée a pour projet prioritaire et structurant la création d'une voie verte d'Argelès-sur-Mer à Arles-sur-Tech. Profitant de la négociation engagée dans le cadre du volet territorial du contrat de Projet Etat-Région (période 2007-2013), le Pays Pyrénées Méditerranée a contractualisé la réalisation de ce projet dans le pour un montant total (études, acquisitions foncières et travaux) de 10 M€ TTC.

La voie verte doit permettre de rallonger la saison touristique, de démultiplier l'offre touristique, de créer un espace de convivialité et de trouver une alternative à l'automobile.

La voie verte Argelès-sur-Mer / Arles-sur-Tech passe par la commune de Montesquieu des Albères depuis Villelongue-dels-Monts.. la typologie de cet aménagement est le « partage de chaussée ». Cette technique permet de réutiliser des chemins agricoles ou peu utilisés et de les valoriser en autorisant la coexistence des automobiles et des modes de déplacements doux.

Cette voie a pour vocation de devenir une artère touristique permettant d'allonger la saison touristique, de mettre en valeur le patrimoine rural naturel ainsi que la promotion des modes de déplacements doux.

*Cf. carte « Les dessertes à l'échelle communale » pages précédentes.*

### **3.4. Les dessertes internes**

---

#### **3.4.1. A l'échelle du village**

L'entrée du village par la route départementale RD61 et la rue Longue débouchent sur un réseau de dessertes internes qui irriguent le vieux village ainsi que les zones résidentielles.

En centre ancien, la plupart de ces voies sont difficilement accessibles en voiture en raison de leur faible largeur.

L'avenue Lucien Galy et la Grand Rue peuvent être qualifiées de voies principales de la commune puisqu'elles desservent les principaux équipements publics de services tels que la mairie ou encore le groupe scolaire, et permettent la traversée du village.



Maître d'ouvrage

**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
DES ALBERES**

3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
mairiemontesquieu66@orange.fr

Source(s)/Elaboration  
Archi Concept

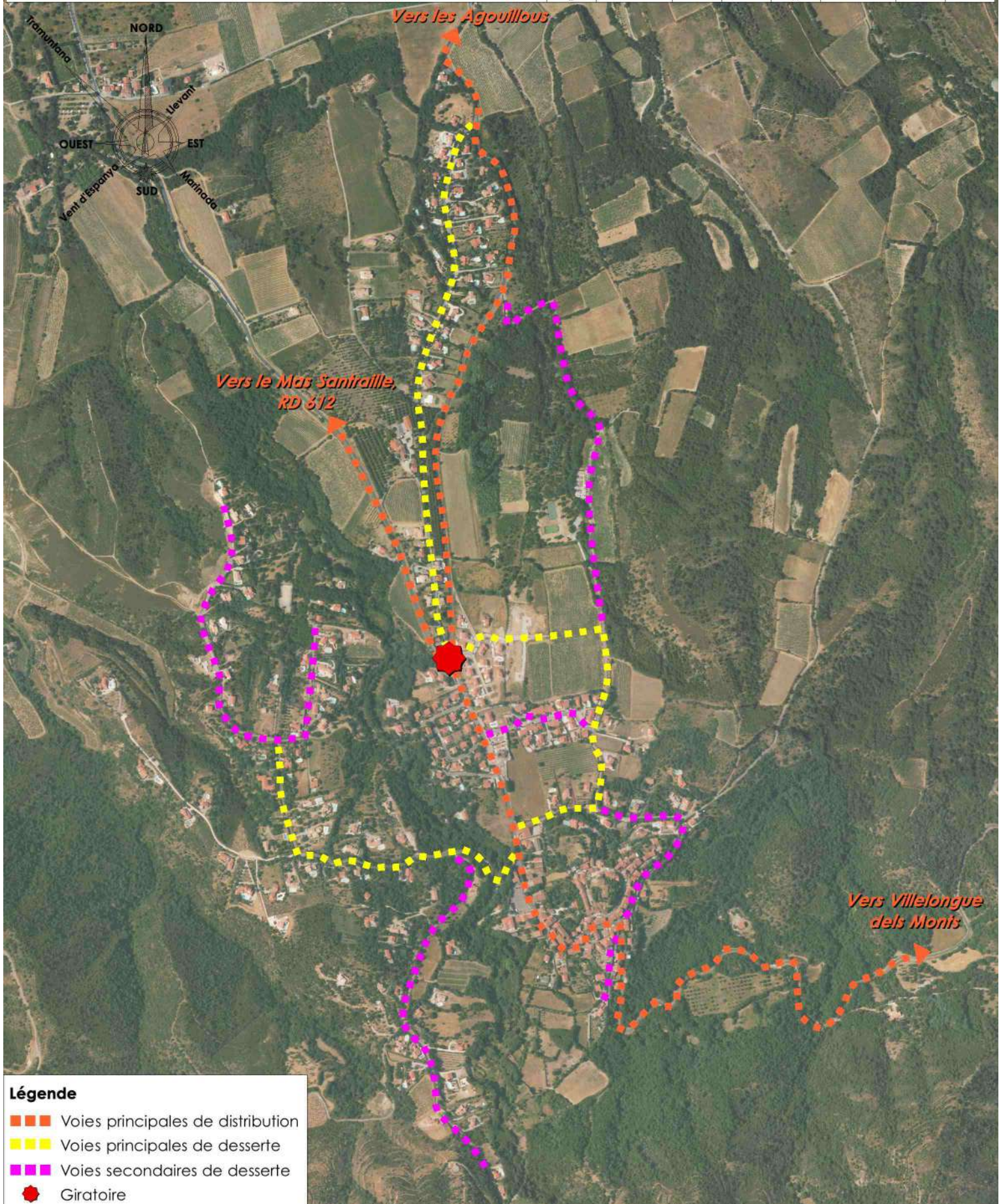
Fond(s) de plan  
Photo aérienne

Maître d'oeuvre

**ARCHI CONCEPT**

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	1/10000	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			



**Légende**

- Voies principales de distribution
- Voies principales de desserte
- Voies secondaires de desserte
- ★ Giratoire



- La connexion entre le vieux village et l'urbanisation diffuse secteurs de las Bruixes, Della la Fount, se fait par une unique voie de passage étroite et par un pont qui laisse le passage pour un seul véhicule.

*Passage vu depuis le village*



*Passage vu en direction du village*



Une étude sur l'amélioration des dessertes internes devra être menée afin de réduire l'isolement de ces extensions urbaines vis-à-vis du centre de la commune.

### **3.4.1. A l'échelle des Agouillous**

Une des particularités de Montesquieu des Albères vient de sa morphologie urbaine éclatée en plusieurs pôles d'habitation, mais sans réelle connexion entre eux.

Le secteur des Agouillous a connu une urbanisation importante depuis les années 80. Son accès est aisé, et la réalisation récente de la nouvelle RD618 a permis de dévier la plus grande partie du trafic qui traversait auparavant le secteur.



Maître d'ouvrage

**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
DES ALBERES**

3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
mairiemontesquieu66@orange.fr

Source(s)/Elaboration  
Archi Concept

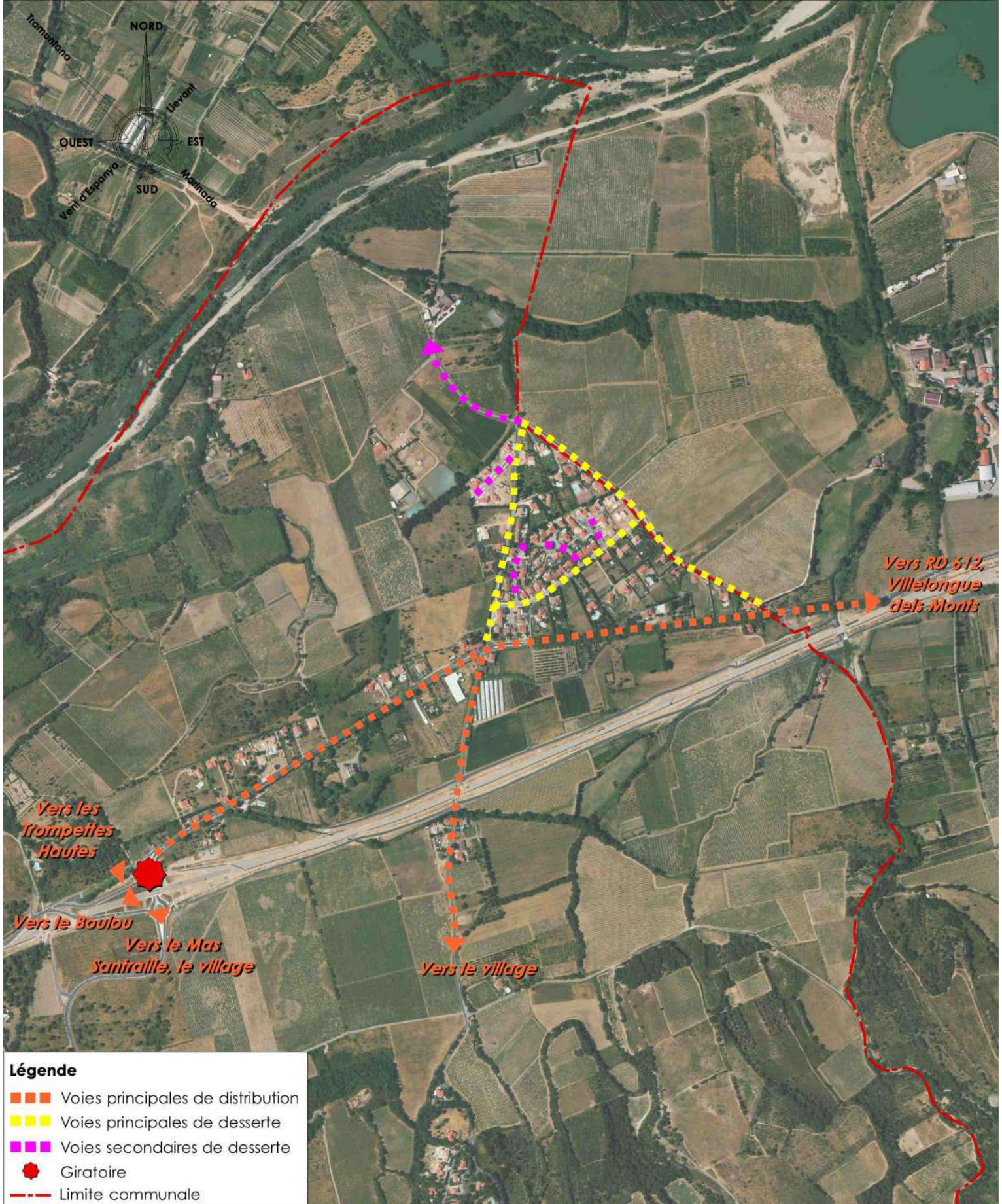
Fond(s) de plan  
Photo aérienne

Maître d'oeuvre

**ARCHI CONCEPT**

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	1/10000	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			



**Légende**

- — — Voies principales de distribution
- — — Voies principales de desserte
- — — Voies secondaires de desserte
- ★ Giratoire
- - - Limite communale



### **3.5. Les entrées de village principales**

---

Les entrées de ville sont des secteurs importants car elles doivent marquer clairement une rupture visuelle afin de déterminer l'entrée dans la ville, tout en s'inscrivant dans une continuité paysagère avec les alentours et dans l'idéal être homogènes à l'échelle de la commune.

Au niveau du village, trois entrées de village principales peuvent être relevées, les autres secteurs urbanisés (Agouillous, Mas Santraille, Les Trompettes Hautes) disposent aussi d'entrées de ville dont l'analyse est nécessaire.

*Cf. carte « Localisation des entrées principales », page suivante.*

**Maître d'ouvrage**  
**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
DES ALBERES**  
3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
mairiemontesquieu66@orange.fr

**Maître d'oeuvre**  
**ARCHI CONCEPT**  
Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

**Source(s)/Elaboration**  
Archi Concept

**Fond(s) de plan**  
Photo aérienne

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	1/20000	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			



**Légende**

Entrées des secteurs urbanisés

Limite communale



### **3.5.1. Les entrées du village ancien**

La véritable entrée dans la commune se fait en aval de l'intersection de la RD61 et de la Rue Longue. Ces deux voies de dessertes majeures permettent de joindre la RD 618 ainsi que le lotissement les Agoullous, à l'entrée du village. Elles longent des franges mélangeant espaces agricoles, lotissements et constructions individuelles, pour se rejoindre au giratoire qui marque l'entrée dans la partie Nord du village. Cela permet de plus de ralentir les véhicules en entrée immédiate du village.

- Entrée principale 1 depuis la RD 61:

À la sortie de la RD 618, un premier giratoire est réalisé pour permettre une connexion entre les diverses parties du village par la RD 61.

Cette voie de desserte principale longe toute une frange d'exploitations agricoles ainsi que le hameau du Mas Santraille.

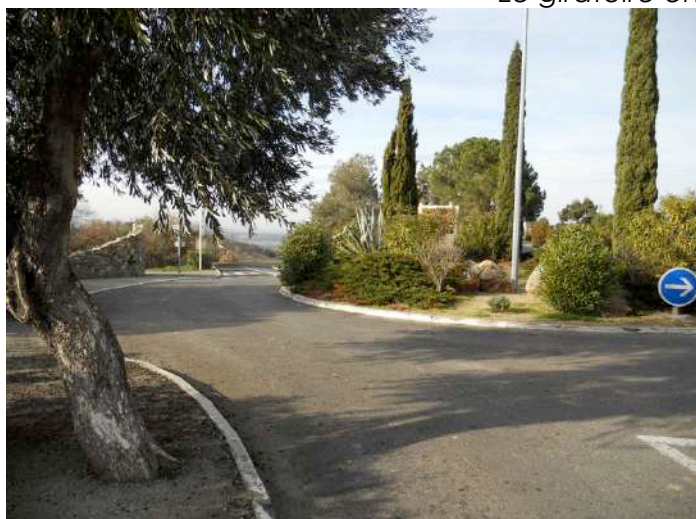
*Vue depuis la RD 61*



*Mas Santraille*



*Le giratoire en entrée de ville*



*Intersection avec la Rue Longue à hauteur de la rue du Renard*



L'aménagement de cette entrée se poursuit le long de l'avenue Lucien Galy autour de laquelle les lotissements se sont développés. Les plantations d'arbres en alignement de la voie permettent de valoriser cette frange urbaine, mais celle-ci reste à conforter et à structurer. Divers dispositifs ont été mis en place pour ralentir les véhicules dans ce secteur, mais la diversité des aménagements entraîne un manque de cohérence dans le traitement de cette entrée. De plus les divers aménagements ne répondent pas aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées, et il n'existe pas de continuité douce réellement sécurisée pour les piétons et cycles sur cet axe

*Cf carte « Entrée de ville principale 1 » pages suivantes*

*La RD 61 avec panneau d'entrée de ville*



*La RD 61. Vue depuis le giratoire*





Alignement d'arbres



Terre-pleins





Maître d'ouvrage

**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
DES ALBERES**

3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
mairiemontesquieu66@orange.fr

Source(s)/Elaboration  
Archi Concept

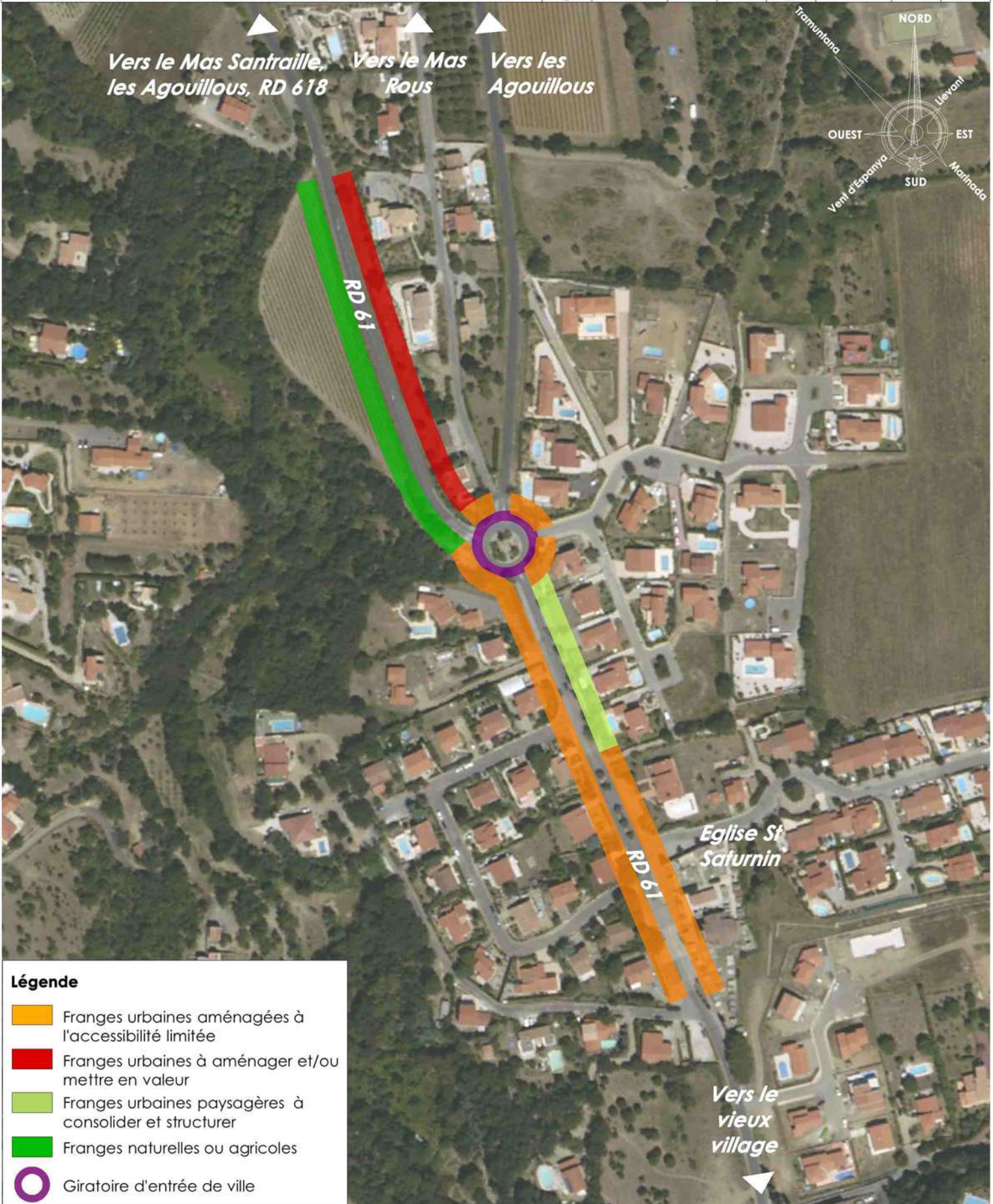
Fond(s) de plan  
Photo aérienne

Maître d'oeuvre





**ARCHI CONCEPT**

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	1/2500	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			



## Légende

-  Franges urbaines aménagées à l'accessibilité limitée
-  Franges urbaines à aménager et/ou mettre en valeur
-  Franges urbaines paysagères à consolider et structurer
-  Franges naturelles ou agricoles
-  Giratoire d'entrée de ville



- Entrée principale 2 depuis la RD 11:

Depuis et vers Villelongue Dels Monts, l'entrée de ville principale située sur la RD11 permet une desserte immédiate du vieux village.

Celle-ci est peu aménagée, et les abords de cette entrée ne sont pas mis en valeur.

*Intersection de la rue St Christophe*



*Vue sur la RD11 en direction de Villelongue Dels Monts*





Maître d'ouvrage

**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
DES ALBERES**

3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
mairiemontesquieu66@orange.fr

Source(s)/Elaboration  
Archi Concept

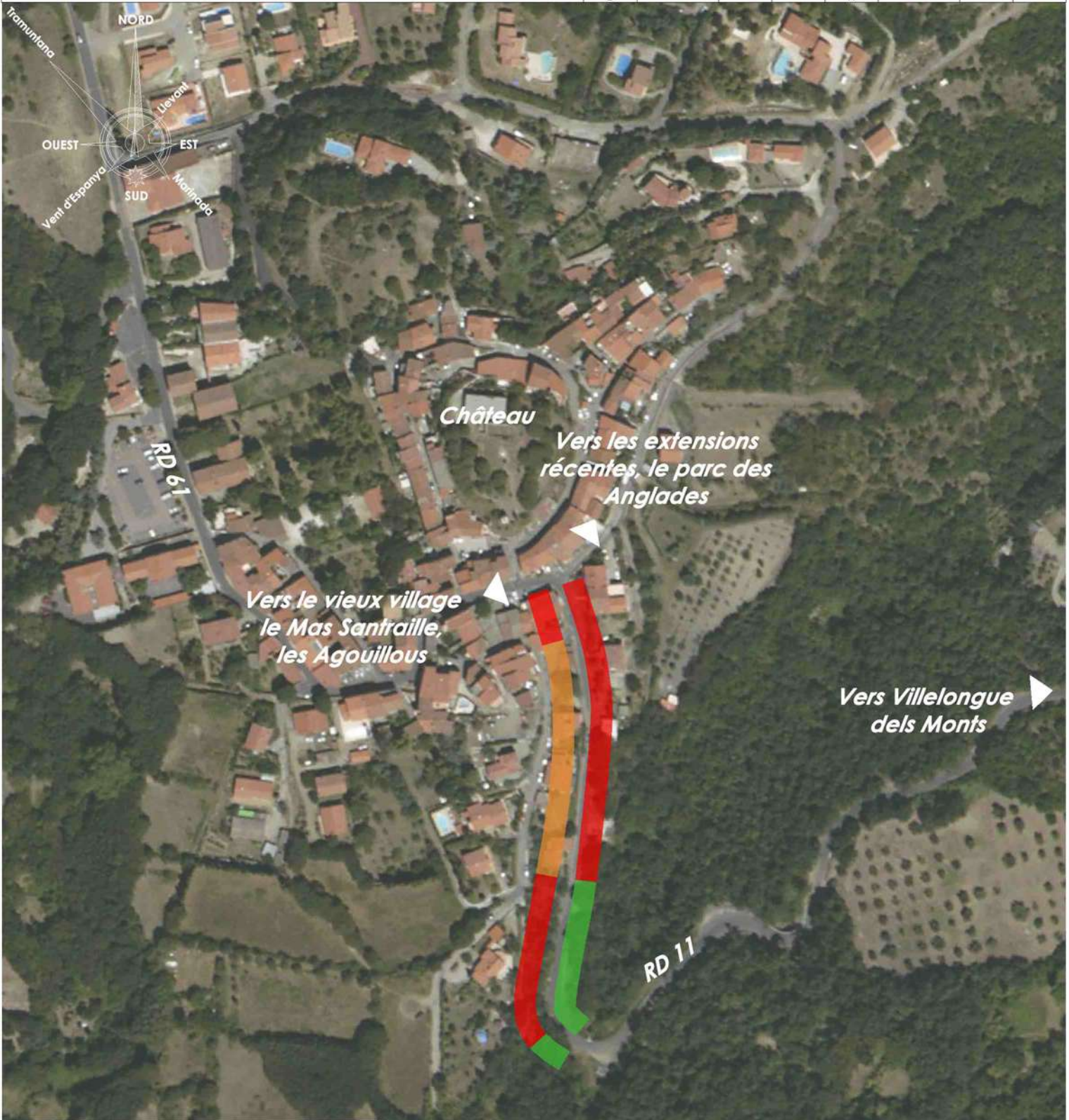
Fond(s) de plan  
Photo aérienne

Maître d'oeuvre

**ARCHI CONCEPT**

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	1/2500	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			



### Légende

- Franges urbaines aménagées à l'accessibilité limitée
- Franges urbaines à aménager et/ou mettre en valeur
- Franges naturelles ou agricoles

- Entrée de ville secondaire sur la rue Longue

La rue Longue est accessible depuis le quartier des Agouillous. Elle traverse la plaine agricole avant de longer en direction du centre ville plusieurs petits lotissements en partie Nord du village (Le Craps et Pomarède). Les habitations sont perceptibles à travers les arbres, même si les parcelles sont surélevées par rapport à la route. A l'intersection avec le chemin des Anglades, le masque de végétation disparaît pour laisser à la vue les lotissements. Des espaces naturels ou en déprise agricole sont aussi situés en frange d'urbanisation, et laissent le champ libre à la perception du massif des Albères.

L'entrée peut être délimitée à partir de l'alignement de plantation arbustive sur la droite de la voie (en direction du centre ancien), à l'intersection avec le chemin du Renard menant au Mas Rous. Ensuite la voie longe une friche agricole et quelques constructions individuelles avant de rejoindre le rond-point marquant visuellement l'entrée.



Maître d'ouvrage

**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
DES ALBERES**

3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
mairiemontesquieu66@orange.fr

Source(s)/Elaboration  
Archi Concept

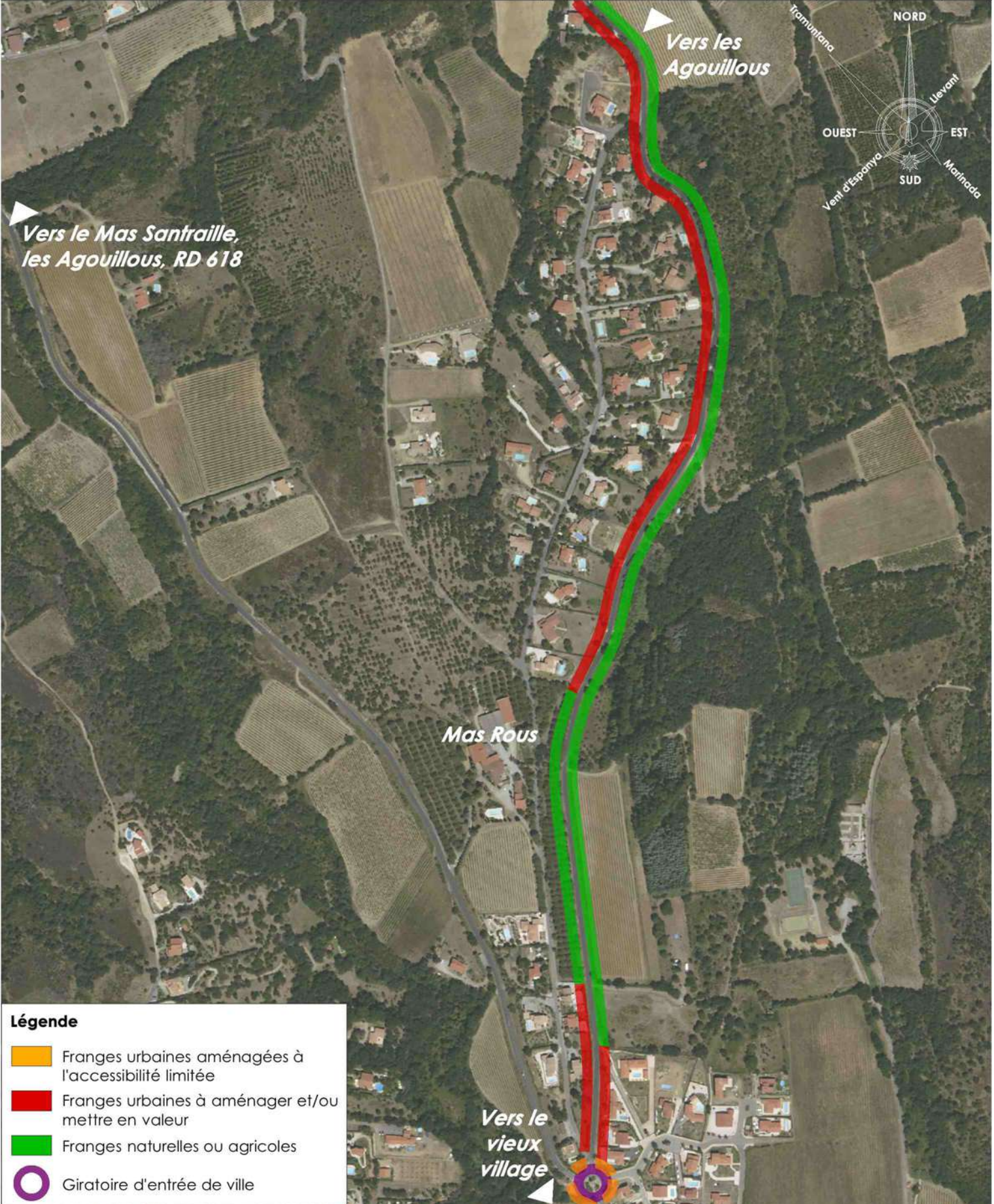
Fond(s) de plan  
Photo aérienne

Maître d'oeuvre

**ARCHI CONCEPT**

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	1/5000	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			



**Légende**

- Franges urbaines aménagées à l'accessibilité limitée
- Franges urbaines à aménager et/ou mettre en valeur
- Franges naturelles ou agricoles
- Giratoire d'entrée de ville



### **3.5.2. Les entrées du secteur des Agouillous**

Le secteur des Agouillous compte deux entrées principales toutes deux reliées à la RD618, et une entrée secondaire depuis la rue longue menant au village.

- Entrée Ouest du secteur des Agouillous

Pour accéder aux Agouillous, un échangeur a été créé à la sortie de la route départementale 618.

Des friches agricoles et une exploitation d'arbres fruitiers marquent cette entrée. Les platanes bordant l'avenue de la Mer sont un élément marquant, ils structurent cet axe.

L'entrée du secteur et la traversée sont marquées par des constructions individuelles jusqu'à l'intersection avec le chemin du moulin et l'accès à la Rue Longue. Il n'y a aucun dispositif tendant à réduire la vitesse des véhicules sur cet axe rectiligne, de plus aucun aménagement à destination des piétons et cycles n'a été réalisé.

L'intersection des voies de desserte (Rue Longue/Chemin du Moulin) est aménagée de terre-pleins séparateurs qui créent une voie d'insertion pour les véhicules.

*Vues de l'Avenue de la Mer dans sa partie Ouest*





Maître d'ouvrage

**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
DES ALBERES**

3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
mairiemontesquieu66@orange.fr

Maître d'oeuvre

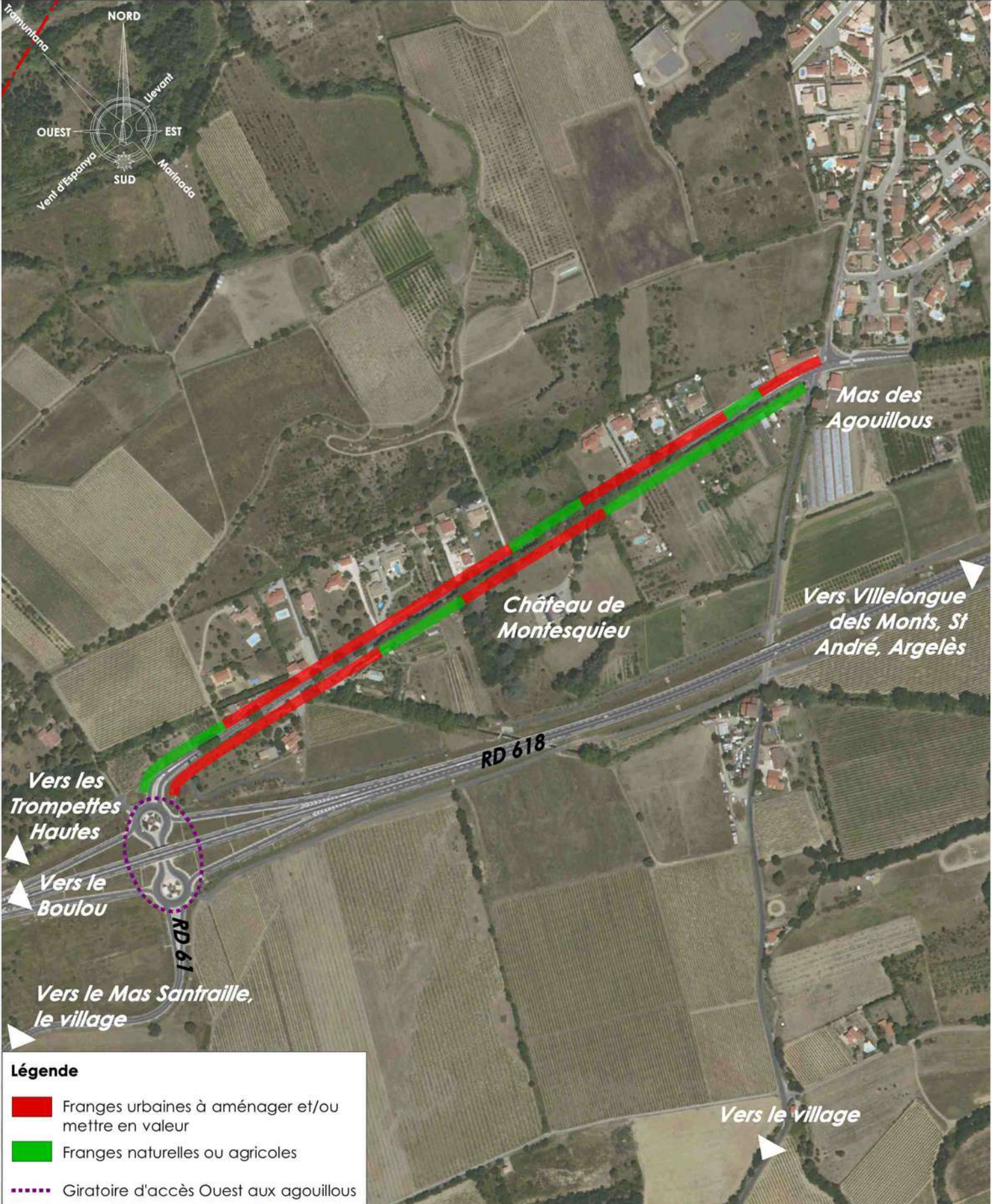
**ARCHI CONCEPT**

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Source(s)/Elaboration  
Archi Concept

Fond(s) de plan  
Photo aérienne

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	1/5000	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			





- Entrée Est du secteur des Agouilous

Depuis l'Est, l'avenue de la Mer est marquée par une urbanisation essentiellement réalisée sous forme de lotissements sur une partie de celle-ci, et des friches agricoles sur un autre côté de cette voie.

Jusqu'à l'intersection avec le chemin du moulin et l'accès à la Rue Longue. Il n'y a là encore aucun dispositif tendant à réduire la vitesse des véhicules. Aucun aménagement à destination des piétons et cycles n'a été réalisé.

L'intersection des voies de desserte (Rue Longue/Chemin du Moulin) est aménagée de terre-pleins séparateurs de voies, qui créent une voie d'insertion pour les véhicules.

*Vues de l'avenue de la Mer dans sa partie Est*





Maître d'ouvrage

**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
DES ALBERES**

3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
mairiemontesquieu66@orange.fr

Source(s)/Elaboration  
Archi Concept

Fond(s) de plan  
Photo aérienne

Maître d'oeuvre

**ARCHI CONCEPT**

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	1/5000	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			



**Légende**

- Franges urbaines à aménager et/ou mettre en valeur
- Franges naturelles ou agricoles
- Limite communale



### Entrée Sud du secteur des Agouillous

La rue Longue permet de relier le secteur des Agouillous au village.

L'entrée Sud des Agouillous est marquée par la présence de la RD618.

Des friches agricoles sont présentes, quelques habitations sont présentes à proximité du passage souterrain de la RD618.

Aucun aménagement de sécurité visant à ralentir les véhicules, et permettre une desserte pour piétons et cycles n'ont été réalisés.

#### *Vues de la Rue Longue*



#### *Vue du passage de la rue Longue sous la RD618*





Maître d'ouvrage

**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
DES ALBERES**

3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
mairiemontesquieu66@orange.fr

Source(s)/Elaboration  
Archi Concept

Fond(s) de plan  
Photo aérienne

Maître d'oeuvre

**ARCHI CONCEPT**

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	1/5000	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			



### Légende

- Franges urbaines à aménager et/ou mettre en valeur
- Franges naturelles ou agricoles
- Passage sous la RD 618
- Limite communale



- Les Trompettes Hautes

L'entrée au lotissement Trompettes Hautes au nord-est du territoire communal ne peut être considérée comme une entrée de ville mais plutôt comme une entrée de lotissement car celui-ci regroupe uniquement des habitations individuelles.

L'entrée est marquée par un aménagement paysager (plantation d'arbres) ainsi que par un panneau de limitation de vitesse « 30 » incitant les usagers à ralentir à l'approche des habitations. Les terre-pleins centraux installés permettent de donner la direction à suivre pour les automobilistes et de les inciter à réduire leur vitesse.

*Vues des voies dans le lotissement*





Maître d'ouvrage

**Mairie de Montesquieu  
des Albères**

3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
mairiemontesquieu66@orange.fr

Maître d'oeuvre

**ARCHI CONCEPT**

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Source(s)/Elaboration  
Archi Concept

Fond(s) de plan  
Photo aérienne  
Cadastre

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	1/5000	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			



## Légende

- Franges urbaines à aménager et/ou mettre en valeur
- Franges naturelles ou agricoles
- Franges urbaines paysagères existantes
- - - Limite communale



Maître d'ouvrage

**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
DES ALBERES**

3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
mairiemontesquieu66@orange.fr

Source(s)/Elaboration  
Archi Concept

Fond(s) de plan  
Photo aérienne

Maître d'oeuvre

**ARCHI CONCEPT**

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	1/5000	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			



**Légende**

- Franges urbaines à aménager et/ou mettre en valeur
- Franges naturelles ou agricoles
- Franges urbaines paysagères existantes



### **3.6. Le stationnement dans le village**

---

#### **3.6.1. En centre historique**

La commune a aménagé des aires de stationnement en centre historique du village et à proximité des équipements publics.

En effet, cette politique d'aménagement de parkings est incontournable pour amener la population à se fixer sur la commune, car certains logements ne sont pas accessibles du fait de l'étroitesse des rues et ruelles, et n'ont de fait pas de garage pour les véhicules.

Le parc de stationnement le plus accessible est le parking aux pieds de la mairie car il permet aux usagers mais aussi aux transports en commun, de stationner au plus près des établissements publics de services (Mairie, agence postale, école primaire..) et son nombre de place est important pour la commune. De plus, des places pour personnes à mobilité réduite ont été réalisées.



Les autres aires de stationnement sont plus réduites et moins accessibles, mais d'autant plus nécessaire que la place manque en centre ancien et que les habitations ne possèdent pas toutes des garages.

*Cf. carte « Le stationnement en centre ancien » page suivante.*





# LES ESPACES PRINCIPAUX DE STATIONNEMENT PRESENTS DANS LE VILLAGE

# REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRESENTATION

Maitre d'ouvrage

**MAIRIE DE MONTESQUIEU DES ALBERES**

3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
mairi Montesquieu66@orange.fr

Source(s)/Elaboration  
Archi Concept

Fond(s) de plan  
Photo aérienne

Maitre d'oeuvre

**ARCHI CONCEPT**

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	1/7500	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			



## Légende

 Principaux parcs de stationnement

 Poches de stationnement dans le vieux village



Estimation des capacités de stationnement du village :

- 1 - Cœur de village : 72
- 2 - Rue de l'ancienne Poste : 22
- 3 - Parking des écoles : 51
- 4 - Parking de la Mairie : 34
- 5 - Parc des Anglades : 30

La commune ne dispose pas de stationnements dédiés aux véhicules électriques, ni de parcs dédiés aux vélos.

Des stationnements publics pourraient accueillir des places de stationnement spécifiques pour les véhicules électriques sous réserve d'équipement de celles-ci avec des bornes de recharge. Des aires dédiées aux vélos pourraient être implantées à proximité des équipements publics, Mairie, écoles.



### **3.6.2. Dans les lotissements**

Dans les lotissements, le traitement du stationnement ne se fait pas selon les mêmes contraintes.

En effet, les rues y sont larges et la place est prévue pour laisser la circulation automobile libre, et permettre aux habitants de stationner tout en laissant les trottoirs disponibles pour les déplacements piétons.

*Le stationnement en lotissement*



### **3.7. Les déplacements doux**

---

Une grande partie du village est difficilement accessible en véhicules. En ce sens, certaines de ces rues et ruelles constituent des espaces piétons et d'autres espaces sont réglementés en « zone 30 » donnant ainsi la priorité aux piétons.



De plus, l'absence de trottoirs dans certaines zones urbanisées, ne permet pas d'assurer la sécurité des piétons

Une réflexion devra être menée pour favoriser ce mode de déplacement doux afin d'assurer la continuité viaire des extensions urbaines vers le centre historique et limiter ainsi les déplacements automobiles.



## **4. LES EQUIPEMENTS ET SERVICES**

### **4.1. Les équipements de services**

La commune dispose d'équipements et de services publics importants, comme l'hôtel de ville, une bibliothèque, une école primaire, ou encore une salle polyvalente.

Il est important de noter que l'ensemble de ces équipements sont concentrés au même endroit, c'est-à-dire à proximité du centre historique.

*Ancienne école*



*Le musée communal*

*La bibliothèque*



*Nouvelle Mairie*



*Salle polyvalente*



*Le groupe scolaire*



### **4.2. Les espaces publics sportifs et de loisirs**

- Le parc des Anglades :

Cet espace récréatif de qualité et disposant de nombreux équipements a été créé au secteur des Anglades,, il dispose d'une aire de jeux, de cours de tennis, d'espaces récréatifs... Des tables de pique-nique sont également installées dans ce secteur.



- Sentier botanique :

La commune a réalisé un sentier botanique de 4km à l'extrême sud du village, alliant pédagogie et promenades. Le sentier marque aussi le départ de nombreux chemins de randonnée.

- Le boulodrome :

À proximité de l'hôtel de ville et de l'école se situe le boulodrome de la commune.

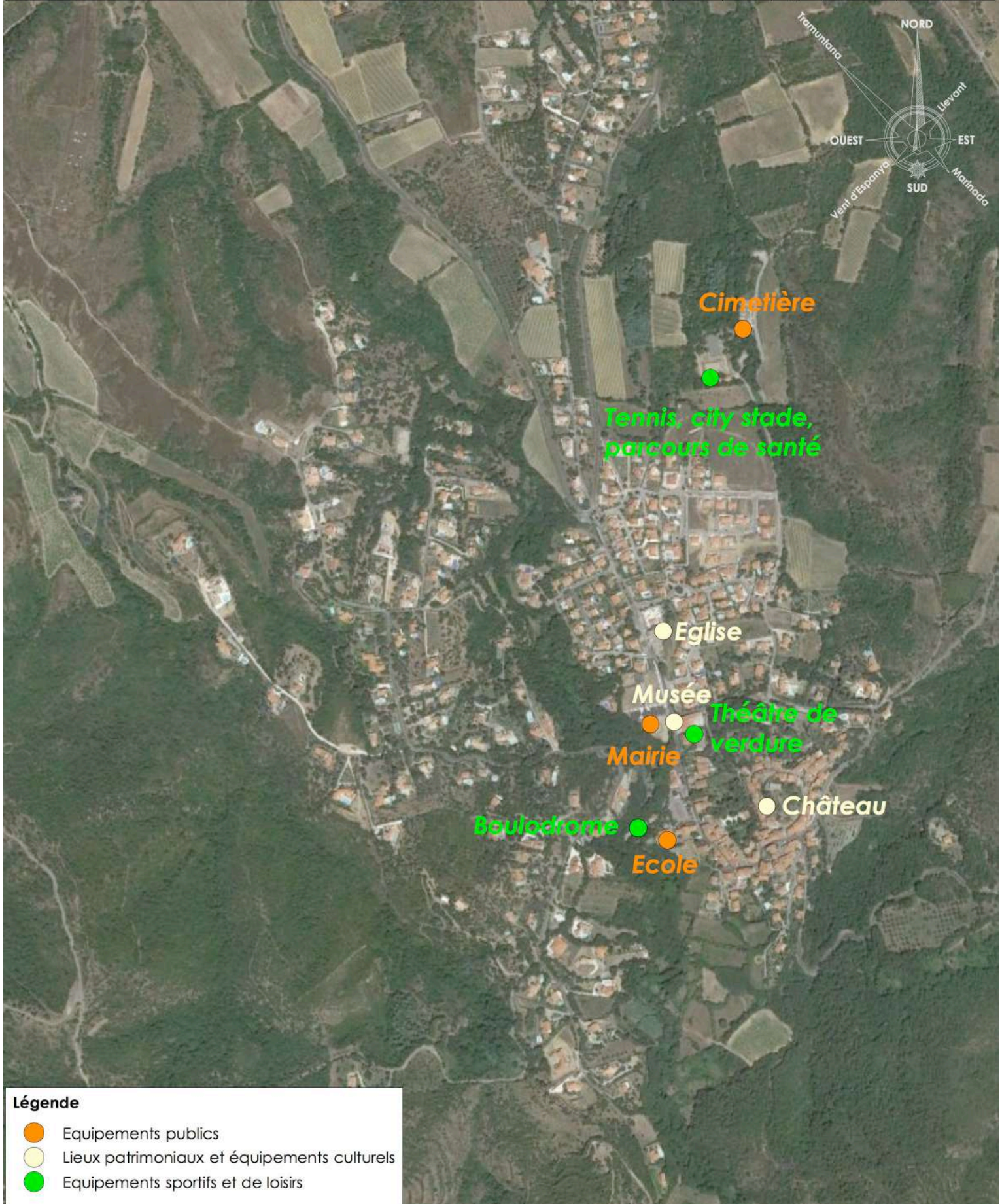
*Cf. carte « Les équipements et services » page suivante.*



**Maître d'ouvrage**  
**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
DES ALBERES**  
 3 Grand'Rue  
 66740 Montesquieu des Albères  
 Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
 mairiemontesquieu66@orange.fr

**Maître d'oeuvre**  
**ARCHI CONCEPT**  
 Christophe MOLY - Architecte DPLG  
 2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
 Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

<b>Source(s)/Elaboration</b> Archi Concept				<b>Fond(s) de plan</b> Photo aérienne Cadastre			
<b>Dossier</b> 21026	<b>Emetteur</b> ARC	<b>Phase d'étude</b> DIAG	<b>Echelle</b> 1/10000	<b>Format</b> A4	<b>Indice</b> A		
<b>Indice</b>	<b>Date</b>	<b>DESS</b>	<b>VISA</b>	<b>Indice</b>	<b>Date</b>	<b>DESS</b>	<b>VISA</b>
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			



### Légende

- Equipements publics
- Lieux patrimoniaux et équipements culturels
- Equipements sportifs et de loisirs



## 5. LE LOGEMENT

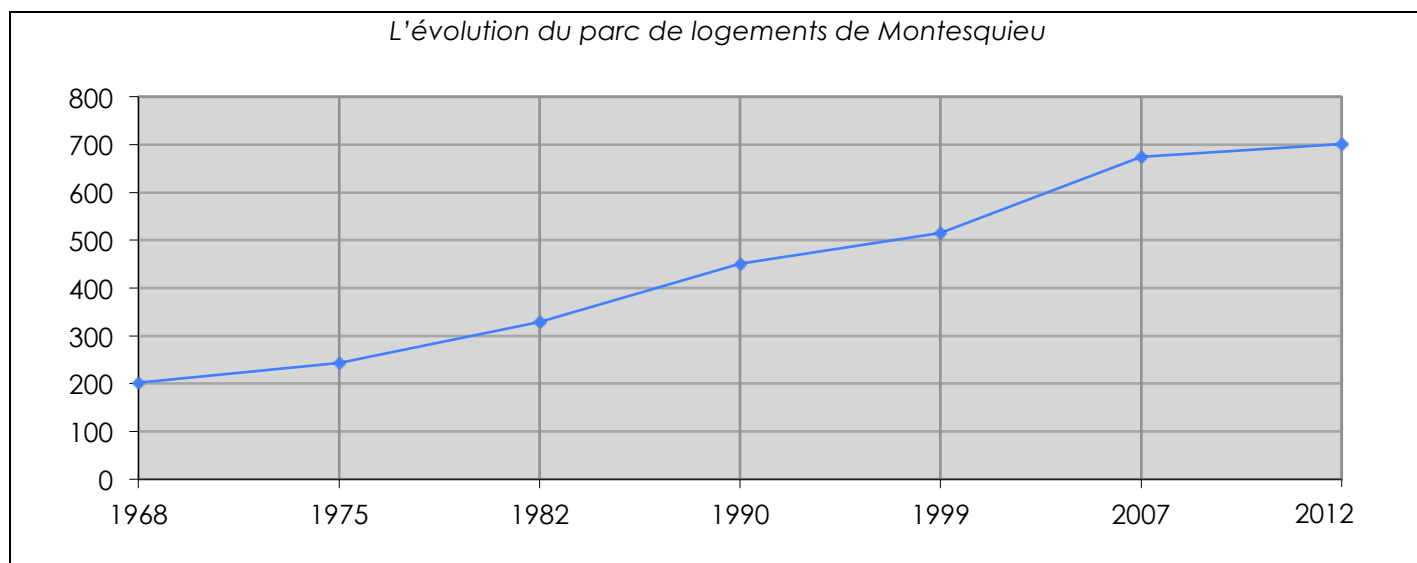
L'analyse du parc de logements implanté sur le territoire communal de Montesquieu des Albères, comparée au parc de logements à des échelles territoriales plus importantes, doit permettre de déterminer les besoins existants afin de répondre le mieux possible aux attentes dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune.

### 5.1. L'évolution générale et la composition du parc de logements

L'évolution du parc de logements de Montesquieu  
 (source : INSEE recensement de la population 2012)

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	Évolution de 2007 à 2012	Part dans le nombre de logements en 2012
<b>Résidences principales</b>	121	127	195	305	374	490	532	+ 8,5 %	73,5%
<b>Résidences secondaires</b>	51	90	112	114	107	164	126	- 23,7 %	17,5 %
<b>Logements vacants</b>	30	26	22	32	34	22	65	+ 195 %	9,0 %
<b>Total</b>	202	243	329	451	515	675	724	+7,2 %	

L'évolution du parc de logements de Montesquieu



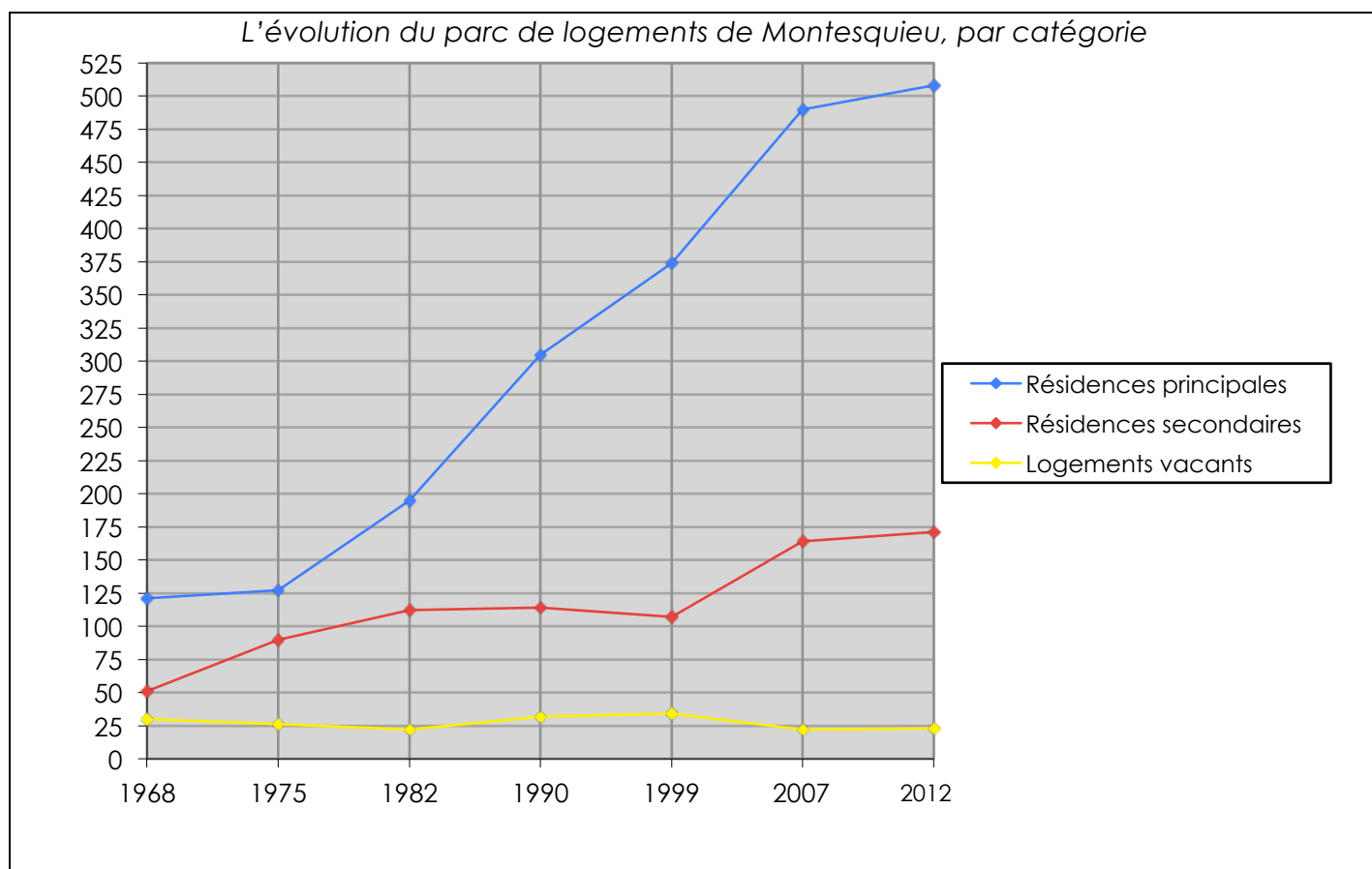
De façon générale, le nombre de logements est en constante progression depuis 1968. Il est recensé 724 habitations en 2012, soit une augmentation de près de 30% depuis 1999.

La part des résidences principales est la plus importante en 2012 avec 73,5% du parc de logement, même si nous pouvons noter que le nombre de logements secondaires a fortement augmenté depuis 1999.

Cette progression indique l'attractivité touristique de la commune. Le nombre de logements vacants a régressé depuis 1999.



Aujourd'hui, il reste des bâtis vacants dans le village, mais une réhabilitation de ces logements permettrait de les faire entrer dans le marché immobilier.



### 5.1.1. La composition du parc de logements

*Le parc de logements à différentes échelles territoriales  
 (source : INSEE recensement de la population 2012)*

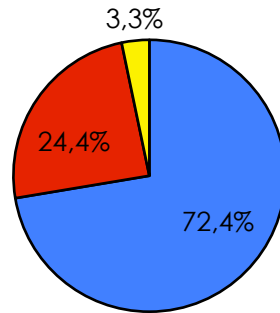
	Département		Région		France métropolitaine	
	2007	2012	2007	2012	2007	2012
<b>Résidences principales</b>	196 695	205 947	1 127 736	1 192 032	26 992 532	27 347 624
<b>Résidences secondaires</b>	96 006	93 589	349 643	349 748	3 108 314	3 125 824
<b>Logements vacants</b>	21 153	24 613	113 617	129 648	2 088 949	2 386 246
<b>Total</b>	313 854	324 148	1 590 996	1 671 428	32 189 795	32 859 694
<b>Evolution 2007 à 2012</b>	+3,3%		+5,0%		+2,1%	
<b>Part des résidences principales dans le nombre total de logements</b>	62,7%	63,5%	70,9%	71,3%	83,9%	83,2%

En 2012, le parc de logements de la commune est essentiellement constitué de résidences principales représentant plus des deux tiers de ce parc. En comparaison avec d'autres entités territoriales, la part du nombre de résidences principales de la commune est supérieure au département et à la région, mais moins élevée que le chiffre de la France métropolitaine.

Le nombre de logements vacants reste très supérieur à l'ensemble des autres entités territoriales.

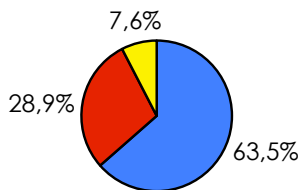
La part du nombre de résidences secondaires est en revanche inférieure à celle du département, mais supérieure à celle de la région et de la France métropolitaine.

Le parc de logements de Montesquieu en 2012 par catégorie

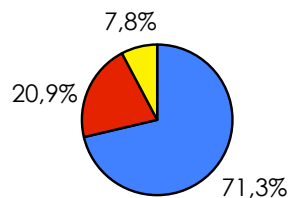


■ Résidences principales ■ Résidences secondaires ■ Logements vacants

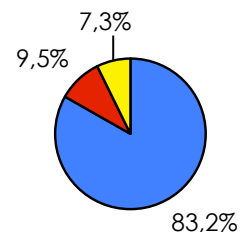
Le parc de logements du département en 2012 par catégorie



Le parc de logements de la région en 2012 par catégorie



Le parc de logements en France métropolitaine en 2012 par catégorie



### 5.1.1. Les types de logements

Le parc de logement de Montesquieu des Albères par type  
 (source : INSEE RGP 2012)

	Montesquieu des Albères		Part dans le nombre total des résidences principales en 2012
	2006	2012	
Maisons individuelles	623	662	91,5%
Appartements	44	56	7,7 %



Le parc des résidences principales de Montesquieu des Albères est essentiellement constitué de maisons individuelles avec une part de 92,5 %. Depuis 2006 les constructions individuelles ont augmenté de 4,2 %.

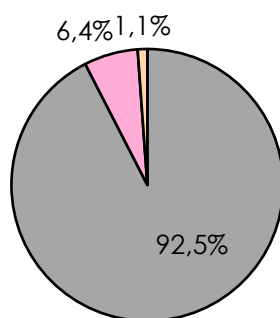
Les logements collectifs sont minoritaires sur la commune avec seulement 44 appartements en 2012.

*Le parc de logement à différentes échelles territoriales, par type.*

*(Source : INSEE recensement de la population 2012)*

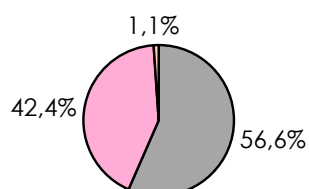
	Département		Région		France métropolitaine	
	2006	2012	2006	2012	2006	2012
<b>Maisons individuelles</b>	171 840	185 527	902 114	983 922	17 835 672	19 119 648
<b>Appartements</b>	128 007	139 641	632 020	696 407	13 475 157	14 561 990

*Le parc de logement de Montesquieu par type en 2012*

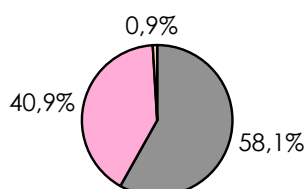


■ Maisons individuelles ■ Appartements ■ Autres

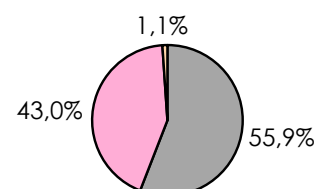
*Le parc de logement du département en 2012 par type*



*Le parc de logement de la région en 2012 par type*



*Le parc de logement France métropolitaine en 2012 par type*



Au regard des différentes échelles territoriales, le pourcentage des maisons individuelles sur la commune de Montesquieu des Albères est relativement élevé, il représente 92,5 %. Le département comptabilise 56,6% de maisons individuelles, la région 58,1 % et sur l'ensemble du territoire national, seulement 55,9 %.

Ce constat peut s'expliquer par la disponibilité foncière de la commune, alors que les autres échelles tentent de densifier la maille urbaine de leurs territoires par la création de logements collectifs ou semi collectifs.



## 5.2. Le parc des résidences principales

### 5.2.1. L'évolution du parc des résidences principales

Le parc des résidences principales de Montesquieu des Albères  
 (source : INSEE recensement de la population 2012)

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	Évolution de 2007 à 2012	Part dans le nombre de logements en 2012
<b>Résidences principales</b>	121	127	195	305	374	490	<b>532</b>	+8,5 %	73,5 %

Le parc des résidences principales à différentes échelles territoriales  
 (Source : INSEE recensement de la population 2012)

	Département		Région		France métropolitaine	
	2007	2012	2007	2012	2007	2012
<b>Résidences principales</b>	193 758	205 947	1 111 244	1 192 032	26 696 844	28 041 374
<b>Part des résidences principales dans le nombre total de logements</b>	62%	63,5%	70,8%	71,3%	83,9%	83,2%

Comme indiqué précédemment, le parc des résidences principales sur la commune de Montesquieu des Albères est en constante progression depuis le début des années quatre-vingt.

### 5.2.2. L'époque d'achèvement des résidences principales

Le parc des logements à différentes échelles territoriales selon l'époque d'achèvement en 2012  
 (source : INSEE recensement de la population 2012)

	Montesquieu des Albères	Département	Région	France métropolitaine
<b>Avant 1946</b>	67	37 818	264 937	7 220 722
<b>1946 à 1990</b>	268	112 621	586 148	14 421 996
<b>1991 à 2008</b>	169	50 575	316 357	5 898 274

L'analyse de ces données nous indique que plus de 53% du bâti fut achevé entre 1946 et 1990, soit il y a plus de vingt cinq. Tout de même, depuis 1990, 169 logements ont été achevés, ce qui représente près de 33% du parc total de la commune.

### 5.2.3. La taille des résidences principales

Le parc des résidences principales à différentes échelles territoriales selon le nombre de pièces en 2012  
 (source : INSEE recensement de la population 2012)

	Montesquieu	Département	Région	France métropolitaine
<b>1 pièce</b>	4	6 311	57 298	1 608 716
<b>2 pièces</b>	25	23 619	143 299	3 536 082
<b>3 pièces</b>	89	51 858	265 862	5 968 356
<b>4 pièces</b>	139	62 731	351 940	7 206 205
<b>5 pièces et plus</b>	275	63 937	391 846	9 949 538

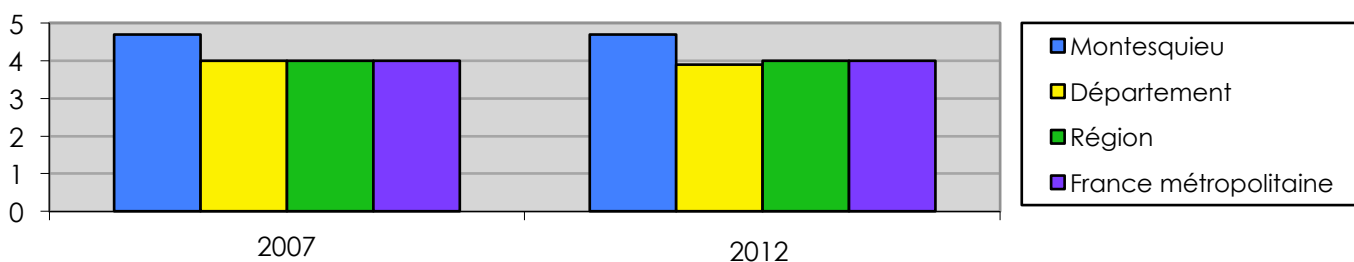
Les résidences principales de Montesquieu des Albères sont pour plus de la moitié, de grands logements de 5 pièces et plus (53,3%), alors que la part des petits logements (1 et 2 pièces) représente moins de 6% de l'ensemble des résidences principales.

Au regard du département, de la région et de la France métropolitaine, la commune de Montesquieu a donc des lacunes en résidences plus petites, ce qui ne permet pas d'inciter les populations jeunes, désireuses de plus petits logements (F2-F3), à s'installer sur la commune.

Le nombre moyen de pièces des résidences principales à différentes échelles territoriales (source : INSEE recensement de la population 2012)

Montesquieu		Département		Région		France métropolitaine	
2007	2012	2007	2012	2007	2012	2007	2012
4,7	4,7	4,0	3,9	4,0	3,9	4,0	4,0

L'évolution du nombre moyen de pièces des résidences principales à différentes échelles territoriales

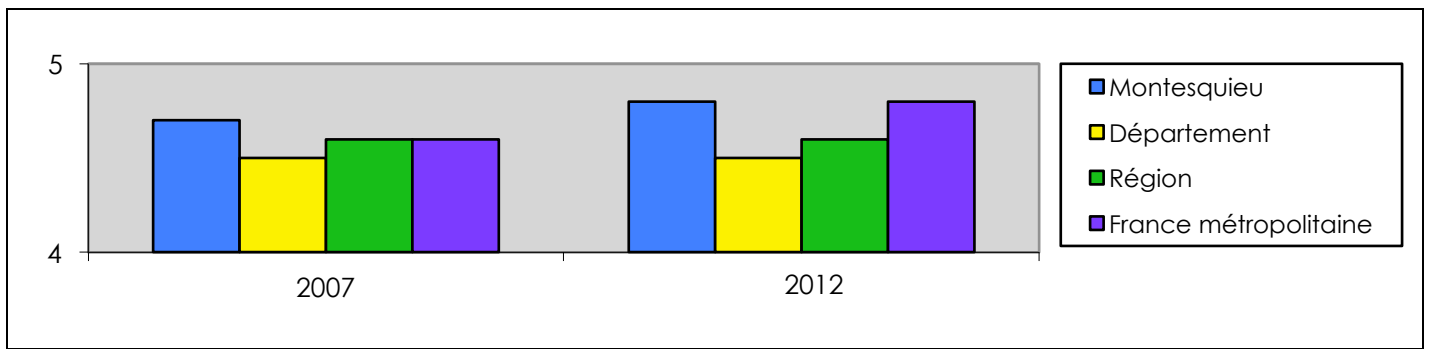


Le nombre moyen de pièces des maisons individuelles en résidences principales à différentes échelles territoriales (source : INSEE recensement de la population 2012)

Montesquieu		Département		Région		France métropolitaine	
2007	2012	2007	2012	2007	2012	2007	2012
4,7	4,7	4,5	4,5	4,6	4,6	4,8	4,8

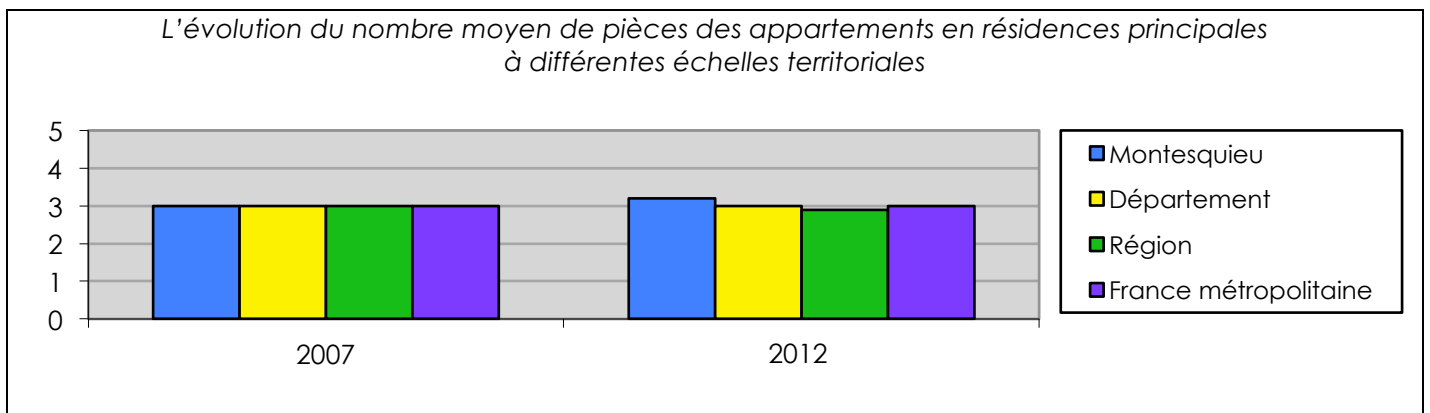
L'évolution du nombre moyen de pièces des maisons individuelles en résidences principales à différentes échelles territoriales





Le nombre moyen de pièces des appartements en résidences principales à différentes échelles territoriales  
 (source : INSEE recensement de la population 2012)

Montesquieu		Département		Région		France métropolitaine	
2007	2012	2007	2012	2007	2012	2007	2012
3,2	3,1	4,5	4,5	4,6	4,6	4,8	4,8



Cette étude montre que le nombre de pièce des maisons individuelles en résidences principales de Montesquieu des Albères est égal à la moyenne nationale, avec 4,8 pièces par logements.

Le département et la région sont légèrement en deçà de cette valeur, avec 4,5 et 4,6 pièces par habitations.

Pour les appartements de la commune, le nombre de pièces est sensiblement égal aux niveaux scalaires supérieurs, avec une moyenne de 3,2 pièces par logement pour la commune, et environ 3 pièces pour les autres échelles territoriales.

#### 5.2.4. Le statut d'occupation des résidences principales

Le parc des résidences principales à différentes échelles territoriales selon le statut d'occupation en 2012  
 (source : INSEE recensement de la population 2012)

	Montesquieu des Albères	Département	Région	France métropolitaine
<b>Propriétaires</b>	438	125 872	704 469	16 311 485
<b>Locataires</b>	69	76 163	471 219	11 258 810
<i>dont d'un HLM loué vide</i>	0	15 398	106 821	4 117 313
<b>Logés gratuitement</b>	26	6 421	34 557	698 603
<b>Total</b>	533	208 456	1 210 245	28 268 898

Près de 83,4 % des résidences principales sont propriétés de leurs occupants. En comparaison avec les différentes entités territoriales, ce statut d'occupation est majoritaire, tout en étant inférieur au pourcentage de la commune.

Les locataires représentent une part de 12,8% du marché, ce qui est bien inférieur aux autres moyennes.

Tout de même, l'absence de logement social sur la commune, réduit les possibilités de mixité sociale.

L'évolution du nombre de propriétaires en résidences principales à différentes échelles territoriales  
 (Source : INSEE RGP 2012)

Montesquieu des Albères		Département		Région		France métropolitaine	
2007	2012	2007	2012	2007	2012	2007	2012
408	438	119 366	124 594	659 452	695 516	15 482 438	15 800 751

L'évolution du nombre de locataires en résidences principales à différentes échelles territoriales  
 (Source : INSEE RGP 2012)

Montesquieu des Albères		Département		Région		France métropolitaine	
2007	2012	2007	2012	2007	2012	2007	2012
63	69	70 482	74 815	430 935	461 561	10 739 429	10 870 825

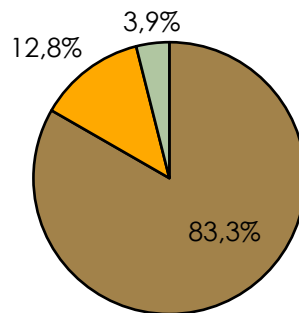
Entre les recensements de 2007 et 2012, le nombre de propriétaires de résidences principales sur la commune, est passé de 408 à 438 soit un accroissement de l'ordre de 7,3 %, alors que cette part augmente à peine de 4,3 % pour le département, et de 5,4 % pour la région.

En ce qui concerne les locataires de résidences principales de la commune, leur nombre a augmenté de 8,6 %.

Cette évolution est supérieure de celle du département (+ 6,1%), de la région (+ 7,1%).

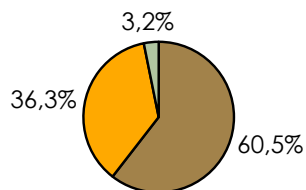


Les résidences principales de Montesquieu en 2012 selon le statut d'occupation

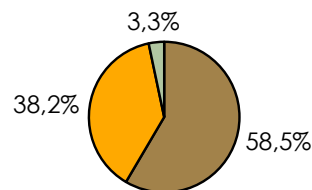


■ Propriétaires ■ Locataires ■ Autres

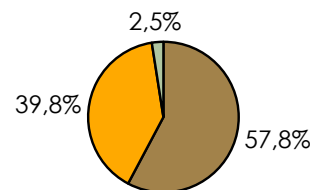
Les résidences principales du département en 2012 selon le statut d'occupation



Les résidences principales de la région en 2012 selon le statut d'occupation



Les résidences principales en France métropolitaine en 2012 selon le statut d'occupation



### **5.3. Le logement social**

Le village de Montesquieu des Albères ne possède aucun logement locatif social. Il serait donc souhaitable que le village, dans le cadre de son développement et dans l'optique de mixité de l'offre d'habitats, puisse offrir ce type de logement à son échelle même si la commune n'est pas soumise à obligation d'en réaliser.

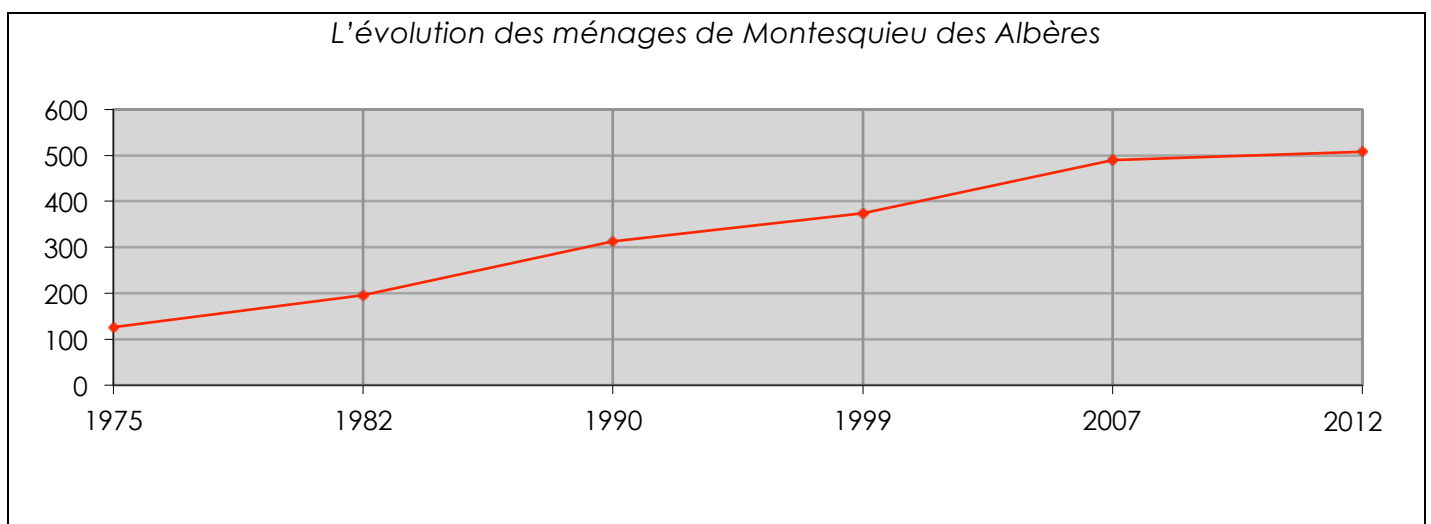
## 6. LES MENAGES

### 6.1. L'évolution et la taille moyenne des ménages

L'attractivité de Montesquieu des Albères peut s'exprimer par l'évolution du nombre de ménages venu s'installer sur la commune. En effet, entre les recensements de 2007 et 2012, l'essor a été de 7,8%.

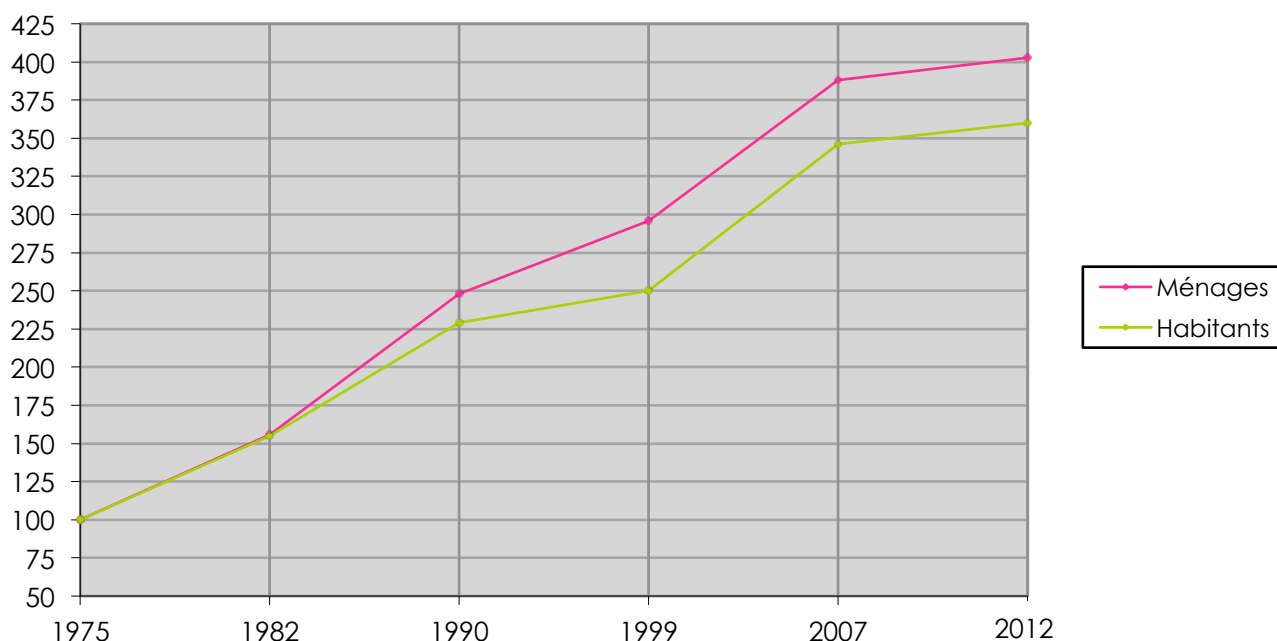
*L'évolution des ménages de Montesquieu des Albères  
 (source : INSEE recensement de la population 2012)*

	1975	1982	1990	1999	2007	2012	Taux de variation 2007-2012
<b>Nombre de ménages</b>	126	196	313	374	490	532	+8,5 %
<b>Nombre d'habitants</b>	329	510	753	824	1142	1195	+4,6 %



La courbe ci-dessous met en évidence la corrélation entre évolution des ménages et augmentation de la population, ce qui signifie que les nouveaux arrivants sont majoritairement des familles.

L'évolution des ménages par rapport à la démographie (base 100 en 1975)



La taille des ménages dans le village de Montesquieu des Albères, comme en ce qui concerne les diverses entités territoriales, connaît une légère diminution depuis 1975 jusqu'en 1999, pour se stabiliser à 2,2 personnes par ménages en 2012.

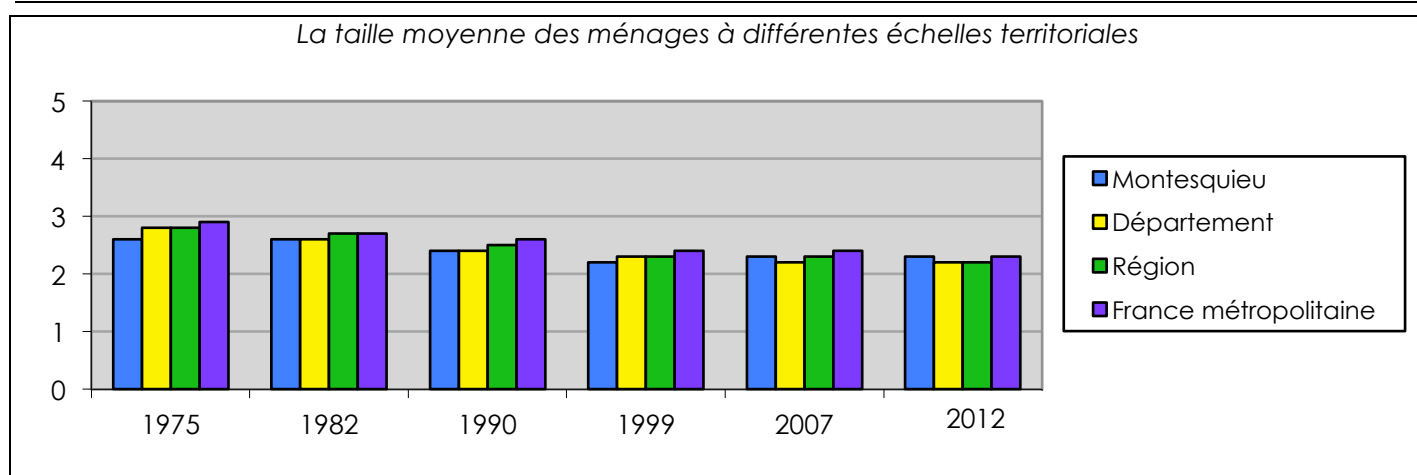
En 2012, cette composition vaut celle de la moyenne nationale, mais reste supérieur à la moyenne départementale et régionale.

Ce phénomène sociétal général peut s'expliquer par l'accroissement du nombre de familles monoparentales.

*La taille moyenne des ménages*  
 (source : INSEE recensement de la population 2007)

	1975	1982	1990	1999	2007	2012
<b>Taille moyenne des ménages à Montesquieu des Albères</b>	2,6	2,6	2,4	2,2	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>
<b>Taille moyenne des ménages dans le département</b>	2,8	2,6	2,4	2,3	2,2	2,2
<b>Taille moyenne des ménages dans la région</b>	2,8	2,7	2,5	2,3	2,3	2,2
<b>Taille moyenne des ménages en France Métropolitaine</b>	2,9	2,7	2,6	2,4	2,4	2,3





## 6.2. La date d'emménagement des ménages

Les ménages de Montesquieu des Albères, en 2012 selon la date d'emménagement  
 (source : INSEE recensement de la population 2012)

	2012	Part dans le nombre total de ménages	Nombre moyen de pièces par logement	Nombre moyen de pièces par personnes
Moins de 2 ans	58	10,9 %	4,4	2,0
De 2 à 4 ans	87	16,4 %	4,4	2,0
De 5 à 9 ans	92	17,3 %	4,7	1,9
Plus de 10 ans	294	55,4 %	4,7	2,2

Pratiquement la moitié des ménages est installée dans le village depuis plus d'une dizaine d'année.

Pour le reste des familles, elles sont pour la plupart venues s'installer grâce à l'élaboration récente de lotissements sur le territoire communal.

## 7. LES RESEAUX

**Voir l'état initial des annexes sanitaires / Pièce 6.5 du PLU**

## 8. LA GESTION DES DECHETS

La gestion des déchets est assurée par la Communauté de Commune.

Elle assure l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, par la collecte, le traitement et la valorisation des ordures ménagères.

*Cf. plan « Les équipements de gestion des déchets dans les Pyrénées-Orientales » page suivante.*

Aucune installation de traitement des déchets n'est implantée sur le territoire communal. Les déchèteries les plus proches se trouvent à Laroque-des-Albères et Argelès-sur-Mer.

Sur cette dernière commune, d'autres équipements de traitement des déchets ont été implantés dont notamment un quai de transfert des ordures ménagères, ainsi qu'une plate-forme de compostage des déchets verts.

Enfin, sur le territoire communal de Saint-André existe une plate-forme de co-compostage des déchets verts et des boues de stations d'épuration.

Dans une optique de tri sélectif, la commune a mise en place des conteneurs pour le dépôt de verre, ainsi que des poubelles jaunes.

L'exiguïté des rues du village conduit à disposer ces équipements sur l'ensemble du territoire en créant des points stratégiques, notamment aux abords de la mairie, en entrées de ville, et en centre historique. Là où il y a plus de place, les habitants possèdent des poubelles personnelles.

*Points stratégiques pour le tri sélectif des déchets ménagers*  
*Avenue Lucien Galy* *Aux pieds de la mairie*



*En centre historique*



## **CONCLUSION PARTIELLE SUR LE CONTEXTE URBAIN**

Le village de Montesquieu des Albères offre un cadre de vie paisible et verdoyant aux pieds du massif des Albères.

La morphologie du village est particulière puisque celui-ci s'est d'abord développé de manière concentrique autour du château, puis s'est étendu vers le nord sous forme de lotissements en rupture de la trame urbaine ancienne.

À cela s'ajoute le fait que la commune soit scindée en deux parties par la route départementale RD 618, mais aussi par le fait que le tracé de la ligne TGV isole encore davantage le lotissement des Trompettes Hautes. Le Mas Santraïlle constitue également une troisième entité présente sur le territoire. A ces trois espaces urbanisés, il convient également d'y ajouter certains mas, des habitations, dispersés sur le territoire, constituant ainsi une urbanisation diffuse avec laquelle il faut aujourd'hui composer.

L'enjeu du développement de Montesquieu des Albères est d'offrir des terrains constructibles pour la réalisation de logements, mais également pour accueillir des activités nouvelles, tout en tentant de rééquilibrer l'urbanisation de la commune.

La valorisation de la qualité de vie sur la commune devra passer par la création de liens forts et d'échanges entre les quartiers et le centre

La taille des logements est importante sur la commune, constat confirmé par les données démontrant leur prépondérance dans le chiffre global des logements. Pour autant, la taille des ménages diminue, et l'offre en matière de logements ne répond pas aux besoins de certaines catégories de la population, notamment des jeunes ménages.

### **Plusieurs aspects sont à souligner à propos du contexte urbain :**

- **hausse des résidences secondaires**, Celles-ci ont augmenté entre 1999 et 2012. Le nombre de résidences secondaires est inférieur à la moyenne départementale, mais largement supérieure à celui de la région et de la France métropolitaine.
- **Plus de 53% du parc de logements a été construit entre 1946 et 1990 et plus de 33% entre 1991 à 2008.** Il s'agit donc d'un parc récent. Ce constat représente logiquement l'accroissement constant du nombre de logement sur le territoire communal observé depuis la fin des années 70, lié également à l'attrait de ce secteur des Albères;
- **l'analyse de l'évolution des constructions neuves depuis la fin des années 90 montre l'attractivité de la commune,**
- **L'attractivité de la commune peut être expliquée par divers facteurs ;** Les déplacements favorisés par la proximité d'axes de communication importants / Le prix du foncier plus intéressant / La proximité du pôle d'emploi du Boulou / Les équipements présents sur la commune.



- le nombre moyen de pièces des résidences principales comparé à différentes échelles territoriales confirme une **taille importante des logements sur le territoire communal** (53,3% de logements de 5 pièces et plus, et moins de 6% de logements de 1 et 2 pièces).
- **la taille des ménages est en chute régulière pour s'établir à 2,2 personnes par ménage depuis 2012.** Cette chute émane de plusieurs raisons dont les principales sont la déstructuration des cellules familiales engendrant de plus en plus la création de petits ménages d'une ou deux personnes, ainsi que le vieillissement de la population.

Aujourd'hui il reste des possibilités de développement à la commune, mais celles-ci sont dispersées entre les différentes entités urbaines. Le village est contraint par des secteurs inondables, et une topographie limitant les possibilités futures d'urbanisation. Le développement est moins contraint sur le secteur des Agouillous, essentiellement à l'Ouest des lotissements existants.

Un des enjeux en matière de développement de Montesquieu des Albères concerne la possibilité d'offrir des terrains constructibles favorisant une mixité sociale, tout en permettant de diversifier le type de logement existant. La reconquête du centre ancien du village et la dynamisation du commerce dans ce secteur sont également importantes. Il s'agit aussi de permettre le développement économique et artisanal en l'appuyant sur de nouvelles offres en la matière.

# LE CONTEXTE ECONOMIQUE

L'analyse du contexte économique doit permettre d'identifier les besoins de la commune à travers l'étude de :

- La population active et de son lieu de travail.
- Les secteurs d'activités développés, l'existence de commerces de proximité situés dans son centre.
- Les activités liées au tourisme.

## 1. LA POPULATION ACTIVE

### 1.1. L'évolution et la composition de la population en termes d'emplois

La population active du village représente plus de la moitié de la population avec 66,6 % d'actifs en 2012, ce qui est sensiblement inférieur aux moyennes des autres niveaux de collectivités territoriales.

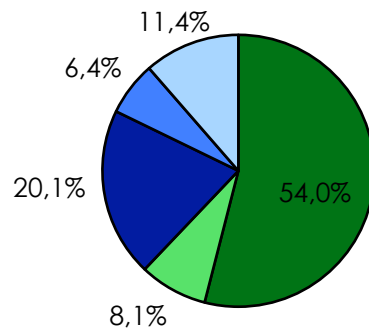
*La part des populations active et inactive de Montesquieu des Albères  
 (Source : INSEE recensement de la population 2012)*

	Montesquieu des Albères	
	2007	2012
<b>Actifs</b>	<b>62,1 %</b>	<b>66,6 %</b>
Actifs occupés	54 %	55,8 %
Chômeurs	8,1 %	10,7 %
<b>Inactifs</b>	<b>37,9 %</b>	<b>33,4 %</b>
Retraités ou préretraités	20,1 %	18,6 %
Élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés	6,4 %	7,7 %
Autres	11,4 %	7,2 %

*La part des populations active et inactive à différentes échelles territoriales  
 (Source : INSEE recensement de la population 2012)*

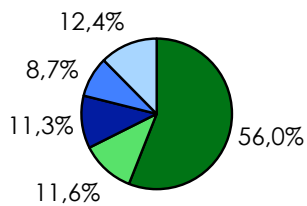
	Département		Région		France métropolitaine	
	2007	2012	2007	2012	2007	2012
<b>Actifs</b>	66,4%	68,1%	67,1%	69,3%	71,3%	72,8%
Actifs occupés	55,9%	55,8%	56,9%	57,7%	63,1%	63,2%
Chômeurs	10,5%	12,3%	10,2%	11,6%	8,3%	9,6%
<b>Inactifs</b>	33,6%	31,9%	32,9%	30,7%	28,7%	27,2%
Retraités ou pré-retraités	10,9%	10,8%	9,5%	9,5%	7,9%	8,4%
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés	9,7%	8,7%	11,4%	10,3%	11,7%	10,2%
Autres	13%	12,4%	12%	10,91%	9,7%	8,6%
<b>Taux de chômage</b>	15,8%	17,1%	15,3%	16,2%	11,6%	12,8%

Les populations actives et inactives de Montesquieu en 2012

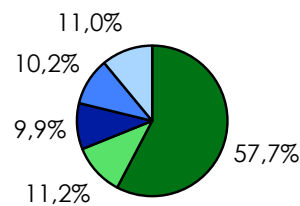


■ Actifs occupés ■ Chômeurs ■ Retraités,... ■ Elèves,... ■ Autres inactifs

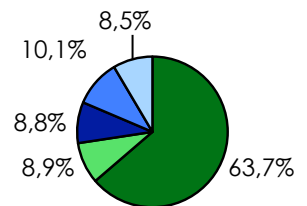
Les populations actives et inactives du département en 2012



Les populations actives et inactives de la région en 2012



Les populations actives et inactives en France métropolitaine en 2012

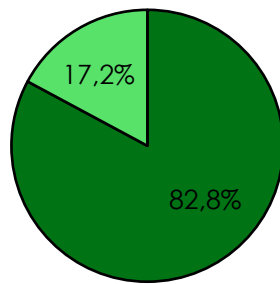


La seconde classe la plus représentée est celle des retraités et préretraités, avec plus de 20 % de la population. Cette part est beaucoup plus importante sur la commune, que par rapport aux divers niveaux scalaires.

Par contre, la classe des élèves et étudiants occupe seulement 6,4 % de la population du village, alors que cette part atteint 8,7 % dans les Pyrénées-Orientales et 9,9 % dans le Languedoc-Roussillon. Cette tendance s'explique par l'absence de centre d'études secondaires (collège et lycée) et par l'éloignement des établissements d'études supérieures.

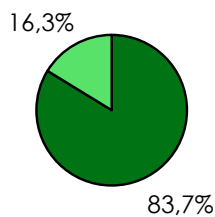


La population active de Montesquieu en 2012

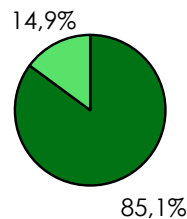


■ Actifs occupés ■ Chômeurs

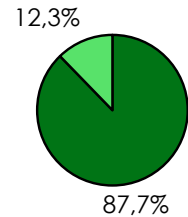
La population active du département en 2012



La population active de la région en 2012

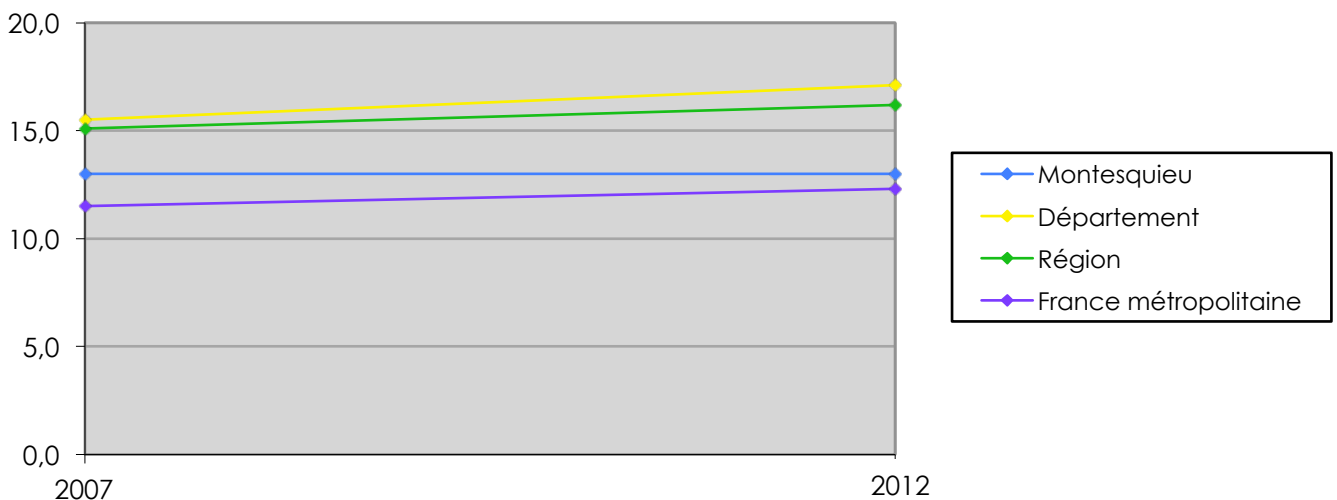


La population active en France métropolitaine en 2012



Le taux de chômage est en hausse entre 2007 et 2012, il reste supérieur en comparaison de ceux du département, de la région et de la France métropolitaine.

L'évolution du taux de chômage à différentes échelles territoriales



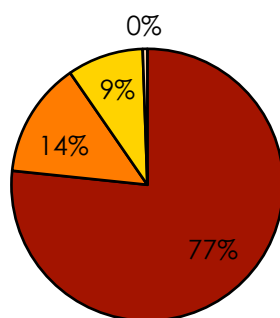
De manière générale, le taux de chômage présente une légère augmentation depuis 2007 dans les différentes échelles territoriales.

## **1.2. Le statut de la population active ayant un emploi**

La population active ayant un emploi à différentes échelles territoriales selon le statut en 2012  
 (source : INSEE recensement de la population 2012)

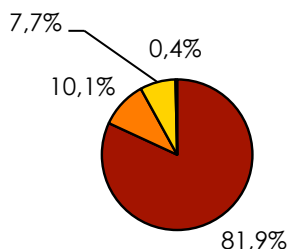
	Montesquieu	Département	Région	France métropolitaine
<b>Salariés</b>	286	127 158	807 603	23 337 956
<b>Non-salariés</b>	98	28 119	169 323	3 346 440
<b>Indépendants</b>	62	15 675	97 445	1 818 716
<b>Employeurs</b>	35	11 887	68 548	1 464 818
<b>Aides familiaux</b>	2	557	3 331	62 905

La population active de Montesquieu en 2012 selon le statut

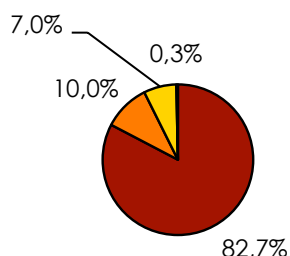


■ Salariés ■ Indépendants ■ Employeurs ■ Aides familiaux

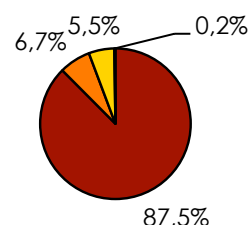
La population active du département en 2012 selon le statut



La population active de la région en 2012 selon le statut



La population active en France métropolitaine en 2012 selon le statut



La population active de Montesquieu des Albères est principalement constituée de salariés à hauteur de 77 %, part moins importante que dans le département.

De plus, près de 14 % des habitants actifs du village sont des indépendants alors qu'au sein du département et de la région, ils ne représentent approximativement que 10 % de la population active.

En revanche, la part des employeurs sur la commune est légèrement supérieure à celle du département.

*La population active ayant un emploi à différentes échelles territoriales selon le lieu de résidence et lieu de travail en 2012*

(source : INSEE recensement de la population 2012)

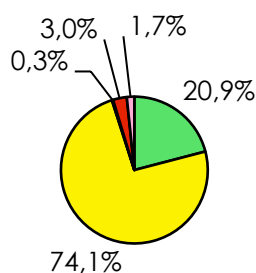
	Montesquieu	Département	Région	France métropolitaine
<b>Travaillent et résident dans la même commune</b>	<b>72</b>	65 720	427 393	8 949 356
<b>Travaillent dans une autre commune que celle de résidence</b>	<b>292</b>	89 558	549 533	17 169 367

Le manque d'activités économiques sur le territoire, induit des migrations pendulaires quotidiennes des habitants, essentiellement vers le bassin d'emplois, du Boulou, de Céret, et de Perpignan.

Ainsi près de 79 % de la population active vivant sur le territoire communal travaille hors de la commune. En comparaison, seulement 58,7 % des habitants du département travaillent hors de leur commune de résidence.

*Cf. carte « Les bassins d'emplois dans les Pyrénées-Orientales » page suivante*

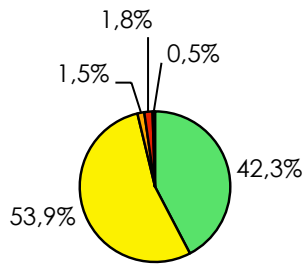
*La population active de Montesquieu des Albères en 2012 selon le lieu de résidence et lieu de travail*



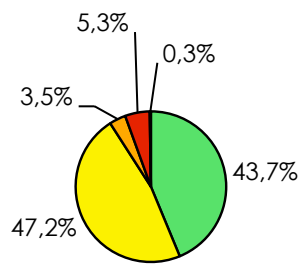
- Dans la même commune
- Dans le département
- Dans un autre département dans la région
- Dans une autre région de France métropolitaine
- Hors de France métropolitaine



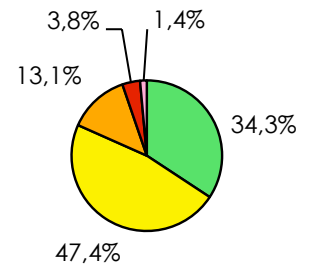
La population active du département en 2012 selon le lieu de résidence et lieu de travail



La population active de la région en 2012 selon le lieu de résidence et lieu de travail



La population active en France métropolitaine en 2012 selon le lieu de résidence et lieu de travail



**Bassin d'emploi :**  
Selon l'INSEE, un bassin d'emploi est un espace à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent et où les établissements trouvent l'essentiel de la main d'oeuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts

AUDE

ARIEGE

Prades

Perpignan

MER MEDITERRANEE

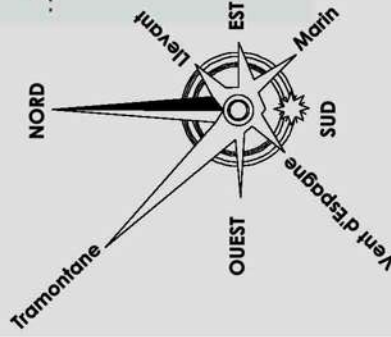
Montesquieu  
des Albères

ESPAGNE

Céret

ESPAGNE

ESPAGNE



**LES BASSINS D'EMPLOIS DANS LES  
PYRENEES ORIENTALES**

Maire d'ouvrage  
**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
DES ALBERES**  
3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
mairiemontesquieu66@orange.fr

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
RAPPORT DE PRESENTATION**

Source(s) / Elaboration		Fond(s) de plan	
Conseil Général		IGN BD Cartho	
Préfecture des P-O		Préfecture des P-O	
Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle
21026	ARC	DIAG	-
Indice	Date	VISA	Indice
A		DESS	DESS
B		VISA	Date
C		DESS	VISA
D		DESS	VISA

**Légende**



Localisation du territoire étudié



**ARCHI  
concept**

## **2. LES SECTEURS D'ACTIVITES HORS ACTIVITE AGRICOLE**

La majorité des établissements actifs de la commune ont une activité liée au commerce, transport ou service.

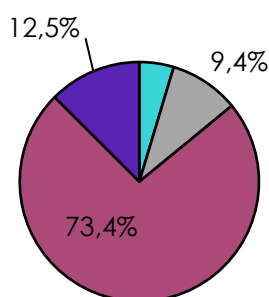
Le secteur du tourisme est peu développé. En effet, les possibilités d'hébergement réduites et le manque de site d'accueil ne permettent pas encore à la commune de développer ce secteur d'activité.

### **2.1. Les activités industrielles, commerciales et de services**

*Les établissements actifs de la commune en 2012, par secteurs d'activités  
 (source : INSEE, REE)*

	<b>Total</b>	<b>Part dans le nombre total d'établissements</b>
<b>Industrie</b>	3	5,8 %
<b>Construction</b>	5	9,6 %
<b>Commerce, transports et services</b>	40	76,9 %
<b>Dont commerce, réparation auto</b>	19	17,3 %
<b>Adm.publique, santé, action sociale, enseignement</b>	4	7,7 %
<b>Total</b>	52	

*Les établissements actifs de Montesquieu des Albères en 2012 par secteur d'activités*



<span style="color: cyan;">■</span> Industrie	<span style="color: gray;">■</span> Construction
<span style="color: maroon;">■</span> Commerce, transport, service	<span style="color: blue;">■</span> Adm.publ, santé, enseignement

Sur le territoire communal de Montesquieu des Albères, plusieurs activités économiques, dont le siège est implanté dans le village, peuvent être identifiées. En effet, en 2012, la commune comptait 3 industries, 5 activités dans le domaine de la construction et 4 dans l'administration publique. Le domaine le plus présent sur la commune est le commerce, avec 52 établissements.



Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'INSEE a identifié que plus de 33 % des entreprises du territoire, avaient plus de 10 ans, mais aussi que plus de 10% avaient moins de 1 an. Ces données permettent de souligner que la commune ne perd pas de son attractivité.

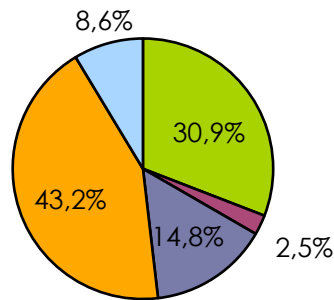
## **2.2. Le secteur d'activité économique de la population active**

La population active à différentes échelles territoriales selon le secteur d'activité économique en 2012  
 (source : INSEE recensement de la population 2012)

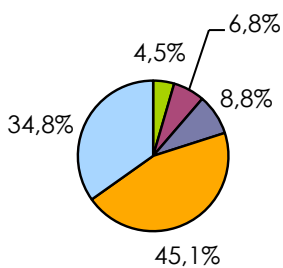
	Montesquieu 2012	Département 2007	Région 2007	France 2007
<b>Agriculture</b>	12	<b>2012</b>	<b>2012</b>	<b>2012</b>
<b>Industrie</b>	5	5 687	39 108	744 659
<b>Construction</b>	6	9 210	77 126	3 377 278
<b>Commerces transports et services divers</b>	45	13 235	78 016	1 811 219
<b>Adm publique, enseignement, santé, action sociale</b>	6	68 960	419 855	12 123 161
<b>Ensemble</b>	76	56 072	341 203	8 281 041

La majorité de la population active ayant un emploi de Montesquieu des Albères travaille dans les commerces, transports et services divers comme dans toutes les autres entités territoriales observées.

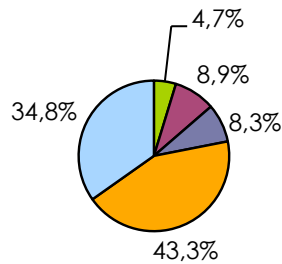
La population active de Montesquieu en 2012 selon l'activité économique



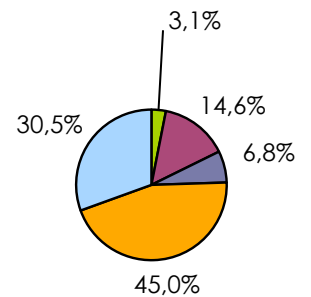
La population active du département en 2012 selon l'activité économique



La population active de la région en 2012 selon l'activité économique



La population active en France métropolitaine en 2012 selon l'activité économique



La commune se distingue par rapport aux échelles du département, de la région ou de la France métropolitaine, par une plus forte représentation dans le secteur de la construction. La représentation des actifs dans le secteur de l'industrie est plus importante que dans le département, mais beaucoup moins importantes que dans les autres entités territoriales.

### **2.3. Les activités commerciales et artisanales**

---

Le village de Montesquieu possède des commerces et services

- 1 restaurant – Le Cabaret.
- 1 bar épicerie petite restauration en DSP.
- 1 Restaurant saisonnier « L'ESTACA » .
- Des Gîtes.
- Des chambres d'hôtes meublés.
- Diverses professions libérales.
- 2 agences immobilières.
- 3 caveaux vinicoles.
- 1 service de bien-être.
- Des commerçants non basés sur la commune effectuant des tournées afin de livrer du pain.
- Un marché le mardi matin.
- Une dizaine d'artisans exerçant leur activité dans divers domaines (Electricité, plomberie, photographie, maçonnerie, nettoyage, entretien d'espaces verts, couture, coiffure...).

### **2.4. Les activités touristiques**

---

#### **2.4.1. Les sites touristiques**

Le village offre divers sites touristiques :

- Le Château.
- L'église St Saturnin.
- Le Musée
- Le sentier botanique:.
- Les circuits de randonnée pédestres et VTT.
- Les fontaines.
- Le belvédère.

#### **2.4.2. La capacité d'accueil touristique**

La capacité d'accueil touristique sur le village de Montesquieu des Albères est très réduite. Il n'existe plus de camping en activité sur le territoire communal.

La commune compte également des gîtes ruraux ainsi que des maisons d'hôtes.

#### **2.4.3. Le Pôle d'Excellence Rurale**

Un Pôle d'excellence rurale est un label décerné à des projets qui permettent la promotion des atouts touristiques et des richesses culturelles et naturelles. Ces projets doivent correspondre à divers critères tels que la création d'emplois, l'importance de l'innovation, et doivent donner la priorité au développement durable du territoire.

Le PER « Destination Pays Pyrénées Méditerranée », dont fait partie Montesquieu des Albères, permet la construction d'une offre touristique innovante et valorisante.

*Cf carte « Pôle d'Excellence Rurale dans les Pyrénées-Orientales » page suivante*



**Légende**

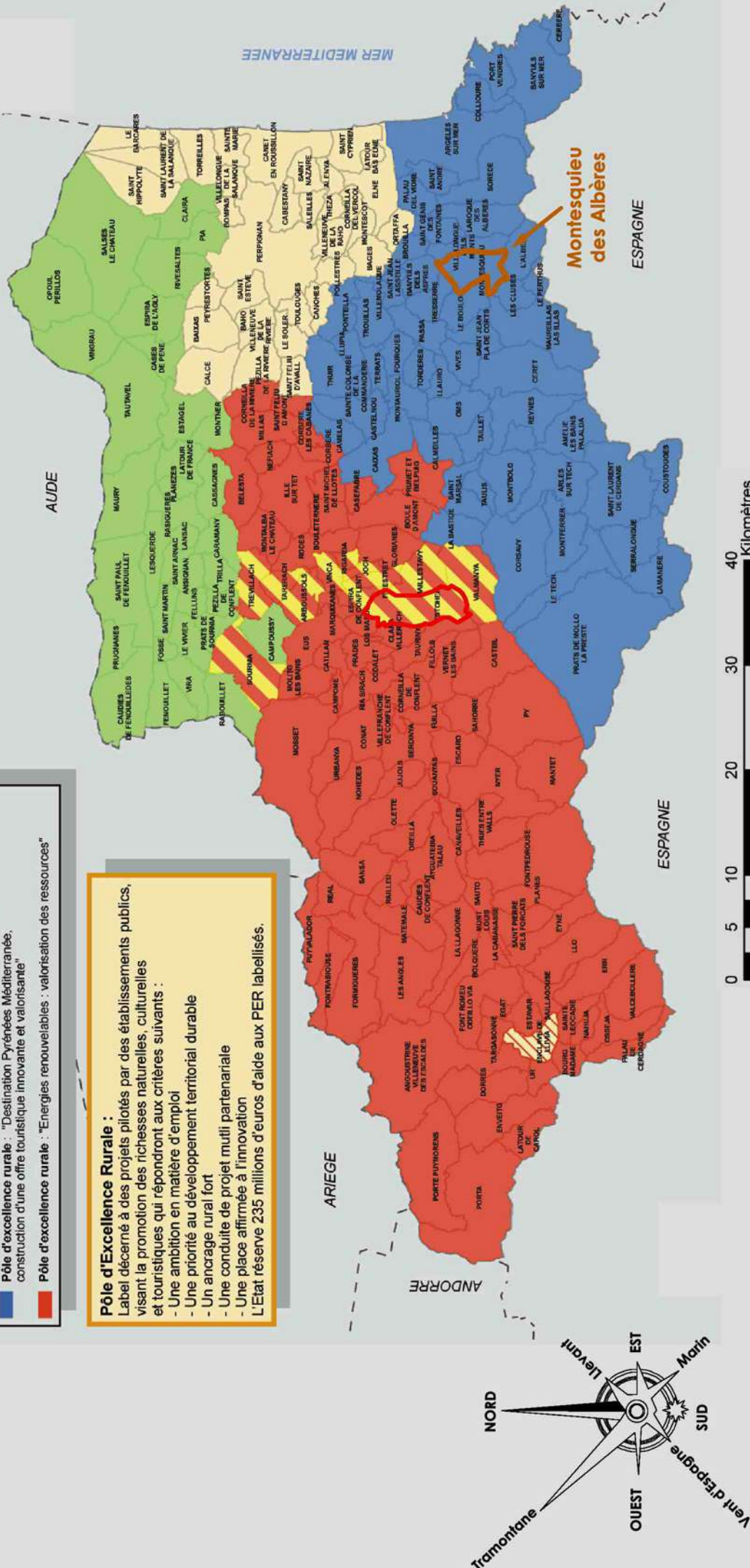
- Pôle d'excellence rurale : "Revitalisation économique et touristique de la vallée de l'Agly"
- Pôle d'excellence rurale : "Vinça-Canigou au source de la Catalogne"
- Pôle d'excellence rurale : "Destination Pyrénées Méditerranéenne, construction d'une offre touristique innovante et valorisante"
- Pôle d'excellence rurale : "Energies renouvelables : valorisation des ressources"

**Pôle d'Excellence Rurale :**

Label décerné à des projets pilotés par des établissements publics, visant la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques qui répondront aux critères suivants :

- Une ambition en matière d'emploi
- Une priorité au développement territorial durable
- Un ancrage rural fort
- Une conduite de projet multi partenariale
- Une place affirmée à l'innovation

L'Etat réserve 235 millions d'euros d'aide aux PER labellisés.



**LES POLES D'EXCELLENCE RURALE  
DANS LES PYRENEES-ORIENTALES**

Maire d'ouvrage  
**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
DES ALBERES**  
 3 Grand'Rue  
 66740 Montesquieu des Albères  
 Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
 mairie.montesquieu66@orange.fr

Maitre d'oeuvre  
**ARCHI CONCEPT**  
 Christophe MOLY - Architecte DPLG  
 2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
 Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
RAPPORT DE PRESENTATION**

Source(s) /Elaboration  
 Conseil Général  
 Fonc(s) de plan  
 IGN BD Cartho  
 Préfecture des P-O

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	-	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A		E					
B		F					
C		G					
D		H					

**Légende**



Localisation du territoire étudié

## **CONCLUSION PARTIELLE SUR LE CONTEXTE ECONOMIQUE**

Au niveau économique, malgré le faible taux d'activités économiques et l'âge moyen de la population (38 % des habitants ont plus de 60 ans), Montesquieu des Albères est une commune relativement active (66,6 % d'actifs), en effet, le chômage y est sensiblement moins important que dans le département.

Mais l'éloignement des centres d'activités amène près de 80 % de la population à effectuer des migrations pendulaires hors de la commune.

Le bistrot de Pays, de l'artisanat et services de proximité, complétant l'offre en équipements publics, apportent un dynamisme intéressant au village, ainsi qu'une structuration de celui-ci. L'objectif pour la commune est de maintenir et de pérenniser les activités existantes, notamment les commerces du vieux village.

Le tourisme constitue également un secteur d'activités que la commune doit favoriser et préserver. Dans cette perspective, il s'agit de conserver et d'améliorer la qualité et le cadre de vie que propose la commune de Montesquieu des Albères.

- **La part de la population active sur le territoire communal en 2012 est importante**, 66,6% de population active, pour 55,8% de population active occupée.
- A l'image des autres échelles territoriales, la population active de Montesquieu des Albères est majoritairement composée de salariés. **Le nombre d'actifs travaillant sur la commune est très inférieure** aux autres entités de comparaison. Seulement un peu plus de 20% des actifs travaille sur la commune. Cela est à mettre en parallèle du manque d'activités, services, entreprises présentes sur la commune.
- **L'activité économique demeure essentiellement liée aux activités de services et au bâtiment sur Montesquieu des Albères.**

Les activités de transports, commerces, services demeurent les principales sur la commune, vient ensuite le secteur de la construction, et l'administration publique. L'agriculture demeure un secteur important d'emploi de la population active de la commune, elle constitue toujours une offre complémentaire et alternative à l'échelle des Albères.

## LE CONTEXTE ASSOCIATIF

Plus d'une quinzaine d'associations font vivre le village :

- San Cristau Sardanista : Cours de sardanes
- LES LIBRES CHATS : Lutte contre la prolifération des chats errants sur la commune
- ALTAIR : Horizon des arts, des lettres et de la culture. Plusieurs activités exercées au sein de "cercles" dits de lecture, théâtre et musique ou chacun exprime ses talents et les partages.
- BOULING CLUB : Organisation de concours de pétanque tous les samedis en nocturne en période estivale. Jeux de cartes (belotte, tarot, etc...)
- SAINT CHRISTOPHE : Sensibiliser et éveiller la curiosité et l'intérêt de ceux et celles qui partagent la beauté de notre village, à l'histoire rurale, patrimoniale et de la montagne. Recherches, expositions, conférences...
- PEINTURE SUR PORCELAINE
- ENFANCE ET PARTAGE
- LE PATRIMOINE : Défense, recherche, mise en valeur du patrimoine catalan : visites commentées du musée, animation des sites, conférences, projections de films, visites guidées de sites, vigilance environnementale...
- ASSOCIATION CATALANE DU DON DU SANG
- A.C.A.L.M : Animation de Montesquieu : organisation de spectacles, concert, pièces de théâtre, rallye touristique, vide-grenier...
- A.P.E : Association des parents d'élèves: séances cinéma, repas, carnaval pour les enfants, Halloween, sorties..
- FOYER SOCIO CULTUREL : Partager des moments de convivialité à l'occasion de sorties touristiques et culturelles, déjeuners, conférences, lotos...
- A.D.S.E : défendre la santé et l'environnement des habitants de Montesquieu-des-Albères"
- La Peña des Chtis - Les Chtis'Migrés 66 : Association de supporters de l'Union Sportive des Arlequins de Perpignan (USAP) et de supporters du Racing Club de Lens.



## **CONCLUSION PARTIELLE SUR LE CONTEXTE ASSOCIATIF**

---

La commune de Montesquieu des Albères possède au regard du nombre de groupes qui existent et qui sont réunis autour du sport, de la détente, de la culture et des loisirs, de la vie locale et sociale,... une vie associative riche qu'il convient de préserver.

# LE CONTEXTE AGRICOLE

L'analyse du contexte agricole doit permettre d'observer comment a évolué cette activité sur le territoire communal et quelle est aujourd'hui son importance. Elle doit aussi faire état des cultures ou exploitations protégées.

## 1. L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

À Montesquieu des Albères, le secteur de l'agriculture est en déclin depuis la fin des années 80. En effet, le nombre d'exploitation a largement diminué passant de 42 exploitations en 1988 à 19 exploitations en 2010. Cependant la surface agricole moyenne utilisée connaît une forte hausse après les années 2000, passant de 7,2 hectares à 20,4 hectares.

*L'évolution du nombre d'exploitations  
 (source : recensement général agricole 2010)*

	1988	2000	2010
<b>Exploitations professionnelles</b>	42	40	19

*L'évolution de la superficie agricole utilisée (moyenne) en hectares  
 (source : recensement général agricole 2010)*

	1988	2000	2010
<b>Superficie agricole utilisée (ha)</b>	511	288	388
<b>Nombre d'exploitation</b>	42	40	19
<b>Superficie agricole utilisée en moyenne par exploitation (ha)</b>	12,1	7,2	20,4

*Le cheptel  
 (source : recensement général agricole 2000)*

	Exploitations		Effectif	
	1988	2000	1988	2000
<b>Volailles</b>	13	0	243	0
<b>Bovins</b>	0	0	0	0
<b>Dont vaches</b>	0	0	0	0

L'orientation technico-économique des exploitations  
(source : recensement général agricole 2000)

	Exploitations		Surfaces en hectares	
	1988	2000	1988	2000
<b>Grandes cultures</b>	0	0	0	0
<b>Légumes, fruits, viticulture</b>	-	34	-	264
<b>Bovins</b>	0	-	0	-
<b>Autres animaux</b>	0	-	0	-

Au regard des recensements généraux agricoles, le village comptait 13 exploitations d'élevage de volailles en 1988, alors qu'aujourd'hui cette activité a disparu.

Par contre le maraîchage et la viticulture gagnent du terrain avec 34 exploitations dédiées à ces activités.



## **2. L'OCCUPATION DES ZONES AGRICOLES**

Les terres agricoles du territoire se situent généralement vers le nord en partie basse de la commune.

Elles se distinguent entre vergers, terres labourables, vignes plus ou moins entretenues et friches agricoles.

Ces espaces mal entretenus sont le témoin du déclin de l'activité agricole sur le territoire. En effet, aussi bien le nombre des exploitations que leurs surfaces agricoles utilisées (SAU) sont en déclin par rapport au recensement agricole de 1988.

*La répartition des terres agricoles  
(source : recensement général agricole 2010)*

	Surfaces en hectares		
	1988	2000	2010
<b>Superficie agricole utilisée des exploitations sièges</b>	511	288	388
<b>Terres labourables</b>	52	19	
<b>Superficie toujours en herbe</b>	0	29	
<b>Superficie en cultures permanentes</b>	454	239	177

L'analyse de l'occupation des sols à l'échelle du territoire communal figurée sur les cartographies dans les pages suivantes permet de dresser plusieurs constats ;

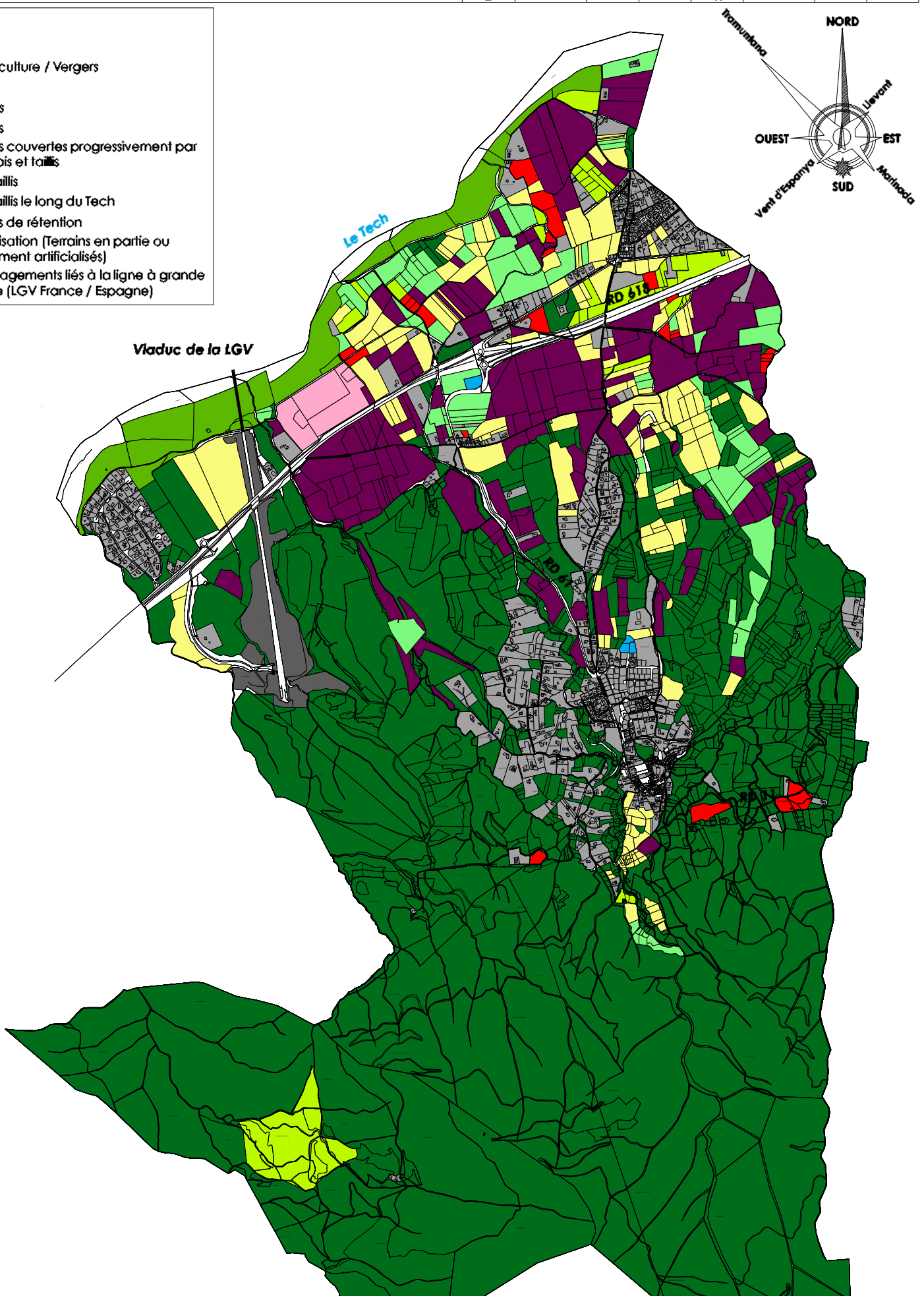
- Les principales cultures communales sont situés au Nord du territoire communal dans la plaine agricole et en partie sur les premiers reliefs des Albères.
- La majeure partie du territoire est constituée de bois et taillis.
- A proximité du secteur des Agouillous, de nombreuses friches sont présentes, il peut par ailleurs être constaté une couverture progressive de celles-ci par les bois et taillis.
- Le commune compte une part important de parcelles viticoles, pour une faible part au Nord de la RD618 et pour leur plus grand nombre au Sud de celle-ci.
- Peu de verges sont présents, l'arboriculture étant moins présente sur le territoire communal.

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	-	A3	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			

## ANALYSE DE L'OCCUPATION DES SOLS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

### Légende

- Vigne
- Arboriculture / Vergers
- Divers
- Prairies
- Friches
- Friches couvertes progressivement par des bois et taillis
- Bois-Taillis
- Bois-Taillis le long du Tech
- Bassins de rétention
- Urbanisation (Terrains en partie ou totalement artificialisés)
- Aménagements liés à la ligne à grande vitesse (LGV France / Espagne)

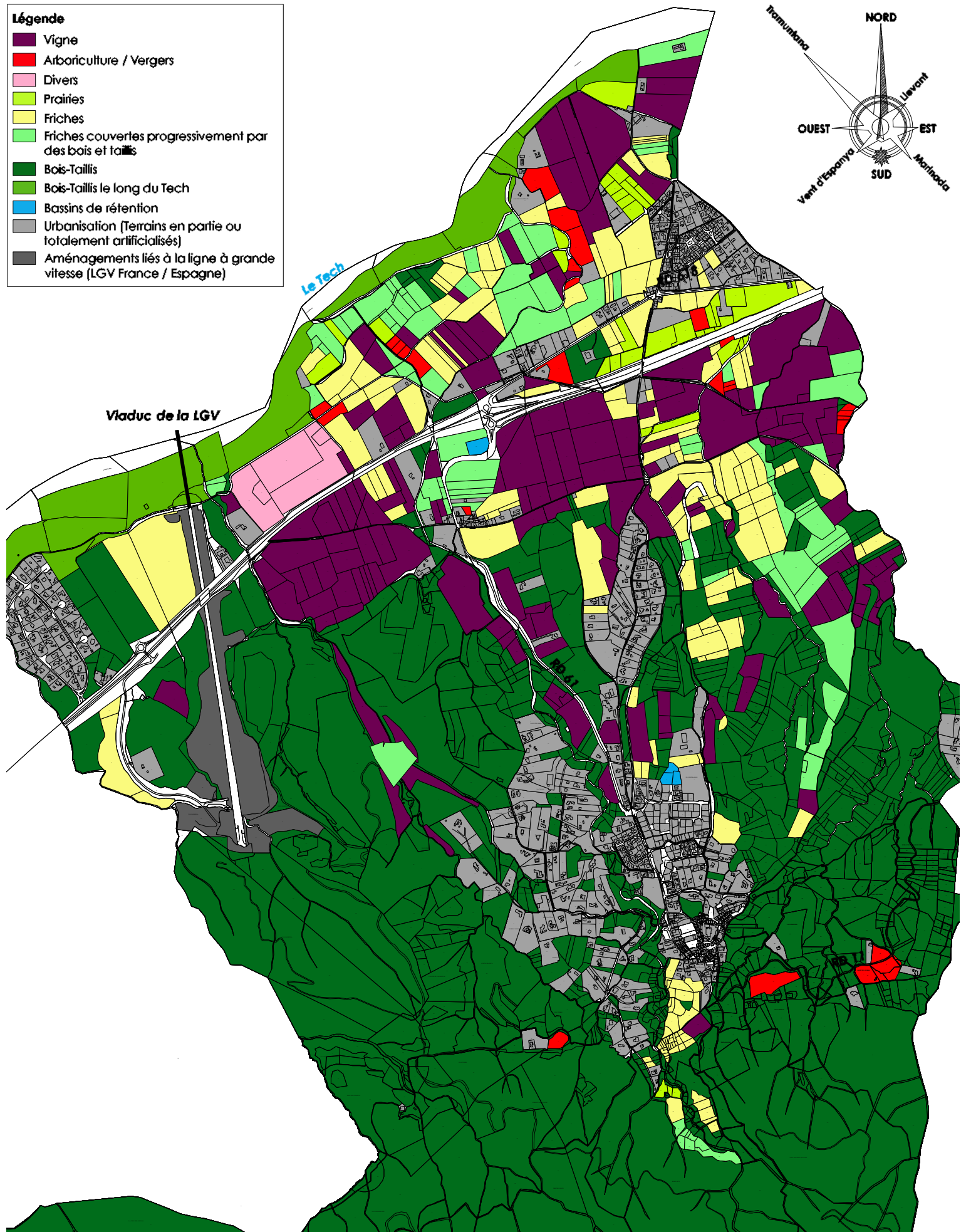
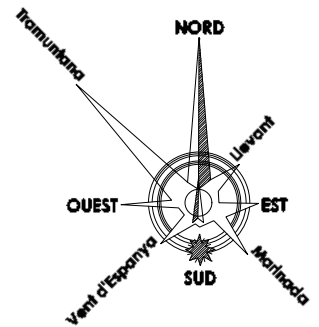


Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	-	A3	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			

## ANALYSE DE L'OCCUPATION DES SOLS PARTIE NORD

### Légende

- Vigne
- Arboriculture / Vergers
- Divers
- Prairies
- Friches
- Friches couvertes progressivement par des bois et taillis
- Bois-Taillis
- Bois-Taillis le long du Tech
- Bassins de rétention
- Urbanisation (Terrains en partie ou totalement artificialisés)
- Aménagements liés à la ligne à grande vitesse (LGV France / Espagne)



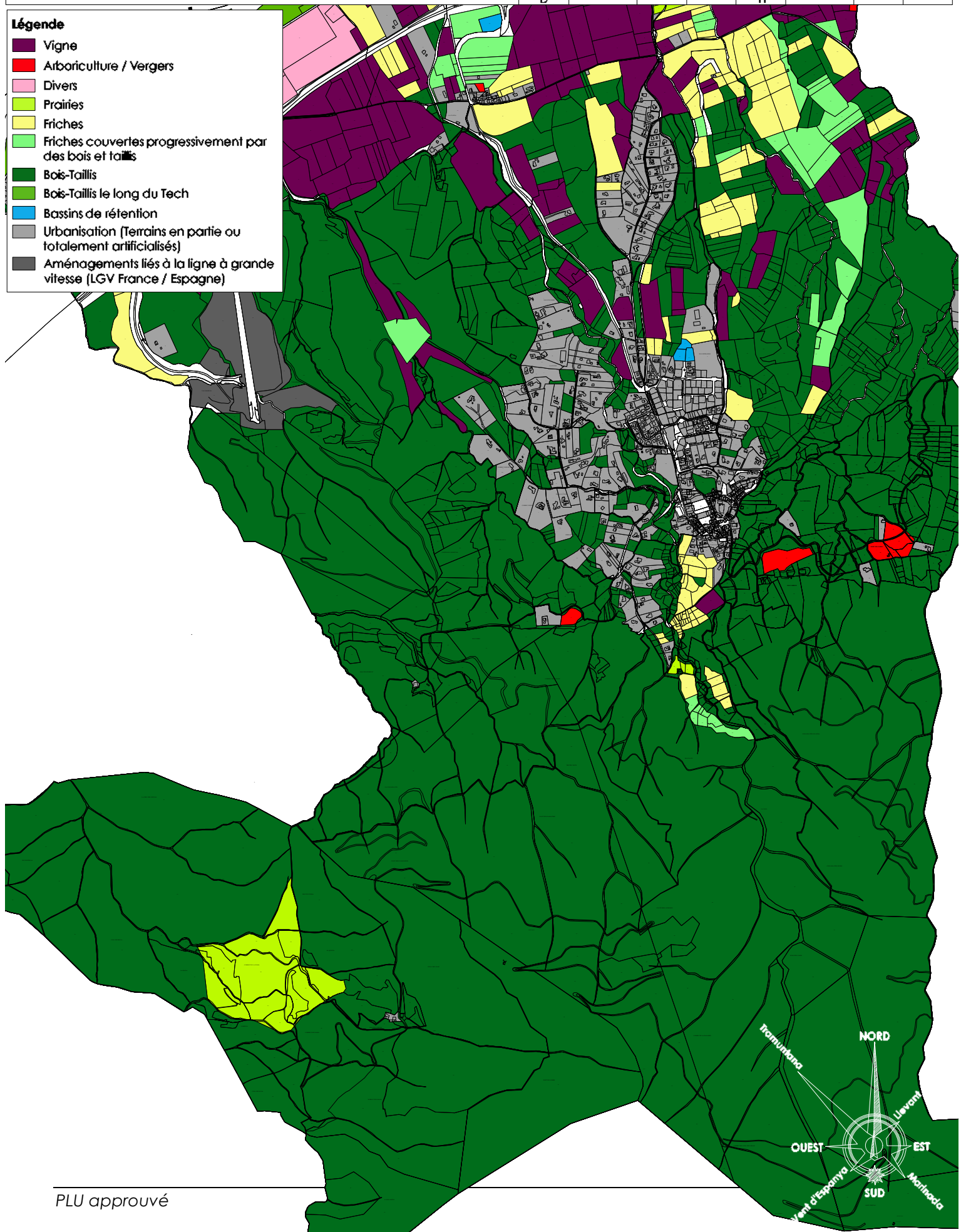


Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	-	A3	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E	...		
B				F			
C				G			
D				H			

## ANALYSE DE L'OCCUPATION DES SOLS PARTIE SUD

### Légende

- Vigne
- Arboriculture / Vergers
- Divers
- Prairies
- Friches
- Friches couvertes progressivement par des bois et taillis
- Bois-Taillis
- Bois-Taillis le long du Tech
- Bassins de rétention
- Urbanisation (Terrains en partie ou totalement artificialisés)
- Aménagements liés à la ligne à grande vitesse (LGV France / Espagne)



### **3. LES AIRES D'APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE**

---

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) est un label officiel qui garantit l'origine de produits alimentaires traditionnels, reconnue comme faisant partie des Appellations d'Origine Protégée (AOP) européenne. En ce sens, les AOC identifient un produit, l'authenticité et la typicité de son origine géographique.

Ce label est garant des qualités et des caractéristiques du produit, de son terroir d'origine, du savoir-faire du producteur (vins, cidres, fromages, fruits et légumes, produits laitiers, miels... ), de l'antériorité et de la notoriété d'un procédé et de son nom qui sont trop anciens pour faire l'objet d'un brevet.

La quantité et le contrôle d'étiquetage des produits sous AOC répondent à un cahier des charges validé en France par l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO).

Montesquieu des Albères se situe dans cinq aires géographique d'AOC, qui concernent 26 produits majoritairement viticoles :

- AOC « Côtes du Roussillon ».
- AOC « Languedoc ».
- AOC « Grand Roussillon »
- AOC « Muscat de Rivesaltes »
- AOC « Rivesaltes »

*Cf. carte « Les Appellations d'Origine Contrôlée dans les Pyrénées-Orientales » page suivante.*

La commune compte 3 Domaines viticoles sur son territoire

- Le Domaine du Mas Rous
- Le Moulin de Breuil
- Le Domaine « Les Foulards Rouges ».

Il existe une dynamique viticole sur le territoire communal, marquée par la reprise d'activités d'une partie des vignes de deux des domaines qui sont actuellement en cours de cessation d'activité Cela démontre une attractivité du territoire pour de jeunes agriculteurs, permettant de pérenniser l'existence de domaines présents sur la commune.

*Localisation des domaines viticoles sur le territoire communal*







# AIRE DELIMITEE GRAND ROUSSILLON

# REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRESENTATION

Maitre d'ouvrage

**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
DES ALBERES**

3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
mairi Montesquieu66@orange.fr

Source(s)/Elaboration  
INAO

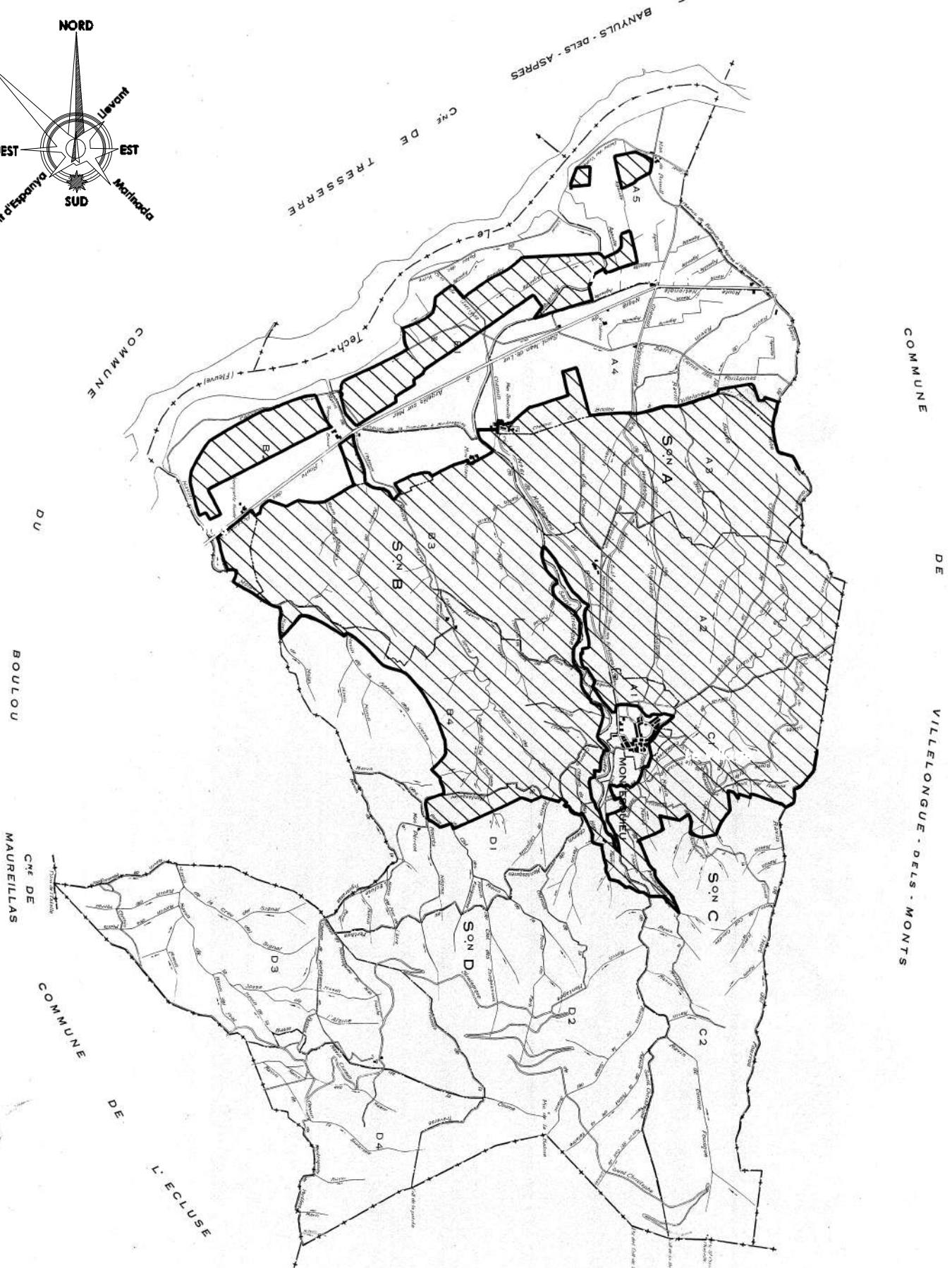
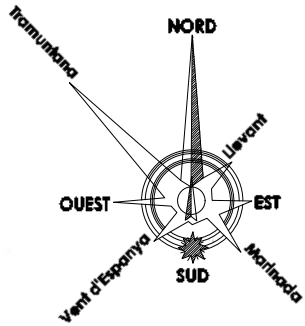
Fond(s) de plan  
Photo aérienne

Maitre d'oeuvre

**ARCHI CONCEPT**

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	1/25000	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			





# AIRE DELIMITEE COTES DU ROUSSILLON

# REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRESENTATION

Maître d'ouvrage

**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
DES ALBERES**

3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
mairiemontesquieu66@orange.fr

Source(s)/Elaboration  
INAO

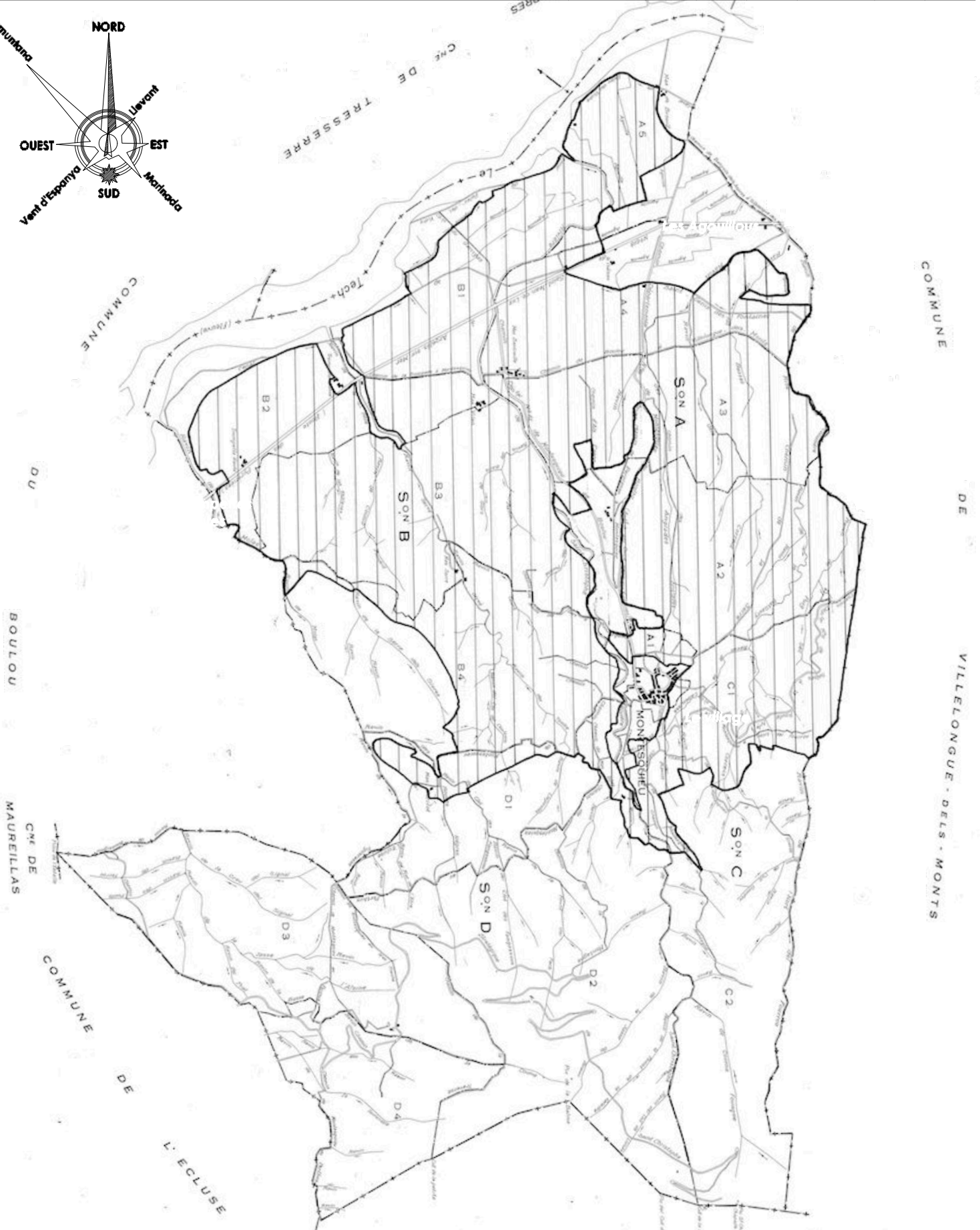
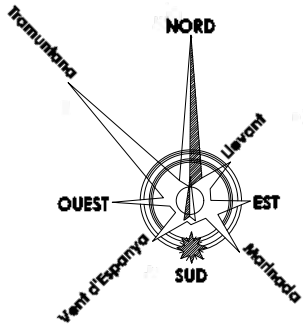
Fond(s) de plan  
Photo aérienne

Maître d'œuvre

**ARCHI CONCEPT**

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	1/25000	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			



#### **4. LES AIRES D'INDICATION GEOGRAPHIQUE PROTEGEE**

---

L'indication Géographique Protégée (IGP) est un signe officiel européen d'origine et de qualité qui permet de défendre les noms géographiques.

Il offre la possibilité de déterminer l'origine d'un produit alimentaire quand il tire une partie de sa spécificité de cette origine : *« le nom d'une région, d'un lieu déterminé ou, dans des cas exceptionnels d'un pays, qui sert à désigner un produit agricole, ou une denrée alimentaire, originaire de cette région, de ce lieu déterminé ou de ce pays, et dont la qualité déterminée ou la réputation peuvent être attribuées à cette origine géographique, et dont la production et/ou la transformation et/ou l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée ».*

L'IGP permet la protection de ceux-ci dans toute l'Union Européenne. La gestion des IGP est assurée par l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO).

Depuis la création de l'IGP « Vins de Pays d'Oc » en 2008, dont Montesquieu des Albères fait partie, l'aire regroupe plus de 60% des vins français et permet une reconnaissance nationale et internationale de la viticulture du Languedoc.



## **CONCLUSION PARTIELLE SUR LE CONTEXTE AGRICOLE**

L'agriculture continue de constituer une activité importante sur le territoire communal de Montesquieu des Albères.

L'activité agricole de la commune tend à décroître au fil des années. Ce constat est perceptible par le mauvais état de certaines terres agricoles (friches).

La viticulture demeure présente et attractive sur le territoire communal, avec la reprise de terres appartenant actuellement à des domaines en cessation d'activité, démontrant la possibilité de pérenniser cet part importante de l'agriculture à Montesquieu des Albères.

# LE CONTEXTE PAYSAGER

## 1. LA COMMUNE DANS LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES DU DEPARTEMENT

L'Atlas des paysages des Pyrénées-Orientales décompose le département en quatre grands ensembles de paysages : le littoral et ses étangs, la plaine du Roussillon, les contreforts et la montagne. Le territoire de Montesquieu des Albères se trouve dans les contreforts.

Les contreforts de la montagne dessinent un ensemble de reliefs plus ou moins élevés situés dans l'étage intermédiaire entre la Plaine du Roussillon et les reliefs montagneux des Pyrénées.

Trois grands massifs se distinguent : les Corbières et le Fenouillèdes au Nord, les Aspres au centre, les Albères au Sud, séparés par les vallées de la Têt et du Tech.

Dans le prolongement des Pyrénées, la chaîne des Albères constitue une barrière naturelle au Sud du Roussillon. Ces reliefs abrupts et boisés plongent directement dans la mer pour former la « Côte Rocheuse », aux versants sculptés par les terrasses viticoles des crus « Banyuls » et « Collioure ».

Ces contreforts présentent également des spécificités qui permettent de distinguer onze unités de paysage, dont le Massif des Albères auquel appartient le territoire de Montesquieu des Albères.

*Cf. carte « Les grands ensembles paysagers des Pyrénées-Orientales » page suivante.*

L'Atlas des Paysages décompose ensuite ces grands ensembles paysagers en unités plus spécifiques. Le territoire communal se situe dans l'unité paysagère du massif des Albères.

### **1.1. Montesquieu des Albères dans l'unité paysagère du massif des Albères.**

La chaîne des Albères dessine une barrière naturelle qui délimite la Plaine du Roussillon au Sud. Elle constitue l'avancée ultime des Pyrénées qui plongent dans la mer Méditerranée en formant la seule grande côte rocheuse du Languedoc-Roussillon.

Entre le col du Perthus et la côte, le massif s'allonge sur 18 kilomètres, pour 5 à 6 kilomètres d'épaisseur entre les crêtes et le piémont.

Constituées d'une succession de pics abrupts, les Albères forment un espace naturel peu accessible : les infrastructures de communications reliant la France et l'Espagne se concentrent dans sa partie moins élevée et la moins contraignante, qui culmine au col du Perthus : autoroute 9 et route nationale 9.

Les bourgs se cantonnent sur le piémont avec des villages en pleine expansion tels que Sorède, Laroque-des-Albères, Le Perthus, ainsi que Montesquieu-des-Albères

Cette unité de paysage se caractérise notamment par :

- Une petite chaîne de montagnes abruptes, schisteuses et largement boisées notamment de Hêtres et de Châtaigniers.
- Des villages implantés sur le piémont des Albères faisant face à la Plaine du Roussillon.
- Le col du Perthus, un couloir marqué par les infrastructures et les activités transfrontalières.

L'Atlas des paysages des Pyrénées-Orientales a donc défini des enjeux sur cette unité que constitue le Massif des Albères tenant compte de ses caractéristiques.

#### **1.1.1. Les enjeux de protection et de préservation :**

- Les pentes boisées : protection contre l'urbanisation diffuse.
- Les sites bâtis : identification et prise en compte lors des opérations d'urbanisation, intégration fine des capacités d'accueil et confortement autour des centres-bourgs.
- Les espaces jardinés aux abords des villages : identification et préservation dans les documents d'urbanismes.
- Les paysages de piémont agricole : préservation et gestion.
- Les vues sur la Plaine du Roussillon et le littoral : identification, préservation et gestion de la végétation.

#### **1.1.2. Les enjeux de valorisation et de création :**

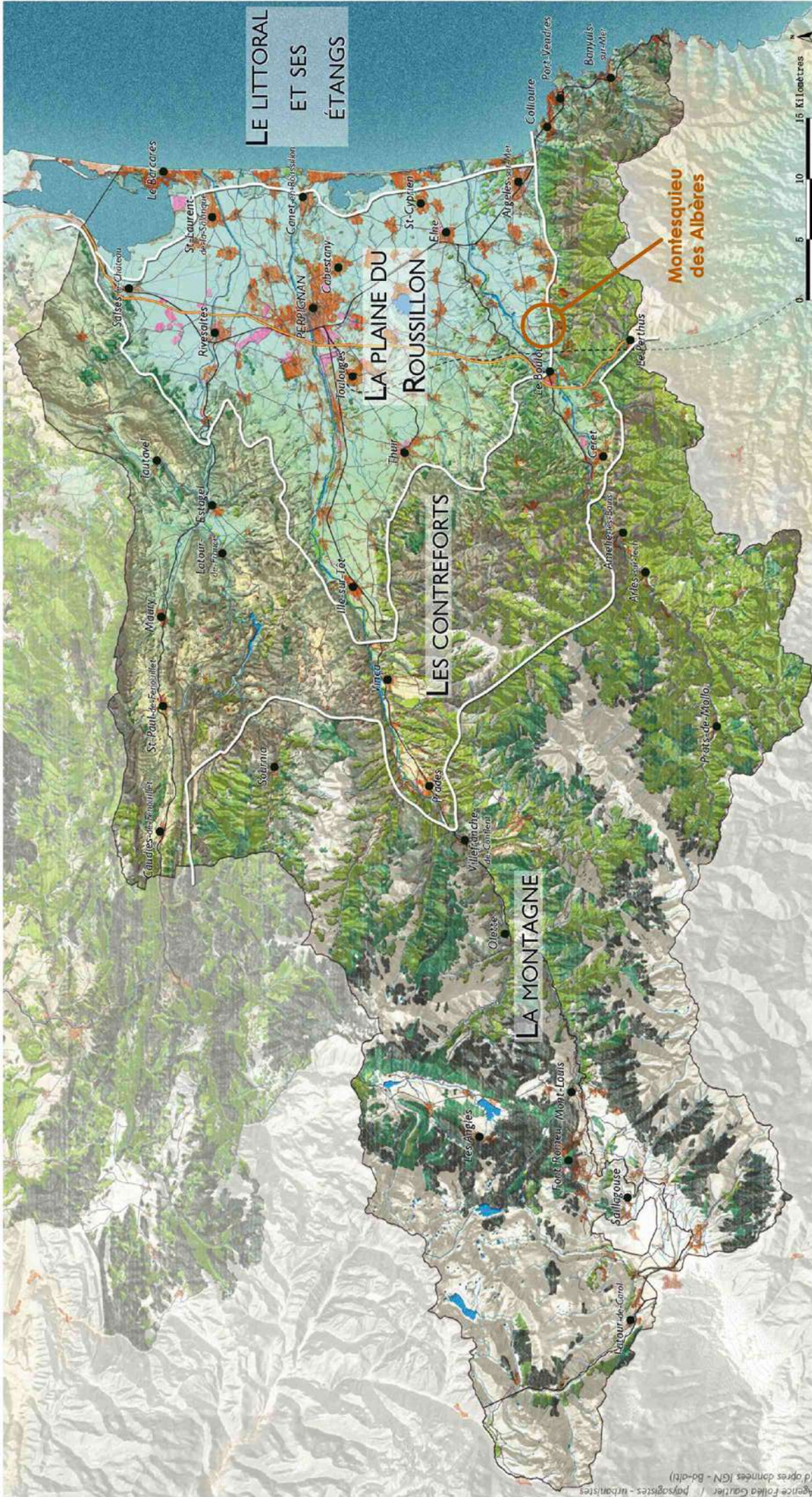
- Les centres des bourgs : poursuite de la mise en valeur du patrimoine architectural et des espaces publics.

#### **1.1.3. Les enjeux de réhabilitation et de requalification :**

- Le site du col du Perthus : requalification des aires de stationnement, des espaces publics et de l'architecture commerciale.

*Cf. plan « Montesquieu des Albères dans les unités paysagères des Pyrénées-Orientales » pages suivantes.*





Maire d'ouvrage  
**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
 DES ALBERES**  
 Maître d'œuvre

**ARCHI CONCEPT**

**LES GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS  
 DES PYRENEES-ORIENTALES**

3 Grand'Rue  
 66740 Montesquieu des Albères  
 Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
 mairie@montesquieu66@orange.fr  
 Christophe MOLY - Architecte DPLG  
 2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
 Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
 RAPPORT DE PRESENTATION**

Source(s)/Elaboration		Fonc(s) de plan	
Atlas des Paysages		GN BD Carto	
Agence Folléa Gautier		Atlas des Paysages	
Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle
21026	ARC	DIAG	-
Indice	Date	DESS	VISA
A		E	DESS
B		F	VISA
C		G	
D		H	

**Légende**



Localisation du territoire étudié







## **2. LES PAYSAGES DU TERRITOIRE COMMUNAL**

---

A l'échelle de la commune, le territoire de Montesquieu des Albères est composé de plusieurs entités paysagères remarquables :

- *Les espaces naturels et semi-naturels correspondants au massif montagneux et ses forêts au Sud.*
- *La vallée agricole au Nord.*
- *Le village.*
- *Les jardins.*

### **2.1. La montagne et ses forêts, les milieux naturels et semi-naturels**

---

Le massif des Albères et ses forêts constituent le principal élément paysager remarquable sur le territoire communal.

### **2.2. La vallée agricole**

---

La seconde entité paysagère est celle de la plaine agricole qui encadre le village au nord du massif des Albères.

Ces paysages agricoles peuvent être observés depuis la RD618, mais aussi en longeant la RD61 et la Rue Longue. Leur perception est également possible à proximité immédiate du village et même dans l'urbanisation. En effet, en dehors de la partie la plus ancienne et dense du village, des terrains cultivés ou en friches, viennent s'insérer dans l'urbanisation. Cette perception vient conforter l'idée d'un village agricole, calme et dont le cadre de vie est très qualitatif.

### **2.3. Le village**

---

La perception du village dans son ensemble est presque impossible car la commune est scindée en quatre parties : le bourg au sud, l'urbanisation diffuse sur l'éperon boisé à l'ouest, le lotissement Trompette Haute frontalier au Boulou, et le hameau des Agouillous au Nord du territoire.

### **2.4. Les jardins**

---

Enfin, un dernier élément vient compléter le paysage communal : les jardins, au Sud du village, sont réalisés sous formes de petits lopins de terre clôturés par des murets en pierre . Même si certains sont aujourd'hui abandonnés, ces potagers sont remarquables et doivent être préservés et valorisés. Il est à noter que les ménages habitant en centre ancien, où la trame urbaine est dense, recherchent de plus en plus ce type de jardins.



**Maître d'ouvrage**  
**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
DES ALBERES**

3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
mairiemontesquieu66@orange.fr

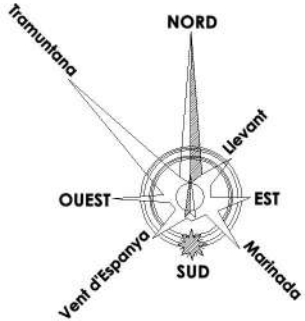
**Source(s)/Elaboration**  
Archi Concept

**Fond(s) de plan**

**Maître d'oeuvre**  
**ARCHI CONCEPT**

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	1/30000	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			



**Légende**

- Secteurs urbanisés ou artificialisés
- Espace agricole
- Secteurs boisés (forêts, boisements)
- Limite communale

## **CONCLUSION PARTIELLE SUR LE CONTEXTE PAYSAGER**

La commune de Montesquieu des Albères est située en partie dans une plaine agricole, et sur le massif des Albères. Le territoire dispose d'une richesse naturelle importante dont certaines d'entre elles disposent de protections réglementaires i.

# LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

La liste des servitudes d'utilité publique qui affectent l'utilisation des sols est fixée conformément à l'article L.126-1 du Code de l'urbanisme par décret en Conseil d'Etat.

Cette liste est donnée par l'article R.126-1 du Code de l'urbanisme qui en distingue quatre grandes catégories :

- Les servitudes relatives à la conservation du patrimoine.
- Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements.
- Les servitudes relatives à la défense nationale.
- Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique.

Les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol sont donc des limitations administratives au droit de la propriété, instituées par des actes spécifiques en application de législations particulières, en vue notamment de préserver le fonctionnement de certains équipements publics, le patrimoine naturel ou culturel, ainsi que la salubrité et la sécurité publique. Le Plan Local d'Urbanisme doit en ce sens être en cohérence avec les prescriptions issues de ces servitudes.

Le territoire communal de Montesquieu des Albères est concerné par plusieurs servitudes d'utilité publique engendrant des prescriptions à prendre en compte dans le cadre de son développement et de son aménagement :

---

## **1. LA SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE AC1**

---

### Servitudes relatives à la protection des monuments classés ou inscrits

D'après la loi du 2 mai 1930 modifiée, un périmètre de protection de 500 mètres est établi autour de l'église Saint Saturnin inscrite à l'inventaire supplémentaire de monuments historiques le 3 avril 1984. Cette servitude dépend du service départemental de l'architecture et du patrimoine.

---

## **2. LA SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE AS1**

---

### Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables

Cette servitude est attachée à la protection des eaux potables au titre de l'arrêté L1321 et suivants du Code de la santé publique.

Elle permet la protection de deux forages par déclaration d'utilité publique (DUP) et instaure un périmètre de protection immédiate qui correspond à une aire de 10 à 15 mètres de côté, ainsi qu'un périmètre de protection rapprochée qui correspond à la terrasse fluviale sur laquelle est implanté le forage. Il comprend vers l'amont la totalité de la terrasse jusqu'au coude de la rivière et se limite vers l'aval à une distance de 100 m. Le



périmètre de protection éloignée est conforme dans son environnement, il n'est pas spécifié de limites déterminées.

Ces différents ouvrages sont protégés par un regard rehaussé par rapport au terrain naturel et fermés par une plaque cadénassée.

Cette servitude est gérée par la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé

---

### **3. LA SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE I4**

---

#### Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

Cette servitude d'utilité publique, relative à l'utilisation de certaines ressources et équipements est instaurée en application des lois du 15 juin 1906 modifié et la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée.

Elle concerne la ligne électrique à deux circuits de 63 kW « Aspres /Argelès-sur-Mer ».

Le service gestionnaire de la servitude est E.D.F.

---

### **4. LA SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE PT4**

---

#### Servitudes d'élagage relatives aux lignes de télécommunications empruntant le domaine public

En référence à l'article L 65-1 du Code des postes et télécommunications, une servitude de protection applicable sur l'ensemble de la commune en bordure des lignes empruntant le domaine public est établi, et est géré par la direction Régionale de France Télécom.

---

### **5. LES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)**

---

#### Plan de prévention des risques naturels prévisibles

L'objectif d'un plan de prévention des risques est de délimiter les zones exposées aux risques naturels, afin d'éviter leur aggravation et autant que possible de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens exposés.

En application des textes législatifs n° 87-565 du 22 juillet 1987, n° 92-3 du 3 janvier 1992 et le n° 95-101 du 2 février 1995, et par arrêté préfectoral du 19 Novembre 1997 n°97 / 4018, la commune a :

- Un plan de prévention pour les inondations et les crues torrentielles.
- Un plan de prévention pour les mouvements de terrain distingués en glissements de terrains et ravinements.

- Un plan de prévention contre le risque incendie de forêt.
- Le massif forestier des Albères (dans lequel est inclus la partie de territoire de Montesquieu concernée par le présent PPRIF) est soumis à un risque d'incendie de forêt, dont l'intensité et la probabilité sont telles que les conséquences pour les populations peuvent être graves.



Maître d'ouvrage

Commune  
Montesquieu des Albères

Mairie ,3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49- Fax : 04 68 89 75 47  
mairiemontesquieu66@orange.fr

Affaire

**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Maître d'oeuvre

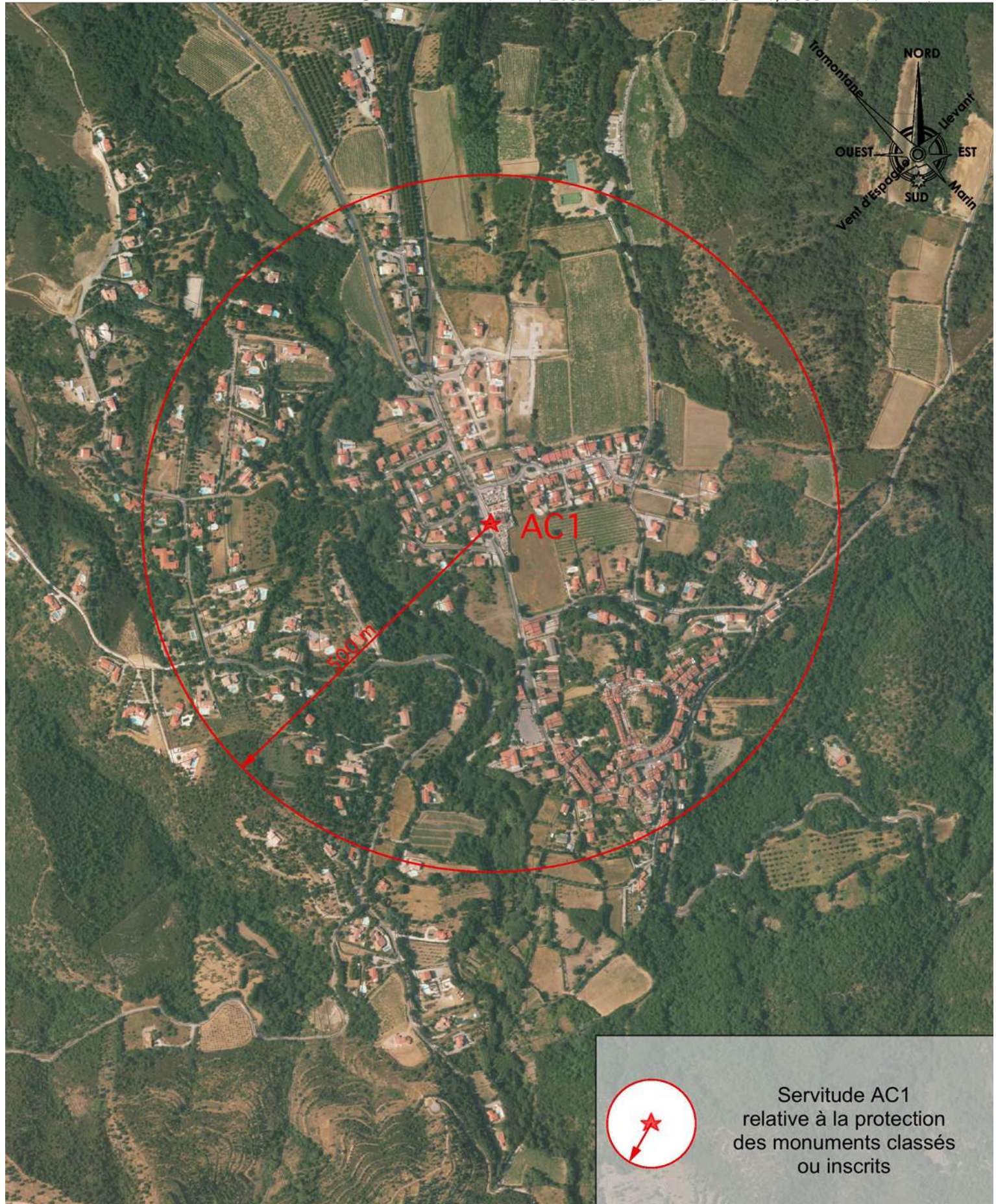
**ARCHI CONCEPT**

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Source(s)/Elaboration  
Archiconcept

Fond(s) de plan  
IGN BD Carto

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21026	ARC	DIAG	1/7000	A4	



Servitude AC1  
relative à la protection  
des monuments classés  
ou inscrits





Servitude I4 relative à l'établissement des canalisations électriques

**SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE I4**

**Commune**  
Montesquieu des Albères

Mairie, 3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 47  
mairiemontesquieu66@orange.fr

**Affaire**  
**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Source(s)/Elaboration Archiconcept		Fond(s) de plan IGN BD Carto			
Dossier 21026	Emetteur ARC	Phase d'étude DIAG	Echelle 1/5000	Format A4	Réalisation

**Maître d'œuvre**  
ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr



Servitude AS1 relative à l'instauration de périmètre de protection des eaux potables

**SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE AS1**

**Commune**  
Montesquieu des Albères

Mairie, 3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 47  
mairiemontesquieu66@orange.fr

**Affaire**  
**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Source(s)/Elaboration Archiconcept		Fond(s) de plan IGN BD Carto			
Dossier 21026	Emetteur ARC	Phase d'étude DIAG	Echelle 1/3000	Format A4	Réalisation

**Maître d'œuvre**  
ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr





## **CONCLUSION PARTIELLE SUR LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

Les servitudes d'utilité publique existantes sur le territoire communal de Montesquieu des Albères imposent la prise en compte de certaines règles liées à la construction, aux plantations, aux défrichements...

De plus, de par leur situations, certaines de ces servitudes ont une influence sur des futurs aménagements ou de nouvelles constructions à l'exemple de la servitude de 500 mètres autour de l'église Saint Saturnin, ou de la servitude liée aux inondations ou aux incendies du Plan de prévention des risques.



## COMMUNE DE MONTESQUIEU DES ALBERES



## L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Cette partie sur l'environnement et les paysages est abordée sur la base de l'analyse de différentes thématiques permettant de donner des informations sur l'état existant à l'échelle du territoire communal :

- La climatologie.
- La géologie et l'hydrogéologie.
- La topographie.
- L'hydrographie et l'hydrologie.
- L'occupation générale des sols.
- Les paysages.
- Les mesures de protection de l'environnement.
- Les risques majeurs.

## LA CLIMATOLOGIE

Les données utilisées pour déterminer les caractéristiques climatologiques au niveau de la commune sont enregistrées par le poste météorologique de Perpignan.

Le village de Montesquieu des Albères est concernée par un climat de type méditerranéen caractérisé par :

- Des hivers doux (8 à 10°).
- Des étés tempérés (18 à 23°).
- Un ensoleillement important.
- Des précipitations irrégulières et généralement concentrées sur des périodes courtes, en janvier et octobre. La pluviométrie augmente avec l'altitude.
- Un régime éolien important, dominé par la Tramontane et le Marin.

La partie Sud du territoire communal correspondant au massif des Albères bénéficie d'un climat différent du fait du relief. Les températures, la pluviométrie et l'hygrométrie varient considérablement. D'après les informations fournies par Météo France, la température moyenne annuelle est de 16°.

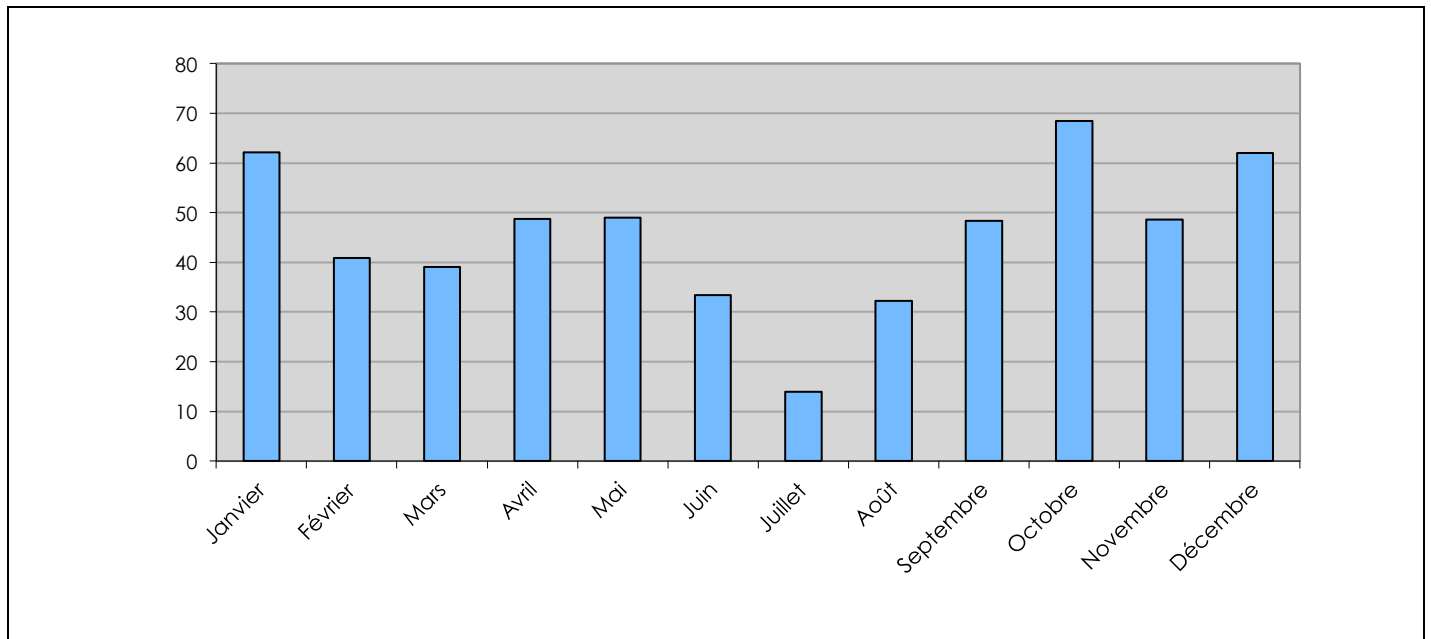
*Les températures moyennes mensuelles entre 1970 et 2000  
(source : Météo France)*

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Température maximale en °C	12,3	13,4	15,7	17,6	21,3	25,3	28,8	28,4	25,1	20,4	15,6	13,2
Température moyenne en °C	8,3	9,2	11,3	13,2	16,8	20,7	23,8	23,6	20,4	16,2	11,6	9,2
Température minimale en °C	4,4	5,1	7,0	8,9	12,4	16,1	18,8	18,8	15,6	11,9	7,6	5,3

Les périodes les plus humides se situent au mois de janvier et octobre, mois durant lesquels les précipitations sont généralement les plus fortes, alors que le mois de juillet apparaît comme le plus sec.

La hauteur moyenne mensuelle des précipitations entre 1970 et 2000  
 (source : Météo France)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Hauteur des précipitations en mm	62,2	40,9	39,1	48,8	49,0	33,4	13,9	32,2	48,4	68,4	48,6	62,0



En ce qui concerne les vents, ils sont réellement à prendre en compte dans la région. Le vent dominant est la Tramontane, de secteur nord-ouest. Les autres vents susceptibles de souffler sur le territoire communal sont : le Marin de secteur sud-est, le Grec de secteur nord-est, le vent d'Espagne de secteur sud-ouest.

Les rafales maximales de la Tramontane peuvent atteindre 140,0 Km/h, comme en 1981, 1984 et 1999. Cette dernière année, 133 jours ont été comptés avec une vitesse de vent inférieure à 57 Km/h, et, 10 jours avec une vitesse supérieure.

# LA GEOLOGIE ET L'HYDROGEOLOGIE

La géologie joue un rôle important dans la diversité des paysages des Pyrénées-Orientales, le département comptant des roches datant d'âges géologiques contrastés : depuis les plus anciennes, remontant à 600 millions d'années (granites), jusqu'aux dépôts récents du quaternaire sur le littoral. Globalement, la répartition géologique des roches se distingue en trois grands secteurs :

- L'ère primaire dans la moitié sud-ouest du territoire avec les Pyrénées, les Aspres et les Albères.
- L'ère secondaire au nord dans le Fenouillèdes et les confins des Corbières.
- Les ères tertiaire et quaternaire dans la plaine du Roussillon et sur le littoral, mais aussi dans les dépressions de Cerdagne, Capcir et Conflent.

*Cf. plan «Le contexte géologique général des Pyrénées-Orientales» page suivante.*

Le territoire communal de Montesquieu des Albères est composé de roches cristallines et métamorphisées de l'ère primaire sur une large partie du territoire dans les massifs montagneux issus de la surrection des Pyrénées : Canigou, Puigmal, Carlit, Albères, Aspres,...

Les roches métamorphiques sont des schistes et marbres ou des gneiss issus de dépôts des mers de l'ère primaire, accumulés durant 250 millions d'années, puis métamorphisés, c'est-à-dire transformés en profondeur suite à la surrection des montagnes. Ce socle est formé par le massif ancien hercynien mis à nu au cours de l'ère tertiaire suite à l'érosion active des Pyrénées alors en pleine surrection. Le métamorphisme transforme ainsi les argiles en schistes et les calcaires en marbres. À ces roches s'ajoutent les gneiss, qui ont subi un métamorphisme plus important que les schistes, ainsi que les granites, roches magmatiques ayant cristallisé lentement en profondeur. Ces roches forment la base des reliefs des montagnes du département :

- Les schistes se retrouvent dans les Aspres, le Haut-Conflent, les Albères en particulier. Ils forment des paysages aux pentes raides creusées de vallées taillées en « V » et couvertes d'un maquis dense et de boisements. Leurs couleurs sombres, parfois teintées de rouille ou de vert, marquent fortement les paysages : bien visibles sur les terrasses viticoles de la côte rocheuse. C'est sur les substrats acides des schistes que sont observées les forêts de chêne liège.
- Les marbres se retrouvent par nappes entre les gneiss et schistes du massif Pyrénéen et dans le Fenouillèdes : ils sont exploités dans les carrières de Baixas, Calce, Corneilla-de-Conflent, Corsavy.
- Les gneiss constituent le socle du massif du Canigou. De couleur claire, ils sont reconnaissables à leurs gros cristaux blancs de feldspath (gneiss « oillé ») et sont bien visibles sur les sommets rocheux : pic du Canigou, pic de Costabonne, pic Coucouroucouil,...
- Les granites sont bien représentés dans le département : ils se retrouvent dans les hauts massifs du Madres et du Puig Pedros, en Cerdagne, dans le Canigou et les Albères, mais aussi dans le Fenouillèdes. Ils forment des paysages bien



reconnaissables, avec leurs rochers érodés sous la forme de chaos (rochers arrondis), façonnant notamment les paysages du Chaos de Targassonne, du plateau de Roupidère, du pic du Roussillon.

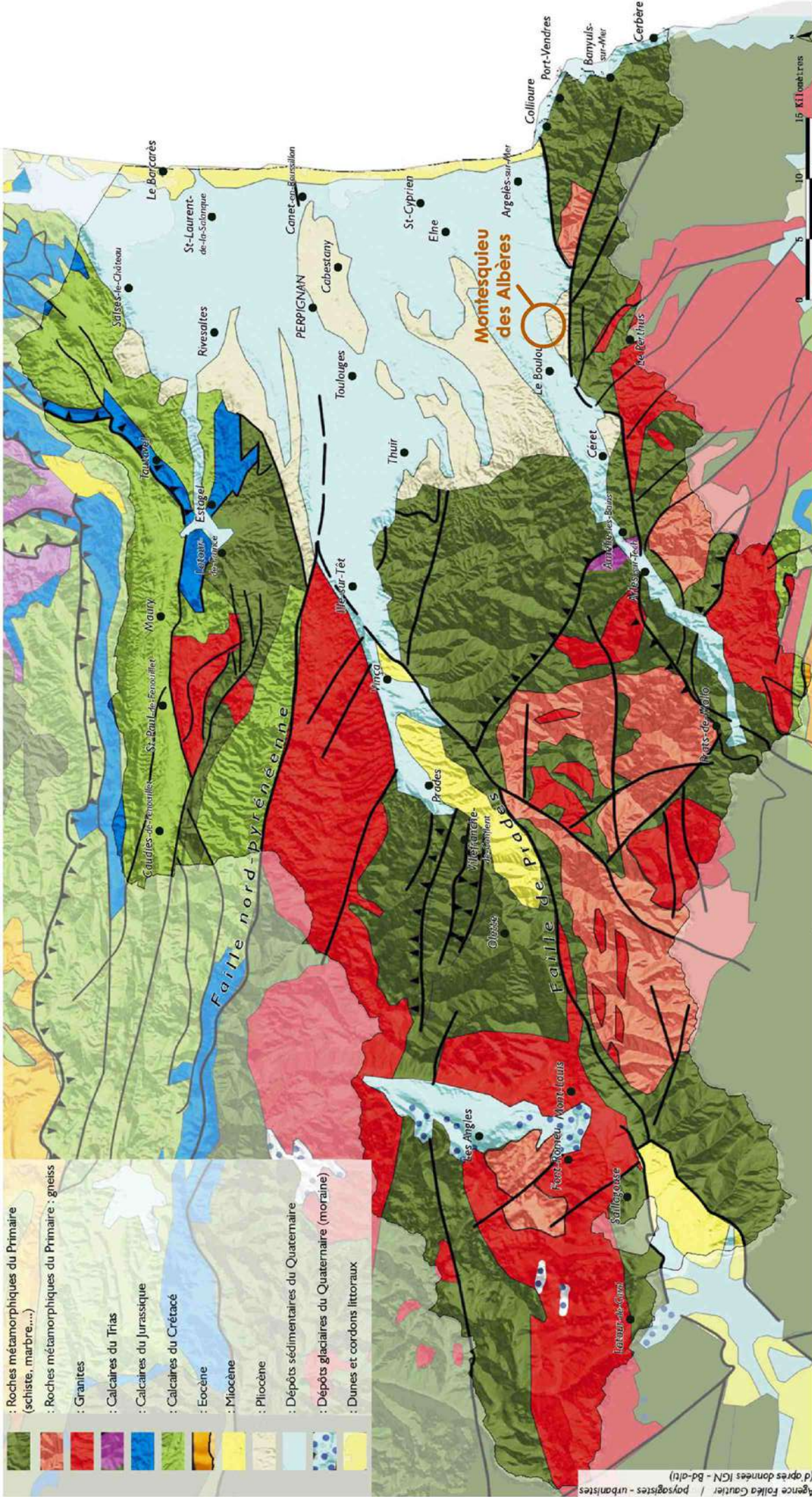
Au cours de l'ère secondaire, une longue période calme de près de 200 millions d'années (du Trias, -240 millions d'années, au Crétacé, -85 millions d'années), sans surrection de montagnes, voit s'accumuler d'énormes épaisseurs de sédiments au fond des mers. Alors que dans le reste de la région ces roches sédimentaires sont encore bien représentées, la surrection des Pyrénées, suivie d'une forte érosion, a entraîné le décapage de ces couches dans les Pyrénées-Orientales. Seuls le Fenouillèdes et les confins méridionaux des Corbières sont encore couverts de ces calcaires : calcaires massifs du Jurassique et du Crétacé, marnes noires du Crétacé inférieur.

Les roches de l'ère tertiaire se retrouvent dans les dépressions de Cerdagne et du Conflent (remplissage continental du Miocène) et sous forme de lanières résiduelles dans la plaine du Roussillon (dépôts sédimentaires marins du Pliocène). L'ère tertiaire (-65 à -1,5 millions d'années) est une période de forte activité tectonique avec le plissement majeur pyrénéen et l'érosion des montagnes alors en pleine surrection. A cette époque va se former la morphologie générale des paysages du département : surrection des Pyrénées, plissement de la zone Nord-pyrénéenne (Fenouillèdes), formation de la plaine du Roussillon.

L'ère quaternaire est une période courte (de -1,65 millions d'années à nos jours) durant laquelle l'alternance de périodes froides dites « glaciaires » et de périodes tempérées ou chaudes dites « interglaciaires » va finir de sculpter les reliefs du département. Dans la plaine du Roussillon, les cours d'eau dévalent des reliefs, creusent leurs vallées au travers des couches de sédiments du Pliocène en composant des terrasses alluviales.

*Cf. cartes « Le contexte géologique des Pyrénées-Orientales », et, « Le contexte géologique » pages suivantes.*





- : Roches métamorphiques du Primaire (schiste, marbre,...)
- : Roches métamorphiques du Primaire : gneiss
- : Granites
- : Calcaires du Trias
- : Calcaires du Jurassique
- : Calcaires du Crétacé
- : Eocène
- : Miocène
- : Pliocène
- : Dépôts sédimentaires du Quaternaire
- : Dépôts glaciaires du Quaternaire (moraine)
- : Dunes et cordons littoraux

Agence Folléa Gautier / paysagistes - urbanistes (d'après données IGN - Bd-ati)

### LE CONTEXTE GEOLOGIQUE GENERAL DES PYRENEES-ORIENTALES

**Maître d'ouvrage**  
**MAIRIE DE MONTESQUIEU DES ALBERES**  
 3 Grand'Rue  
 66740 Montesquieu des Albères  
 Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
 mairie@montesquieu66@orange.fr

**Maître d'oeuvre**  
**ARCHI CONCEPT**  
 Christophe MOLY - Architecte DPLG  
 2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
 Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

### REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRESENTATION

Source(s) / Elaboration		Fonc(s) de plan	
Atlas des Paysages		GN BD Carto	
Agence Folléa Gautier		Atlas des Paysages	
Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle
21026	ARC	DIAG	-
Indice	Date	DESS	VISA
A		E	DESS
B		F	VISA
C		G	
D		H	

### Légende



Localisation du territoire étudié



## LA TOPOGRAPHIE

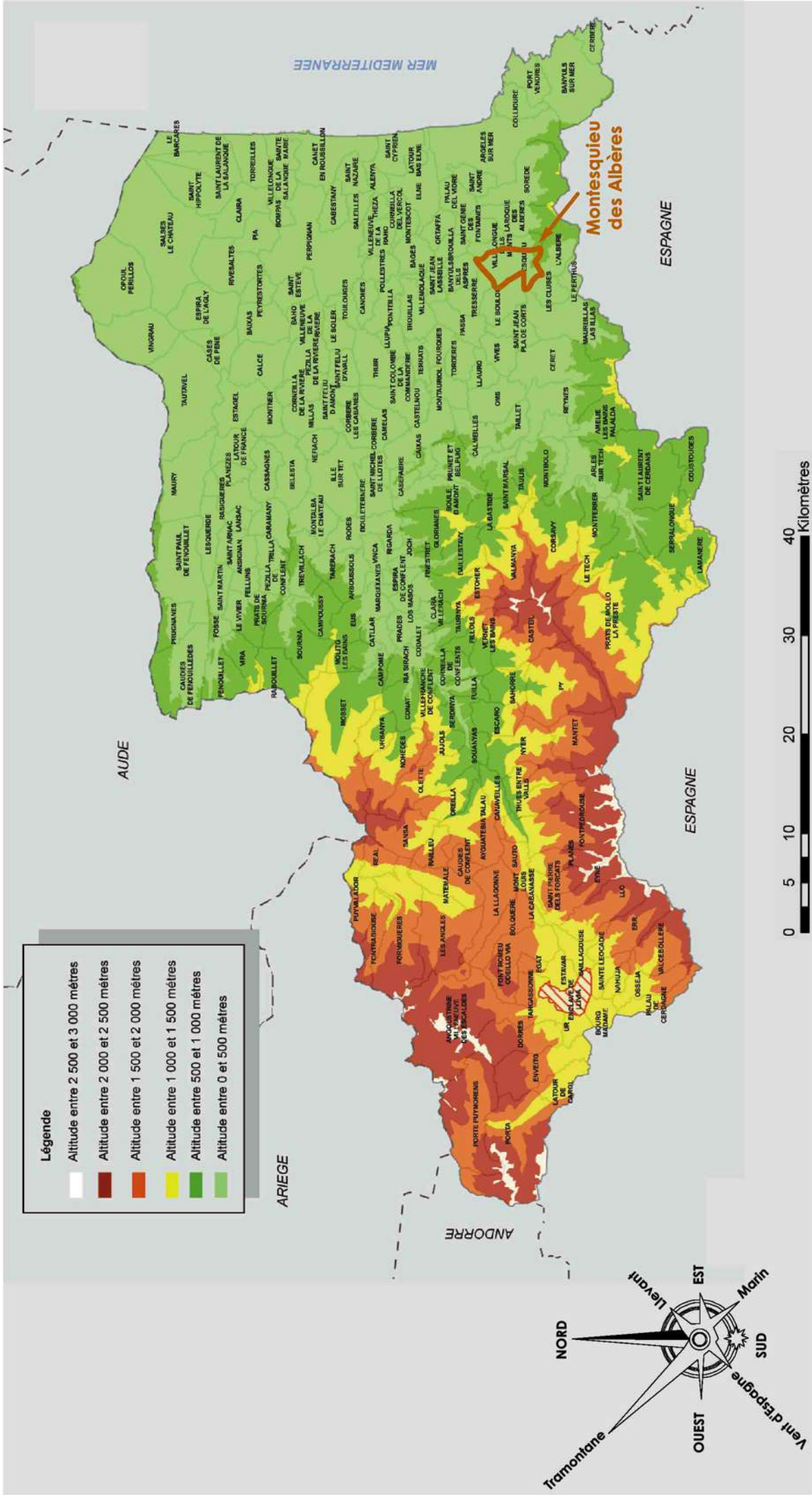
Le territoire communal de Montesquieu des Albères s'étend de la rive du Tech aux pieds des Albères, sur une superficie de 17,1km<sup>2</sup>, et se compose de deux entités topographiques :

- La partie sud aux pieds des Albères est une zone de montagne avec le Pic St Christophe, point culminant à 1015m
- La plaine où se situent le village et la vallée agricole, traversée par une ripisylve d'un affluent du Tech.

Le fleuve du Tech borde la commune en sa partie la plus basse, au Nord.

*Cf. carte « Le contexte topographique des Pyrénées-Orientales » page suivante.*





**LE CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE GENERAL DES PYRENEES-ORIENTALES**

**ARCHI concept**  
 Maître d'ouvrage  
**MAIRIE DE MONTESQUIEU DES ALBERES**  
 3 Grand'Rue  
 66740 Montesquieu des Albères  
 Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
 mairie.montesquieu66@orange.fr

**ARCHI CONCEPT**  
 Maître d'oeuvre  
 Christophe MOLY - Architecte DPLG  
 2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
 Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRESENTATION**

Source(s)/Elaboration  
 Conseil Général  
 Fonct(s) de plan  
 IGN BD Cartho  
 Préfecture des P-O

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	-	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			

**Légende**

Localisation du territoire étudié

## L'HYDROGRAPHIE

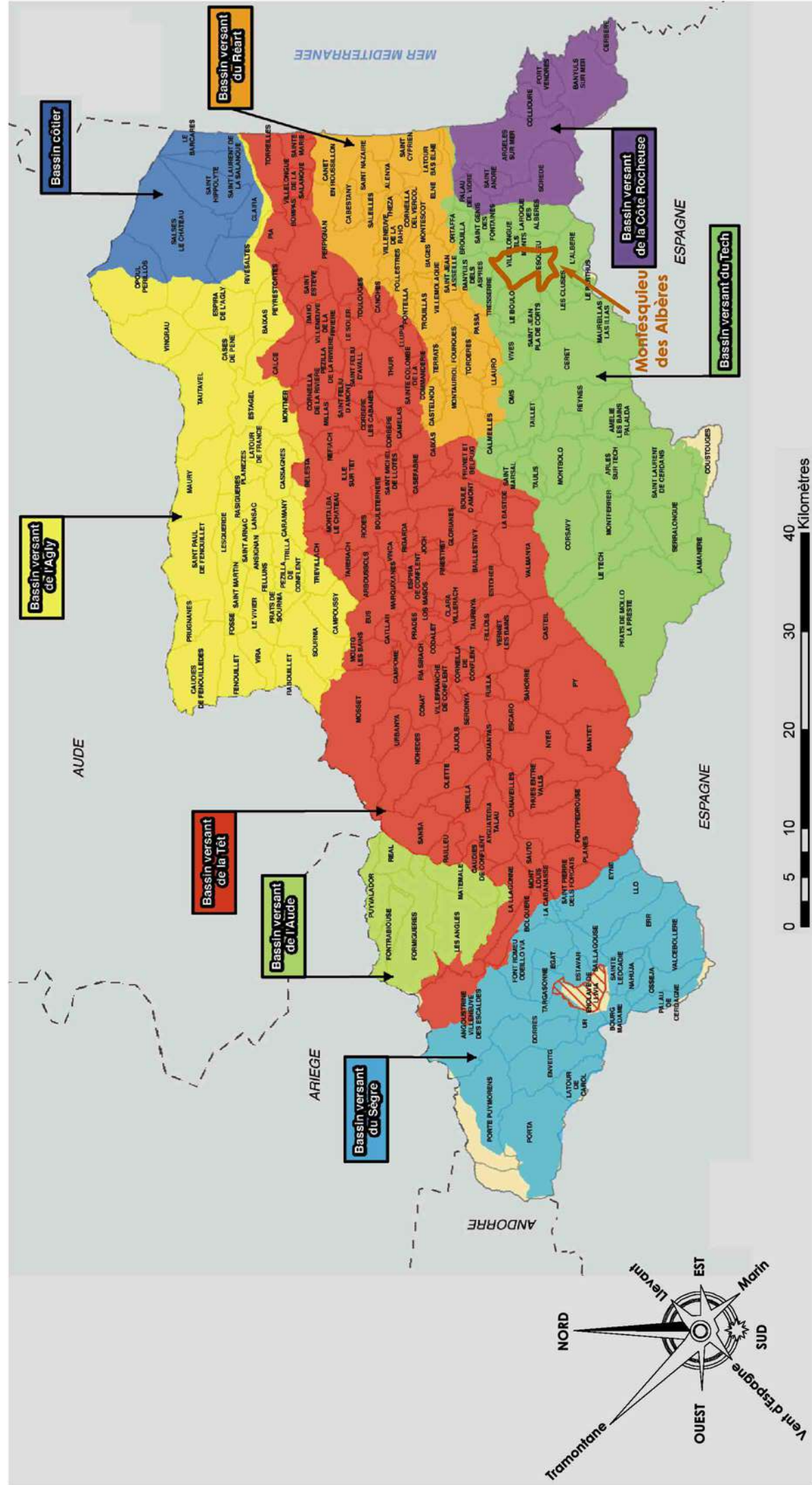
À l'échelle du département, le territoire communal de Montesquieu des Albères se trouve dans le bassin versant Tech Albères-Côtes Vermeille.

Cette vallée constitue le bassin versant français le plus méridional. Le Tech est un fleuve côtier des Pyrénées-Orientales prenant sa source à près de 2400 mètres dans le massif du Costabone. Il draine ainsi, sur un parcours de 85 km, un bassin versant d'environ 750 Km<sup>2</sup>, associant montagne et plaine, avant d'atteindre la mer méditerranée. Parmi ses 22 affluents, celui de Saint Christophe traverse la commune.

*Cf. cartes « Les bassins versants des Pyrénées-Orientales », et, « Le contexte hydrographique des Pyrénées-Orientales » pages suivantes.*

*Cf. cartes « Le contexte hydrographique à proximité du village » pages suivantes.*





**LES PRINCIPAUX BASSINS VERSANTS DES PYRENEES-ORIENTALES**

3 Grand'Rue  
**MAIRIE DE MONTESQUIEU DES ALBERES**  
 Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
 mairie.montesqueieu66@orange.fr

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
 2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
 Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

**ARCHI CONCEPT**  
 Maître d'œuvre

**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
 RAPPORT DE PRESENTATION**

Source(s)/Elaboration : BRL  
 Fond(s) de plan : IGN BD Cartho  
 Conseil Général : Préfecture des P-O

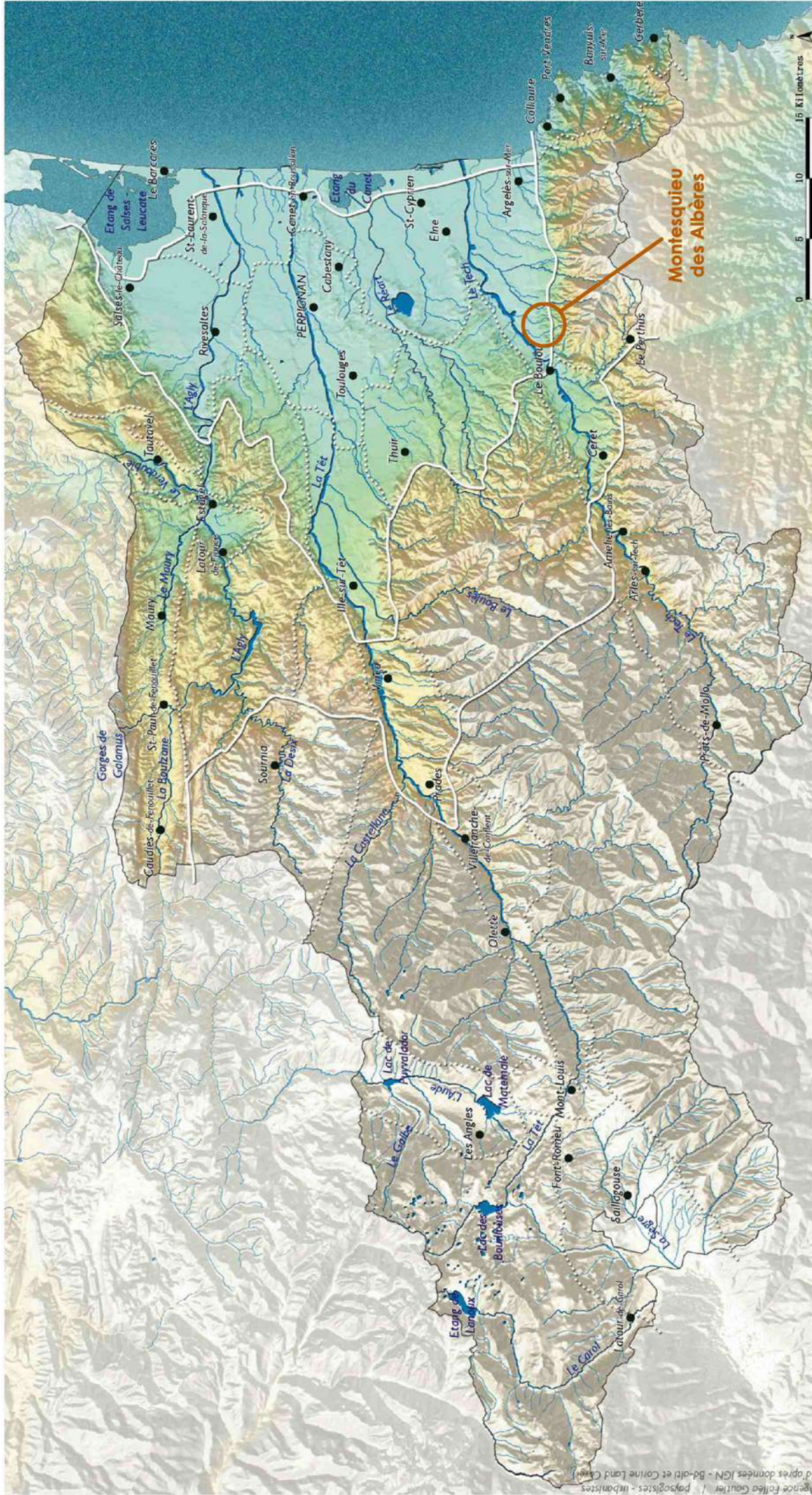
Dossier : 21026  
 Emetteur : ARC  
 Phase d'étude : DIAG  
 Echelle : -  
 Format : A4  
 Indice : A

Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			

**Légende**

Localisation du territoire étudié





**Maire d'ouvrage**  
**MAIRIE DE MONTESQUIEU DES ALBERES**

**Maire d'oeuvre**  
**ARCHI CONCEPT**

**LE CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE GENERAL DES PYRENEES-ORIENTALES**

3 Grand'Rue  
 66740 Montesquieu des Albères  
 Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
 mairie@montesquieu66@orange.fr

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
 2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
 Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRESENTATION**

Source(s) / Elaboration		Fonc(s) de plan	
Atlas des Paysages		GN BD Carto	
Agence Folléa Gautier		Atlas des Paysages	
Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle
21026	ARC	DIAG	-
Indice	Date	DESS	VISA
A		E	DESS
B		F	
C		G	
D		H	
			Index
			Format
			A4
			Date
			DESS
			VISA

**Légende**



Localisation du territoire étudié





## **L'OCCUPATION GENERALE DES SOLS**

Le territoire communal de Montesquieu des Albères est principalement constitué à 58,3 % de forêts sur une superficie d'environ 1 000 hectares.

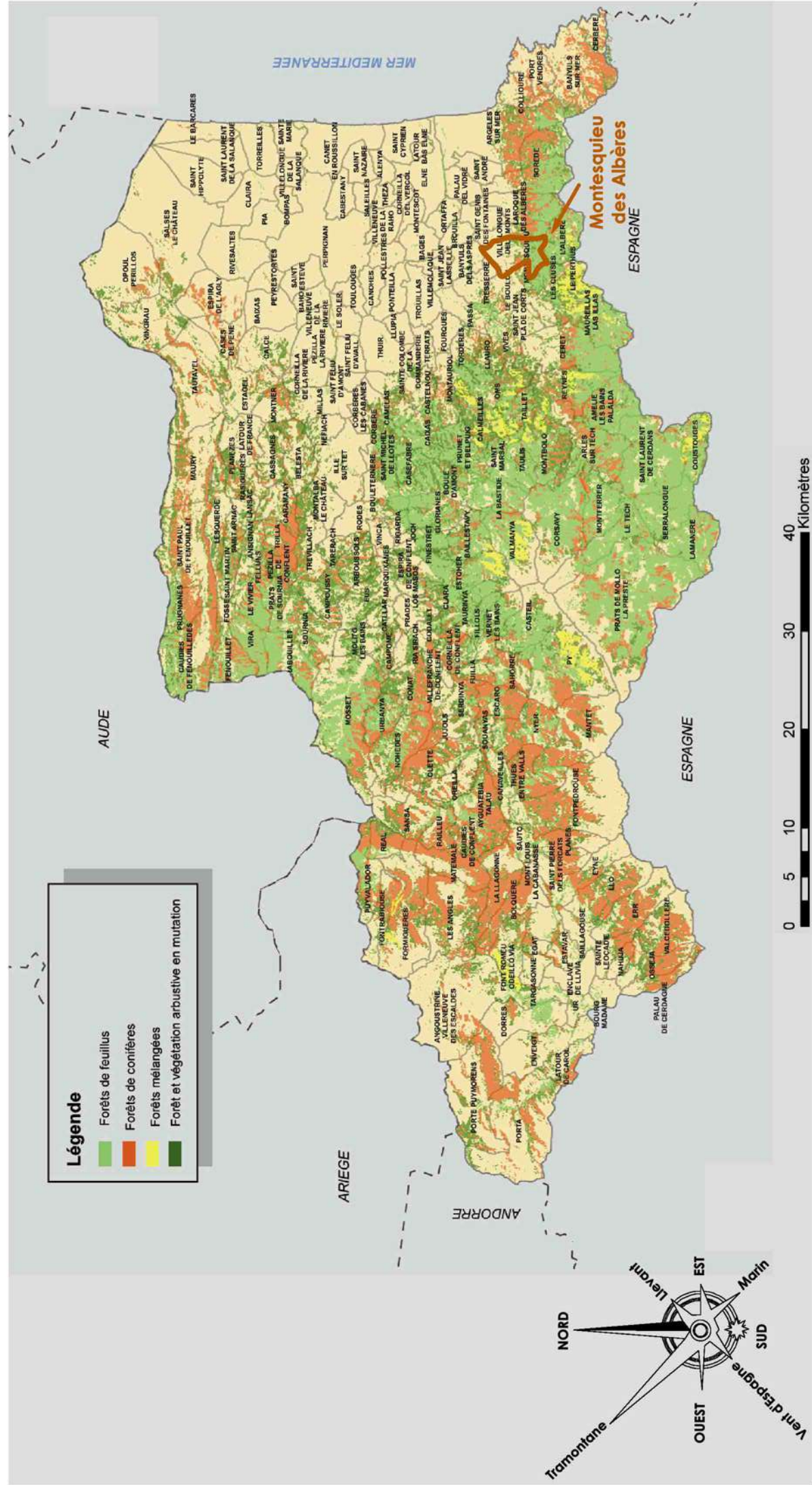
Les terres agricoles représentent quant à elles environ 38,5 % du territoire communal.

Enfin, les territoires artificialisés, c'est-à-dire tout espace construit ou transformé qui modifie, généralement de façon irréversible, la physionomie ou le fonctionnement d'un espace naturel, d'un milieu ou d'un paysage, concernent une superficie réduite de 3,2 % du territoire, soit 55 hectare.

L'ensemble de ces espaces est décrit dans le cadre de l'analyse sur les entités paysagères constitutives du territoire communal de Montesquieu des Albères.

**Légende**

- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Forêt et végétation arbustive en mutation



**LA COUVERTURE FORESTIERE DANS LES PYRENEES-ORIENTALES**

Maire d'ouvrage  
**MAIRIE DE MONTESQUIEU DES ALBERES**  
 3 Grand'Rue  
 66740 Montesquieu des Albères  
 Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
 mairie@montesquieu66@orange.fr

Maitre d'oeuvre  
**ARCHI CONCEPT**  
 Christophe MOLY - Architecte DPLG  
 2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
 Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRESENTATION**

Source(s)/Elaboration  
 Conseil Général  
 IGN BD Cartho  
 Préfecture des P-O

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice
21026	ARC	DIAG	-	A4	A

Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			

**Légende**

Localisation du territoire étudié



## LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

Numéro de l'entité	Lieux dits et attribution chronologique
1	Château de Montesquieu / Château fort / Moyen-âge
2	Trompettes Bases / Four / Epoque indéterminée
3	Chapelle et tour du Sant Cristau / Occupation Gallo-romaine
4	Eglise Saint Saturnin / Le Village / Moyen-âge classique
5	Pic CD La Balme / Moyen-âge classique
6	Saint Saturnin / Le Village / Moyen-âge
7	Camp den Baude / Occupation / Epoque indéterminée
8	Les Anglades Sud / Occupation / Epoque indéterminée
9	Pic Saint Christophe / Dépôt, occupation / Premier Age du fer
10	Granes Agouillous / exploitation agricole / Haut empire
11	La Famade / Habitat / Néolithique récent - Néolithique final
12	La Famade / Habitat / Haut moyen-âge
13	Saint Saturnin / production de chaux / Epoque indéterminée
14	Coullade den Glaude / Habitat / Moyen âge
15	Coullade den Glaude / Dolmen / Néolithique récent-néolithique final
16	Coullade den Glaude / Epoque indéterminée, paroi ornée
17	Coullade den Goudou / habitat, moyen-âge
18	Ere Dal Couloume / occupation / Moyen âge
19	Pic CD La Balme / occupation / Epoque moderne-époque contemporaine
20	La Famade / Habitat / Age du bronze, âge du fer
21	Coullade den Glaude / occupation / Néolithique ancien, néolithique final
22	Château de Montesquieu / Château fort / Moyen-âge
23	Chapelle et tour du Sant Cristau / Chapelle / Moyen-âge
24	Chapelle et tour du Sant Cristau / Tour de guet / Moyen âge
25	Chapelle et tour du Sant Cristau / Citerne / Moyen âge
26	Saint Saturnin / Le village / Moyen-âge
27	Saint Saturnin / Cinmetière / Haut moyen-âge
28	Trompette Haute / Montesquieu / Occupation / République

Maître d'ouvrage

**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
DES ALBERES**

3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
mairiemontesquieu66@orange.fr

Source(s)/Elaboration

Archi Concept  
DDTM 66/STS/URC

Fond(s) de plan

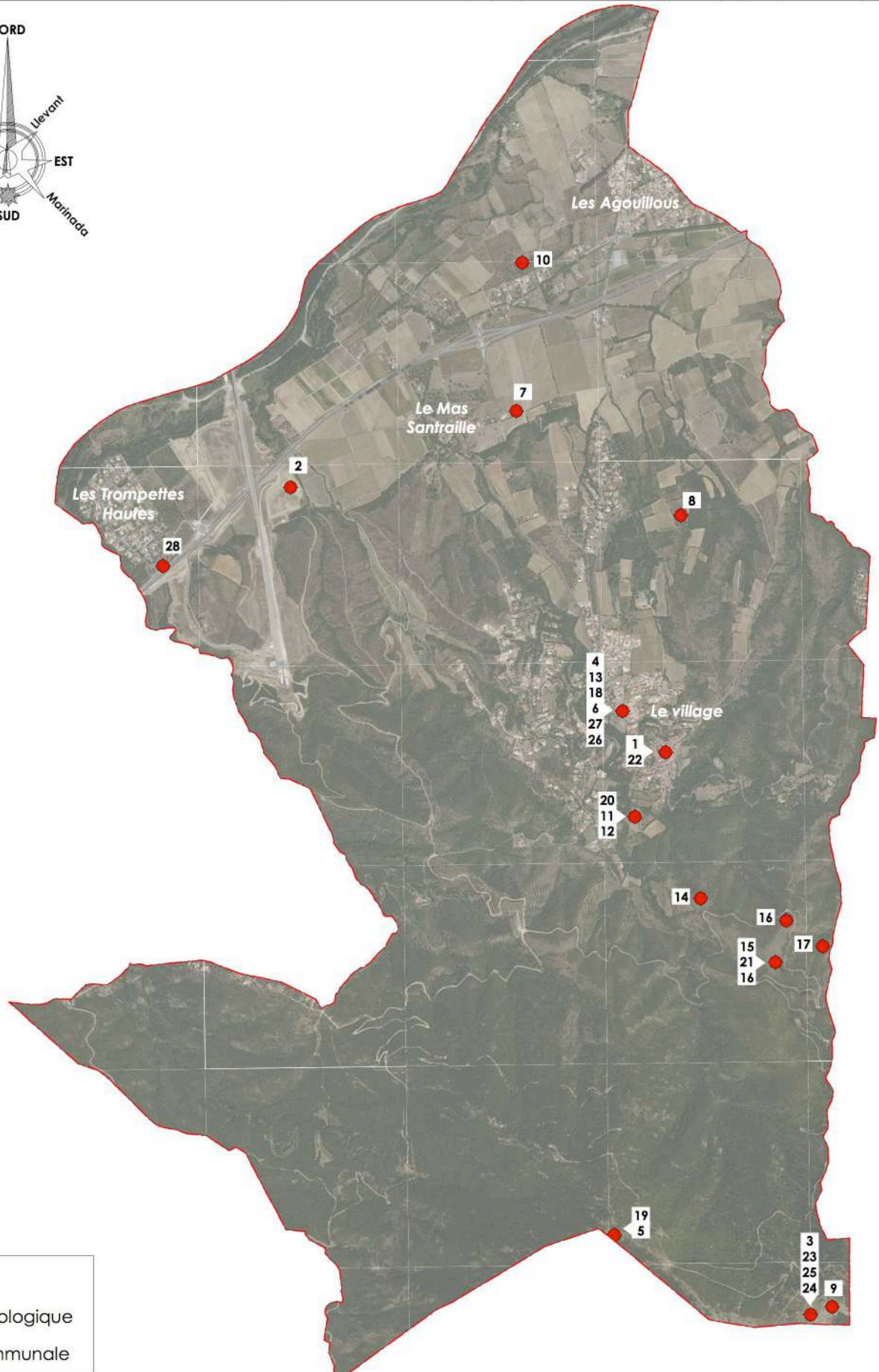
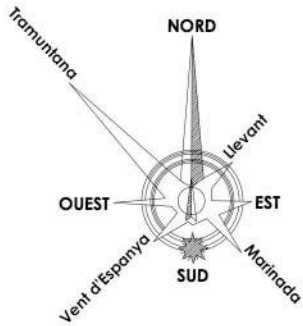
Photo aérienne

Maître d'oeuvre

**ARCHI CONCEPT**

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	1/25000	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A		JD		E			
B				F			
C				G			
D				H			



### Légende

- Site archéologique
- Limite communale

# LES MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le territoire communal de Montesquieu des Albères fait l'objet de différentes mesures de protection de l'environnement découlant de textes législatifs, d'inventaires scientifiques et d'engagements européens ou internationaux.

---

## 1. LES INVENTAIRES SCIENTIFIQUES

---

Le territoire de Montesquieu est concerné par plusieurs catégories de mesures de protection liées à l'environnement :

- Des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique :
- Une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).
- Un Site d'Intérêt Communautaire (SIC - Natura 2000).

*Cf. cartes « Les Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique dans les Pyrénées-Orientales », « Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux dans les Pyrénées-Orientales », « Les Zones de Conservation Spéciale (Directive Habitats Naturels) dans les Pyrénées-Orientales », et, « Les Zones de Protection Spéciale dans les Pyrénées-Orientales » pages suivantes.*

---

### 1.1. Les ZNIEFF

---

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. L'inventaire des ZNIEFF identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Les ZNIEFF n'ont aucune valeur juridique directe, mais permettent une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration des projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel. On distingue deux types de ZNIEFF :

- La ZNIEFF de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elle abrite au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant. Le principe général est d'éviter autant que possible tout aménagement à l'intérieur de ces ZNIEFF dont l'intérêt écologique est avéré.
- La ZNIEFF de type II réunit des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible. Dans ces ZNIEFF, des projets ou des aménagements peuvent être autorisés sous réserve de diagnostic préalable et de vérification des impacts. Les ZNIEFF de type II sont donc



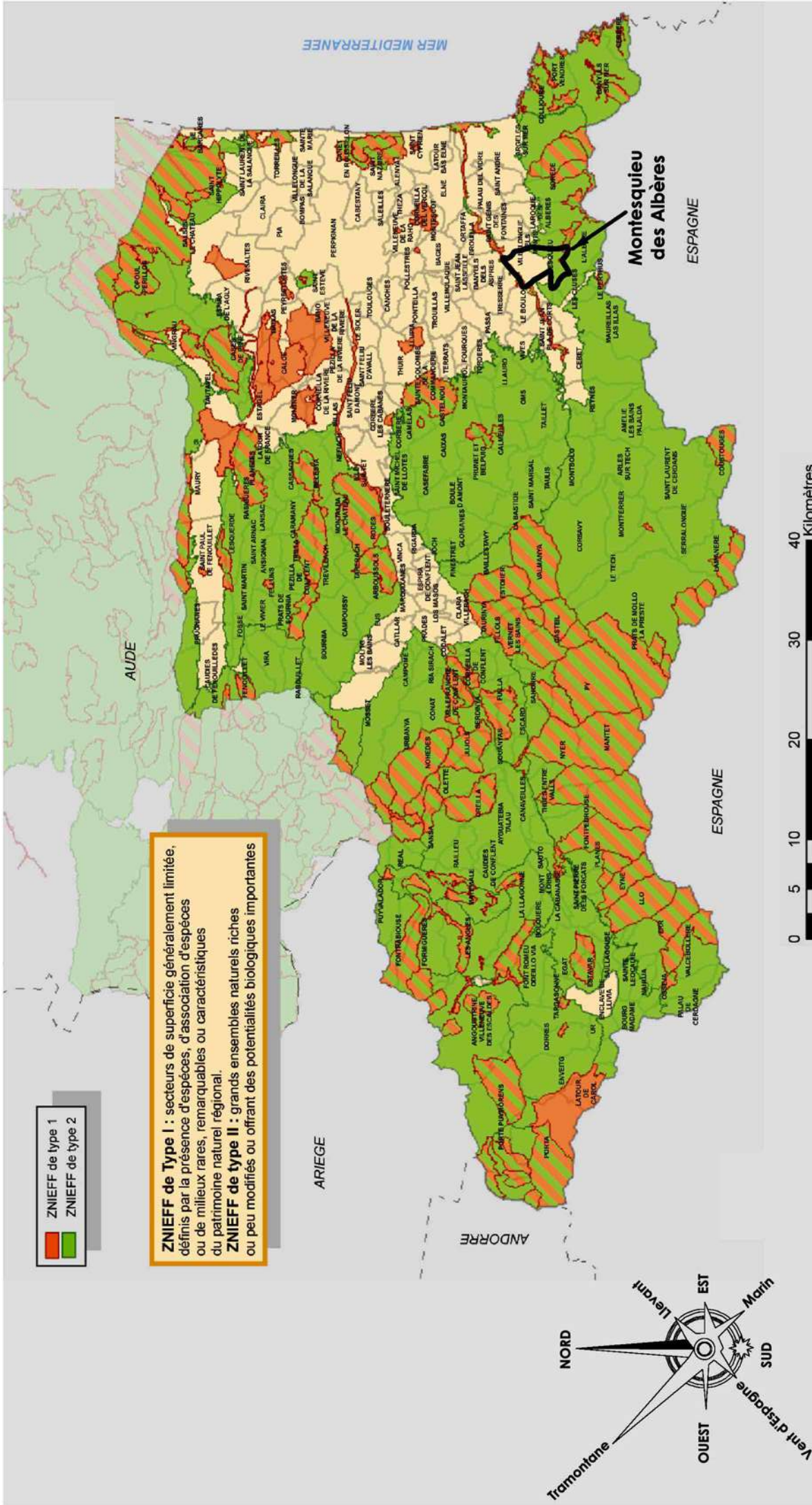
des ensembles géographiques généralement importants, incluant souvent plusieurs ZNIEFF de type I.

Le territoire communal est concerné par sept zones ZNIEFF :

- Les trois ZNIEFF de type II ancienne génération, concernant les forêts d'altitude des Albères (00000065), la forêt de chêne-liège des Albères (00000071), ainsi que la Ripisylve du Tech (00000075).
- Les deux ZNIEFF de type I, concernant la vallée du Tech de Céret à Ortaffa (6617-5106), et la crête du pic d'Aureille (6622-5105).
- Les deux ZNIEFF de type II, concernant le massif des Albères (6622-0000), et la rivière du Tech (6617-0000)

ZNIEFF de type 1  
 ZNIEFF de type 2

**ZNIEFF de Type I** : secteurs de superficie généralement limitée, définis par la présence d'espèces, d'association d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional.  
**ZNIEFF de type II** : grands ensembles naturels riches ou peu modifiés ou offrant des potentialités biologiques importantes



Maître d'ouvrage  
**MAIRIE DE MONTESQUIEU DES ALBERES**  
 3 Grand'Rue  
 66740 Montesquieu des Albères  
 Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
 mairiemontesquieu66@orange.fr

Maître d'oeuvre  
**ARCHI CONCEPT**  
 Christophe MOLY - Architecte DPLG  
 2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
 Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

**LES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DANS LES PYRENEES-ORIENTALES**

**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
 RAPPORT DE PRESENTATION**

Source(s)/Elaboration Conseil Général		Fond(s) de plan IGN BD Cartho	
Préfecture des P-O		Préfecture des P-O	
Dossier 21026	Emetteur ARC	Phase d'étude DIAG	Echelle -
Index A	Date DESS	VISA VISA	Format A4
B	F	Index E	Date DESS
C	G	Index F	Date DESS
D	H	Index G	Date DESS
		Index H	Date DESS
		Index A	Date DESS
		Index VISA	Date DESS

**Légende**



Localisation du territoire étudié

### **1.1.1. La ZNIEFF 6617-5106 de type I : la vallée du Tech, de Céret à Ortaffa**

D'une superficie de 611 ha, cette zone s'étend sur dix commune le long de la vallée du Tech. Ce territoire est majoritairement occupé par une couverture forestière (63%) et se recoupe avec divers périmètres réglementaires tels que les SCOT Plaine du Roussillon et Littoral Sud, le SAGE Aquifère multicouche du Roussillon et le SAGE Tech-Albères, ou encore le SIC du Tech.

#### La richesse patrimoniale floristique :

- Andryale de Raguse (*Andryala ragusina* L.)
- Euphorbe de Terracine (*Euphorbia terracina* L.)
- Lamier flexueux (*Lamium flexuosum* Ten)
- Leersie faux-riz (*Leersia oryzoides* (L.) Sw)
- Lupin à feuilles étroites (*Lupinus angustifolius* L.)
- Céraiste aquatique (*Myosoton aquaticum* (L.) Moench)
- Orpin rougeâtre (*Sedum rubens* L.)

#### La richesse faunistique :

Cette zone regroupe des mammifères :

- Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

Des oiseaux :

- Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*)
- Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*)
- Huppe fasciée (*Upupa epops*)

Et des reptiles :

- Emyde lépreuse (*Mauremys leprosa*)

Lézard ocellé (*Timon lepidus*)

*Cf carte « ZNIEFF de type I, Vallée du Tech » pages suivantes*

La ZNIEFF 6622-5105 de type I : la crête du pic d'Aureille.

Le territoire de cette ZNIEFF concerne 271 ha sur 4 communes (dont 53 ha sur la commune de Montesquieu des Albères), et est entièrement occupé par une couverture forestière. Cet espace est également découpé selon un périmètre d'inventaire comme la ZICO du massif des Albères, et selon deux périmètres réglementaires qui sont le SCOT du Littoral Sud et le SAGE Tech-Albères.

Cette zone compte un héritage patrimonial floristique :

- Armérie de Foucaud (*Armeria ruscinonensis* Girard subsp. *littorifuga* (Bernis))
- Gagée jaune (*Gagea lutea* (L.) Ker Gawl.)
- Gagée des prés (*Gagea pratensis* (Pers.) Dumort )
- Lamier flexueux (*Lamium flexuosum* Ten. )



- Marguerite de Montpellier (*Leucanthemum monspeliense* (L.) H.J.Coste )
- Luzerne sous-ligneuse (*Medicago suffruticosa* Ramond ex DC. )
- Silène à fleurs vertes (*Silene viridiflora* L.)
- Trèfle raide (*Trifolium strictum* L.)

Ainsi qu'un héritage faunistique remarquable, comptant :

Des coléoptères :

- *Carabus pseudomonticola*
- *Carabus rutilans*
- *Probatiscus laticollis*
- *Stenohelops pyrenaeus*
- *Aesalus scarabaeoides*
- *Ampedus praeustus*
- *Anthaxia midas*
- *Benibotarus alternatus*

Des oiseaux :

- Pipit rousseline (*Anthus campestris*)
- Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo* )
- Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*)

Et des orthoptères (criquets et sauterelles)

- *Chorthippus binotatus saulcyi*

*Cf carte « ZNIEFF de type I, Crête du pic d'Aureille », page suivante*

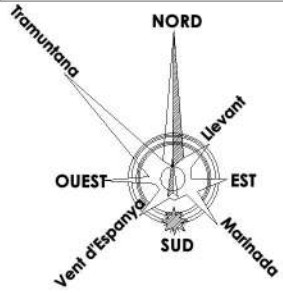
**Maître d'ouvrage**  
**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
DES ALBERES**  
 3 Grand'Rue  
 66740 Montesquieu des Albères  
 Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
 mairiemontesquieu66@orange.fr

**Source(s)/Elaboration**  
 Archi Concept

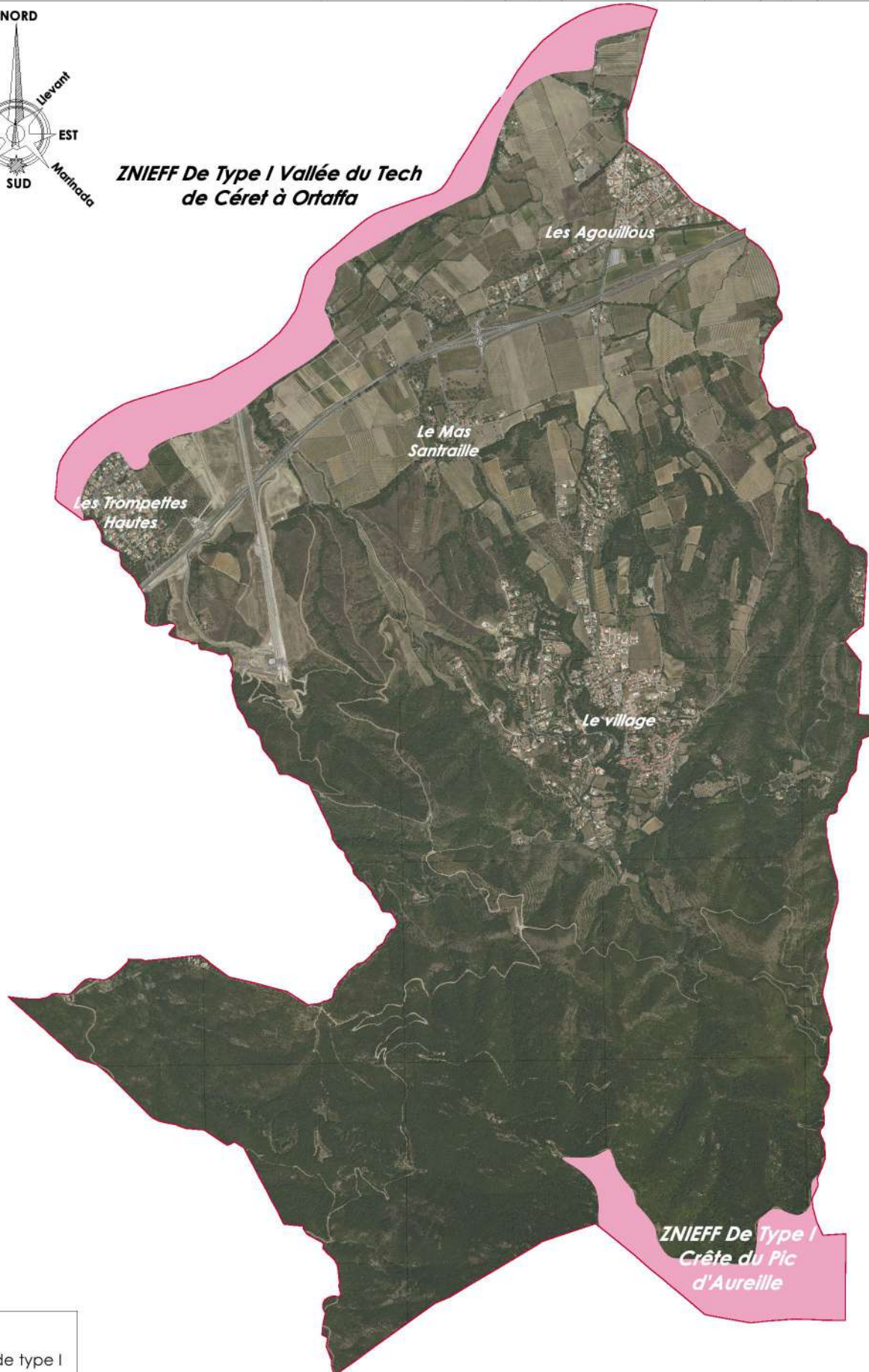
**Fond(s) de plan**  
 Photo aérienne

**Maître d'oeuvre**  
**ARCHI CONCEPT**  
 Christophe MOLY - Architecte DPLG  
 2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
 Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	-	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			



**ZNIEFF De Type I Vallée du Tech  
de Céret à Ortaffa**



**Légende**  
 ZNIEFF de type I

### **1.1.2. La ZNIEFF 0000065 de type II ancienne génération : La forêt d'altitude des Albères**

Superficie : 5 301 hectares.

Mesure de gestion : réserve naturelle (forêt de « La Massane »).

Artificialisation : les Albères étaient autrefois le siège d'une intense activité agro-sylvopastorale. Actuellement, hormis quelques exceptions (quelques terrains agricoles, pistes forestières ou DFCl, pâturage extensif), le massif n'est plus utilisé de manière notable par l'homme.

Description : la haute forêt des Albères comprend la partie haute du massif depuis le littoral jusqu'au Perthus et jusqu'à la frontière espagnole. Le point culminant est situé au pic Neulos à 1 256 mètres.

Ce massif boisé se caractérise par des pentes importantes, un relief accidenté, une succession de crêtes et de vallons encaissés où serpentent de nombreux cours d'eau. Les faciès de végétation sont essentiellement représentés par :

- Des bois à chênes caducifoliés : Chênes blancs (*Quercus humilis*), Chênes rouvres (*Quercus robur*) souvent mélangés à des Erables (*Acer sp.*) et des Frênes (*Fraxinus augustifolia* subsp. *oxycarpa*).
- Des futaies de Hêtres (*Fagus sylvatica*) à partir de 500 mètres.
- Des reboisements de Pin laricio (*Pinus nigra* subsp. *laricio*) et de Pin maritime (*Pinus pinaster*).
- Des landes et des maquis à Bruyère (*Erica sp.*), Genêt à balai (*Cytisus scoparius*) et Callune (*Calluna vulgaris*).
- Des pelouses d'altitude sur les crêtes à Fétuque (*Festuca sp.*), Plantain (*Plantago sp.*) et Callune.
- Une ripisylve à Aulne (*Alnus glutinosa*) et Orme (*Ulmus minor*).

Critères de délimitation : la délimitation du site est basée sur la combinaison de critères topographiques, écologiques et paysagers. Les limites retenues sont les suivantes :

- Au Sud : il s'agit de la ligne de crête et de la frontière espagnole.
- A l'Est : la limite suit le ruisseau du Ravaner et correspond au passage entre la végétation boisée d'une part et le maquis bas situé plus à l'Est.
- Au Nord et au Nord-Est : la limite retenue est commune avec la ZNIEFF 0000071 (forêt de Chêne liège des Albères).
- A l'Ouest : la limite s'arrête à la vallée du Perthus. Il s'agit d'une limite physique mais aussi d'une limite liée aux aménagements humains (passage de l'autoroute).

Richesse patrimoniale : elles sont d'ordre floristique et faunistique.

Le massif comporte plusieurs sites ponctuels d'un grand intérêt floristique et écologique au sein desquels il peut être observé plusieurs espèces rares ou remarquables telles que : If (*Taxus baccata*), *Circae lutetiana*, *Lilium martagon*, *Carex depauperata* (connu dans environ cinq stations au niveau régional), *Veratrum album* (plante caractéristique de nardaies subalpines), *Osmunda regalis* (fougère rare près des cours d'eau, connue, dans le département, que dans les Albères et le Vallespir), *Pedicularis asparagoïdes*, *Antennaria dioïca*, *Dianthus requienii* (espèce endémique connue seulement dans les Pyrénées-Centrales et Orientales), *Dianthus pyrenæicus* (espèce ibérique connue seulement dans les Pyrénées-Orientales et les Corbières).



En termes d'espèces faunistiques, il peut être observé une remarquable diversité spécifique en ce qui concerne l'avifaune forestière et les rapaces : l'Aigle de Bonelli (*Hieraaetus fasciatus*, un couple niche dans cette partie du massif, seuls quinze couples au total subsistent encore dans la région Languedoc-Roussillon), l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*, nicheur seulement en trois points dans les Albères), le Hibou Grand-Duc (*Bubo bubo*), l'Epervier (*Accipiter nisus*), le Circaète (*Circaetus gallicus*).

Intérêt : le Massif des Albères est resté isolé du reste de la chaîne méditerranéenne par le col du Perthus qui est à basse altitude (290 mètres).

Cet isolement a favorisé, un peu comme dans une île, la formation de sous-espèces ou d'espèces endémiques. De plus, il est situé à la confluence de plusieurs influences, montagnardes, littorales, et ibériques, ce qui confère à ce site une spécificité et une originalité remarquables.

L'autre intérêt majeur de cette zone est la présence du boisement. Il peut être observé des peuplements forestiers originaux tels la belle futaie de Hêtres du ravin de Mouchouses, la hêtraie à ifs ainsi que la futaie de Tilleuls de la forêt de Sorède. Enfin le site possède l'intérêt paysager d'un tel massif montagneux boisé à proximité du littoral. Sa position topographique, son altitude, son relief accidenté, sa situation proche du littoral en font un point fort du paysage des Pyrénées-Orientales. Ce site est, de plus, fortement perçu depuis la Plaine du Roussillon.

Dégradation : les difficultés d'accès et l'isolement du massif font que la zone est peu exposée à des dégradations ou menaces majeures. L'impact négatif sur le paysage des pistes forestières est à souligner.

Gestion du milieu : les pistes forestières risquent d'amener une augmentation de la fréquentation dans des zones restées jusque là inaccessibles. Afin de préserver l'intégrité paysagère et la richesse écologique de massif, il convient de ne pas multiplier la création de telles pistes.

### **1.1.3. La ZNIEFF 0000071 de type II ancienne génération : la forêt de chêne-liège des Albères**

Superficie : 5 176 hectares.

Mesure de gestion : aucune.

Artificialisation : les Albères étaient autrefois le siège d'une intense activité agro-sylvopastorale.

Actuellement, hormis quelques exceptions (terrains agricoles au voisinage des mas ou des villages, pistes forestières ou DFCL, urbanisation au voisinage des villes existantes), le massif n'est plus utilisé de manière notable par l'homme.

Description : la forêt de Chêne liège des Albères comprend tout le bas versant de ce vaste massif depuis le littoral jusqu'au Perthus et jusqu'à une altitude d'environ 600 mètres.

Ce massif boisé se caractérise par des pentes importantes, un relief accidenté, une succession de crêtes et de vallons encaissés où serpentent de nombreux cours d'eau. Les faciès de végétation sont essentiellement représentés par des bois à Chêne liège

(*Quercus suber*) et Chêne vert (*Quercus ilex*). Le Chêne liège, très exigeant en chaleur, occupe les parties basses et bien exposées du massif. Le Chêne vert, plus rustique, doit sa grande extension à sa faculté de repartir de souche après la coupe ou l'incendie. Il est donc souvent favorisé au détriment du Chêne liège.

Cependant les incendies répétés sont responsables de l'extension des maquis de Bruyères (*Erica sp.*), Cistes (*Cistus sp.*) et Ajoncs (*Ulex sp.*) quasi impénétrables. En bordure des cours d'eau, et notamment dans la partie avale, se développe une ripisylve à Aulne (*Alnus glutinosa*) et Orme (*Ulmus minor*).

Critères de délimitation : les limites retenues sont les suivantes :

- Au Nord : la limite est d'ordre topographique et liée à l'occupation des terres. Elle correspond au passage sans transition entre le boisement et les zones agricoles. A la hauteur de Montesquieu-des-Albères, du Boulou et de Villelongue-dels-Monts, les zones urbanisées (« Chartreuse » du Boulou, domaine des Albères) ont été exclues ainsi que les zones trop dégradées (incendies répétés).
- A l'Ouest : la limite s'arrête à la vallée du Perthus.
- A l'Est : la limite retenue est celle des zones cultivées. Elle est ainsi susceptible de fluctuer dans le temps au fur et à mesure de l'abandon des terres viticoles.
- Au Sud : la limite retenue correspond à la limite d'extension de l'aire du Chêne liège.

Richesse patrimoniale : la bibliographie existante ne fournit aucune indication sur la présence d'espèces végétales rares.

La nature de la végétation (boisement méditerranéen) suggère cependant, par analogie avec d'autres zones de même type, la nécessité de procéder à des relevés de terrain pour détecter d'éventuelles espèces rares. Sur le plan avifaunistique une remarquable diversité de l'avifaune forestière peut être observée avec ses 28 espèces nicheuses recensées, parmi lesquelles on note plusieurs espèces rares : le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*, cette espèce est en régression dramatique sur le plan national).

Trois couples seulement sont recensés dans l'ensemble des Albères, le Hibou Grand-Duc (*Bubo bubo*), le Pic noir (*Dryocopus martius*, espèce peu commune mais en extension), le Cochevis de Thekla (*Galerida theklae*, espèce spécifique au département), le Merle de roche (*Monticola saxatilis*), le Grand Corbeau (*Corvus corax*), le Circaète (*Circaetus gallicus*), et le Traquet oreillard (*Oenanthe hispanica*).

Intérêt : l'intérêt majeur de cette zone est la présence de ce boisement remarquable de Chêne liège.

En effet, ce massif est boisé sur environ 70% à 80% de sa superficie. De plus, le Chêne liège est une espèce pouvant être considérée comme rare au niveau régional puisqu'on ne le rencontre que dans les Albères et disséminé çà et là. Victime bien souvent des incendies, il ne constitue que très rarement des peuplements de cette taille. La superficie de la surface boisée et l'absence d'interventions humaines intensives expliquent l'intérêt qu'offre cette zone sur le plan avifaunistique.

L'intérêt paysager d'un tel massif montagneux boisé à proximité du littoral peut aussi être souligné. Sa position topographique, son altitude, son relief accidenté, sa situation proche du littoral en font un point fort du paysage des Pyrénées-Orientales. Ce site est, de plus, fortement perçu depuis la Plaine du Roussillon.

Dégradation : l'ensemble du massif forestier des Albères est particulièrement menacé par les incendies qui ont déjà ravagés des superficies importantes. De plus, toute la partie

Nord du site fait l'objet d'une urbanisation sans cesse croissante à l'intérieur même du massif forestier et induit un mitage de l'espace.

Gestion du milieu : afin de préserver ce massif boisé exceptionnel, il convient de prendre des mesures strictes concernant l'interdiction de l'urbanisation et de tout autre projet touristique dans cette zone.

#### **1.1.4. La ZNIEFF 0000072 de type II ancienne génération : les ripisylves du Tech**

Les berges de la rivière sont le siège d'activités humaines d'ordre touristique ou économique.

Trois stations de pompage fonctionnent le long du Tech. Plusieurs seuils et des ouvrages (ponts et passages à gué) traversent la rivière.

D'un point de vue touristique, les berges sont très fréquentées en été , notamment pour la baignade sur des sites localisés (Ortaffa, Elne). On y pratique aussi la pêche. La surface de ce site intersecte la Zone de Protection Spéciale (ZPS) CANIGOU-CONQUES DE LA PRESTE (FR9110076 )

Description : A la sortie du village du Boulou, le Tech pénètre dans la grande plaine agricole du Roussillon en conservant une direction SO-NE jusqu'au lieu-dit 'Villa Camille' où passe le pont de la route nationale 114.

La rivière serpente lentement dans la plaine où la faiblesse des pentes et le peu de dureté des terrains ont permis la formation d'un vaste lit (plus de 250 m de largeur par endroits). Elle dépose sur les berges limons, sables et graviers, notamment en amont de la commune d'Ortaffa.

La végétation riveraine est bien développée. La ripisylve peut atteindre plusieurs dizaines de mètres de large. Elle est composée de plantes recherchant la fraîcheur et l'humidité : arbres tels que le Peuplier (*Populus sp.*), le Saule (*Salix sp.*), le Frêne (*Fraxinus angustifolia subsp. oxycarpa*) et l'Aulne (*Alnus glutinosa*) ; lianes telles que la Clématite (*Clematis sp.*), la Bryone (*Bryonia dioica*) et le Chèvrefeuille (*Lonicera sp.*) ainsi que le Roseau commun (*Phragmites australis*).

La végétation est luxuriante à tel point qu'il est parfois difficile de s'avancer jusqu'aux abords des berges.

Critères de délimitation : La délimitation du site s'appuie sur des critères liés à l'occupation des terres et à la nature de la végétation.

La limite retenue englobe l'ensemble de la ripisylve qui possède un développement significatif depuis l'aval du Boulou jusqu'à la station de pompage de la commune d'Eyne. Au-delà, les berges sont inscrites dans une autre ZNIEFF de type I. De part et d'autre du Tech, la limite est clairement identifiée par le passage, souvent sans transition, entre la ripisylve ou les grèves d'une part et les cultures d'autre part.

Richesse patrimoniale : La bibliographie existante ne révèle pas la présence d'espèces rares ou intéressantes, notamment chez les oiseaux et les plantes. Cependant, de par ses caractéristiques (ripisylve, gravières), le milieu est susceptible d'abriter de telles espèces qu'il conviendrait de rechercher.

Intérêt : Les formations arborescentes qui bordent les rivières contrastent avec la végétation xénophile caractéristique en région méditerranéenne. Cette forêt-galerie est



composée d'espèces originaires des régions tempérées et constitue une enclave biogéographique d'un grand intérêt écologique.

Les ripisylves sont en effet des zones d'accueil et de refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales parfois rares qui recherchent la fraîcheur et l'humidité ainsi que des zones de repos pour les oiseaux migrateurs.

Par ailleurs, représentant l'interface entre la rivière et les zones riveraines, les ripisylves forment une zone 'tampon' qui isole le cours d'eau des milieux plus artificialisés ainsi qu'une 'coupure verte' au sein de la plaine agricole.

Elles interviennent aussi dans la stabilisation et la fixation des berges et la lutte contre l'érosion particulièrement lors des crues.

Dégradation : Le Tech traversant des zones d'agriculture intensive est dégradé par une pollution diffuse due aux rejets agricoles (produits de traitement, engrais...).

Le développement des infrastructures et de l'habitat proche des berges risque de conduire à des enrochements et à des bouleversements du milieu (à proximité du Boulou).

Gestion du milieu : Il convient de conserver la végétation actuelle des berges et des grèves. L'amélioration de la qualité de l'eau doit être une priorité.

### **1.1.5. La ZNIEFF 6622-0000 de type II : le massif des Albères**

D'une superficie de 10860 ha étalés 10 communes, le territoire de la ZNIEFF recoupe d'autres périmètres d'inventaires et réglementaires à l'exemple du SCOT Littoral Sud, de la ZICO massif des Albères, des deux SAGE (Aquifère multicouche du Roussillon et Tech-Albères) ,ainsi que de la Réserve naturelle nationale de la forêt de la Massane.

Le patrimoine floristique y est important :

- Andropogon à deux épis (*Andropogon distachyos* L.)
- Armérie de Foucaud (*Armeria ruscinonensis* Girard subsp. *littorifuga* (Bernis))
- Aspérule des champs (*Asperula arvensis* L. )
- Chou des montagnes (*Brassica montana* Pourr.)
- Calicotome infesta (*C. Presl*) Guss. -
- Callitriche des marais (*Callitriche stagnalis* Scop. )
- Laïche appauvrie (*Carex depauperata* Curtis ex With)
- Laïche ponctuée (*Carex punctata* Gaudin)
- Centaurée bleuâtre (*Centaurea hanryi* Jord.)
- Cytise de Catalogne (*Cytisus arboreus* (Desf.) DC. subsp. *catalaunicus* (Webb))
- Anthyllis de Gérard (*Dorycnopsis gerardi* (L.) Boiss)
- Euphorbe de Terracine (*Euphorbia terracina* L. )
- Fétuque glauque (*Festuca glauca* Vill.)
- Fétuque de Lambinon (*Festuca lambinonii* Kerguélen)
- Gagée jaune ( *Gagea lutea* (L.) Ker Gawl)
- Gagée des prés (*Gagea pratensis* (Pers.) Dumort )
- Julienne des dames (*Hesperis matronalis* L.)
- Epervière ailée (*Hieracium alatum* Lapeyr.)
- Lamier flexueux (*Lamium flexuosum* Ten.)
- Gesse à vrilles (*Lathyrus cirrhosus* Ser.)

- Marguerite de Montpellier (*Leucanthemum monspeliense* (L.) H.J.Coste )
- Luzerne sous-ligneuse (*Medicago suffruticosa* Ramond ex DC)
- Moehringie mousse (*Moehringia muscosa* L.)
- Pédiculaire fausse-asperge (*Pedicularis asparagoides* Lapeyr.)
- Plantain caréné (*Plantago subulata* L.)
- Renoncule lierre (*Ranunculus hederaceus* L)
- Sagine couchée (*Sagina procumbens* L.)
- Gnavelle faux-polycnème (*Scleranthus perennis* L. subsp. *polycnemoides* (Willk.&))
- Orpin rougeâtre (*Sedum rubens* L.)
- Sélaginelle denticulée (*Selaginella denticulata* (L.) Spring)
- Silène des forêts (*Silene nemoralis* Waldst. & Kit.)
- Silène à fleurs vertes (*Silene viridiflora* L. )
- Trèfle raide (*Trifolium strictum* L)

Le patrimoine faunistique :

Amphibiens :

- Grenouille de Perez (*Rana perezii*)
- Grenouille de Perez ou de Graf (*Rana perezii/ kl grafi*)
- Triton marbré (*Triturus marmoratus*)

Chiroptères :

- Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)

Coléoptères

- *Carabus pseudomonticola*
- *Carabus rutilans*
- *Lagria grenieri*
- *Omophlus picipes*
- *Probaticus laticollis*
- *Stenohelops pyrenaeus*
- *Aesalus scarabaeoides*
- *Agrilus massanensis*
- *Ampedus cardinalis*

Lépidoptères:

- Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)

Odonates :

- *Calopteryx haemorrhoidalis*
- Gomphe à crochets (*Onychogomphus uncatatus*)
- *Sympetrum meridionale*

Oiseaux:

- Pipit rousseline (*Anthus campestris*)
- Aigle royal (*Aquila chrysaetos*)
- Grand-duc d'Europe (*Bubo*

- *Ampedus elegantulus*
- *Ampedus praeustus*
- *Ampedus quadrisignatus*
- *Anthaxia midas*
- *Benibotarus alternatus*
- *Eledonoprius armatus*
- *Ischnodes sanguinicollis*
- *Lacon querceus*
- *Leioderes kollari*
- *Megapenthes lugens*
- *Nematodes filum*
- *Ogmoderes angusticollis*
- *Osmoderma eremita* Pique-Prune
- *Pycnomerus terebrans*
- *Teredus cylindricus*
- *Tetratoma desmarestii*
- *Triplax lacordairii*
- 

bubo)

- Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*)
- Busard cendré (*Circus pygargus*)
- Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*)
- Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)
- Cochevis de Thékla (*Galerida theklae*)
- Aigle de Bonelli (*Hieraaetus fasciatus*)
- Hirondelle rousseline (*Hirundo daurica*)
- Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*)

- Traquet oreillard (*Oenanthe hispanica*)
  - Fauvette à lunettes (*Sylvia conspicillata*)
  - Huppe fasciée (*Upupa epops*)
  - *Paracaloptenus bolivari*
- Poisson :
- Anguille (*Anguilla anguilla*)

Orthoptères (criquets et sauterelles) :

- *Antaxius chopardi*
- *Chorthippus binotatus saulcyi*
- *Eugryllodes pipiens provincialis*
- *Omocestus antigai*

Reptiles :

- Couleuvre d'Esculape (*Elaphe longissima*)
- Emyde lépreuse (*Mauremys leprosa*)

### **1.1.6. La ZNIEFF 6617-0000 de type II : la rivière du Tech**

Le périmètre de cette zone de protection concerne près de quatorze communes sur 934 ha, dont 82 ha sur la commune de Montesquieu des Albères. A 64 % naturelle ou forestière, cette zone recouvre plusieurs périmètres d'inventaire ou réglementaire à l'instar de deux SCOT (Plaine du Roussillon et Littoral Sud), de deux SAGE, de deux ZNIEFF de type I (Cours du Tech de Palau-del-Vidre à son embouchure et Vallée du Tech de Céret à Ortaffa), de la ZICO LR20 et du SIC du Tech.

La richesse floristique :

- Andryale de Raguse (*Andryala ragusina* L.)
- Euphorbe de Terracine (*Euphorbia terracina* L.)
- Lamier flexueux (*Lamium flexuosum* Ten)
- Leersie faux-riz (*Leersia oryzoides* (L.) Sw)
- Lupin à feuilles étroites (*Lupinus angustifolius* L.)
- Céraiste aquatique (*Myosoton aquaticum* (L.) Moench)
- Orpin rougeâtre (*Sedum rubens* L.)

La richesse faunistique :

Des mammifères :

- Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

Des oiseaux :

- Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*)
- Pipit rousseline (*Anthus campestris*)
- Héron pourpré (*Ardea purpurea*)
- Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*)
- Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*)
- Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*)
- Pie-grièche méridionale (*Lanius meridionalis*)
- Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*)
- Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*)
- Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*)
- Huppe fasciée (*Upupa epops*)

Des odonates :

- *Calopteryx haemorrhoidalis*)
- *Sympetrum meridionale*



Des poissons et écreuisses :

- Anguille (*Anguilla anguilla*)
- Barbeau méridional (*Barbus meridionalis* )
- Blennie fluviatile (*Salaria fluviatilis* )

Des reptiles :

- Emyde lépreuse (*Mauremys leprosa*)
- Lézard ocellé (*Timon lepidus* )

*Cf carte « ZNIEFF de type II », page suivante*

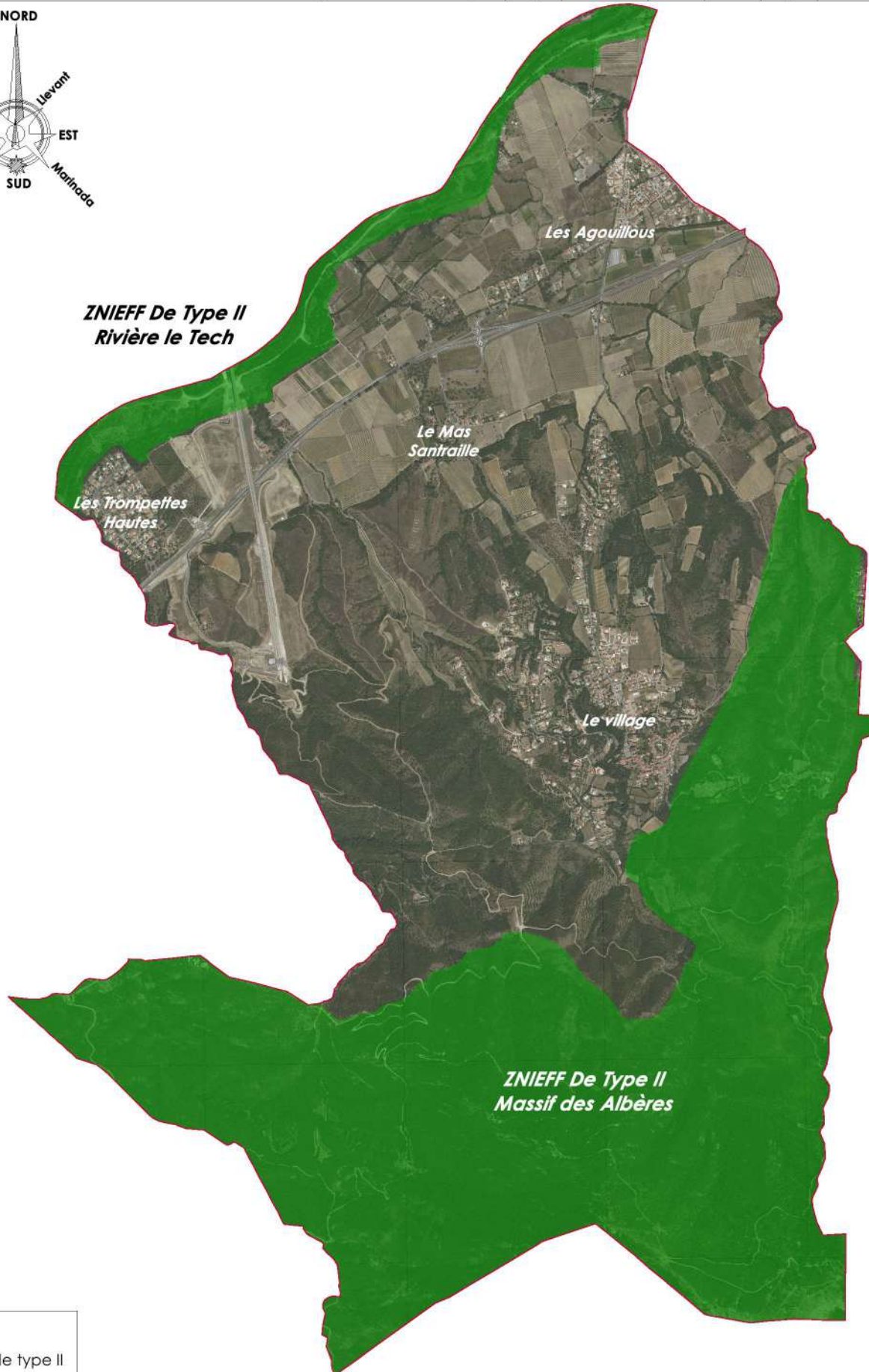
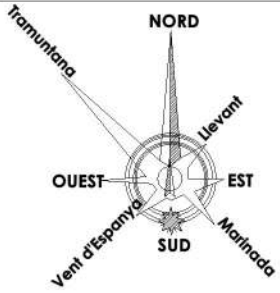
Maître d'ouvrage  
**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
DES ALBERES**  
 3 Grand'Rue  
 66740 Montesquieu des Albères  
 Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
 mairiemontesquieu66@orange.fr

Source(s)/Elaboration  
 Archi Concept

Fond(s) de plan  
 Photo aérienne

Maître d'oeuvre  
**ARCHI CONCEPT**  
 Christophe MOLY - Architecte DPLG  
 2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
 Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	-	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			



**Légende**  
 ZNIEFF de type II

### **1.1.7. La ZICO**

La directive européenne 79-409 du 6 avril 1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages s'applique à tous les états membres de l'Union européenne. Dans ce contexte européen, la France a décidé d'établir un inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Il s'agit de sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

Comme les ZNIEFF, les ZICO ne permettent pas une protection réglementaire, mais sont révélatrices de l'intérêt que représente l'existence de certaines espèces d'oiseaux. Dans les ZICO, la surveillance et le suivi des espèces constituent un objectif primordial.

Cet inventaire constitue l'inventaire scientifique préliminaire à la désignation des Zones de Protection Spéciales (ZPS).

Le territoire communal est en partie concerné par une ZICO de 17 850 hectares (ZICO LR 10) concernant le massif des Albères.

#### Description du milieu :

- Végétation sclérophylle, garrigue, maquis.
- Forêt de feuillus sempervirente (Chêne-liège, vert,...).
- Eboulis montagnards, versant rocheux.
- Falaises et parois rocheuses (non côtières).

Statut de protection : le périmètre est en partie intégré dans une réserve naturelle (336 hectares).

Activités humaines : dans le site, certaines activités humaines peuvent être identifiées telles que de l'agriculture, de la sylviculture, de la chasse ou encore des activités liées au tourisme et aux loisirs.

#### Liste des espèces d'oiseaux protégés :

- Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*).
- Aigle de Bonelli (*Hieraeetus fasciatus*).
- Grand Duc d'Europe (*Bubo bubo*).
- Martinet pâle (*Apus pallidus*).
- Pic vert (*Picus viridis sharpei*).
- Alouette calandrelle (*Calendrella brachydactyla*).
- Cochevis de Thékla (*Galerida theklae*).
- Alouette lulu (*Lullula arborea*).
- Hirondelle rousseline (*Hirundo daurica*).
- Pipit rousseline (*Anthus campestris*).

*Cf. carte « La Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux dans les Pyrénées Orientales » page suivante.*



Cf carte « ZICO » pages suivantes



**Zone Importante pour la Conservation  
des Oiseaux (ZICO)**

**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
RAPPORT DE PRESENTATION**

Maître d'ouvrage

**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
DES ALBERES**

3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
mairemantesquieu66@orange.fr

Source(s)/Elaboration  
Archi Concept

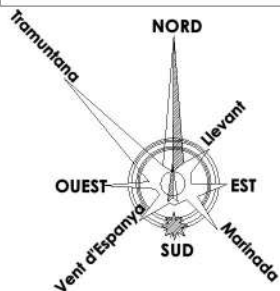
Fond(s) de plan  
Photo aérienne

Maître d'oeuvre

**ARCHI CONCEPT**

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	-	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			



**Légende**  
 Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

## **2. PLANS NATIONAUX D' ACTIONS POUR LES ESPECES PROTEGEES**

---

Les Plans Nationaux d'Actions visent à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées. Cet outil de protection de la biodiversité est mis en œuvre par la France depuis une quinzaine d'année. Ces plans ont été renforcés suite au Grenelle Environnement.

La commune de Montesquieu-des-Albères est concernée par le Plan National d'Action de l'Emyde lépreuse.

*Cf. carte Plans Nationaux d'Actions page suivante.*

L'Emyde lépreuse est une tortue aquatique d'eau douce de l'Ouest du bassin méditerranéen, c'est la tortue la plus menacée en France. En France sa répartition est très restreinte, les populations naturelles se rencontrant uniquement en Languedoc-Roussillon.

Son aire de répartition très restreinte lui fait courir un risque d'extinction élevé en France, d'où son statut d'espèce « en danger » sur la liste rouge UICN des reptiles de France (non menacée au niveau mondial).

Ce statut justifie la mise en œuvre, depuis juin 2012, d'un plan national d'actions, dont l'animation est confiée au Groupe Ornithologique du Roussillon.

L'Emyde occupe des habitats aquatiques aussi bien stagnants que courants, temporaires ou permanents. Les oueds méditerranéens constituent un habitat typique. Moins sensible à la qualité de l'eau que la Cistude d'Europe, l'Emyde tolère des eaux saumâtres, et des eaux plus ou moins polluées (sauf polluants toxiques). C'est une espèce omnivore, très opportuniste dans son alimentation.

Le Tech et ses annexes hydrauliques, de Céret à Banyuls dels Aspres, accueille la seconde principale population française de l'espèce, avec plus de 70 individus observés et/ou capturés et marqués depuis 2004.





# Montesquieu-des-Albères

## Plan Local d'Urbanisme

### Plan National d'Action

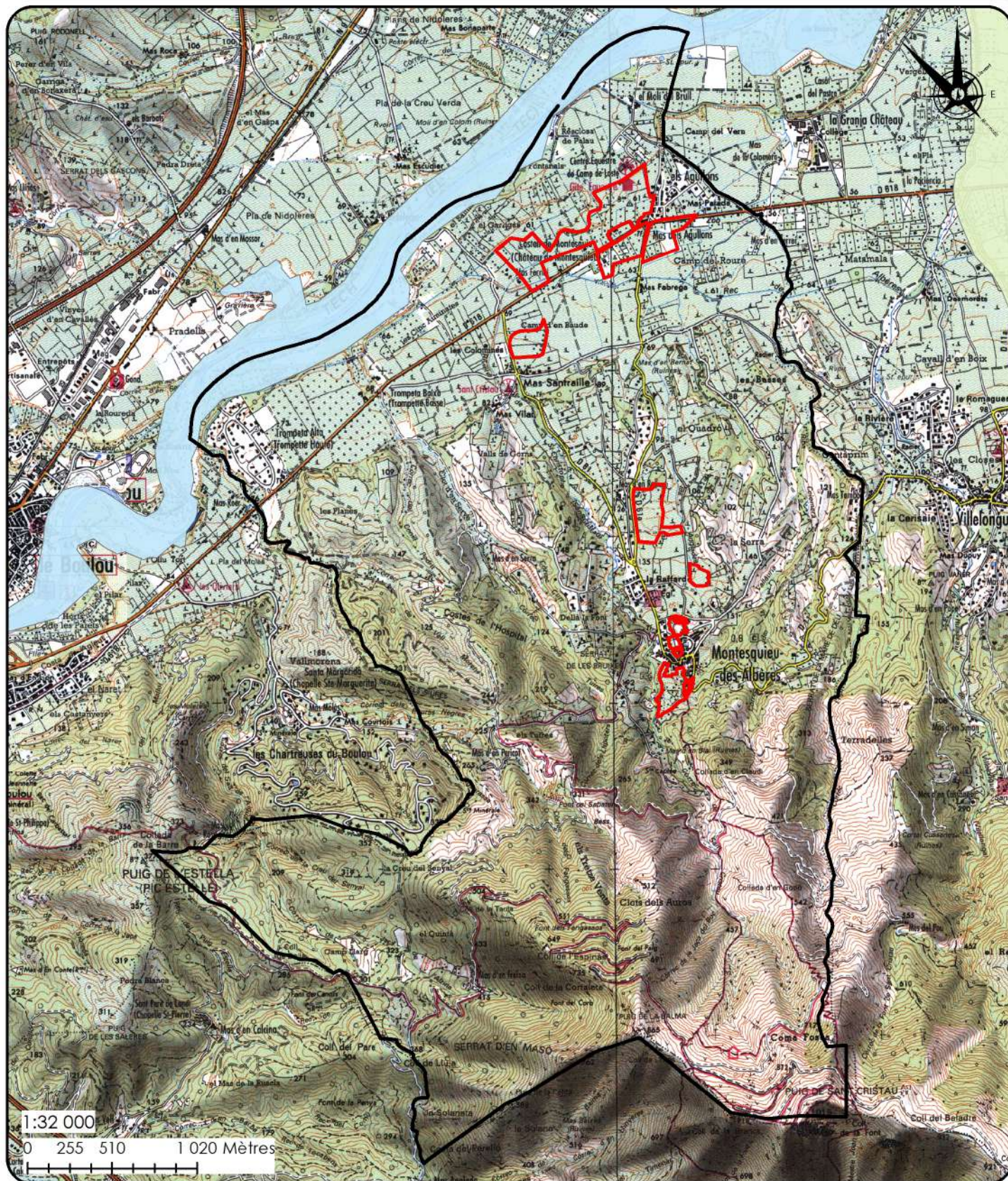
Source : DREAL LR

07/2017



Bureau d'études, expert-consultant  
Tél : 06.23.21.00.58 - Fax : 09.57.45.90.99  
Mail : l.rodriquez@leticeea.com  
www.leticeea.com

Plan A4



#### Légende :

- Limite communale
- ZONES d'étude
- PNA Emyde Lepreuse
- PNA Odonates



# FAUNE, FLORE ET HABITATS NATURELS

---

## 1. GRANDS ECOSYSTEMES DU TERRITOIRE

---

La commune présente une richesse écosystémique liée à son contexte bioclimatique, à savoir sa situation géographique (exposition Nord du versant) et topographique (relief avec forte variation d'altitude) avec près de 4 étages de végétation observés :

Les lits du Tech :

- le lit d'étiage avec une végétation aquatique abondante, en particulier dans les secteurs à fond rocheux, qui favorisent la fixation des phanérogames (Renoncule flottante, Renoncule aquatique) et des mousses. Cette végétation se raréfie dans les sections dont le fond est colmaté par les fines rejetées par les extractions de matériaux. Le lit d'étiage est généralement bordé d'un mince cordon de plantes semi-aquatiques (Epilobe hirsute, Scirpe faux-choin,...)
- le lit mineur où les bancs de graviers et de galets les plus fréquemment remaniés par les crues ne portent pas de végétation. Les bancs moins exposés sont colonisés par des fourrés arbustifs à Saule blanc, Saule pourpre, Saule drapé, jeunes individus d'Aulne et de Pleuplier noir, accompagnés d'espèces herbacées comme l'Armoise champêtre ou la Saponaire officinale.
- le lit moyen qui porte généralement une ripisylve plus ou moins étendue selon les secteurs. Lorsqu'elle est bien développée, la ripisylve comprend trois strates : arborescente, arbustive, herbacée. La strate arborescente est dominée par le Pleuplier noir, accompagné de l'Aulne glutineux, et localement du Pleuplier blanc. Les sujets sont généralement âgés et de grande taille. La strate arbustive se compose de jeunes individus des espèces précédentes, également de Saules pourpres, Saules drapés, Robiniers faux-acacia, ronces, Buddléias. La Canne de Provence est très abondante, et domine lorsque la strate arborescente est peu dense. Il s'agit d'une plante allochtone envahissante, au même titre que le Buddléia. La strate herbacée est réduite. En revanche, le Lierre est très abondant sur les arbres âgés. Toutefois dans de nombreux secteurs, la ripisylve est réduite et en cours de disparition. La ripisylve a tendance à s'assécher et à être remplacée par des espèces de la forêt méditerranéenne.

L'étage mésoméditerranéen inférieur au droit du fleuve le Tech et supérieur plus au Sud au droit du village. C'est l'étage du Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), du Chêne vert (*Q. ilex*) et du Chêne kermès (*Q. coccifera*), outre les formations à Chêne vert, on y rencontre des formations à Pin d'Alep (*Pinus halepensis*), à Lentisque (*Pistacia lentiscus*), Myrte (*Myrtus communis*), Calicotome spinosa, *Arisarum vulgare*, *Asplenium onopteris*, *Pteridium aquilinum*, *Luzula forsteri*, *Cytisus villosus/triflorus*,...

L'étage supraméditerranéen entre le village et le Sud du territoire, aux alentours de 600 m d'altitude. Cet étage est dominé par des chênes caducifoliés : Chêne pubescent et Chêne sessile (*Q. petraea*) mais aussi par le Châtaignier (*Castanea sativa*), espèce abondamment plantée par l'Homme à la place des forêts originelles de chênes caducifoliés. Les accompagnent des arbustes comme la Viorne lantane (*Viburnum lantana*), divers érables dont l'Erable champêtre (*Acer campestre*), l'Alisier blanc (*Sorbus aria*), le Troène (*Ligustrum vulgare*), le Fusain (*Evonymus europaeus*), le Genévrier commun (*Juniperus communis*), etc.

L'étage montagnard à l'extrémité Sud du territoire, de 700 à 900 m d'altitude en ubac, dominé par des forêts de feuillus (Hêtre *Fagus sylvatica*) alternant ou en mélange avec des formations de résineux (Sapin pectiné *Abies alba*, Pin sylvestre *Pinus sylvestris*). Il est fréquemment accompagné du Bouleau (*Betula pendula*), du Sorbier des Oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), et du Sureau à grappes (*Sambucus racemosa*). Les systèmes déboisés correspondent à des landes à Genêts purgatif (*Cytisus oromediterraneus*) ou des landes à Callune (*Calluna vulgaris*) et à diverses formations herbacées (prairies de fauche de montagne, formations à *Festuca paniculata*, pelouses de l'Agrostidion, etc.

---

## **2. HABITATS NATURELS ET FLORE**

---

Au droit des zones d'étude, les habitats naturels identifiés sont les suivants :

### **2.1. Fourrés médio-européens sur sols fertiles Code CORINE Biotopes 31.8**

---

Formations pré-forestières caducifoliées, ces fourrés colonisent les terrains en friches agricoles. Premiers stades de fermeture du milieu, ils correspondent à l'installation des arbustes tels que le Prunellier (*Prunus spinosa*) et les Ronces (*Rubus ulmifolius*, *R. fruticosus*, *R. sp.*, ...). Egalement présents en lisière forestière, ils constituent alors un écotone (zone de transition) entre les boisements et les milieux ouverts.

Ces habitats ne présentent pas d'intérêt intrinsèque particulier. Ils n'abritent aucune espèce végétale remarquable. Ils constituent cependant un milieu favorable à l'avifaune et offrent des zones refuges, de nourrissage, et de reproduction pour la faune.



*Friche avec fourrés de Ronce*

### **2.2. Maquis hauts de Méditerranée occidentale et pelouses à Brachypode Codes CORINE Biotopes 32.311 x 34.511**

---

Les zones de maquis haut sont dominées par la Bruyère arborescente (*Erica arborea*), et représentent un stade de substitution de forêts de conifères. Elles sont en



système complexe de mosaïque avec les pelouses ouvertes du Thero-Brachypodieta, groupements thérophytes des sols oligotrophes sur substrats riches en bases. Il s'agit ici plus précisément de gazons à *Brachypodietum retusum* occupant les clairières.

Ces habitats présentent un intérêt pour les insectes, reptiles et passereaux insectivores.



*Maquis haut à Bruyère et pelouse*

### **2.3. Maquis bas à Cistes Code CORINE Biotopes 32.34**

---

Les zones de maquis bas sont représentées par les Cistes de Montpellier et à feuille de sauge (*Cistus monspeliensis* et *salviifolius*). Ils sont présents très ponctuellement.

Ces habitats participent à la diversité écologique et présentent un intérêt important, notamment pour les insectes et les passereaux insectivores.



*Maquis bas à Ciste*

### **2.4. Prairies méditerranéennes subnitrophiles Code CORINE Biotopes 34.81**

---

Ces prairies sont d'origine post-culturale et s'apparentent donc aux friches. Ces habitats prairiaux présentent cependant une diversité floristique beaucoup plus importante, dans laquelle on peut citer le Chardon élégant (*Galactites elegans*), la Vipérine commune (*Echium vulgare*), les Bromes (*Bromus sp.*), l'Orge des rats (*Hordeum murinum*)... Ces groupements composés principalement de graminées, de crucifères et

de légumineuses, se développent comme pionniers des sols nus légèrement nitrifiés par l'aération ou l'addition de matière organique.

Ces habitats ne présentent pas d'intérêt botanique particulier mais la diversité floristique attire de nombreuses espèces d'insectes. Ces prairies sont donc des habitats importants pour la faune, autant pour les insectes (papillons, criquets...) que pour les oiseaux, dont de nombreuses espèces intéressantes se nourrissent ici (Huppe fasciée, Coucou geai,...).



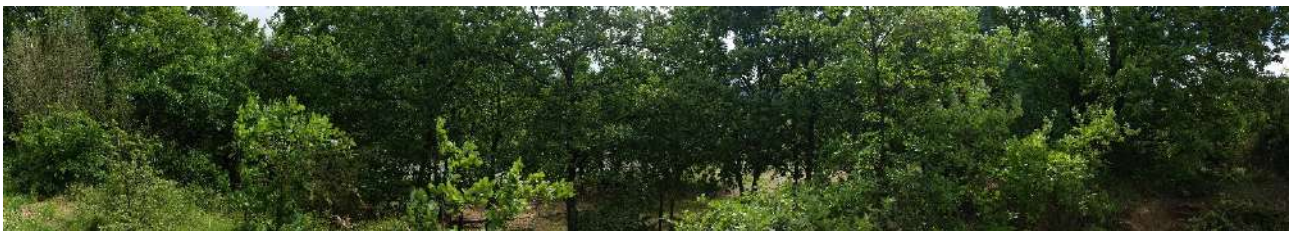
*Prairie*

---

### **2.5. Chênaies blanches occidentales et communautés apparentées Code CORINE Biotopes 41.711**

---

Il s'agit de bois de *Quercus pubescens* de l'étage supra-méditerranéen. Lorsque les boisements sont sains et présentent des individus âgés, ils représentent un habitat d'intérêt pour des insectes saprophages (protégés), et une avifaune patrimoniale.



*Bois de Chênes*

---

### **2.6. Micocoulaies Code CORINE Biotopes 41.85**

---

C'est une formation ponctuelle, non riveraine, dominée par *Celtis australis*.





*Micocoulaie*

### **2.7. Bois de Frênes thermophiles Code CORINE Biotopes 41.86**

Ce sont des formations non-alluviales et non installées en ravins, dominées par *Fraxinus angustifolia* mélangées avec *Quercus pubescens*. Elles sont très attractives pour de nombreuses espèces d'oiseaux.



*Boisement de Frênes*

### **2.8. Bois de Pins méditerranéens Code CORINE Biotopes 42.8**

Il s'agit de bois méditerranéens de Pins thermophiles, s'implantant surtout comme étapes de substitution ou paraclimaciques des forêts des *Quercetalia ilicis*.







*Bois de Pins*

## **2.9. Matorral et forêts de Chênes vert Codes CORINE Biotopes 32.112 x 45.313**

---

Formations méso-méditerranéennes de *Quercus ilex*, riches en arbustes et lianes lauriphylles et sclérophylles (*Smilax aspera*, *Ruscus aculeatus*, *Rubia peregrina*,...), elles sont souvent dégradées en matorrals arborescents, et n'existent plus sous une forme forestière entièrement développée susceptible d'être rattachée à la catégorie 45.

Les quelques peuplements de Chênes verts à canopée de type forestier qui subsistent sont très modifiés par une utilisation anthropique intensive. Ils présentent néanmoins un fort intérêt écologique, de par la richesse d'espèces qu'ils accueillent (avifaune, insectes, reptiles,...) et leur situation centrale au sein du village, tel un réservoir de biodiversité.



*Matorral de Chênes verts*

## **2.10. Peuplements de Canne de Provence Code CORINE Biotopes 53.62**

---

Présents le long des agouilles, des chemins et sur les pourtours de certaines parcelles agricoles, ces formations au cortège floristique très limité sont dominés par la Canne de Provence (*Arundo donax*) en rideau dense et continu. Cette espèce inscrite sur la liste des espèces envahissantes avérées qualifiées de préoccupation faible est originaire d'Asie mais s'est naturalisée dans un grand nombre de pays d'Europe. Elle est parfois même sujette à débat et considérée comme étant naturalisée en Languedoc-Roussillon. De fait, la lutte contre cette espèce ne vise pas à l'éliminer mais plutôt à un débroussaillage.

Ces massifs ne présentent aucun intérêt botanique. La présence de cet habitat est de plus le symptôme de nombreux dysfonctionnements de l'écosystème aquatique et rivulaire (dégradation des milieux naturels de bord de cours d'eau, modification du lit du cours d'eau, pollutions d'origine agricole...).





*Peuplement de Cannes de Provence*

### **2.11. Grandes cultures Code CORINE Biotopes 82.1**

---

Il s'agit des parcelles cultivées (luzerne, labours, ...) de façon assez intensive, qui ne permettent pas l'installation d'une flore messicole. Les bordures de ces champs cultivés sont occupées par des espèces adventices et rudérales.

Il n'y a aucun intérêt patrimonial notable.



*Culture*

### **2.12. Vergers Code CORINE Biotopes 83.11**

---

Ces vergers sont la plupart du temps conduits de manière intensive et n'ont aucun intérêt écologique. Ils doivent de plus contribuer de façon importante aux pollutions des cours d'eau de par l'utilisation intensive de produits phytosanitaires.



Certaines parcelles, et notamment les vergers d'*Olea europaea subsp. Europaea*, sont conduites de manière plus extensive, avec un enherbement important, et peuvent alors constituer des habitats intéressants pour bon nombre d'espèces de passereaux (Huppe fasciée, Moineau friquet...).



Verger

### **2.13. Vignobles Code CORINE Biotopes 83.21**

---

La viticulture constitue une forte activité agricole sur la commune (en termes de superficie occupée).

L'intérêt floristique est très réduit, la plupart des espèces étant des plantes rudérales.





Vignes

#### **2.14. Plantations de Mélèzes Code CORINE Biotopes 83.3111**

Ce sont des formations cultivées, plantées le plus souvent pour la production de bois, composées d'espèces naturelles en dehors de leur aire naturelle et de leur habitat naturel.

Leur intérêt est lié à la zone refuge qu'elles constituent pour l'avifaune dont certaines espèces patrimoniales, ainsi qu'un habitat pour l'Ecureuil roux.



Plantation de Mélèze

#### **2.15. Alignements d'arbres Code CORINE Biotopes 84.1**

En bord de route, en bordure des agouilles, ou en limite de parcelles, les alignements d'arbres constituent des corridors écologiques. Il s'agit :

- de Cyprès (*Cupressus sempervirens*), utilisés comme brise-vent dans les cultures mais de moindre intérêt d'un point de vue écologique ;
- quelques alignements de vieux arbres : Frênes (*Fraxinus angustifolia*), Chênes (*Quercus pubescens*), etc.

Ces formations arborées, et en particulier les vieux arbres, offrent des zones refuges, de nourrissage et de reproduction intéressantes pour la faune. Ils peuvent ainsi constituer des gîtes pour des chauves-souris ou accueillir des oiseaux.





*Alignements de Chênes et autres essences*



*Alignement de Cyprès*

### **2.16. Bordures de haies Code CORINE Biotopes 84.2**

---

Dans le secteur d'étude le plus au Sud, le parcellaire est marqué par des haies soulignées de murets de pierres sèches.

Ces murets présentent un intérêt notable, tant pour le socle rocheux qu'ils constituent, favorables aux mousses, lichens et jubarbes, que pour le corridor écologique qu'ils représentant, et l'habitat propice à de nombreux reptiles.







*Muret de pierres sèches en limite parcellaire*

### **2.17. Friches Code CORINE Biotopes 87.1**

---

Les friches rencontrées sur la commune sont d'anciennes parcelles agricoles où l'arrêt des pratiques a favorisé l'apparition du cortège classique des espèces végétales dites rudérales (des terrains remués).

D'une manière générale, les espèces caractérisant ces milieux rudéraux sont : Fenouil (*Foeniculum vulgare*) et graminées telles que Avoine (*Avena sativa*), ...

Les friches sont un état transitoire dans l'évolution naturelle d'une culture vers un milieu forestier. Chronologiquement, l'abandon de l'exploitation, la formation et l'évolution d'une friche entraîne le développement de nouvelles espèces selon trois principaux stades : envahissement par les grandes herbes (la friche constitue alors un milieu favorable au maintien et même au développement de la biodiversité, de la faune sauvage notamment, et peut devenir, le cas échéant, le support d'un corridor biologique), embroussaillage (notamment par les fruticées CCB 31.8), puis boisement spontané. L'évolution conduit cependant à l'apparition de milieux homogènes, pauvres en biodiversité, car en l'absence d'utilisation prolongée et d'entretien des terrains, un petit nombre d'espèces dominantes vont à terme appauvrir le milieu.

On rencontre plusieurs types de friches selon les cultures anciennement présentes (culture annuelle, vignes, prairie...) et selon la durée d'évolution naturelle des milieux depuis l'abandon des pratiques culturelles. Toutes ces jachères possèdent des physionomies diverses allant des friches récentes à plantes annuelles jusqu'aux premiers stades d'embroussaillage par les ligneux. Il est parfois difficile de différencier une friche herbeuse d'une prairie récemment abandonnée.

Ces espaces ne présentent pas particulièrement d'intérêt écologique. Néanmoins, ils sont utilisés par l'avifaune hivernante et nicheuse (passereaux) et peuvent accueillir une entomofaune thermophile parfois diversifiée.



*Friches*



*Friche pâturée*



### **2.18. Jardins privés et potagers Code CORINE Biotopes 85.3**

---

Très présents sur la zone d'étude la plus au Sud, ces jardins y apportent une grande diversité d'espèces et d'habitats. Peu fertilisés et désherbés, ils accueillent un cortège faunistique variée.

De plus, leur structuration au sein d'un parcellaire marquée de murets et de haies enrichie ces jardins.

En outre, plusieurs accueillent d'anciens bassins bétonnés de stockage des eaux, qui constituent des habitats favorables aux amphibiens et aux odonates, et très propices leur reproduction



*Jardin privé d'agrément*



*Jardin d'agrément et potager*



*Bassins de stockage des eaux au droit de jardin potager et d'agrément*



### **2.19. Fossés et petits canaux Code CORINE Biotope 89.22**

---

Il s'agit de petits canaux accueillant des habitats aquatiques très artificiels, bien que ponctuellement quelques communautés semi-naturelles peuvent les coloniser.



*Fossés et petits canaux*

## 2.20. Bilan des habitats naturels au droit des aires d'étude rapprochées

### Bilan des habitats naturels au droit des aires d'étude rapprochées

Habitat	Code CORINE Biotopes	Code EUR27	Superficie (ha)	Proportion (% de la zone d'étude rapprochée)
<b>Fourrés</b>				
Maquis hauts de Méditerranée occidentale et pelouses à Brachypode	32.311 x 34.511	6220-1	0,96	2,2
Maquis bas à Cistes	32.34	-	0,08	0,23
<b>Prairies</b>				
Prairies méditerranéennes subnitrophiles	34.81	-	1,75	4,78
Friches prairiales	87.1 X 34.81	-	3,90	10,65
<b>Boisements</b>				
Chênaies blanches occidentales et communautés apparentées	41.711	-	0,89	2,75
Bois de Frênes thermophiles	41.86	-	0,40	1,1
Micocoulaies	41.85	-	0,37	1,03
Bois de Pins méditerranéens	42.8	9540	3,22	8,61
Matorral et forêts de Chênes vert	32.112 x 45.313	9340-6	1,08	2,95
Plantations de Mélèzes	83.3111	-	0,49	1,36
<b>Agouilles et fossés</b>				
Fossés et petits canaux	89.22	-	trop petit	trop petit
<b>Zones agricoles et friches</b>				
Fourrés médio-européens sur sol fertile	31.8	-	0,10	0,28
Peuplement de Canne de Provence	53.62	-	0,20	0,55
Grandes cultures	82.1	-	0,81	2,21
Vergers	83.1	-	1,55	4,26
Vignobles	83.21	-	9,27	25,32
Jardins	85.3	-	3,37	9,2
Friches et zones rudérales	87.1	-	6,67	18,3
Alignement d'arbres	84.1	-	1,23	3,38
Bordures de haies	84.2	-	0,03	0,09
<b>Zones artificialisées</b>				
Zones urbaines et constructions agricoles	86	-	0,27	0,75
<b>TOTAL</b>	-		<b>36,63</b>	<b>100</b>

Cf. Carte des habitats naturels pages suivantes





# Montesquieu-des-Albères Plan Local d'Urbanisme

## Habitats naturels

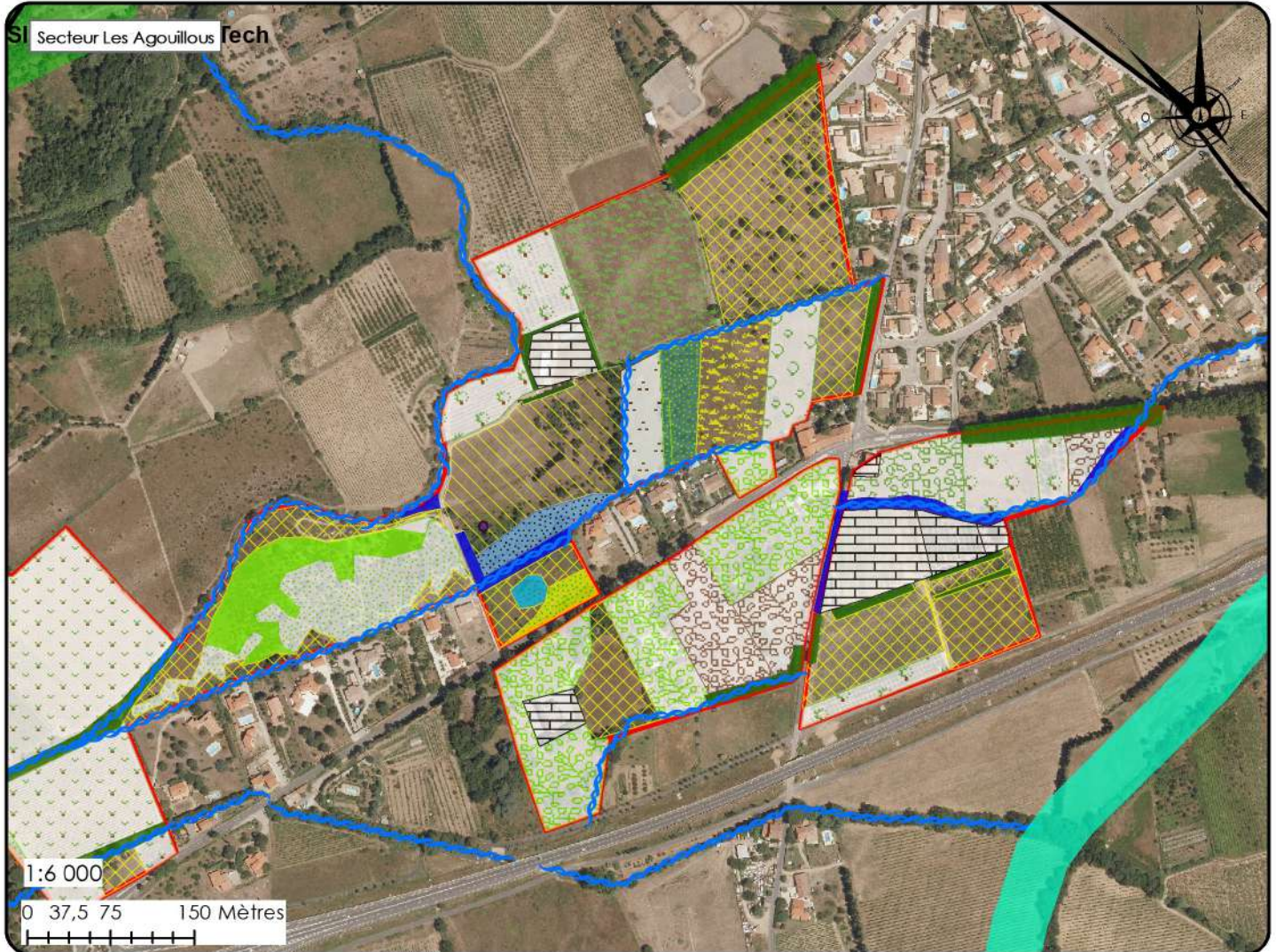
Source : Orthophotoplan et relevés in situ juin 2015

07/2017

**LETICEEA**  
ENVIRONNEMENT

Bureau d'études, expert-consultant  
Tél : 06.23.21.00.58 - Fax : 09.57.45.90.99  
Mail : Lrodriguez@leticeea.com  
www.leticeea.com

Plan A4



### Légende :

- Limite communale
- ▭ Zones d'étude
- Zones humides éventuelles (inventaire CG66)
- ▭ Zones humides éventuelles (inventaire CG66)
- Habitats naturels :
- ▭ Fourrés de Ronces CCB 31.8
- ▭ Maquis bas à Cistes CCB 32.34
- ▭ Pelouses à Brachypode CCB 34.511
- ▭ Maquis hauts de Méditerranée occidentale X Pelouses à Brachypode CCB 32.311 X 34.511
- ▭ Prairies méditerranéennes subnitrophiles CCB 34.81
- ▭ Friches prairiales CCB 87.1 X 34.81
- ▭ Boisement de Chênes CCB 41.711
- ▭ Boisement de Chênes mêlés de Robiniers et autres CCB 41.711
- ▭ Boisement mixte de Chênes et Pins CCB 41.711 X 42.8
- ▭ Micocoulaies CCB 41.85
- ▭ Boisement mixte de Frênes et Chênes CCB 41.86 X 41.711
- ▭ Boisement de Frênes CCB 41.86
- ▭ Bois de Pins CCB 42.8
- ▭ Peuplements de Cannes de Provence CCB 53.62
- ▭ Alignements d'arbre CCB 84.1
- ▭ Friche buissonnante CCB 87.1
- ▭ Friche pâturée CCB 87.1
- ▭ Friches CCB 87.1
- ▭ Grandes cultures CCB 82.1
- ▭ Vergers CCB 83.1
- ▭ Oliveraies CCB 83.11
- ▭ Vignobles CCB 83.21
- ▭ Plantations de Mélèze CCB 83.3111
- ▭ Bordures de haies CCB 84.2
- ▭ Jardins mixtes CCB 85.3
- ▭ Jardins ornementaux CCB 85.31
- ▭ Jardins potagers CCB 85.32
- ▭ Construction CCB 86
- ▭ Fossés et petits canaux CCB 89.22





# Montesquieu-des-Albères

## Plan Local d'Urbanisme

### Habitats naturels

Source : Orthophotoplan et relevés in situ juin 2015

04/2015

**LETICEEA**  
ENVIRONNEMENT

Bureau d'études, expert-consultant  
Tél : 06.23.21.00.58 - Fax : 09.57.45.90.99  
Mail : lrodiguez@leticeea.com  
www.leticeea.com

Plan A4



#### Légende :

- Limite communale
- ▭ Zones d'étude
- Zones humides éventuelles (inventaire CG66)
- ▭ Zones humides éventuelles (inventaire CG66)
- Habitats naturels :
- ▭ Fourrés de Ronces CCB 31.8
- ▭ Maquis bas à Cistes CCB 32.34
- ▭ Pelouses à Brachypode CCB 34.511
- ▭ Maquis hauts de Méditerranée occidentale X Pelouses à Brachypode CCB 32.311 X 34.511
- ▭ Prairies méditerranéennes subnitrophiles CCB 34.81
- ▭ Fiches prairiales CCB 87.1 X 34.81
- ▭ Boisement de Chênes CCB 41.711
- ▭ Boisement de Chênes mêlés de Robiniers et autres CCB 41.711
- ▭ Boisement mixte de Chênes et Pins CCB 41.711 X 42.8
- ▭ Micocoulaies CCB 41.85
- ▭ Boisement mixte de Frênes et Chênes CCB 41.86 X 41.711
- ▭ Boisement de Frênes CCB 41.86
- ▭ Bois de Pins CCB 42.8
- ▭ Peuplements de Cannes de Provence CCB 53.62
- ▭ Alignements d'arbre CCB 84.1
- ▭ Friche buissonnante CCB 87.1
- ▭ Friche pâturée CCB 87.1
- ▭ Fiches CCB 87.1
- ▭ Grandes cultures CCB 82.1
- ▭ Vergers CCB 83.1
- ▭ Oliveraies CCB 83.11
- ▭ Vignobles CCB 83.21
- ▭ Plantations de Mélèze CCB 83.3111
- ▭ Bordures de haies CCB 84.2
- ▭ Jardins mixtes CCB 85.3
- ▭ Jardins ornementaux CCB 85.31
- ▭ Jardins potagers CCB 85.32
- ▭ Construction agricole CCB 86
- ▭ Fossés et petits canaux CCB 89.22





# Montesquieu-des-Albères

## Plan Local d'Urbanisme

### Habitats naturels

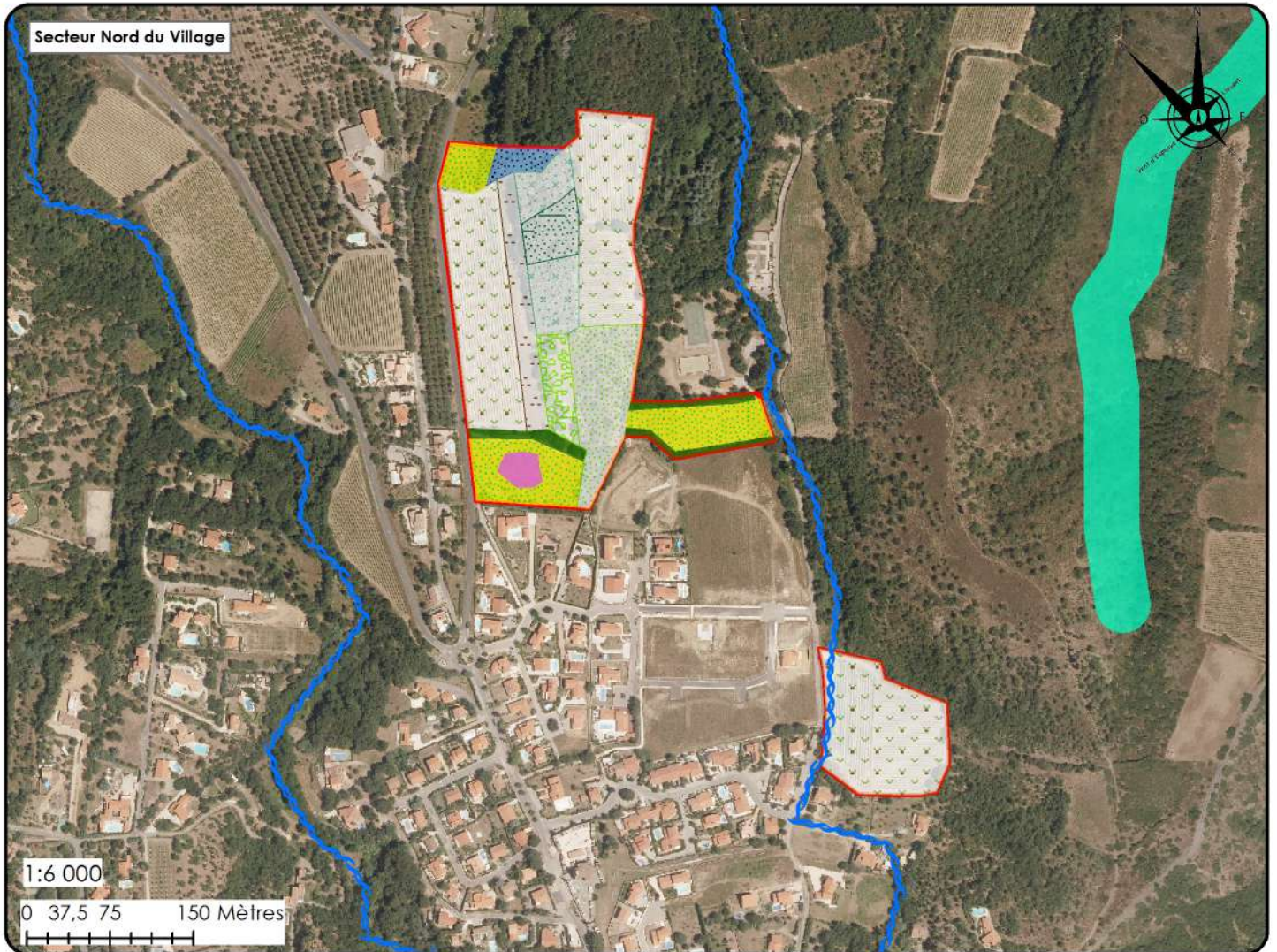
Source : Orthophotoplan et relevés in situ juin 2015

04/2015

**LETICEEA**  
ENVIRONNEMENT

Bureau d'études, expert-consultant  
Tél : 06.23.21.00.58 – Fax : 09.57.45.90.99  
Mail : l.rodriguez@leticeea.com  
www.leticeea.com

Plan A4



#### Légende :

- Limite communale
- ▭ Zones d'étude
- Zones humides éventuelles (inventaire CG66)
- ▭ Zones humides éventuelles (inventaire CG66)
- ▭ Fourrés de Ronces CCB 31.8
- ▭ Maquis bas à Cistes CCB 32.34
- ▭ Pelouses à Brachypode CCB 34.511
- ▭ Maquis hauts de Méditerranée occidentale X Pelouses à Brachypode CCB 32.311 X 34.511
- ▭ Prairies méditerranéennes subnitrophiles CCB 34.81
- ▭ Friches prairiales CCB 87.1 X 34.81
- ▭ Boisement de Chênes CCB 41.711
- ▭ Boisement de Chênes mêlés de Robiniers et autres CCB 41.711
- ▭ Boisement mixte de Chênes et Pins CCB 41.711 X 42.8
- ▭ Micocoulaies CCB 41.85
- ▭ Boisement mixte de Frênes et Chênes CCB 41.86 X 41.711
- ▭ Boisement de Frênes CCB 41.86
- ▭ Bois de Pins CCB 42.8
- ▭ Peuplements de Cannes de Provence CCB 53.62
- ▭ Alignements d'arbre CCB 84.1
- ▭ Friche buissonnante CCB 87.1
- ▭ Friche pâturée CCB 87.1
- ▭ Friches CCB 87.1
- ▭ Grandes cultures CCB 82.1
- ▭ Vergers CCB 83.1
- ▭ Oliveraies CCB 83.11
- ▭ Vignobles CCB 83.21
- ▭ Plantations de Mélèze CCB 83.3111
- ▭ Bordures de haies CCB 84.2
- ▭ Jardins mixtes CCB 85.3
- ▭ Jardins ornementaux CCB 85.31
- ▭ Jardins potagers CCB 85.32
- ▭ Construction CCB 86
- ▭ Fossés et petits canaux CCB 89.22





# Montesquieu-des-Albères

## Plan Local d'Urbanisme

### Habitats naturels

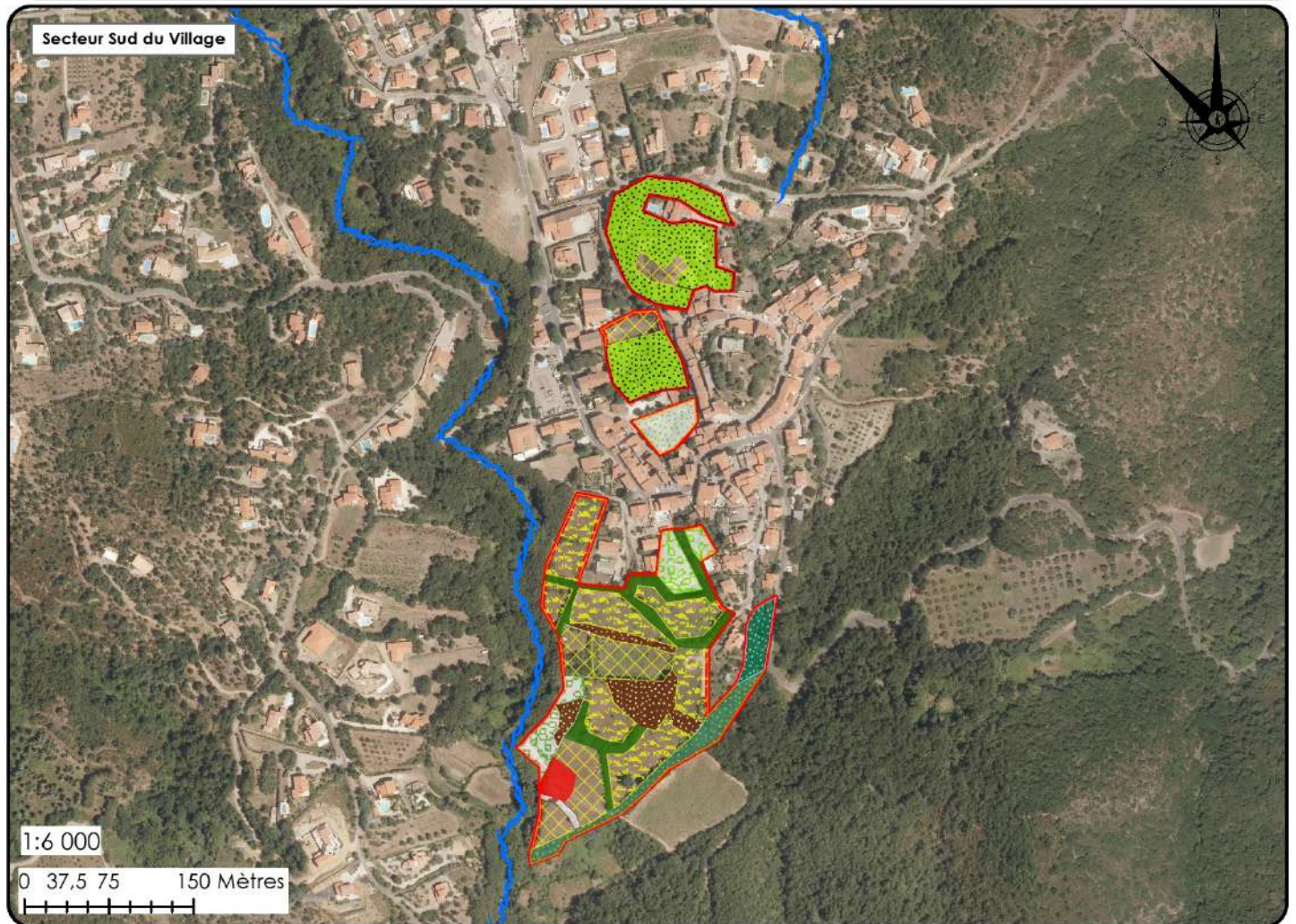
Source : Orthophotoplan et relevés in situ juin 2015

04/2015



Bureau d'études, expert-consultant  
Tél : 06.23.21.00.58 - Fax : 09.57.45.90.99  
Mail : l.rodiguez@leticeea.com  
www.leticeea.com

Plan A4



#### Légende :

— Limite communale

▭ Zones d'étude

● Zones humides éventuelles (inventaire CG66)

■ Zones humides éventuelles (inventaire CG66)

Habitats naturels :

■ Fourrés de Ronces CCB 31.8

■ Maquis bas à Cistes CCB 32.34

■ Pelouses à Brachypode CCB 34.511

■ Maquis hauts de Méditerranée occidentale X Pelouses à Brachypode CCB 32.311 X 34.511

■ Prairies méditerranéennes subnitrophiles CCB 34.81

■ Friches prairiales CCB 87.1 X 34.81

■ Matorral et forêts de Chênes vert CCB 32.112 x 45.313

■ Boisement de Chênes CCB 41.711

■ Boisement de Chênes mêlés de Robiniers et autres CCB 41.711

■ Boisement mixte de Chênes et Pins CCB 41.711 X 42.8

■ Micocoulaies CCB 41.85

■ Boisement mixte de Frênes et Chênes CCB 41.86 X 41.711

■ Boisement de Frênes CCB 41.86

■ Bois de Pins CCB 42.8

■ Peuplements de Cannes de Provence CCB 53.62

■ Alignements d'arbre CCB 84.1

■ Friche buissonnante CCB 87.1

■ Friche pâturée CCB 87.1

■ Friches CCB 87.1

■ Grandes cultures CCB 82.1

■ Vergers CCB 83.1

■ Oliveraies CCB 83.11

■ Vignobles CCB 83.21

■ Plantations de Mélèze CCB 83.3111

■ Bordures de haies CCB 84.2

■ Jardins mixtes CCB 85.3

■ Jardins ornementaux CCB 85.31

■ Jardins potagers CCB 85.32

■ Construction agricole CCB 86

■ Fossés et petits canaux CCB 89.22



### 3. FAUNE

#### 3.1. Amphibiens

Toutes les espèces sont protégées au niveau national et présentent un intérêt patrimonial du fait de la détérioration générale de leurs milieux de vie.

Sur la commune, ce taxon est très localisé le long des cours d'eau.

**Au sein des aires d'étude rapprochées, aucune berge ou structuration des canaux et fossés qui pourrait être visiblement propice à la reproduction des amphibiens n'a été observée.**

*Quelques amphibiens présents et potentiels*

Espèce	Présence sur le territoire communal	Présence sur les aires d'étude
Crapaud calamite ( <i>Bufo calamita</i> )	Oui	Présence potentielle. Absence de reproduction
Crapaud épineux ( <i>Bufo spinosus</i> )		
Discoglosse peint ( <i>Discoglossus pictus</i> )		
Grenouille de Perez / de Graf ( <i>Pelophylax perezii / grafi</i> )		
Rainette méridionale ( <i>Hyla meridionalis</i> )		

#### 3.2. Avifaune

La diversité avifaunistique est maximale sur le piémont des Albères, **dans la zone de transition entre les espaces agricoles, avec des cortèges de passereaux nicheurs très riches**. On y observe des espèces caractéristiques des agrosystèmes méditerranéens : Coucou, Torcol fourmilier, Huppe fasciée, Guêpier d'Europe, Pic vert de Sharp (*Picus viridis ssp. Sharpei*, espèce « parapluie » qui creuse des cavités dans les arbres sénescents, cavités propices à de nombreux oiseaux à nidification cavernicole), ...

Les vallons encaissés abritent également une avifaune riche liée aux milieux rupestres : Hironde de rochers, Grand Corbeau... ou aux maquis méditerranéens : Fauvettes pitchou, passerinette, mélanocéphale...

Dans les boisements d'altitude, ce sont les cortèges de passereaux caractéristiques des forêts pyrénéennes qui se retrouvent : Mésange huppée, Grimpereau des jardins, Grosbec casse-noyaux, ...

*Quelques oiseaux présents et potentiels*

Espèce	Habitat type	Nidification sur le territoire communal	Présence sur les aires d'étude
Accenteur mouchet ( <i>Prunella</i> )	Bois de conifères, mixte et feuillus	Non. Observé sur les communes	Présence possible

<b>Espèce</b>	<b>Habitat type</b>	<b>Nidification sur le territoire communal</b>	<b>Présence sur les aires d'étude</b>
<i>modularis</i> )	Jardins, parcs, broussailles touffues	limitrophes	
Aigrette garzette ( <i>Egretta garzetta</i> )	Lacs, lagunes, rivières, eaux peu profondes	Non. Observé sur les communes limitrophes	Absente
Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> )	Boisements clairs, de conifères, avec secteur sablonneux pierreux, landes à Bruyères	probable	Présence possible au Nord des Agouillous
Autour des palombes ( <i>Accipiter gentilis</i> )	Forêts de vieux conifères	probable	Absent
Balbusard pêcheur ( <i>Pandion haliaetus</i> )	Près des lacs et étangs, eaux saumâtres à salées	Non. Observé sur les communes limitrophes	Absent
Bécasse des bois ( <i>Scolopax rusticola</i> )	Forêts touffues entrecoupées de champs et de buissons	Non. Observé sur les communes limitrophes	Présence possible
Bergeronnette des ruisseaux ( <i>Motacilla cinerea</i> )	Petit cours d'eau bien exposé, bosquets et rideaux d'arbres, rives mares, étangs et lacs	Non. Observé sur les communes limitrophes	Présence possible au Nord des Agouillous
Bergeronnette grise ( <i>Motacilla alba</i> )	Zones cultivées, anthropisées Bois clair	possible	Présente Nidification possible
Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> )	Forêt à clairière, champ avec bosquets	Non. Observé sur les communes limitrophes	Présence possible
Bouscarle de Cetti ( <i>Cettia cetti</i> )	Végétation touffue et haute, près de l'eau, roseaux secs	probable	Présent Nidification possible
Bruant fou ( <i>Emberiza cia</i> )	Versant montagneux abrupt rocheux clairière à la limite des arbres	possible	Absent
Bruant proyer ( <i>Emberiza calandra</i> )	Champs avec arbres et buissons épars, zones anthropiques	probable	Présent Nidification possible
Bruant zizi ( <i>Emberiza cirlus</i> )	Lisières, clairières, cultures, jardins, parcs, versant montagneux	probable	Présent Nidification possible
Buse variable ( <i>Buteo buteo</i> )	Bois et bosquets, milieux ouverts, champs, prairies, marais	possible	Présente. En quête alimentaire
Canard colvert ( <i>Anas platyrhynchos</i> )	Etangs, lacs, marais boisées, mares, fossés	possible	Absent
Chardonneret élégant ( <i>Carduelis carduelis</i> )	Campagne cultivée, bosquets de feuillus et conifères	possible	Présent. En quête alimentaire

<b>Espèce</b>	<b>Habitat type</b>	<b>Nidification sur le territoire communal</b>	<b>Présence sur les aires d'étude</b>
Chevalier culblanc ( <i>Tringa ochropus</i> )	Forêts avec marais, tourbières et lacs	Non. Observé sur les communes limitrophes	Absent
Choucas des tours ( <i>Corvus monedula</i> )	Zones anthropiques, parcs, bois de feuillus	possible	Présent. En quête alimentaire
Chouette hulotte ( <i>Strix aluco</i> )	Forêts, bois, bocages, parcs	possible	Présence possible
Cigogne blanche ( <i>Ciconia ciconia</i> )	Zones cultivées au voisinage des cours d'eau, marais	Non. Observé sur les communes limitrophes	Absente
Circaète Jean-le-Blanc ( <i>Circaetus gallicus</i> )	Milieu aride et ouvert avec relief et boisement épars	probable	Absent
Cisticole des joncs ( <i>Cisticola juncidis</i> )	Herbes hautes sèches et champs sans arbre	certaine	Présent Nidification possible
Cochevis huppé ( <i>Galerida cristata</i> )	Cultures, zones anthropiques	certaine	Présent Nidification possible
Corneille noire ( <i>Corvus corone</i> )	Forêts claires, fourrés, cultures, parcs	possible	Présent Nidification possible
Coucou gris ( <i>Cuculus canorus</i> )	Bois, cultures	probable	Présent Nidification possible
Épervier d'Europe ( <i>Accipiter nisus</i> )	Bois, forêts et bosquets, zones anthropiques	Non. Observé sur les communes limitrophes	Absent
Étourneau sansonnet ( <i>Sturnus vulgaris</i> )	Cultures, zones anthropiques, parcs, jardins, Chênes	certaine	Présent Nidification possible
Faucon crécerelle ( <i>Falco tinnunculus</i> )	Champs, landes, prairies, abords des boisements	possible	Présent. En quête alimentaire
Fauvette à tête noire ( <i>Sylvia atricapilla</i> )	Bois ombragés ou parcs à sous-bois dense	probable	Présente Nidification possible
Fauvette grisette ( <i>Sylvia communis</i> )	Broussailles, bocages, friches à arbustes	possible	Présence possible
Fauvette mélanocéphale ( <i>Sylvia melanocephala</i> )	Maquis, bois clairs, fourrés, jardins, zones anthropiques	probable	Présente Nidification possible
Fauvette orphée ( <i>Sylvia hortensis</i> )	Bois de feuillus, chênes, végétation riveraine, pinède	possible	Présente Nidification possible
Fauvette passerinette ( <i>Sylvia cantillans</i> )	Buissons des pentes arides, bois clairs de Chênes verts, fourrés	certaine	Présente Nidification possible



**Rapport de présentation**

<b>Espèce</b>	<b>Habitat type</b>	<b>Nidification sur le territoire communal</b>	<b>Présence sur les aires d'étude</b>
	touffus près des cours d'eau		
Fauvette pitchou ( <i>Sylvia undata</i> )	Landes broussailleuses, maquis bas, bois de Pins et Chênes	probable	Présente Nidification possible
Geai des chênes ( <i>Garrulus glandarius</i> )	Divers milieux boisés, grands parcs	certaine	Présent Nidification possible
Gobemouche gris ( <i>Muscicapa striata</i> )	Jardins, parcs et bois, clairières	possible	Présence possible
Goéland leucopnée ( <i>Larus michahellis</i> )	Côte, îles, lacs	Non. Observé sur les communes limitrophes	Absent
Grand Corbeau ( <i>Corvus corax</i> )	Forêts, montagne	possible	Présent Nidification possible
Grand Cormoran ( <i>Phalacrocorax carbo</i> )	Littoral, Corniches, falaises côtières	Non. Observé sur les communes limitrophes	Absent
Grande Aigrette ( <i>Casmerodius albus</i> )	Lacs marécageux, roselières	Non. Observé sur les communes limitrophes	Absente
Grimpereau des jardins ( <i>Certhia brachydactyla</i> )	Bois de feuillus, parcs et jardins	probable	Présent Nidification possible
Grive draine ( <i>Turdus viscivorus</i> )	Forêts, bois clair, bocage, parcs, vergers	certaine	Présente Nidification possible
Grive musicienne ( <i>Turdus philomelos</i> )	Bois, parcs et jardins	possible	Présente. En quête alimentaire
Grosbec casse-noyaux ( <i>Coccothraustes coccothraustes</i> )	Forêts de feuillus de Chênes et Hêtres, vergers, vergers cerisiers	possible	Présence possible
Guêpier d'Europe ( <i>Merops apiaster</i> )	Cultures, prairies sèches, buissons et bosquets ; berges sablonneuses	certaine	Présent. En quête alimentaire
Hirondelle de fenêtre ( <i>Delichon urbicum</i> )	Arbres, toitures, maisons	possible	Présente. En quête alimentaire
Hirondelle de rochers ( <i>Ptyonoprogne rupestris</i> )	Parois rocheuses, grottes	probable	Absente
Hirondelle rousseline ( <i>Cecropis daurica</i> )	Côte abrupte, grottes, ruines, ponts	probable	Absente
Hirondelle rustique ( <i>Hirundo rustica</i> )	Cultures, zones anthropiques, roselières, toitures	possible	Présente. En quête alimentaire

Espèce	Habitat type	Nidification sur le territoire communal	Présence sur les aires d'étude
Huppe fasciée ( <i>Upupa epops</i> )	Cultures, zones herbeuses avec bosquets	probable	Présente. En quête alimentaire
Hypolaïs polyglotte ( <i>Hippolais polyglotta</i> )	Saules, Peupliers, Robiniers et Chênes, ronciers	probable	Présence possible
Linotte mélodieuse ( <i>Carduelis cannabina</i> )	Cultures, jardins, vergers, landes, fourrés	probable	Présente Nidification possible
Loriot d'Europe ( <i>Oriolus oriolus</i> )	Forêts de feuillus, peuplerais, parcs, près des cours d'eau	probable	Présence possible
Martin-pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> )	Près des cours d'eau à berge sablonneuses avec arbres	certaine	Présence possible au Nord des Agouillous
Martinet noir ( <i>Apus apus</i> )	Zones anthropiques	possible	Présente. En quête alimentaire
Merle noir ( <i>Turdus merula</i> )	Forêts, parcs, jardins, bocages	certaine	Présente Nidification possible
Mésange à longue queue ( <i>Aegithalos caudatus</i> )	Bois de feuillus et mixte à sous-bois fournis, parcs et jardins	certaine	Présente Nidification possible
Mésange bleue ( <i>Cyanistes caeruleus</i> )	Bois de feuillus et mixte, parcs et jardins	certaine	Présente Nidification possible
Mésange charbonnière ( <i>Parus major</i> )	Zones boisées, parcs et jardins	certaine	Présente Nidification possible
Mésange huppée ( <i>Lophophanes cristatus</i> )	Conifères	possible	Absente
Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> )	Forêts près des lacs, cours d'eau	Non. Observé sur les communes limitrophes	Absent
Milan royal ( <i>Milvus milvus</i> )	Forêts et champs, étangs	Non. Observé sur les communes limitrophes	Absent
Moineau domestique ( <i>Passer domesticus</i> )	Zones anthropiques	possible	Présence possible
Moineau soulcie ( <i>Petronia petronia</i> )	Zones ouvertes diverses	Non. Observé sur les communes limitrophes	Absent
Petit Gravelot ( <i>Charadrius dubius</i> )	Zones dénudées, galets près de l'eau	probable	Présence possible au Nord des Agouillous
Pic de Sharpe ( <i>Picus viridis</i> )	Bois	possible	Présence possible

<b>Espèce</b>	<b>Habitat type</b>	<b>Nidification sur le territoire communal</b>	<b>Présence sur les aires d'étude</b>
<i>sharpei</i> )			
Pic épeiche ( <i>Dendrocopos major</i> )	Bois, parcs, jardins	certaine	Présence possible
Pie bavarde ( <i>Pica pica</i> )	Campagne, cultures, bosquets, jardins, zones anthropiques	possible	Présente. En quête alimentaire
Pie-grièche à tête rousse ( <i>Lanius senator</i> )	Bois de Chênes avec clairière, cultures avec bosquets	possible	Présence possible
Pigeon ramier ( <i>Columba palumbus</i> )	Forêts, bois, parcs et jardins, zones anthropiques, champs	probable	Présence possible
Pinson des arbres ( <i>Fringilla coelebs</i> )	Bois, parcs, et jardins	probable	Présent Nidification possible
Pipit des arbres ( <i>Anthus trivialis</i> )	Bois, pinèdes, lisières	Non. Observé sur les communes limitrophes	Absent
Pipit farlouse ( <i>Anthus pratensis</i> )	Milieux ouverts	Non. Observé sur les communes limitrophes	Absent
Pouillot de Bonelli ( <i>Phylloscopus bonelli</i> )	Bois	probable	Présent Nidification possible
Pouillot véloce ( <i>Phylloscopus collybita</i> )	Bois clair	probable	Présent Nidification possible
Roitelet à triple bandeau ( <i>Regulus ignicapilla</i> )	Forêts mixtes	possible	Présence possible
Rosignol philomèle ( <i>Luscinia megarhynchos</i> )	Bois à sous-bois fourni	probable	Présence possible
Rougegorge familier ( <i>Erithacus rubecula</i> )	Bois, bocages	probable	Présent Nidification possible
Rougequeue à front blanc ( <i>Phoenicurus phoenicurus</i> )	Bois, parcs, jardins	possible	Présence possible
Rougequeue noir ( <i>Phoenicurus ochruros</i> )	Pentes rocheuses à broussailles, zones anthropiques	possible	Absent
Serin cini ( <i>Serinus serinus</i> )	Cultures, bosquets, parcs, jardins, vergers	probable	Présent. En quête alimentaire
Sittelle torchepot ( <i>Sitta europaea</i> )	Bois mixte, parcs, jardins	possible	Présence possible
Tarier pâtre ( <i>Saxicola</i>	Zones ouvertes	certaine	Absent



Espèce	Habitat type	Nidification sur le territoire communal	Présence sur les aires d'étude
<i>rubicola</i> )			
Tarin des aulnes ( <i>Spinus spinus</i> )	Forêts de conifères	Non. Observé sur les communes limitrophes	Absent
Torcol fourmilier ( <i>Jynx torquilla</i> )	Cultures, vergers, bosquets de feuillus	probable	Présence possible
Tourterelle des bois ( <i>Streptopelia turtur</i> )	Bois clair de feuillus, parcs, broussailles	probable	Présence possible
Tourterelle turque ( <i>Streptopelia decaocto</i> )	Parcs, jardins, conifères touffus, zones anthropiques, champs	probable	Présente. En quête alimentaire
Troglodyte mignon ( <i>Troglodytes troglodytes</i> )	Milieus variés, parcs, jardins, bois, zones anthropiques	probable	Présence possible
Verdier d'Europe ( <i>Chloris chloris</i> )	Cultures, bosquets, fourrés, parcs, jardins, zones anthropiques	probable	Présent Nidification possible

Sont notés comme :

Nidification possible : la présence d'une espèce dans son habitat durant sa période de nidification – un mâle chanteur présent en période de nidification, cris nuptiaux ou tambourinage entendus, mâle vu en parade.

Nidification probable : un couple présent dans son habitat durant sa période de nidification - comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire 2 journées différentes à 7 jours ou plus d'intervalle - Observation simultanée de deux mâles chanteurs ou plus sur un même site - comportement nuptial (parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes) - visite d'un site de nidification probable distinct d'un site de repos - cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours - preuve physiologique: plaque incubatrice très vascularisée ou oeuf présent dans l'oviducte - transport de matériel ou construction d'un nid; forage d'une cavité (pics).

Nidification certaine : oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention, tels les canards, gallinacés, oiseaux de rivage, etc. - nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'oeufs de la présente saison - jeunes en duvet ou jeunes venant de quitter le nid et incapables de soutenir le vol sur de longues distances - adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid - comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié - adulte transportant un sac fécal - adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant sa période de nidification - coquilles d'oeufs éclos - nid vu avec un adulte couvant - nid contenant des oeufs ou des jeunes (vus ou entendus).

### 3.3. Mammifères

#### Quelques mammifères présents et potentiels

Espèce	Statut de protection	Présence sur le territoire communal	Présence sur les aires d'étude
Blaireau européen ( <i>Meles meles</i> )	Conv. de Berne Ann. III Chassable	Oui	Présence potentielle
Ecureuil roux ( <i>Sciurus vulgaris</i> )	Berne Ann III Protection nationale Art 2		Présent
Fouine ( <i>Martes foina</i> )	Conv. de Berne Ann. III Chassable		Présence potentielle
Genette ( <i>Genetta genetta</i> )	Directive Habitats Ann. V Conv. de Berne Ann. III Protection nationale Art 2		Présence potentielle
Lièvre indéterminé ( <i>Lepus sp.</i> )	-		Présent

Espèce	Statut de protection	Présence sur le territoire communal	Présence sur les aires d'étude
Loutre d'Europe ( <i>Lutra lutra</i> )	Directive Habitats Ann. II et IV Conv. CITES Ann. A Conv. de Berne Ann. II Protection nationale Art 2		Absente. Présence éventuelle plus au Nord au droit du Tech.
Putois ( <i>Mustela putorius</i> )	Directive Habitats Ann. V Conv. de Berne Ann. III Chassable		Présence potentielle
Ragondin ( <i>Myocastor coypus</i> )	Introduction interdite Chassable		Absence d'observation ou de traces
Renard roux ( <i>Vulpes vulpes</i> )	Chassable		Présence potentielle
Sanglier ( <i>Sus scrofa</i> )	Chassable		Présent (observation de nombreux indices de présence)
Vison d'Amérique ( <i>Mustela vison</i> )	Introduction interdite Chassable		Présence potentielle

### 3.4. Reptiles

Hormis les reptiles aquatiques propres au fleuve le Tech et à ses affluents immédiats, les reptiles (terrestres) fréquentent particulièrement les milieux ouverts ainsi que la zone de transition entre les espaces agricoles et les boisements. On y trouve notamment le Psammodrome algire, lézard méditerranéen assez localisé en France.

La Tarente de Mauritanie et le Lézard catalan sont très présents en milieux urbains.

**Tous les reptiles sont protégés au niveau national**, néanmoins, du fait de la forte présence de certaines espèces, elles ne présentent pas toutes le même enjeu.

#### Quelques reptiles présents et potentiels

Espèce	Présence sur le territoire communal	Présence sur les aires d'étude
Cistude d'Europe ( <i>Emys orbicularis</i> )	Oui	Présence éventuelle plus au Nord au droit du Tech.
Couleuvre à collier ( <i>Natrix natrix</i> )		Présence potentielle
Couleuvre de Montpellier ( <i>Malpolon monspessulanus</i> )		Présence potentielle
Couleuvre vipérine ( <i>Natrix maura</i> )		Présence potentielle
Émyde lépreuse ( <i>Mauremys leprosa</i> )		Présence éventuelle plus au Nord au droit du Tech.
Lézard catalan ( <i>Podarcis liolepis</i> )		Présent
Lézard des murailles ( <i>Podarcis muralis</i> )		Présence potentielle
Lézard ocellé ( <i>Timon lepidus</i> )		Présence potentielle
Orvet fragile ( <i>Anguis fragilis</i> )		Présence potentielle
Psammodrome algire ( <i>Psammodromus algirus</i> )		Présent
Tarente de Maurétanie ( <i>Tarentola mauritanica</i> )		Présence potentielle
Tortue à tempes rouges ( <i>Trachemys scripta</i> )		Présence éventuelle plus au Nord au droit du Tech.



### 3.5. Invertébrés

Les milieux ouverts d'altitude accueillent quelques espèces endémiques patrimoniales : Criquet catalan (*Omocestus antigai*), Antaxie catalane (*Antaxius chopardi*), et Criquet de Saulcy (*Chorthippus binotatus ssp. saulcyi*) au droit des pelouses et landes d'altitude. Les pelouses sommitales des Albères sont des habitats très importants pour la conservation de ces espèces patrimoniales.

Les boisements d'altitude, et notamment les hêtraies des Albères, sont reconnus pour accueillir une richesse entomologique exceptionnelle. Les forêts de Montesquieu semblent ainsi très intéressantes avec des espèces de Coléoptères à intérêt patrimonial fort ou majeur. La plupart de ces espèces sont étroitement liées à la présence de bois mort, elles se développent dans les souches et les troncs des vieux arbres dépérissants qui ont un rôle écologique majeur dans le fonctionnement de ces forêts : la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*), espèce protégée au niveau national, le Clyte mystique (*Anaglyptus mysticus*), l'Ergate ouvrier (*Ergates faber*), le Pogonochère de Carol (*Pogonocherus caroli*), le Callime anguleux (*Callimellum angulatum*), ...

Quelques cours d'eau de la commune abritent un riche cortège de libellules.

#### Quelques odonates présents et potentiels

Espèce	Statut de protection	Présence sur le territoire communal	Présence sur les aires d'étude
Aesche paisible ( <i>Boyeria irene</i> )	-	Oui	Présence éventuelle plus au Nord au droit du Tech.
Agrion orangé ( <i>Platycnemis acutipennis</i> )	-		
Caloptéryx occitan ( <i>Calopteryx xanthostoma</i> )	-		
Gomphe à pinces ( <i>Onychogomphus forcipatus</i> )	-		
Leste brun ( <i>Sympecma fusca</i> )	-		
Libellule écarlate ( <i>Crocothemis erythraea</i> )	-		
Naiade de Vander ( <i>Erythromma lindenii</i> )	-		
Nymphe au corps de feu ( <i>Pyrrhosoma nymphula</i> )	-		

#### Quelques papillons présents et potentiels

Espèce	Statut de protection	Présence sur le territoire communal	Présence sur les aires d'étude
Argus vert / Thècle de la ronce ( <i>Callophrys rubi</i> )	-	Oui	Présent
Azuré commun / Argus bleu ( <i>Polyommatus icarus</i> )	-		Présent
Belle-Dame ( <i>Vanessa cardui</i> )	-		Présence potentielle
Cardinal ( <i>Argynnis pandora</i> )	-		Présence potentielle
Marbré de vert ( <i>Pontia daplidice</i> )	-		Présent

<b>Espèce</b>	<b>Statut de protection</b>	<b>Présence sur le territoire communal</b>	<b>Présence sur les aires d'étude</b>
Mégère/ Satyre ( <i>Lasiommata megera</i> )	-		Présent
Myrtil ( <i>Maniola jurtina</i> )	-		Présent
Silène ( <i>Brintesia circe</i> )	-		Présence potentielle
Sylvaine ( <i>Ochlodes sylvanus</i> )	-		Présence potentielle
Tityre / Ocellé rubanné ( <i>Pyronia bathseba</i> )	-		Présent
Voilier blanc ( <i>Iphiclides feisthamelii</i> )	-		Présence potentielle

## 4. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Les enjeux écologiques (des habitats naturels, de la faune et de la flore en place) sont définis en prenant en compte les résultats des inventaires et en intégrant l'intérêt global au regard du contexte général du Tech et des Albères. Afin de mieux représenter la sensibilité des zones d'étude, quatre niveaux, en fonction des enjeux identifiés, ont été retenus :

### *Classes de sensibilité des habitats naturels, de la flore et de la faune*

Niveau	Code couleur	Enjeu	Observations	Exemples
<b>Sensibilité très faible</b>		Pas d'enjeux en matière de conservation de la nature	4.1.1. Ce niveau correspond aux zones anthropisées et cultivées intensivement, relativement pauvres d'un point de vue floristique et faunistique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• grandes cultures</li> <li>• vignobles</li> <li>• vergers</li> <li>• friches récentes</li> </ul>
<b>Sensibilité faible</b>		<p>Enjeux faibles liés à des espaces dits de la « nature ordinaire ».</p> <p>L'habitat, compte tenu de la faune et de la flore en place, ne présente pas d'enjeux particuliers de conservation.</p>	4.1.2. Ce niveau comprend les secteurs de friches en évolution naturelle. Les enjeux liés à ce niveau sont l'attractivité pour la faune et notamment les oiseaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• friches prairiales</li> <li>• peuplement de Canne de Provence</li> <li>• fourrés médio-européens</li> <li>• haies de Cyprès</li> <li>• plantations sans faune d'intérêt</li> <li>• canaux</li> <li>• Jardins potagers non extensifs</li> </ul>
<b>Sensibilité moyenne</b>		<p>Enjeux moyens liés à des espaces attractifs pour la faune ou à des habitats intéressants.</p> <p>Les habitats ne présentant pas d'intérêt majeur mais sont des maillons dans le fonctionnement global des écosystèmes, jouent un rôle de corridor écologique et constituent des habitats nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie de certaines espèces animales.</p>	4.1.3. Ce niveau comprend les prairies et les bois patrimoniaux où la biodiversité est plus intéressante. Les enjeux liés à ce niveau sont l'attractivité pour la faune et notamment les oiseaux, insectes et reptiles. Ces habitats constituent un ensemble écologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• prairies</li> <li>• milieux boisés ou plantations favorables à l'avifaune</li> <li>• haies et alignements d'arbres hors Cyprès</li> <li>• murets de pierres végétalisés</li> </ul>



Niveau	Code couleur	Enjeu	Observations	Exemples
			fonctionnel complémentaire aux secteurs à forte sensibilité.	
<b>Sensibilité forte</b>		<p>Enjeux forts liés à la présence d'habitats rares, ou abritant des espèces animales et/ou végétales rares et/ou protégées</p> <p>Les habitats naturels sont sensibles, fragiles, localisés et/ou morcelés et doivent être conservés en priorité.</p> <p>Les aménagements doivent éviter toute destruction mais également toute perturbation du fonctionnement de ces écosystèmes.</p>	<p>4.1.4. Ce niveau correspond aux milieux naturels abritant de nombreuses espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial (Le Tech, la zone montagnarde, ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ripisylve et fleuve</li> <li>• Secteur de montagne riche</li> </ul>

Sur la base de :

- la carte des habitats naturels et de la localisation des espèces patrimoniales, de leur valeur ou de leur intérêt dans le fonctionnement écologique,
- la carte des zones écologiques patrimoniales et protégées,

une cartographie de la sensibilité écologique des milieux a pu être établie. Celle-ci reprend les quatre niveaux de sensibilité présentés ci-avant.

Elle présente un niveau de détail plus précis au droit des zones d'étude rapprochées.

*Cf. Carte Sensibilité écologique pages suivantes*

**Le secteur Nord du territoire communal présente un intérêt majeur de par le complexe faunistique et floristique patrimonial associé au fleuve Le Tech.**

**Le secteur Sud est également d'intérêt notable pour l'ensemble des taxons forestiers et montagnards recensés.**

**Au sein des zones plus agricoles, les fossés, les agouilles, les haies arborées, ainsi que les zones de prairies forment des ensemble naturels originaux, chaque composante ayant son cortège biologique spécifique et typique.**

**Au sein des aménagements futurs, le maintien des murets, du réseau de fossés et canaux, ainsi que des alignements de Chênes semble important.**





# Montesquieu-des-Albères Plan Local d'Urbanisme Sensibilité écologique

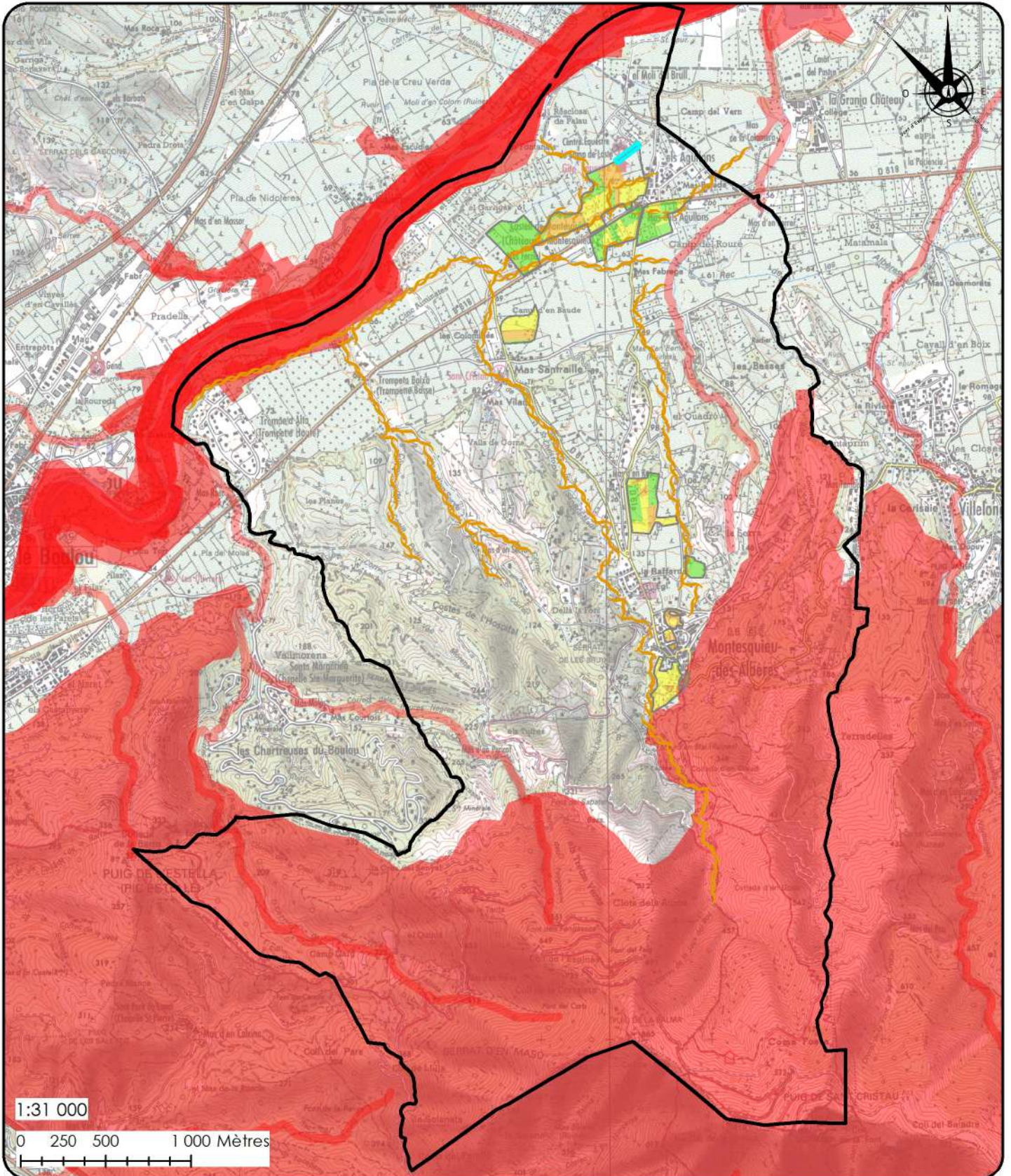
Source : Orthophotoplan et relevés in situ juin 2015

07/2017

**LETICEEA**  
ENVIRONNEMENT

Bureau d'études, expert-consultant  
Tél : 06.23.21.00.58 - Fax : 09.57.45.90.99  
Mail : l.rodriguez@leticeea.com  
www.leticeea.com

Plan A4



### Légende :

— Limite communale

□ Zones d'étude rapprochées

Sensibilité écologique : Moyenne

Très faible

Faible

Forte





# Montesquieu-des-Albères

## Plan Local d'Urbanisme

### Sensibilité écologique

Source : Orthophotoplan et relevés in situ juin 2015

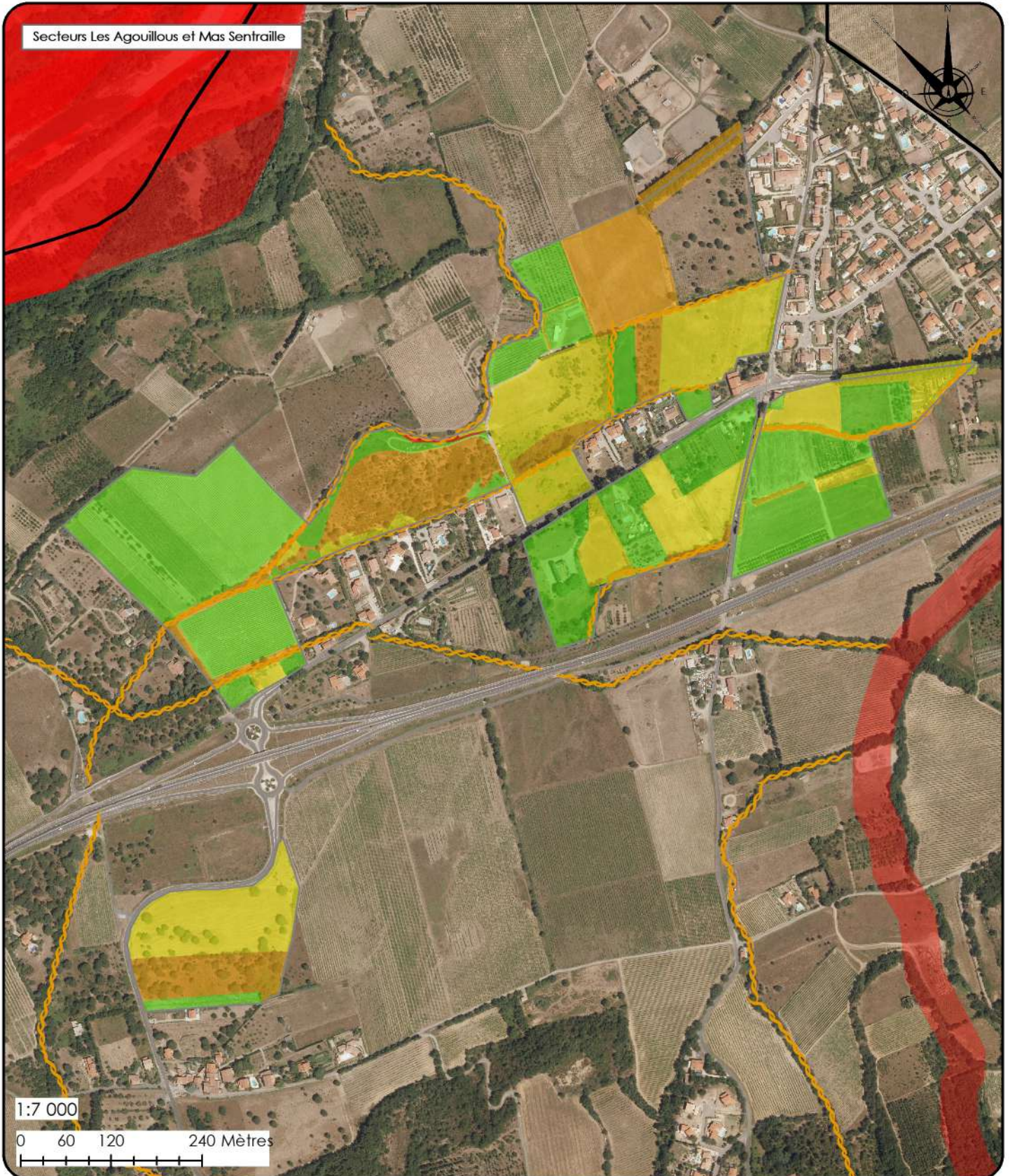
07/2017

**LETICEEA**  
ENVIRONNEMENT

Bureau d'études, expert-consultant  
Tél : 06.23.21.00.58 - Fax : 09.57.45.90.99  
Mail : l.rodriguez@leticeea.com  
www.leticeea.com

Plan A4

Secteurs Les Agouillous et Mas Sentraille



#### Légende :

— Limite communale

□ Zones d'étude rapprochées

Sensibilité écologique : Moyenne

Très faible

Faible

Forte





# Montesquieu-des-Albères

## Plan Local d'Urbanisme

### Sensibilité écologique

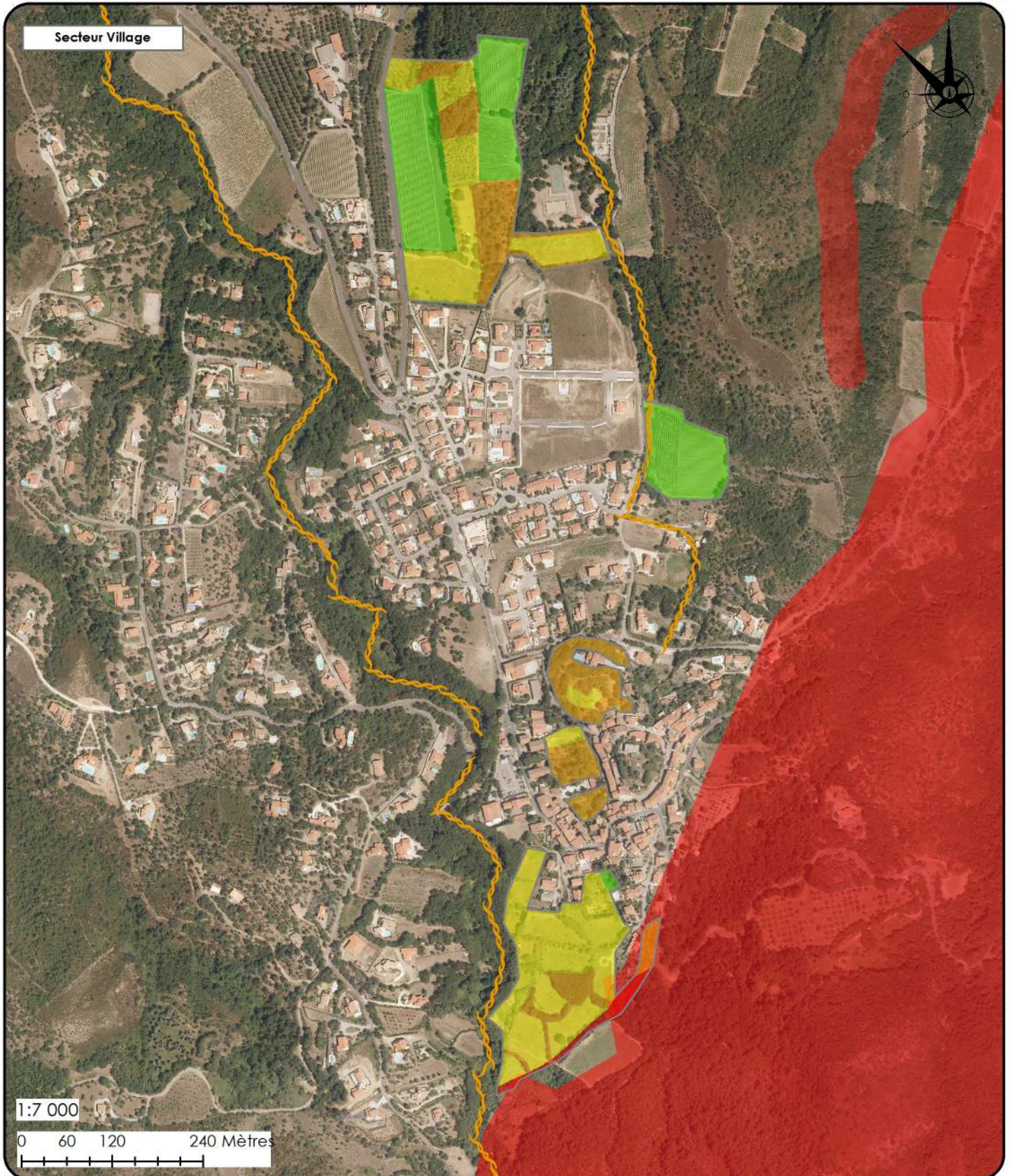
Source : Orthophotoplan et relevés in situ juin 2015

08/2015



Bureau d'études, expert-consultant  
Tél : 06.23.21.00.58 – Fax : 09.57.45.90.99  
Mail : l.rodiguez@leticeea.com  
www.leticeea.com

Plan A4



#### Légende :

— Limite communale

□ Zones d'étude rapprochées

Sensibilité écologique :

Très faible

Faible

Moyenne

Forte



## **5. LES ENGAGEMENTS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX - LES SITES NATURA 2000 : LE SIC DU TECH**

---

Les inventaires dits « Natura 2000 » correspondent à des territoires comportant des habitats naturels d'intérêt communautaire et/ou des espèces d'intérêt communautaire. Dans ces périmètres, il convient de vérifier que tout aménagement ne porte pas atteinte à ces habitats ou espèces.

Il existe sur le territoire de Montesquieu des Albères, un Site d'Intérêt Communautaire (FR9101478) issue de la directive européenne « Habitats Naturels, Faune, Flore », concernant le Tech. Ce site s'étend sur une superficie de 1 470,28 hectares. Il ne concerne qu'une partie au nord du territoire communal.

L'ensemble de ce réseau hydrographique est proposé pour le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*) qui présente une très grande variabilité génétique dans tout le bassin versant du Tech. Ce site aurait constitué un lieu de refuge pour l'espèce au moment des glaciations.

Le haut du bassin est colonisé par le Desman des Pyrénées (*Galymus pyrenaicus*) endémique pyrénéo-cantabrique. Les individus y sont isolés et leur conservation est nécessaire.

Ce site est un des derniers secteurs où la Loutre (*Lutra lutra*) est connue dans les Pyrénées-Orientales

Le Tech est l'un des plus importants fleuves côtiers des Pyrénées-Orientales. Le site concerne les cours moyen et aval du fleuve, la partie amont étant proposée au titre du domaine biogéographique alpin. Ce fleuve est caractérisé par un régime torrentiel très marqué, entraînant de fortes crues lors des épisodes pluvieux qui peuvent être intenses et subits.

La vallée constitue un axe important de pénétration vers le massif pyrénéen, Andorre et l'Espagne. Elle accueille encore des activités industrielles (du fait des ressources énergétiques procurées par le fleuve) et thermales actives.

Ce site est composé à 45 % de forêt alors que l'urbanisation occupe 10 % de ce périmètre.

De fait, cet espace regroupe de nombreuses espèces animales remarquables : Poissons et écrevisses :

- Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)
- Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)
- Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*)
- Mammifères :
- Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*)
- Grand Murin (*Myotis myotis*)
- Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)



- Loutre (*Lutra lutra*)
- Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)
- Petit Murin (*Myotis blythii*)
- Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- Rhinolophe Euryale (*Rhinolophus euryale*)
- Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

*Cf. carte « Le Site d'Intérêt Communautaire » page suivante.*



**NATURA 2000 : Site d'intérêt communautaire (SIC)**

**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
RAPPORT DE PRESENTATION**

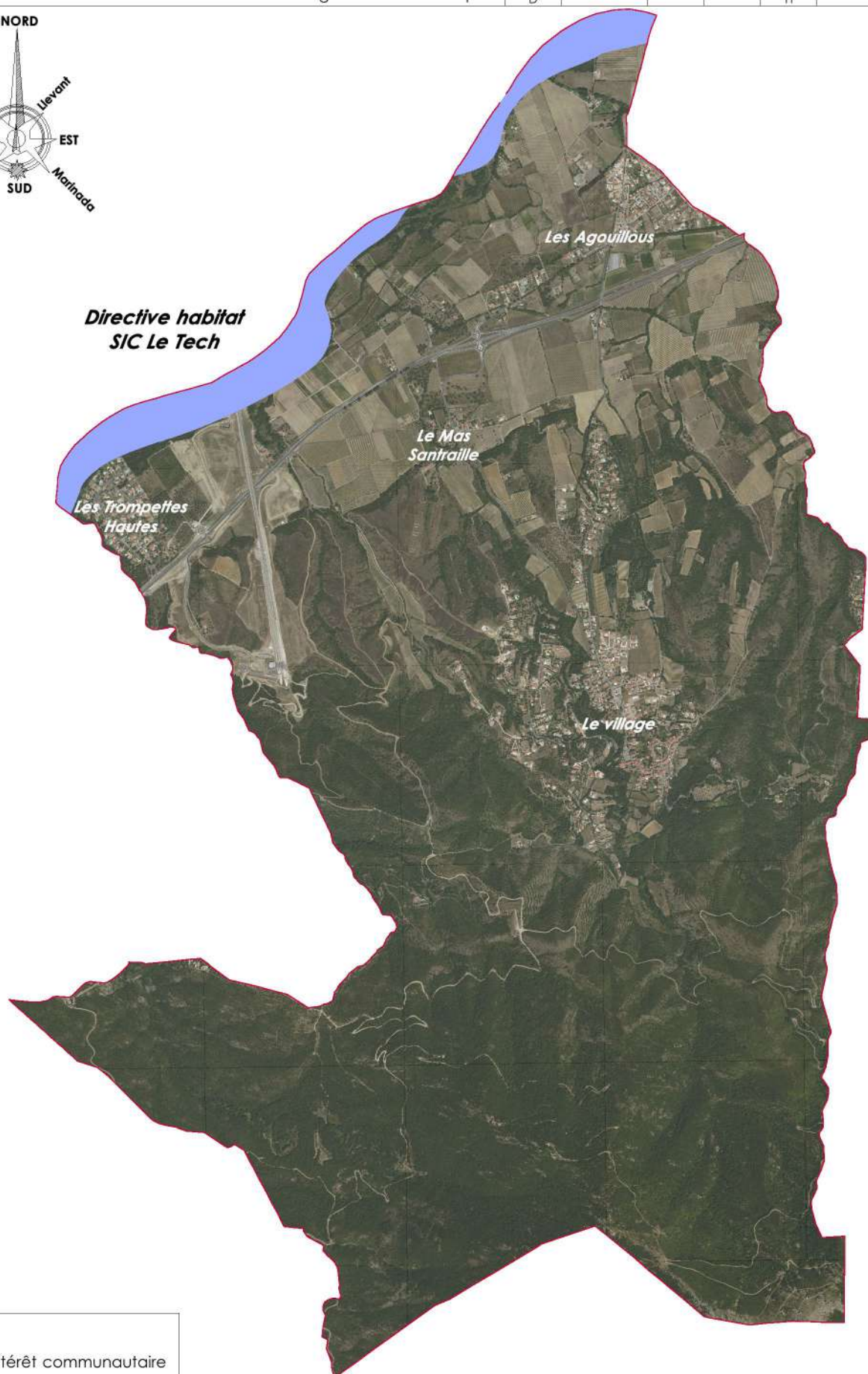
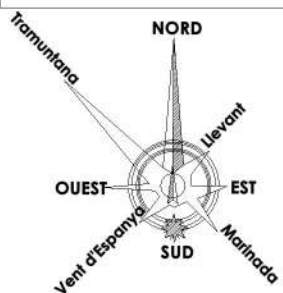
**Maître d'ouvrage**  
**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
DES ALBERES**  
3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
mairemantesquieu66@orange.fr

**Source(s)/Elaboration**  
Archi Concept

**Fond(s) de plan**  
Photo aérienne

**Maître d'oeuvre**  
**ARCHI CONCEPT**  
Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	-	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			



**Légende**  
 Site d'intérêt communautaire

## **6. AMENAGEMENT ET GESTION DES EAUX**

---

### **6.1. SCHÉMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION EN EAU**

---

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2010-2015 est un document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle du bassin, entré en vigueur le 17 décembre 2009. Il fixe pour une période de 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau du 23 octobre 2000, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2015.

Le bassin Rhône-Méditerranée couvre principalement 5 régions (PACA, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Franche-Comté et Bourgogne en partie) et 23 départements. Il compte également quelques communes situées dans 7 départements (Ariège, Aveyron, Loire, Lozère, Haute-Marne, Haut-Rhin, Vosges). Ce périmètre concerne près de 14 millions d'habitants, répartis de manière très hétérogène : extension des agglomérations, attraction économique (Rhône-Alpes) et touristique (PACA, Languedoc-Roussillon...), et représente environ 130 000 km<sup>2</sup>, soit environ 25% du territoire national.

Le SDAGE fixe les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques, ainsi que des objectifs de qualité à atteindre d'ici à 2015 :

- Prévention : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité.
- Non dégradation : concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques.
- Vision sociale et économique : intégrer les dimensions sociale et économique dans la mise en oeuvre des objectifs environnementaux.
- Gestion locale et aménagement du territoire : organiser la synergie des acteurs pour la mise en oeuvre de véritables projets territoriaux de développement durable.
- Pollutions : lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé.
- Des milieux fonctionnels : préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques.
- Partage de la ressource : atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.
- Gestion des inondations : gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

Le SDAGE définit également des principes de gestion spécifiques des différents milieux : eaux souterraines, cours d'eau de montagne, grands lacs alpins, rivières à régime méditerranéen, lagunes, littoral.



Enfin le SDAGE s'accompagne d'un programme de mesures qui propose les actions à engager sur le terrain pour atteindre les objectifs d'état des milieux aquatiques et il en précise l'échéancier et les coûts.

## **6.2. SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET GESTION EN EAU**

---

La commune de Montesquieu des Albères fait partie de deux SAGE (Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux) :

- SAGE Tech-Albères
- SAGE des nappes plio-quaternaire de la Plaine du Roussillon.

## **6.3. SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE DU TECH**

---

Devant le constat de dégradation généralisée des cours d'eau de la vallée du Tech, il est apparu nécessaire, aux acteurs locaux du bassin versant, d'engager une action concertée afin d'assurer leur restauration, leur préservation et leur entretien d'où la création du Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech qui regroupe les 35 communes du bassin versant du Tech.

# LES RISQUES MAJEURS

Est appelé risque majeur, la manifestation en un site donné d'un ou de plusieurs phénomènes naturels ou d'origine anthropique, caractérisés par un niveau d'aléa s'exerçant ou susceptible de s'exercer sur des enjeux, populations, biens et activités existants ou à venir caractérisés par un niveau de vulnérabilité. Ces risques majeurs peuvent être d'origine naturelle ou technologique.

Le territoire communal est concerné par des risques naturels d'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs arrêté en 2006. La commune est soumise à 4 risques naturels identifiés :

- Le risque majeur naturel d'inondations.
- Le risque majeur naturel d'incendies et de feux de forêt.
- Le risque majeur d'effondrement.
- Le risque faible naturel sismique.

## **1. LE RISQUE D'INONDATION**

La connaissance des zones inondables est indispensable pour contribuer à l'information du public, garantie par le Code de l'environnement et renforcé par la Loi « Risques » du 30 juillet 2003, mais aussi comme aide à la décision pour l'aménagement du territoire. La cartographie « Atlas des zones inondables », élaborée, par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) du Languedoc Roussillon, est un élément d'information sans valeur réglementaire mais est portée à la connaissance du public au titre de l'article R.121-1 du Code de l'urbanisme. La méthode utilisée est hydrogéomorphologique.

L'enveloppe hydrogéomorphologique de la DREAL représente l'extension maximale des inondations possibles. En effet, les Atlas des zones inondables sont des documents réalisés par bassin versant permettant d'avoir une connaissance des zones susceptibles d'être inondées notamment par des phénomènes de débordement de cours d'eau.

Si ces débordements contribuent au maintien de la biodiversité ainsi qu'à la qualité des paysages, ils sont aussi souvent à l'origine d'importants dommages pour les personnes et les biens. La prévention des risques repose en priorité, pour ce qui relève de la responsabilité de l'Etat, sur l'information des populations, la maîtrise de l'urbanisation, en l'évitant autant que faire se peut dans les zones inondables, et la préservation des zones naturelles d'expansion des crues. L'Atlas des zones inondables doit par ailleurs guider les collectivités territoriales dans leurs réflexions sur le développement et l'aménagement du territoire.

La connaissance des zones inondables constitue l'une des composantes d'un observatoire des enjeux et de leur vulnérabilité aux inondations. C'est une première étape indispensable pour la mise en œuvre d'un programme de prévention correspondant. Parmi les mesures envisageables dans un tel programme de prévention,

la création de servitudes de rétention temporaires des eaux de crues et de mobilité du lit mineur d'un cours d'eau, celles-ci devant être fondée sur des bases techniques solides auxquelles contribue l'Atlas des zones inondables. Par ailleurs, l'information disponible pour les professionnels de la construction et pour les particuliers permet de guider les choix d'implantations de bâtiments et les décisions de travaux, en particulier ceux visant à réduire la vulnérabilité.

Montesquieu des Albères est concerné par un risque inondation par débordement du Tech qui borde le village au nord, et par ses affluents qui irriguent le sud du village. Ainsi un plan de prévention des risques inondation (PPRI) est mis en place. Il met en évidence les zones à risques, ainsi que des prescriptions d'urbanisme permettant de diminuer le risque.

*Cf. cartes « Le risque inondation sur la commune »*



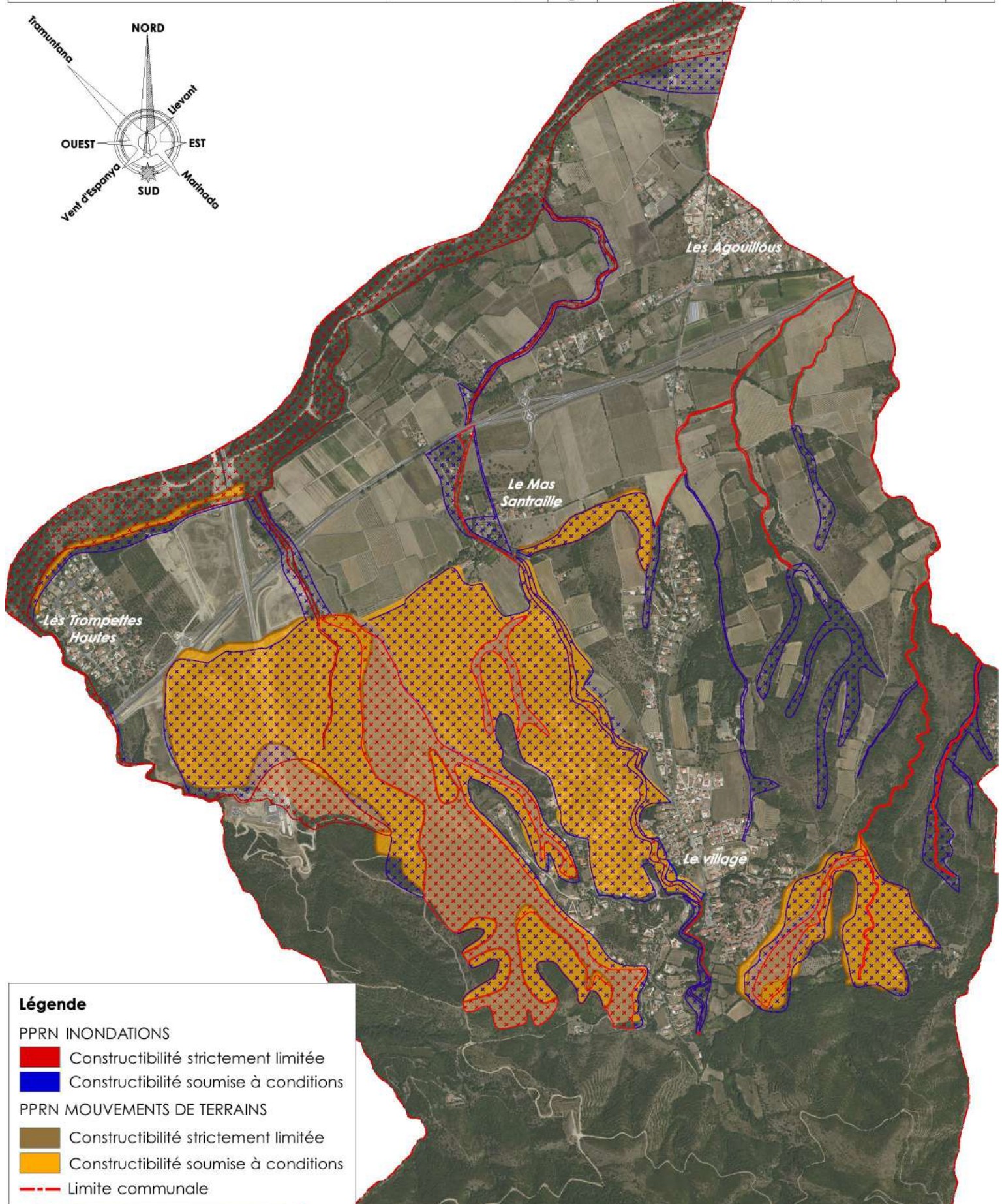
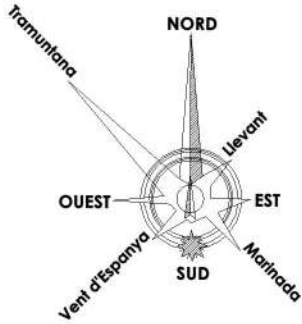
**Maire d'ouvrage**  
**MAIRIE DE MONTESQUIEU DES ALBERES**  
 3 Grand'Rue  
 66740 Montesquieu des Albères  
 Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
 mairiemontesquieu66@orange.fr

**Source(s)/Elaboration**  
 Archi Concept  
 DDTM 66/STS/URC

**Fond(s) de plan**  
 Photo aérienne

**Maitre d'oeuvre**  
**ARCHI CONCEPT**  
 Christophe MOLY - Architecte DPLG  
 2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
 Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	1/25000	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			



**Légende**

**PPRN INONDATIONS**

- Constructibilité strictement limitée
- Constructibilité soumise à conditions

**PPRN MOUVEMENTS DE TERRAINS**

- Constructibilité strictement limitée
- Constructibilité soumise à conditions
- Limite communale

## **2. LE RISQUE D'INCENDIES ET DE FEUX DE FORET**

---

Le territoire communal de Montesquieu des Albères est soumis aux dispositions du Code forestier et aux mesures de prévention générales édictées par l'arrêté préfectoral 1459/2008 du 14 avril 2008. Il est donc exposé à un risque de feux de forêt faible à très fort notamment sur sa partie Sud.

Dès lors, les mesures de prévention générale édictées par les arrêtés préfectoraux 1459/2008 du 14 avril 2008 modifié, relatif aux mesures de prévention des incendies de forêts et milieux naturels applicables sur le territoire des communes du département des Pyrénées-Orientales, et 2346/2007 du 6 juillet 2007, réglementant dans le département des Pyrénées-Orientales, la pénétration de la circulation dans les massifs forestiers ainsi que l'usage de certains appareils et matériels, sont applicable sur le territoire communal de Montesquieu des Albères. Les dispositions prévues par l'arrêté préfectoral 2001-2903 du 20 août 2001 relatif aux mesures de protection contre les risques d'incendie et les risques naturels prévisibles dans les terrains de camping viennent compléter les précédentes prescriptions.

La prise en compte de ce risque passe par l'information des propriétaires sur les obligations de débroussaillage autour des bâtiments situés dans les espaces sensibles, ainsi que sur l'interdiction de construire dans ou à proximité de ces espaces pour éviter à la fois un phénomène de mitage, augmentant les risques par déploiement des moyens de lutte, et les accidents dus à la chute des arbres.

L'urbanisation diffuse à l'ouest de la commune, dans une zone classée naturelle forestière (zonage du POS), permet aussi de participer à l'effort de prévention du risque incendie, par l'entretien constant des propriétaires sur leur terrain.

*Cf. carte « Le risque majeur d'incendies et feux de forêt Servitude PM1 » page suivante.*



Maître d'ouvrage

**MAIRIE DE MONTESQUIEU  
DES ALBERES**

3 Grand'Rue  
66740 Montesquieu des Albères  
Tél : 04 68 89 60 49 - Fax : 04 68 89 75 87  
mairiemontesquieu66@orange.fr

Maître d'oeuvre

**ARCHI CONCEPT**

Christophe MOLY - Architecte DPLG  
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40  
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

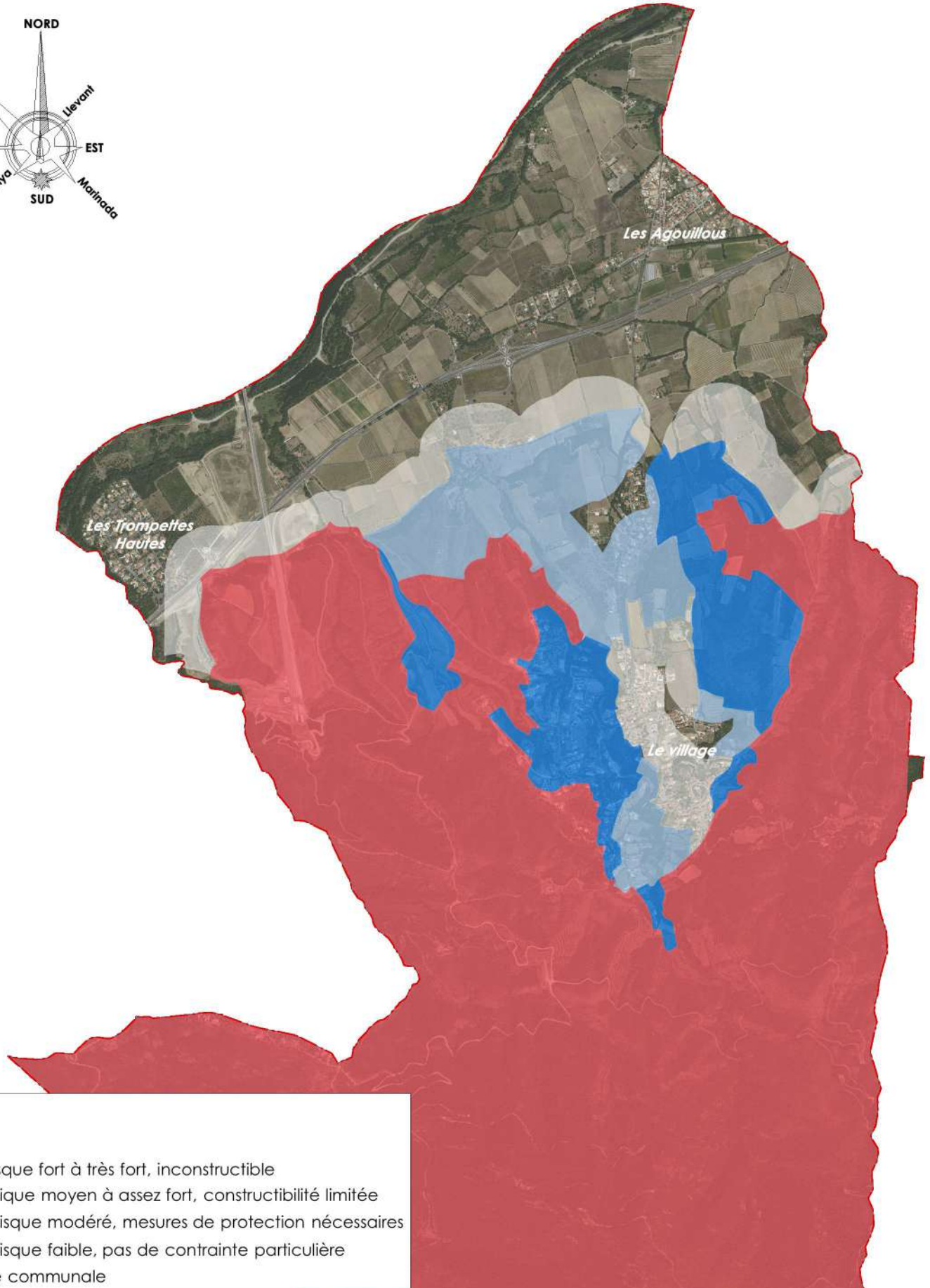
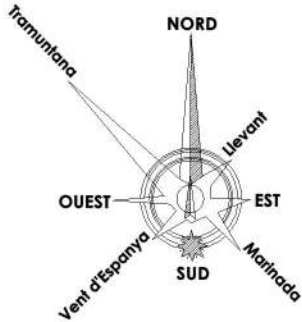
Source(s)/Elaboration

Archi Concept  
DDTM 66/STS/URC

Fond(s) de plan

Photo aérienne

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21026	ARC	DIAG	1/25000	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			



**Légende**

PPRIF

- R : Risque fort à très fort, inconstructible
- B1 : Rique moyen à assez fort, constructibilité limitée
- B2 : Risque modéré, mesures de protection nécessaires
- B4 : Risque faible, pas de contrainte particulière
- Limite communale



---

### **3. LE RISQUE DE SEISME**

---

Aux termes du décret 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention des risques sismiques, le territoire communal de Montesquieu des Albères est classé en zone à « faible sismicité ».

Ce décret d'application répartit les bâtiments, les équipements et les installations en deux catégories dites « à risque normal » et « à risque spécial ». La première catégorie comprend les bâtiments, équipements et installations pour lesquels les conséquences d'un séisme demeurent circonscrites à leurs occupants et à leur voisinage immédiat. Ils sont répartis en quatre classes (A, B, C, et D). Pour chaque catégorie et pour chaque classe, les règles de constructions sont obligatoires et doivent être appliquées par chaque instructeur, maître d'œuvre et architecte.

Dès lors, les dispositions de l'arrêté du 29 mai 1997, relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la catégorie dite « à risque normal » telle que définie par le décret 91-461 sont applicables en matière de règles de construction.

*Cf. carte « Le risque majeur de séisme dans les Pyrénées-Orientales » pages suivantes.*



## **4. LE RISQUE NATUREL DE MOUVEMENT DE TERRAIN**

---

Les mouvements de terrain sont les manifestations du déplacement gravitaire de masses de terrain déstabilisées sous l'effet de sollicitations naturelles (fonte des neiges, pluviométrie anormalement forte, séisme, etc.) ou anthropiques (terrassement, vibration, déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères, etc.).

Ce risque peut se manifester sous diverses formes :

En plaine :

- un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (mines, carrières...)
- des phénomènes de gonflement ou de retrait liés au changement d'humidité de sols argileux (à l'origine de fissurations du bâti)
- un tassement des sols compressibles (vase, tourbe, argile...) par surexploitation.
- glissements localisés le long des berges des rivières ou des talus des hautes terrasses des fleuves côtiers.

En montagne :

- des glissements de terrain par rupture d'un versant instable
- des éboulements avec chute de blocs ou effondrement de falaises fracturées
- des coulées boueuses et laves torrentielles.

*Cf. cartes « Servitude PM1 – Mouvement de terrains » pages précédentes*



<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
1. La Communauté de communes des albères COTE VERMEILLE ILLEBERIS.....	4
2. Le Pays Pyrénées méditerranéenne .....	5
3. Le schéma de cohérence territoriale littoral sud .....	6
<b>LE CONTEXTE HUMAIN</b> .....	<b>10</b>
1. L'évolution démographique générale.....	10
1.1. Démographie .....	10
1.2. Mouvement naturel et solde migratoire .....	12
2. La population par classes D'AGE .....	14
3. La population par sexe et par tranche d'âges .....	18
Conclusion partielle sur le contexte humain .....	19
<b>LE CONTEXTE URBAIN</b> .....	<b>20</b>
1. L'histoire de la commune .....	20
1.1. Un peu d'histoire .....	20
1.2. Le patrimoine historique et culturel .....	20
1.3. Le patrimoine communal .....	22
2. Le village .....	23
2.1. Le cœur historique de Montesquieu des Albères .....	23
2.2. Le développement du village.....	25
2.3. Le bâti diffus.....	27
3. Les déplacements et transports.....	31
3.1. Les dessertes routières à l'échelle du territoire communal.....	31
3.2. Les dessertes par les transports en commun .....	33
3.3. La voie verte .....	36
3.4. Les dessertes internes .....	36
3.5. Les entrées de village principales.....	41
3.6. Le stationnement dans le village .....	60
3.7. Les déplacements doux.....	63
4. Les équipements et services.....	65
4.1. Les équipements de services .....	65
4.2. Les espaces publics sportifs et de loisirs .....	65
5. Le logement.....	68
5.1. L'évolution générale et la composition du parc de logements.....	68
5.2. Le parc des résidences principales .....	73
5.3. Le logement social .....	77
6. Les ménages .....	78
6.1. L'évolution et la taille moyenne des ménages.....	78
6.2. La date d'emménagement des ménages .....	80
7. Les réseaux .....	80
8. La gestion des déchets.....	80
Conclusion partielle sur le contexte URBAIN .....	82
<b>LE CONTEXTE ECONOMIQUE</b> .....	<b>84</b>
1. La population active.....	84
1.1. L'évolution et la composition de la population en termes d'emplois .....	84
1.2. Le statut de la population active ayant un emploi.....	87

<b>2. Les secteurs d'activités hors activité agricole</b> .....	<b>91</b>
2.1. Les activités industrielles, commerciales et de services .....	91
2.2. Le secteur d'activité économique de la population active .....	92
2.3. Les activités commerciales et artisanales .....	94
2.4. Les activités touristiques .....	94
<b>Conclusion partielle sur le contexte ECONOMIQUE</b> .....	<b>96</b>
<b>LE CONTEXTE ASSOCIATIF</b> .....	<b>97</b>
<b>Conclusion partielle sur le contexte associatif</b> .....	<b>98</b>
<b>LE CONTEXTE AGRICOLE</b> .....	<b>99</b>
1. L'agriculture sur le territoire communal .....	99
2. L'occupation des zones agricoles .....	101
3. Les aires d'appellation d'origine contrôlée .....	105
4. Les aires d'Indication Géographique Protégée .....	109
<b>Conclusion partielle sur le contexte agricole</b> .....	<b>110</b>
<b>LE CONTEXTE PAYSAGER</b> .....	<b>111</b>
1. La commune dans les grandes entités paysagères du Département .....	111
1.1. Montesquieu des Albères dans l'unité paysagère du massif des Albères .....	111
2. Les paysages du territoire communal .....	115
2.1. La montagne et ses forêts, les milieux naturels et semi-naturels .....	115
2.2. La vallée agricole .....	115
2.3. Le village .....	115
2.4. Les jardins .....	115
<b>Conclusion partielle sur le contexte PAYSAGER</b> .....	<b>117</b>
<b>LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE</b> .....	<b>118</b>
1. La servitude d'utilité publique AC1 .....	118
2. La servitude d'utilité publique AS1 .....	118
3. La servitude d'utilité publique I4 .....	119
4. La servitude d'utilité publique PT4 .....	119
5. Les Plans de prévention des risques naturels (PPRn) .....	119
<b>Conclusion partielle sur LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE</b> .....	<b>123</b>
<b>LA CLIMATOLOGIE</b> .....	<b>125</b>
<b>LA GEOLOGIE ET L'HYDROGEOLOGIE</b> .....	<b>127</b>
<b>LA TOPOGRAPHIE</b> .....	<b>130</b>
<b>L'HYDROGRAPHIE</b> .....	<b>132</b>
<b>L'OCCUPATION GENERALE DES SOLS</b> .....	<b>135</b>
<b>LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE</b> .....	<b>137</b>
<b>LES MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>139</b>
1. Les inventaires scientifiques .....	139
1.1. Les ZNIEFF .....	139
2. Plans Nationaux d'Actions pour les espèces protégées .....	157
1. Grands écosystèmes du territoire .....	159
5. Les engagements européens et internationaux - Les sites Natura 2000 : Le SIC du Tech .....	196
6. Aménagement et Gestion des Eaux .....	199

6.1. SCHÉMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION EN EAU .....	199
6.2. SCHÉMA D'AMENAGEMENT ET GESTION EN EAU .....	200
6.3. SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE DU TECH.....	200
<b>Conclusion partielle sur le contexte environnemental et paysager.....</b>	<b>201</b>
<b>LES RISQUES MAJEURS .....</b>	<b>201</b>
1. Le risque d'inondation .....	201
2. Le risque d'incendies et de feux de forêt .....	204
3. Le risque de séisme .....	206
4. Le risque naturel de mouvement de terrain.....	208
<b>Conclusion partielle sur les risques majeurs .....</b>	<b>209</b>